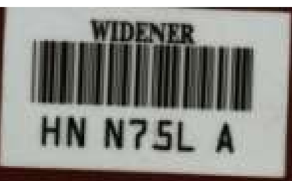
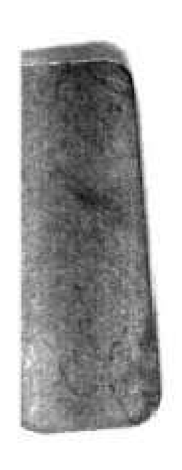
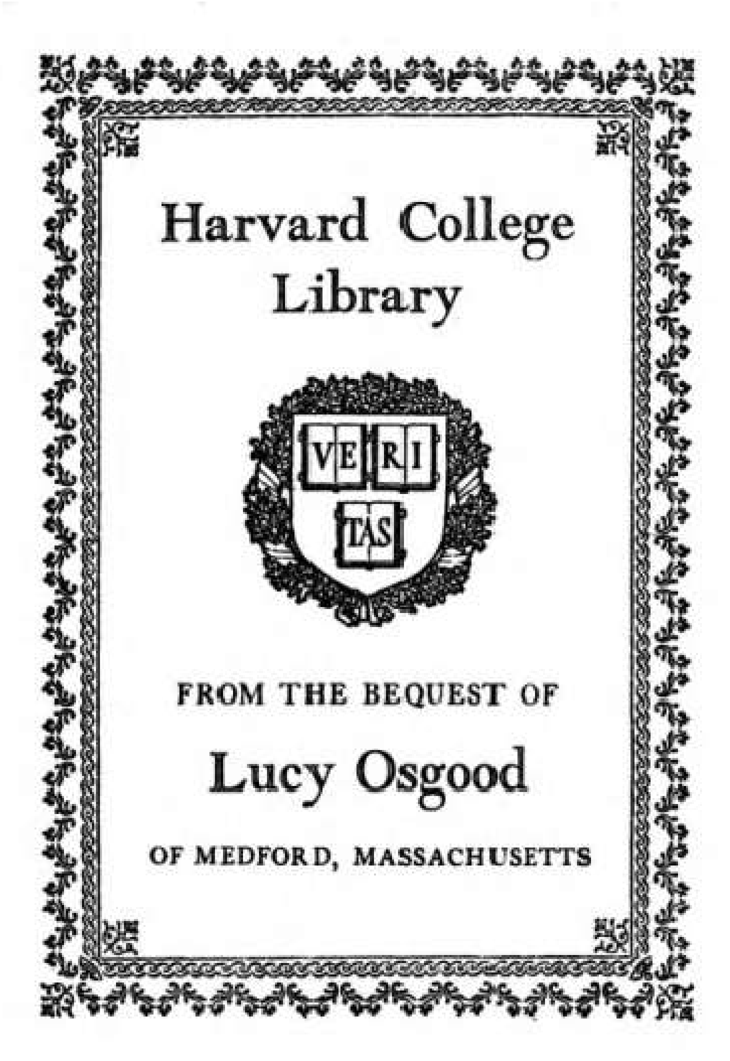

WIDENER
HN N75L A


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Neth 284.1.2





Digitized by Google



Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

LA

DOMINATION ESPAGNOLE

DANS LES

PAYS-BAS



Original from
HARVARD UNIVERSITY



Original from
HARVARD UNIVERSITY

Espagnols et Flamands au XVIe Siècle

LA

DOMINATION ESPAGNOLE

dans les Pays-Bas

A LA

Fin du Règne de Philippe II

PAR

ERNEST GOSSART

BRUXELLES
H. LAMERTIN, Editeur
20, RUE DU MARCHÉ-AU-BOIS
1906

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

HARVARD COLLEGE
DEC 17 1908
LIBRARY.
Lucy Osgood fund

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

PRÉFACE

Ce volume fait suite à celui que nous avons publié sur les origines de la révolution du XVI[e] siècle dans les Pays-Bas considérée au point de vue espagnol et dans ses rapports avec la politique générale (1). Le premier correspond à l'époque de l'apogée de la puissance extérieure de l'Espagne; le second, au déclin de cette suprématie transmise par Charles-Quint à son fils et dont le maintien était subordonné à la possession des Pays-Bas. Comme nous l'avons montré dans le précédent volume, c'est la nécessité de conserver ces provinces qui explique surtout les moyens violents employés pour étouffer le mouvement révolutionnaire à son début. C'est la raison également de l'effort colossal fait par Philippe II pour réduire celles du nord après leur séparation, en 1579. Impuissant à les soumettre par la force des armes aussi aisément qu'il l'aurait voulu, il songea à se débarrasser de Guillaume d'Orange, l'âme de la résistance, en mettant sa tête à prix. L'assassinat du Taciturne ne contribua pas à ramener une seule ville à l'obéissance. Il fallut trouver d'autres moyens : Philippe II les chercha

(1) *Espagnols et Flamands au XVI[e] siècle. L'Établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'Insurrection*. Bruxelles, Lamertin, 1905.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

dans l'action à l'étranger. C'est ainsi que l'histoire des Pays-Bas est dès lors très étroitement mêlée à celle de sa politique européenne.

En 1585, la chute d'Anvers parut lui fournir l'occasion d'exécuter dans des conditions favorables un projet qu'il entretenait depuis longtemps : la conquête de l'Angleterre. Maître de ce royaume, il comptait soumettre aisément les provinces insurgées. Tout est subordonné à la réalisation de cette entreprise. Dans les Pays-Bas, des troupes sont assemblées, qui doivent composer l'armée d'invasion, sous le commandement d'Alexandre Farnèse, alors gouverneur général. Philippe II attendait beaucoup du concours de son neveu. Mais Farnèse désapprouvait l'expédition ou, tout au moins, la trouvait inopportune. Cette divergence de vues nuisit aux opérations; elle ne fut pas la cause de l'échec.

Des historiens espagnols n'ont pas hésité cependant à juger avec sévérité la conduite de Farnèse dans cette affaire de l'Armada. Il nous paraît hors de doute que leurs reproches ne sont pas fondés. C'est Alexandre Farnèse qui, en cette circonstance, fut le premier et le principal confident de Philippe II. On ne peut lire les nombreuses dépêches qu'il adressa au roi à ce sujet, de 1583 à 1588, sans être frappé de la fermeté de ses avis et de sa clairvoyance. Seul peut-être de tous les conseillers du roi il a vu juste dès le début de l'entreprise; seul aussi il en a aperçu les défauts. Quand il en prévoyait l'échec, qu'il exprimait ses craintes, le roi ne voulut pas, il ne pouvait plus reculer.

Ceux qui ont accusé le prince de Parme d'avoir, avec le duc de Medina Sidonia, causé la défaite, se


Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

sont laissé égarer par les insinuations des contemporains qui le jalousaient et cherchaient à le perdre dans l'esprit du roi. Le véritable auteur du désastre, c'est Philippe II lui-même. Medina Sidonia, désigné pour commander la flotte après la mort de l'amiral Santa Cruz, avait conscience de son incapacité. Il supplia le roi de ne pas lui imposer une tâche beaucoup trop lourde pour lui. Par un inconcevable aveuglement, Philippe II refusa de l'écouter. Ce point de l'histoire de l'Armada a été parfaitement éclairci par l'intéressante publication de M. C. Fernandez Duro : *La Armada Invencible.*

Il est permis également aujourd'hui de reléguer au rang des légendes les récits qui montraient la flotte dispersée par la tempête en face de Calais, Philippe II apprenant inopinément le désastre et affectant une impassibilité dont on lui faisait honneur. C'est à d'autres causes que la tempête, c'est particulièrement à la supériorité de la tactique navale des Anglais, qu'il faut attribuer l'échec des Espagnols.

Opiniâtre dans la mauvaise fortune, Philippe II tourna ses vues d'un autre côté : il conçut le projet ambitieux de monter sur le trône de France, vacant par la mort de Henri III. Roi de France, il redevenait aisément maître, du moins il le croyait, de l'ensemble des Pays-Bas. Ne pouvant arriver à ses fins, il chercha à faire attribuer la couronne à sa fille Isabelle ou à une créature qu'il aurait désignée. Les dépenses énormes qu'il fit alors ne servirent qu'à épuiser son royaume, à affaiblir sa situation au nord de l'Europe, à faire perdre à l'Espagne le rang de puissance prépondérante.

La cession des Pays-Bas à l'infante Isabelle,


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

mariée à l'archiduc Albert, ne fut encore qu'un moyen imaginé pour ramener à l'obéissance les provinces séparées de la généralité depuis 1579. Mais celles-ci résistèrent avec autant de fermeté que de vaillance aux sollicitations comme aux attaques dont elles furent l'objet sous le règne du successeur de Philippe II, tandis que les provinces méridionales restaient sous la dépendance de l'Espagne : le gouvernement des archiducs, en effet, ne constitue pas ici d'interruption dans l'histoire de la domination étrangère qu'un trop grand souci des intérêts dynastiques avait fait imposer par Charles-Quint à ses compatriotes.

Au point de vue qui nous occupe particulièrement, celui de la politique générale de l'Espagne, des renseignements nouveaux nous ont été fournis par des publications récentes : elles sont indiquées dans la liste des sources principales. Nous avons, en outre, mis grandement à profit la Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas, tirée des Archives de Simancas, qui se trouve aux Archives générales du royaume, à Bruxelles. Cette importante collection de copies se compose de 31 volumes, dont 10 seulement, se rapportant aux années 1558 à 1577, ont été analysés par Gachard. Les 21 autres ont été peu utilisés par les historiens de la révolution du XVIe siècle dans les Pays-Bas.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE PREMIER

Tentative de conciliation après la Terreur

Le programme de Requesens, successeur du duc d'Albe. — Proclamation d'un nouveau pardon général. — La situation s'aggrave. — Projet de guerre à outrance. — Nécessité de traiter avec les insurgés. — Conférences de Breda. — Impuissance de Requesens.

Au moment où le duc d'Albe quittait les Pays-Bas, après six années d'un régime tyrannique qui avait provoqué le soulèvement général de l'année 1572, réprimé au midi, mais grandissant toujours au nord, on reconnaissait en Espagne la nécessité d'abandonner la politique de violence. Quelles mesures Philippe II était-il disposé à prendre pour ramener la confiance et aider à l'apaisement qui était dans les vœux de tous? On exprimait bien à Madrid la volonté de rétablir la situation telle qu'elle existait du temps de Charles-Quint; mais dans les instructions de Requesens, grand commandeur de Castille, qui succédait au duc d'Albe, au mois de décembre 1573, rien ne marquait l'intention d'aller au delà de promesses sans garanties. En tous cas, l'accomplissement de ces promesses devait être subordonné à l'observation de deux conditions essentielles qu'on trouve indiquées, durant tout le règne


Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

de Philippe II, dans la correspondance avec les gouverneurs généraux, comme devant former la base de l'accord entre le roi et ses sujets : la conservation de la religion catholique, à l'exclusion de toute autre, le maintien de l'autorité du prince.

Il était enjoint au grand commandeur de ne rien changer aux ordonnances, de ne pas accorder de pardon, de ne pas faire remise de peine en matière religieuse et de rébellion sans autorisation préalable. Sa patente lui donnait la faculté de réunir les états généraux; mais cette concession n'était inscrite dans le programme du nouveau gouverneur que pour la forme : la volonté du roi, au contraire, était que les états ne fussent pas assemblés sans son approbation et son ordre exprès (1). Aucune mesure précise n'était arrêtée qui fût de nature à mettre un terme au mécontentement : on ne parlait pas du rétablissement des privilèges, de la reconnaissance des droits, foulés aux pieds par le duc d'Albe ; on n'annonçait même pas la supression immédiate des mesures les plus odieuses prises sous l'administration précédente.

Requesens ne tarda pas à reconnaître que ses instructions étaient trop étroites, trop vagues, qu'on attendait de lui des actes et non de simples promesses. Des mesures larges, précises, s'imposaient, en effet, sans retard ; c'étaient, le grand commandeur lui-même le constatait : un ample pardon, l'abolition des impôts du dixième et du vingtième denier, la

(1) Instruction secrète à Requesens, 19 octobre 1573. *Coleccion de documentos inéditos*, CII, 303-304. — *Correspondance de Philippe II*, publiée par Gachard, II, 713.

Digitized by Google · Original from HARVARD UNIVERSITY

véritable cause, assurait-il, de l'insurrection, la suppression du conseil des troubles.

Avant de se prononcer sur ces propositions, le roi voulut avoir l'avis de son conseil d'état. Tandis que le duc d'Albe persistait à se prononcer pour l'emploi de moyens rigoureux et niait que la révolution eût été provoquée par l'établissement des nouveaux impôts, la plupart des conseillers condamnaient ses agissements dans les Pays-Bas et recommandaient un changement de politique dans le sens de la clémence. Certains allaient même jusqu'à prendre parti pour les Flamands et appuyer leurs revendications. Le duc de Medina Celi, qui revenait des Pays-Bas, où il avait été constamment en désaccord avec le farouche prédécesseur de Requesens, soutenait que l'impôt si impopulaire du dixième denier n'avait pas été librement voté par les états; le président de Castille, Diego de Covarrubbias, évêque de Ségovie, exprimait, comme lui, la conviction que le soulèvement de 1572 avait été provoqué par cette mesure fiscale, qu'il qualifiait de scandaleuse; le docteur André Pons faisait l'éloge des Flamands, les comparait aux Aragonais pour l'attachement qu'ils portaient à leurs libertés et approuvait leur résistance (1). On ne pouvait condamner en termes plus formels le régime qui venait d'être appliqué aux Pays-Bas.

Conformément à l'avis de Requesens et de la

(1) La délibération eut lieu le 28 et le 29 janvier 1574. *Correspondance de Philippe II*, III. 14. Le duc d'Albe n'assista pas à la réunion; mais son opinion était connue.


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

grande majorité des conseillers espagnols, Philippe II consentit à l'abolition du dixième et du vingtième denier, que les états généraux offraient, du reste, de remplacer par une contribution annuelle de 2.000.000 de florins pendant six ans. Pour la suppression du conseil des troubles, il s'en rapporta au grand commandeur. Il décida qu'un pardon serait proclamé, dont seraient exclus les principaux coupables, et il envoya à cette fin quatre projets de décret. Dans le cas où le pardon serait insuffisant, il ne s'opposait pas à l'ouverture de négociations pour un accord avec les insurgés. Naturellement il faisait à ce propos les restrictions habituelles au sujet de la religion et de l'obéissance qui lui était due, et il recommandait à Requesens d'agir comme de lui-même, sans paraître commissionné pour cela. Enfin il l'autorisait à convoquer les états généraux s'il ne croyait pas pouvoir aboutir autrement à la pacification désirée (1).

S'il avait été conçu sans arrière-pensée, largement appliqué, et avec le désir sincère de réparer toutes les fautes commises depuis l'avènement de Philippe II, ce nouveau programme aurait pu produire d'excellents effets. Mais la première mesure d'application permit de juger qu'on était loin de rechercher une réconciliation véritable. Le 6 juin 1574, était publiée une lettre patente du roi, accordant grâce pleine et entière à tous les vassaux qui avaient par-

(1) Le roi à Requesens, 10 et 31 mars 1574. *Ibid.*, 36-37, 45-47. Il ne veut pas abolir officiellement l'impôt du dixième denier ; mais le grand commandeur peut en ordonner l'abolition, en son nom et en vertu de la commission particulière qu'il a reçue. Si les états sollicitent ensuite la confirmation du roi, elle pourra leur être accordée. Le roi à Requesens, 12 mai 1574. *Ibid.*, 71.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

ticipé aux troubles depuis l'année 1566. Quoique plus général que le premier, ce pardon renfermait pourtant des réserves qui en amoindrissaient considérablement la portée : on exceptait 300 personnes nominativement désignées, en tête desquelles figurait le prince d'Orange. La liste comprenait en grande partie des prédicants et des maîtres d'école. Une clause portait que les émigrés revenant dans le pays, en vertu du pardon, avec l'intention de vivre catholiquement et en sujets obéissants, n'étaient autorisés à rentrer en possession de leurs biens qu'à la condition de fournir la preuve qu'ils avaient continuellement vécu en catholiques pendant leur absence. Mais cette preuve, beaucoup étaient dans l'impossibilité de la produire, ceux, par exemple, qui s'étaient retirés au cœur de l'Allemagne ou de l'Angleterre, dans des endroits où la religion catholique n'était pas pratiquée. Une autre disposition soulevait de non moins fortes objections. Le roi se réservait d'introduire dans les localités « altérées » tel ordre de police et de leur appliquer telles ordonnances qu'il trouverait convenir : c'était les menacer de l'abolition de leurs droits et privilèges.

Ces réserves et d'autres, qui ouvraient la porte à l'arbitraire, ne pouvaient que créer de nouveaux conflits (1). Aussi la mesure fut-elle accueillie avec

(1) Avis de Maximilien de Rassenghien, 26 novembre 1574. Gachard, *Analectes historiques*, II, 476-506. Au sujet de la religion, Rassenghien approuvait, d'ailleurs, l'interdiction de l'exercice d'un autre culte que le culte catholique. « La religion, écrivait-il, est le principal pilier et fondement de toute la république et gouvernement politique, et elle doit être maintenue uniforme. Un état ne

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

froideur. Le pardon précédent était resté sans résultat; celui-ci ne produisit d'autre effet que d'éveiller les craintes et d'accroître les défiances.

La suppression du conseil des troubles devait être la conséquence du pardon, et Requesens était autorisé à l'annoncer lorsque le moment lui paraîtrait opportun : il jugea bon de la différer (1). Quant au dixième et au vingtième denier, l'abolition en était subordonnée au vote de la contribution de 2.000.000 de florins offerte par les états généraux. En conséquence, ceux-ci furent convoqués pour délibérer au sujet de la proposition que le gouvernement devait leur soumettre à ce sujet.

Réunis le 7 juin, le lendemain même de la proclamation du pardon, ils se montrèrent bien décidés à ne pas se laisser séduire par les promesses qui pourraient leur être faites. Aussi, avant d'examiner la proposition du gouvernement, lui soumirent-ils une série d'articles sur lesquels ils le priaient de se prononcer. Ils demandaient que le pays fût administré par des indigènes; ils réclamaient la suppression du conseil des troubles, l'abolition du dixième et du vingtième denier, l'adoucissement des placards, l'éloignement des soldats étrangers, qui vivaient

---

se peut pas plus gouverner avec deux religions que le monde avec deux soleils. En Allemagne, par la paix de religion, chaque prince particulier a la liberté de maintenir en son pays celle qu'il voudra des deux religions, catholique ou Confession augustane ; ses sujets doivent se régler sur la religion par lui choisie. Le roi a-t il moins de liberté en cela que le moindre prince d'Allemagne? » Cette manière de voir au sujet de l'exercice du culte était celle de la grande majorité des conseillers du roi dans les Pays-Bas, tout tolérants qu'ils fussent.

(1) Le roi, par lettre du 10 mars 1574, avait autorisé Requesens à l'abolir. A partir de ce moment, il ne prononça plus de sentences capitales ou entrainant la confiscation des biens. Il cessa de fonctionner après le gouvernement du conseil d'état, au mois de septembre 1576.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

aux dépens des provinces, le payement régulier des troupes, le rétablissement des anciens droits et privilèges, la création d'un conseil des Pays-Bas à Madrid, la venue du roi, le droit reconnu aux états généraux de lui adresser directement des vœux, le châtiment des crimes commis par les soldats mutinés. Ils invitaient le gouvernement à prendre des mesures pour mettre un terme à la guerre.

Ces demandes étaient justes; mais elles dépassaient de beaucoup les concessions que Requesens était disposé à faire. Les pourparlers traînèrent si bien en longueur que le vote des 2.000.000 de florins fut indéfiniment ajourné.

Les débuts du nouveau gouverneur général étaient donc peu satisfaisants. L'insuccès du pardon, l'attitude hostile des états, le refus de voter l'aide pécuniaire promise conditionnellement, l'indifférence que témoignaient parmi les sujets fidèles ceux sur lesquels on aurait cru pouvoir le plus compter, la froideur en matière religieuse que Requesens rencontrait chez les catholiques, et qui allait jusqu'à leur faire désapprouver la rigueur des moyens employés pour combattre l'hérésie (1), même jusqu'à leur faire croire à la possibilité d'accorder la liberté de conscience (2), tout contribuait à le décourager et à l'irriter. Cette situation difficile fut

(1) Requesens à son frère, don Juan de Zuñiga, ambassadeur d'Espagne à Rome, 16 août 1574. *Nueva Coleccion de documentos inéditos*, V, 3. Il ajoute : « Ce que je ne puis prendre en patience, c'est de voir que notre faiblesse soit si grande : cent hérétiques valent plus que dix mille catholiques. »

(2) Déjà dans une lettre du 8 mars 1574 adressée au roi, Requesens constate que beaucoup la désirent. *Correspondance de Philippe II*, III, 30-33.



Original from
HARVARD UNIVERSITY

aggravée par une mutinerie qui éclata à ce moment dans l'armée espagnole.

Louis de Nassau ayant levé des troupes pour secourir la ville de Leyde, fut complètement battu, le 14 avril 1574, et périt dans la mêlée avec son frère Henri et le plus jeune des fils de l'électeur palatin. Cette défaite aurait pu avoir une influence marquée sur la suite des événements dans le nord, si les soldats espagnols vainqueurs ne s'étaient avisés de réclamer l'arriéré considérable de solde qui leur était dû. Comme le gouvernement était dans l'impossibilité de leur donner satisfaction, ils marchèrent sur Anvers, qu'ils traitèrent en ville conquise, sous les yeux du grand commandeur, accouru pour les faire rentrer dans le devoir. Suivant l'usage dans tous les cas de mutinerie, ils se choisirent un chef, *eletto,* qui publiait des ordonnances en leur nom, mais dont les actes étaient contrôlés par eux. Etablis dans les meilleures maisons, ils y commandaient en maîtres. Dans les rues, ils se répandaient en bandes tumultueuses, terrorisant les habitants, sonnant l'alarme la nuit, tirant des coups d'arquebuse, réclamant leurs payes. Ils allèrent jusqu'à sommer le gouverneur général de quitter la ville et tenir en sa présence les propos les plus offensants (1).

Après avoir vainement fait des démarches pour obtenir une avance des marchands d'Anvers, Requesens parvint à emprunter au magistrat 400.000 couronnes. Grâce à cette somme, il put entrer en arran-

(1) Requesens à don Juan de Zuñiga, 28 avril 1574. *Ibid.*, 55-60. — Le même au roi, 30 avril, 15 mai. *Ibid.*, 65, 78-79.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

gement avec les mutinés, qui quittèrent la ville, le 15 juin.

A peine étaient-il partis que les réclamations et les excès recommencèrent (1). Puis l'indiscipline gagna les Wallons et les Allemands. Les reitres surtout répandaient l'épouvante parmi les populations, pillant jusqu'aux églises et aux monastères : ils n'auraient pas commis plus de dévastations s'ils avaient été à la solde des insurgés. Toutes ces bandes poussaient le même cri : de l'argent ! De l'argent, tout le monde alors en réclame : les fournisseurs de l'état, les banquiers, les marchands, les fonctionnaires, les employés (2). On en réclame pour les garnisons, pour les régiments en campagne. En attendant que satisfaction leur soit donnée, les soldats se nourrissent aux dépens des habitants. Ils sont exaspérés à ce point qu'on craint de les voir livrer à l'ennemi les pays qu'il doivent défendre (3). Mais Requesens n'a pas les moyens de les payer ; il n'a même pas de quoi pourvoir aux dépenses les plus urgentes ; il a besoin de millions et ne sait comment se procurer un réal. Il ne peut plus compter sur la place d'Anvers, d'où les grandes fortunes ont disparu : les banquiers se sont retirés à Hambourg, Embden, Middelbourg, Rouen, Londres. Il a remis au payeur général de l'armée tout ce qu'il pouvait : il n'a plus rien à donner, il n'a plus de crédit, il n'a même plus

(1) Le même à don Juan de Zuñiga, 16 août 1574. *Nueva Coleccion de documentos ineditos*, V, 2. — Le même au roi, 19 août. *Ibid.*, 67.

(2) Requesens au roi, 8 juillet, 1574. *Ibid.*, III, 294-296. « Si je n'avais, remarque-t-il, d'autre occupation que de lire les lettres que je reçois de tous côtés à ce sujet, j'aurais à peine le temps de le faire. »

(3) Le même au secrétaire du roi Zayas, 28 juin 1574. *Ibid.*, 166.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

de quoi expédier un courrier. Les marchands restés à Anvers ne veulent plus lui faire d'avances. Des états, il n'y a rien à espérer. Dans sa détresse, il implore le secours du roi; il ne sait, dit-il, quel parti prendre; il redoute un désastre si Dieu n'y pourvoit par un miracle (1).

Cette lamentable situation, aggravée par les progrès que faisaient les insurgés, n'empêchait pas Philippe II d'exiger la continuation de la guerre. Il ne pouvait se figurer qu'on le crût réduit à négocier avec des sujets rebelles. Leur longue résistance, les difficultés qu'il rencontrait à les soumettre l'irritaient et l'humiliaient à la fois. Il projette alors une dévastation générale de toutes les contrées qu'ils occupent (2). Du temps du duc d'Albe déjà et au début de l'administration de Requesens, il avait été question d'incendier ou de submerger les parties du pays que l'armée royale ne pourrait pas reconquérir. Le grand commandeur avait désapprouvé ces projets, et les raisons qu'il invoquait étaient des plus justes : de pareilles mesures ne pouvaient qu'exciter l'indignation universelle; la guerre n'avait causé que trop de ruines; il ne fallait recourir à ces moyens qu'après avoir employé tous les autres sans succès, avis aussi sensé que l'autre l'était peu; le roi, du reste, l'avait approuvé (3). On était à ce moment sous l'impression du régime de la terreur appliqué

(1) Le même au roi, 28 juin 1574. *Correspondance de Philippe II*, III, 114-115.— Le même au même, 8 juillet. *Nueva Coleccion de documentos inéditos*, III, 296-299.
(2) Le roi à Requesens, 9 août 1574. *Correspondance de Philippe II*, III, 125-126.
(3) Le même au même, 9 décembre 1573. *Ibid.*, II, 437. — Requesens au roi, 8 janvier 1574. *Ibid.*, III, 4.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

depuis 1567, on sentait la nécessité de réagir, de « regagner les cœurs, » de ramener la confiance. Requesens, en particulier, dont la correspondance est remplie de plaintes sur les tristes conséquences de l'administration tyrannique de son prédécesseur, ne pouvait raisonnablement pas approuver une mesure qui eût dépassé en horreur les cruautés commises alors.

Plus tard cependant, la colère et la honte de se voir tenu en échec par les hérétiques du nord le font changer d'avis, et il propose formellement à Philippe II de recourir aux moyens violents condamnés d'abord (1). Le roi, de son côté, ne s'y montre plus défavorable; il examine, il discute. Submerger la Hollande serait chose facile; mais, les digues une fois rompues, le pays serait dévasté, perdu pour toujours, et les provinces voisines en éprouveraient un dommage notable. Un autre inconvénient de ce procédé, c'est qu'il aurait « un certain caractère de cruauté dont il faut se garder envers des vassaux. » Enfin, la mesure pouvait avoir cette grave conséquence: les Zélandais, par représailles, pourraient rompre des digues en Flandre, submerger ainsi une partie de cette province et causer de grands ravages autour d'Anvers (2). L'incendie lui déplaît moins: c'est un moyen employé à la guerre; puis le feu, on peut l'arrêter à volonté. Quand bien même on en viendrait à brûler tous les villages, les moissons, les arbres, il resterait encore le sol, et, avec le temps,

(1) Requesens au roi, 27 septembre 1574. *Ibid.*, 168-169.
(2) Le même au même, 6 novembre. *Ibid.*, 191-192.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tout se reproduirait. Le roi se prononce donc pour le feu. Seulement on aurait soin d'avertir préalablement les rebelles de la résolution d'user à leur égard des dernières rigueurs, sans toutefois leur faire connaître lesquelles. D'après les calculs, il aurait fallu employer à cette besogne 10.000 à 12.000 hommes, qui s'en seraient chargés volontiers à raison des profits qu'elle leur aurait rapportés (1).

On reste confondu en voyant le premier souverain de l'Europe, pendant que ses soldats ruinent les provinces soumises et refusent de marcher à l'ennemi, délibérer avec ses ministres sur des plans aussi puérils d'extermination des contrées du nord et chercher dans de semblables niaiseries le salut de la puissance espagnole, car c'est de la soumission de ces provinces que dépend le maintien de la prépondérence de l'Espagne.

Ce n'étaient là, du reste, que de vaines boutades, sans portée pratique, qu'explique seule l'indécision dans laquelle se trouvaient le roi et ses ministres. Requesens lui-même croyait si peu à l'efficacité d'un pareil projet que, dans le temps où il en entretenait le roi, il avouait ne plus compter sur l'emploi de la force pour réduire les insurgés et déclarait la situation perdue si l'on ne traitait avec eux (2).

Sur terre et surtout sur mer, ceux-ci, en effet, avaient fait d'énormes progrès. Au début de son administration, le grand commandeur se plaignait de ne pas trouver de marins, tandis qu'au prince

(1) Le roi à Requesens, 22 octobre 1574. *Ibid.*, 174-177.
(2) Requesens au roi, 8 novembre 1574. *Ibid.*, 199.

Digitized by Google — Original from HARVARD UNIVERSITY

d'Orange il en venait trois fois plus qu'il n'en demandait, et encore, ces gens ne lui réclamaient pas de paye (1). Les troupes qui défendaient les villes insurgées se renforçaient chaque jour, et ces renforts étaient fournis par des indigènes, qui venaient spontanément, comme pour la flotte, offrir leurs bras.

Combien étaient changées les conditions de la lutte depuis les expéditions de 1568 et 1572 ! Guillaume d'Orange, dont les armées se composaient alors principalement d'étrangers, se trouvait à la discrétion de mercenaires, qui l'abandonnaient au moment de livrer bataille, si la paye se faisait trop attendre. Aujourd'hui, ses soldats se battaient, non pour de l'argent, mais pour la défense de leurs foyers et de leur religion, et, en retour de leurs services, ils ne lui demandaient que des munitions et des vivres. Quant aux ressources, il les trouvait sans contrainte chez ses compatriotes, excités comme lui par la haine de l'Espagnol et encouragés par les succès des dernières années. Requesens, au contraire, se plaignait de ne rencontrer dans les provinces du midi qu'indifférence et mauvaise volonté : on y refusait de prendre les armes contre l'ennemi ; les états s'obstinaient à ne pas accorder la contribution réclamée en remplacement des impôts du dixième et du vingtième denier (2). Il était à bout ; de toutes façons, il se sentait incapable de remédier à la situa-

(1) Le même au même, 30 décembre 1573, 24 février 1574. *Ibid.*, II, 414; III, 26-27.
(2) Le même au même, 19 août 1574 *Nueva Coleccion de documentos inéditos*, V, 71.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tion sans un arrangement avec le prince d'Orange. Comme ses pouvoirs de gouverneur général l'autorisaient à tenter la voie des négociations, à la condition de ne pas y mêler ostensiblement le roi, il entama des pourparlers.

Une réconciliation était-elle encore possible ? Enhardis par leurs progrès, les insurgés ne montreraient-ils pas des prétentions inacceptables ? Sur quelles bases le grand commandeur entendait-il traiter ? Quelles concessions offrirait-il ? Ces concessions seraient-elles ratifiées? Philippe II reconnaissait qu'il fallait en revenir au gouvernement ancien, observer les lois, respecter les privilèges du pays (1); mais il ne voulait traiter qu'avec les restrictions ordinaires, c'est-à-dire à la condition que la religion catholique serait maintenue sans concession aucune et son autorité royale, sa souveraineté reconnues sans réserves. Sur quel terrain allaient se placer les négociateurs ?

Les conseillers espagnols de Philippe II, le pape, l'empereur, le cardinal de Granvelle, tous les correspondants du roi qui s'intéressaient aux affaires des Pays-Bas, et ils étaient nombreux, formaient des projets, suggéraient des moyens d'arrangement plus ou moins raisonnables. Parmi ceux qui ne l'étaient pas, Philippe II en note un, qu'il communique à Requesens : il s'agissait de gagner le prince d'Orange en lui offrant le commandement d'une expédition contre l'Angleterre. Le Taciturne aurait employé

(1) Le roi à Requesens, 29 novembre 1574. *Correspondance de Philippe II*, III, 200.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

dans cette entreprise les forces qu'il avait réunies pour faire la guerre à l'Espagne. Le grand commandeur n'hésita pas naturellement à déclarer un pareil projet irréalisable. Il aurait fallu s'entendre d'abord avec le prince « sur le principal, » c'est-à-dire son retour à la religion catholique, et la reconnaissance de l'autorité royale, conditions considérées par Philippe II comme devant former la base de toute négociation. On ne pouvait compter sur une pareille conversion. Mais un autre obstacle se présentait, tout aussi puissant : les moyens d'exécution faisaient entièrement défaut ; on n'avait ni argent ni flotte (1).

A Rome, on se montrait moins exclusif qu'à Madrid. Quand, au mois d'avril 1574, Philippe II sollicitait du pape, au moment de la proclamation du pardon, un bref en faveur des hérétiques des Pays-Bas repentants, Grégoire XIII exprimait déjà l'opinion que cette mesure n'aurait pas l'effet désiré si l'on n'amnistiait le prince d'Orange et les autres chefs de l'insurrection, ou du moins si l'on n'entrait en négociation avec eux, sauf évidemment à exiger leur réconciliation avec l'Eglise (2). Ce qui déterminait le pape à recommander un arrangement avec le Taciturne, arrangement d'ailleurs impossible, mais au sujet duquel il s'exprimait en des termes

(1) Requesens au roi, 12, 28 juin 1574. Don Juan de Zuñiga à Requesens, 10 juillet 1574. *Nueva Coleccion de documentos inéditos*, II, 382, 385; III, 154-156, 329-330. On trouve ainsi dans la correspondance de Philippe II une quantité d'avis et de projets qui dénotent une grande naïveté et un manque complet de sens pratique.

(2) Don Juan de Zuñiga à Requesens, Rome, 1er mai 1574. *Correspondance de Philippe II*, III, 67-68. L'ambassadeur, scandalisé, fait observer que Pie V n'aurait pas exprimé de pareils sentiments. Il déclare, d'ailleurs, au pape que son maître ne consentirait pas à pardonner à des hérétiques « qui avaient commis tant de sacrilèges et d'insolences envers Dieu et ses ministres. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

relativement modérés, c'était la crainte des Turcs, qui menaçaient en ce moment la Golette. Il aurait voulu que Philippe II tournât toutes ses forces de ce côté, et, malgré les objections du roi, il n'hésitait pas à le presser de s'occuper moins de ses états de Flandre que des intérêts de la chrétienté menacée (1).

D'autres conseillaient l'intervention de l'empereur. A diverses reprises, Maximilien II avait rempli le rôle de médiateur, et, cette fois encore, il consentit à prêter son aide à une solution pacifique. Lui aussi avait un plan : on aurait offert au prince d'Orange et à certains des seigneurs révoltés des biens équivalents à ceux qu'ils avaient possédés dans les Pays-Bas. Aux insurgés qui s'engageraient à vivre catholiquement, on restituerait leurs propriétés, leurs charges et dignités; à ceux qui voudraient rester en dehors de l'Eglise on accorderait l'autorisation de vendre leurs biens pour aller où il leur plairait. Le gouvernement serait rétabli tel qu'il existait avant la création du conseil des troubles, et il serait confié à un prince du sang (2). L'empereur déclarait, du reste, ne vouloir prêter ses bons offices que sous réserve du maintien de la religion catholique et de l'autorité du roi.

Philippe II se montra disposé à accepter l'intervention de son cousin (3). Mais était-il prudent

(1) Le même au cardinal de Granvelle, 13 août 1574. *Nueva Coleccion de documentos inéditos*, IV, 329-330.

(2) *Venetianische Depeschen vom Kaiserhofe*, III, 537, 540-541.

(3) Monteagudo, ambassadeur de Philippe II près de l'empereur, au roi, 27 mai 1574. *Coleccion de documentos inéditos*, CXI, 414. — Le roi à Monteagudo, 29 août 1574. *Ibid.*, 457. En reconnaissance de ces bons offices, il fait assurer Maximilien de son désir de veiller aux intérêts de la famille impériale.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'abandonner à un tiers la conduite de ces importantes négociations? Le cardinal de Granvelle, toujours soucieux de sauvegarder l'autorité de son maître, lui représenta le danger de laisser traiter une aussi grave affaire sans sa participation directe. Il reconnaissait que la douceur était préférable au système de la violence qui avait été pratiqué; mais laisser l'empereur et le prince d'Orange délibérer sur la politique de conciliation, c'était leur fournir le moyen de conquérir la faveur des Flamands au détriment du roi, alors qu'il s'agissait précisément de les persuader de son affection pour eux (1).

Après de longs pourparlers préliminaires, des conférences s'ouvrirent néanmoins officiellement à Breda, le 3 mars 1575, entre les commissaires de Requesens, ceux de l'empereur (2) et des députés de la Hollande et de la Zélande. Les premiers proposèrent les conditions suivantes : rétablissement des privilèges, des lois et des coutumes tels qu'ils existaient avant les troubles; les biens pris de part et d'autre seraient rendus, les prisonniers relâchés sans rançon, la religion catholique maintenue comme du temps de Charles-Quint; les habitants qui ne voudraient pas vivre en catholiques seraient, pour cette fois, autorisés à sortir du pays et à vendre leurs biens dans un délai fixé. De leur côté, les députés des états de Hollande et de Zélande réclamaient, avant tout, le départ des soldats étrangers et

(1) Le cardinal de Granvelle au roi, Naples, 27 février 1575. *Correspondance du cardinal de Granvelle*. V, 300-301.

(2) L'empereur était représenté par le comte Gunther de Schwarzbourg, beau-frère du prince d'Orange, accompagné du comte Wolfgang de Hohenlohe.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la convocation des états, deux conditions au sujet desquelles ils étaient d'accord avec les provinces méridionales; ils repoussaient l'option, imposée à leurs coreligionnaires, entre l'abjuration et l'exil; toutefois, par esprit de conciliation, ils consentaient à remettre l'examen de ce point aux états généraux.

Pour le grand commandeur ces exigences étaient excessives. Afin de gagner du temps, plutôt que dans l'intention de s'éclairer, il réunit à Anvers, le 18 juin 1575, une junte, composée des ministres et autres principaux personnages du pays, qu'il chargea de délibérer à ce sujet. A la presque unanimité, l'assemblée se prononça pour le départ des soldats étrangers, et surtout des Espagnols, avant que les insurgés fussent tenus de rien restituer des places occupées par eux, et la convocation des états généraux, sauf la réserve qu'ils ne seraient pas saisis de la question religieuse. Toutefois, sur ce dernier point, la junte proposait que le gouvernement, eu égard aux circonstances, se comportât vis à vis des réformés hollandais comme il le faisait pour les Allemands et les hanséates établis dans le pays. Pas plus que le roi, Requesens n'était disposé à faire une aussi importante concession : il désapprouva les conclusions de la junte comme trop modérées et déclara vouloir l'application rigoureuse des anciens placards.

Les conférences furent rompues.

De part et d'autre, d'ailleurs, on avait négocié sans espoir de succès, et on se séparait en s'accusant


Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

réciproquement de mauvaise volonté. Les Hollandais reprochaient au grand commandeur de n'avoir jamais cherché qu'à les tromper (1). Dans les provinces soumises mêmes, on blâmait son intransigeance, la haine qu'il manifestait pour les réformés. Les ministres et les conseillers indigènes lui en voulaient de ce qu'il repoussât leur avis après l'avoir demandé, de ce qu'il persistât dans son obstination, alors que les évêques opinaient pour qu'il fùt fait quelque concession « afin de pouvoir mieux gagner les âmes et replanter l'ancienne foi (2). » Le docteur Albertus Leoninus, professeur à l'Université de Louvain, qui avait participé aux négociations, n'hésitait pas à attribuer l'insuccès des conférences au gouvernement (3).

La guerre allait donc continuer.

Mais au moment où il se trouvait dans la nécessité d'imprimer une nouvelle vigueur aux opérations militaires, le grand commandeur apercevait avec effroi les difficultés de toutes sortes au milieu des-

---

(1) Morillon à Granvelle, 31 juillet 1576. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, V, 350. — Dans une lettre du 11 septembre au même, Morillon écrit : « L'on m'assure que nos évêques qui sont intervenus au traité sont réputés pour hérétiques, que le comendador les a blasonnés comme tels vers le roi. » *Ibid.*, 382. — Tout au début des négociations, le comte de Schwarzbourg avait fait une démarche personnelle près de Requesens afin d'obtenir, sur le point de la religion, des concessions plus importantes que le grand commandeur n'annonçait l'intention d'en accorder. Il se fondait sur cette raison que la religion réformée avait fait de grands progrès, qu'on ne pourrait plus l'extirper facilement du pays et se prononçait en conséquence pour la tolérance. Le 6 avril, il annonçait l'intention de partir si son avis était repoussé. Dans une lettre du 8, Requesens, tout en le remerciant de son intervention et de l'intérêt qu'il avait montré pour les affaires du roi, déclara qu'il ne pouvait faire les concessions qu'il demandait et l'informa qu'il ne s'opposait pas à son départ. Theiner, *Annales*, II, 128-130.

(2) Morillon à Granvelle, 3 juillet 1576. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, V, 328.

(3) Le même au même, 25 juillet. *Ibid.*, 345.

Digitized by Google · Original from HARVARD UNIVERSITY

quelles il allait avoir à se débattre, difficultés financières surtout. A l'armée seule on devait plus de 7.000.000 d'écus, et depuis longtemps Requesens n'avait pas les moyens de faire face aux dépenses les plus urgentes (1). Au mois de juin 1574, il est tellement dans le besoin qu'il songe à engager chez le lombard ce qui lui reste de sa garde-robe; sa vaisselle, il l'a déjà livrée au payeur général de l'armée. Il va jusqu'à former le projet d'aliéner la belle collection de tapisseries qui ornent le palais, dont un grand nombre remontent à l'époque des ducs de Bourgogne et rappellent la somptuosité de ce temps (2). Aux soucis des affaires publiques s'ajoutent les préoccupations que lui causent ses propres intérêts : il dissipe sa fortune au service du roi et prive ses enfants de leur avoir ; il tremble à l'idée qu'il ne leur laissera qu'une dette énorme (3). A la fin de l'année 1574, il prend Dieu à témoin qu'il n'a pas de quoi manger (4).

Philippe II, dont il réclame l'avis, à qui il adresse des appels désespérés, garde le silence ou ne lui fait que de vagues promesses. Trois mois après la rupture des conférences de Breda, il se décide enfin à

---

(1) Au mois de septembre 1574, n'ayant pas d'argent pour expédier un courrier en Espagne, il charge de sa correspondance le secrétaire de Chiapin Vitelli, que son maître envoie à Madrid. Requesens au roi, Anvers, 1er septembre. *Nueva Coleccion de documentos inéditos*, V, 154.

(2) Morillon à Granvelle, 11 juillet 1575. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, V, 333.

(3) Requesens à Zayas, 28 juin 1574. *Nueva Coleccion de documentos inéditos*. III, 166-167. — Le même à Philippe II, 2 juillet. *Ibid.*, 220. — Le même à Busto de Villegas, 9 juillet. *Ibid.*, 317. Il abandonne à ce dernier tout ce qui concerne le mariage de ses fils, le temps lui faisant défaut pour s'occuper de ses affaires personnelles.

(4) Requesens au roi, 11 décembre 1574. *Correspondance de Philippe II*, III, 212.



Original from HARVARD UNIVERSITY

annoncer que le marquis d'Havré va apporter d'Espagne les « vrais remèdes » : c'est ainsi que sont désignées dans les dépêches les mesures que le roi prépare ou a arrêtées pour donner un semblant de satisfaction à ses sujets des Pays-Bas. Il a pris, annonce-t-il, des résolutions sur différents points, mais sans indiquer lesquels. Tout ce qu'il dit de ses intentions, c'est que l'assemblée des états généraux, réclamée de toutes parts, a toujours été tenue pour dangereuse et qu'il ne l'autorise pas (1).

En revanche, il est de nouveau question d'un pardon général (2), cette panacée qui ne guérit rien: Requesens lui-même déclare ne plus en attendre aucun effet après les insuccès précédents, et, quoiqu'il reconnaisse les inconvénients d'une réunion des états, il ne voit pas qu'elle puisse empirer la situation. Quant aux mesures sur lesquelles le roi compte pour pacifier les Pays-Bas, elles ne lui inspirent pas confiance. Il est découragé et demande qu'on lui envoie un successeur; il serait heureux de mourir pour ne pas avoir la honte d'annoncer que le pays est totalement et définitivement perdu. Avec cela, sa santé devient de plus en plus mauvaise ; il aspire à voir arriver la fin de ses épreuves (3). « Les Pays-Bas, écrit-il dans un mémoire adressé à l'évêque de Cuenca pour être communiqué à Philippe II, c'était pour moi la terre promise. Dieu me l'a montrée, comme à Moïse, du haut de la montagne.

(1) Le roi à Requesens, 8 octobre 1575. *Ibid.*, 368.
(2) Le même au même, 12 octobre. *Ibid.*, 370.
(3) Requesens au roi, 16 et 26 décembre 1575. *Ibid.*, 407-409.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Qu'il plaise au roi de me donner un successeur plus heureux, à qui il soit permis d'y entrer un jour (1). »

La délivrance, qu'il appelait déjà ainsi après l'échec des conférences de Breda, était proche.

Au mois de février 1576, il était à Anvers, quand une aggravation dans l'état de sa santé l'obligea à quitter cette ville pour rentrer à Bruxelles. Il s'arrêta à Malines, afin d'y faire ses dévotions et gagner le jubilé de l'année sainte. Deux jours après son arrivée dans la capitale, le 18, il fut pris d'une forte fièvre provoquée par un charbon qui lui était venu au bras. Le 5 mars, à 4 heures du matin, il mourait.

Dans toute sa maison on ne trouva pas 150 écus. Il fallut différer son enterrement de plusieurs jours afin de réunir la somme suffisante pour lui faire des obsèques en rapport avec la haute fonction qu'il avait exercée (2).

Son gouvernement avait duré deux ans, et, dans ce court espace de temps, il avait vu la situation qu'il était chargé d'améliorer s'aggraver à l'extrême, moins par sa faute toutefois que par celle de Philippe II. Il administrait le Milanais quand, au mois de janvier 1573, le roi l'avait désigné pour travailler à la réorganisation et à la pacification des Paks-Bas. Cet ordre l'avait si désagréablement surpris qu'il s'était hasardé à poser des objections: sa présence était moins nécessaire en Flandre qu'en Italie, où il avait servi utilement depuis dix ans; il connaissait l'état qu'il avait à gouverner et parlait

(1) Requesens à l'évêque de Cuenca, août 1575. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, XII. 599.

(2) Roda au roi, 1er juillet 1576. *Correspondance de Philippe II*, IV, 225



Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la langue du pays. Il en était autrement pour les Pays-Bas. Enfin, le climat du midi convenait à sa santé délabrée, et ce n'était pas au nord qu'il pouvait espérer la rétablir. Mais l'ordre du roi était irrévocable : il avait fallu s'incliner (1).

A peine arrivé, le grand commandeur dut s'apercevoir que, s'il n'avait pas le goût de ses nouvelles fonctions, il ne possédait pas davantage le tempérament ni les aptitudes nécessaires pour s'acquitter de la lourde tâche qui lui était imposée. Il avait à réorganiser l'administration, et tout lui était étranger. On demandait des concessions en matière religieuse, et il était d'une intolérance excessive. Il avait à employer des ménagements, à procéder avec calme et mesure dans ses rapports avec les indigènes, et il était l'homme le moins patient, le plus agité du monde. Un contemporain, qui l'a observé de près, nous a laissé un portrait de lui peu flatteur sous ce rapport : il le montre étourdi, indiscret, léger, « soudain et précipité, » agissant à sa tête, ne souffrant pas la contradiction, coupant la parole à ceux avec qui il discute, surtout quand il croit qu'on vient lui demander de l'argent, parlant des états généraux en termes grossiers, parce qu'ils refusent les subsides qu'il réclame d'eux. D'une chétive santé, il manque même de la force physique nécessaire pour supporter les ennuis qui l'accablent. Il a des accès de nervosité, qui se produisent surtout quand il éprouve de vives contrariétés, quand il apprend un échec de ses

(1) *Ibid.*, II, 308-309 ; III, 75. — *Coleccion de documentos inéditos*, CII, 39-41.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

armes, ce qui arrive fréquemment. Il a alors le regard farouche, s'agite, siffle pour s'étourdir; il est pris de la fièvre, est obligé de s'aliter et se fait tirer du sang. Malheur aux députés des provinces qui viennent, dans ces mauvais moments lui faire des représentations! Il s'emporte contre eux, les maltraite, les menace de châtiment pour crime de lèse-majesté. Après avoir ainsi malmené des députés de Gand et de Bruxelles, il leur écrit des excuses, « avec des explications biscornues. » Il lui arrive une fois, dans un de ces emportements, de jeter son bonnet au feu, et il défend qu'on l'en retire (1).

Si sa nomination l'avait contrarié, elle n'avait pas été non plus favorablement accueillie dans les Pays-Bas, qui auraient préféré avoir un gouverneur du sang de leur prince. Simple gentilhomme de cape et d'épée, il ne s'était distingué avant son arrivée ni comme diplomate, ni comme homme d'état, ni comme homme de guerre. Il ne tarda pas à provoquer un tel mécontentement que les états réclamèrent son départ.

L'animadversion qu'il s'attira dès le début, fut augmentée par sa morgue castillane, la préférence qu'il laissait apercevoir pour ses compatriotes, tenant à l'écart les indigènes, faisant sa société de « gens de peu, » les Espagnols et les Italiens, ce dont ces étrangers, les premiers surtout, se prévalaient pour étaler leur arrogance (2).

---

(1) Morillon à Granvelle. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, tomes V et VI, *passim*.

(2) « Le grant conseil de Son Excellence est Chappin Vitelli, qu'est la grosse

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ce manque desympathie devait se montrer surtout dans le domaine religieux, où les manifestations des sentiments de tolérance des Flamands paraissaient, en effet, scandaleuses à Requesens. Il ne pouvait pas admettre qu'on pût être catholique sincère et estimer, comme on le faisait aux Pays-Bas, qu'au lieu d'user de rigueur envers les hérétiques, il fallait les ramener par la persuasion, « comme si les moyens de persuasion avaient jamais servi à quelque chose ! » De même que son maître et ses compatriotes, il n'admettait l'existence que d'une seule religion ; les autres, les sectes, n'en méritaient pas le nom : c'étaient des « coquineries. »

Non moins que de la tolérance dont il trouvait autour de lui des indices partout, à chaque heure, il était vexé du manque de zèle, de la froideur qu'il apercevait chez les sujets les plus orthodoxes. Ecclésiastiques aussi bien que laïques lui paraissaient, sous ce rapport, également coupables. Il reprochait aux curés de ne pas connaître leurs ouailles, de ne pas s'assurer qu'elles se conformaient aux commandements de l'Eglise, pour leur imposer, dans le cas contraire, des peines et des censures. Il accusait les évêques de mal diriger leurs diocèses. « Il leur paraît à tous, écrivait-il, qu'ils ont accompli les devoirs de leur charge quand ils ont administré les sacrements à ceux qui les veulent recevoir, sans

---

cloche, Sancho d'Avila, Gonzaga et Roda, qu'on treuve plus hors de raison que Vargas, et gouverne la machine des affaires ; et est à craindre qu'ils ayment plus la guerre que la paix. » Le maitre des comptes Viron au cardinal de Granvelle, Bruxelles, 30 mai 1575. *Ibid.*, V, 321.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

s'occuper des autres... Les prélats n'ont le courage de rien exécuter en matière de religion... Tout ce qui dépasse l'application des placards aux actes extérieurs leur paraît être de l'inquisition (1). » Il n'aurait sans doute pas hésité, s'il l'avait pu, à introduire les pratiques du saint office dans les Pays-Bas.

On a voulu le taxer de mauvaise foi. Quand il arriva pour succéder au duc d'Albe, certains lui reprochaient d'avoir manqué à la parole donnée dans la guerre contre les Mores. En 1574, une accusation analogue fut portée contre lui à propos d'un fait qui se rattachait à la capitulation de Middelbourg. Un des articles de cette capitulation, conclue le 18 février, entre Guillaume d'Orange et le colonel Mondragon, commandant de la place, portait que celui-ci viendrait se remettre entre les mains du prince au cas où, endéans les deux mois, il ne parviendrait pas à faire mettre en liberté Marnix de Sainte-Aldegonde et trois autres personnages prisonniers des Espagnols. Requesens refusa de ratifier cette clause et défendit à Mondragon, les deux mois expirés, de retourner, comme il s'y était engagé et comme il voulait le faire, vers le prince d'Orange: le motif allégué par le grand commandeur était qu'il avait promis d'échanger Marnix contre le comte de Boussu. Les difficultés finirent par être aplanies, mais seulement plusieurs mois après l'expiration du délai convenu. Il ne paraît pas que l'accusation

(1) Requesens au roi, 8 avril 1575. *Correspondance de Philippe II*, III, 307.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dirigée à cette occasion contre Requesens soit justifiée dans les termes rigoureux où elle s'est produite (1).

---

(1) Le 5 septembre, Requesens ordonnait au châtelain d'Utrecht, Francisco Hernandez d'Avila, de mettre Marnix en liberté, s'il y avait lieu, restriction qu'explique ce passage de la même lettre : « On dit que le prince d'Orange est bien malade ; s'il mourait, ce qui serait très avantageux pour le service de Sa Majesté, il serait bon que Marnix ne fût pas relâché. » *Nueva Coleccion de documentos inéditos*, V, 170. On pourrait induire de là que si le grand commandeur ne songeait pas à faire manquer Mondragon à la parole donnée, il n'aurait pas été fâché de trouver une occasion de le retenir indéfiniment.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE II

La Pacification de Gand et l'Edit perpétuel

Gouvernement du Conseil d'état. — Excès de la soldatesque. — La Pacification de Gand. — Don Juan d'Autriche. — Ses négociations avec les états. — L'Edit perpétuel de Marche-en-Famenne. — Réception de don Juan à Bruxelles. — Conférences de Gertruidenberg. — Rupture des négociations entre don Juan, le prince d'Orange et les états.

Requesens s'étant trouvé dans l'impossibilité de signer l'acte par lequel il avait à désigner la personne chargée d'administrer temporairement après sa mort, — il possédait depuis longtemps un blanc-seing de Philippe II à cet effet, — le conseil d'état s'attribua l'intérim, et sa résolution fut approuvée par le roi, qui adjoignit aux trois seuls membres, le duc d'Arschot, le comte de Berlaymont et Viglius, dont se composait le conseil, quatre membres nouveaux : Rassenghien, Christophe d'Assonleville, Sasbout, président du conseil privé, et l'Espagnol Geronimo de Roda. Ce dernier, après avoir fait partie du conseil des troubles sous l'administration du duc d'Albe, avait joui d'une grande faveur auprès de Requesens, et cette faveur, le roi allait la lui conserver : en effet, il devint, dès lors l'inspirateur de sa politique et l'exécuteur de ses volontés dans


Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

les Pays-Bas. Il reçut des instructions spéciales sur la conduite qu'il avait à tenir vis-à-vis du conseil et fut chargé d'informer journellement son maître, dans le plus grand secret, de ce qui se passait, en employant le chiffre que tenait le secrétaire du grand commandeur (1).

Bien lourde était la tâche assumée par le conseil d'état : il succédait à un administrateur dont l'incapacité ne s'était que trop manifestée; il avait à mettre fin au désordre qui s'était introduit partout, notamment dans l'armée et les finances, à ramener la paix et la confiance, à satisfaire au vœu général en réclamant sans retard la convocation des états généraux, la suppression du conseil des troubles, qui n'était pas encore officiellement décrétée, l'abolition des impôts du dixième et du vingtième denier, la reprise des négociations avec les états de Hollande et de Zélande.

Le programme du nouveau gouvernement ne se borna pas à ces seuls points. Le conseil demanda de plus que le pays fût administré par un prince du sang royal, capable de se faire aimer et estimer, que les emplois fussent occupés par les indigènes seuls, que les garnisons fussent retirées des villes non frontières, qu'une partie des troupes fussent licenciées, parce qu'elles faisaient plus de tort au pays qu'à l'ennemi (2). Le roi répondit en s'opposant à la convocation des états généraux et à la reprise des négociations avec les insurgés (3), mais consentit à

(1) Le roi à Roda, 25 mars 1576. *Correspondance de Philippe II*, III, 474.
(2) *Ibid.*, IV, 17-19.
(3) *Ibid.*, 32-33.

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

la suppression des impôts du dixième et du vingtième denier (1). Le conseil d'état donna une autre satisfaction aux habitants des Pays-Bas en proclamant, par lettre patente du 2 mai 1576, l'abolition du conseil des troubles avant que le roi y eût donné son approbation définitive (2).

Satisfactions bien minces en comparaison des griefs qui s'étaient accumulés sous les administrations précédentes. Elles ne résolvaient, en effet, aucune des difficultés avec lesquelles Requesens s'était trouvé aux prises, et dont la plus grave était l'arriéré dû aux soldats et le payement de la solde ordinaire d'une armée qui, avec la marine, ne s'élevait pas à moins de 60.000 hommes. On était toujours dans l'appréhension d'une mutinerie générale, et on ne savait comment en prévenir l'explosion. Pas plus que Requesens, le conseil ne pouvait attendre un secours des états généraux ou espérer un prêt des banquiers ou des marchands d'Anvers; comme lui, ses membres se virent réduits à emprunter sur leur vaisselle pour donner un acompte aux gens de guerre (3). Mais de pareilles mesures étaient sans efficacité. Plus mécontents, plus indisciplinés que jamais, les soldats, encouragés, d'ailleurs, par le langage hau-

---

(1) La suppression de ces impôts fut ordonnée par le roi, le 15 juillet 1576. *Ibid.*, 237.

(2) Ce dont on fut mécontent à Madrid. Cet acte resta ainsi quelque temps sans effet; mais le conseil des troubles cessa dès lors d'exister en fait. Gachard, *L'abolition du conseil des troubles. Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, XI, 235-238.

(3) Avis des gouverneurs de province, 3 avril 1576. *Correspondance de Philippe II.* IV, 79-80. Ils avaient été convoqués à Bruxelles par le grand commandeur quelque temps avant sa mort. — Le conseil d'état au roi, 30 mai 1576. *Ibid.*, 171-177. — Discours sur le gouvernement du conseil d'état. *Ibid.*, 531-542.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

tain de leurs chefs, proclamaient que les villes leur avaient été données par le grand commandeur « en gage et hypothèque de leur dû » et qu'ils n'en sortiraient s'ils n'étaient payés. En plein conseil, le mestre de camp Julien Romero annonçait que les Espagnols viendraient bientôt, tête baissée et enseignes déployées, se faire payer à Bruxelles, que ceux de la citadelle d'Anvers leur fourniraient l'artillerie pour battre les murs de la capitale (1).

Ces propos n'étaient pas tenus par pure forfanterie. Le 29 juin, après la prise de Zierikzée, dans l'île de Schouwen, par les Espagnols, ceux-ci trouvèrent que le moment était venu de mettre la menace à exécution. Les soldats étaient distribués autour de la ville, on s'occupait du recouvrement de la somme due par les habitants pour leur rançon quand, le 2 juillet, une partie des troupes se mutinèrent et sortirent de l'île avant que le contador eût terminé ses opérations (2). A Herenthals, Mansfeld vint, au nom du conseil d'état, leur faire toutes les offres possibles pour les apaiser; mais en vain : ils exigeaient le payement intégral de l'arriéré, une augmentation de solde et l'occupation d'une bonne ville. Il fallut les laisser poursuivre leur chemin. Il n'étaient qu'à quelques lieues de Bruxelles quand, tout à coup, changeant d'avis, ils tirèrent dans la direction de la Flandre et marchèrent sur Alost, qu'il prirent par force, en tuant un certain nombre de bourgeois.

(1) Le conseil d'état au roi, 26 juin 1576. *Ibid.*, 206-213.
(2) Mendoza, *Commentaires*, II, 377.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Indigné des insolences et des forfaits de cette soldatesque, le conseil d'état déclara les mutinés d'Alost désobéissants, rebelles, ennemis du roi et du pays, et autorisa les habitants à les poursuivre et à les châtier comme tels (1). Cela ne les empêcha pas de se livrer à toutes sortes d'excès, de répandre la terreur dans la ville et les environs, levant des contributions, se saisissant d'otages, menaçant de tout mettre à feu, de tout massacrer (2).

A Bruxelles, l'exaspération était à son comble. On se rappelait que les mutinés avaient annoncé l'intention de livrer la ville au pillage, et le ressentiment qu'on en éprouvait retombait sur tous les Espagnols sans distinction. Le 26 juillet, au matin, un domestique de Roda était massacré dans la rue (3). La noblesse, mécontente, ne cachait pas son irritation. Roda, parlant dans une séance du conseil, de l'arrivée prochaine du nouveau gouverneur, le duc d'Arschot lui coupait la parole : Quel est le nouveau gouverneur qui croit entrer dans ce pays? S'il vient en armes, nous l'arrêterons. Nous sommes déterminés à mourir tous plutôt que de le laisser arriver avec des troupes (4).

Bientôt le confident du roi, ne se croyant plus en sûreté à Bruxelles, allait rejoindre à la citadelle d'Anvers les chefs de l'armée espagnole qui s'y étaient

---

(1) *Discours véritable de ce qui est advenu touchant l'alborote et esmotion des Espaignolz mutinez.* La proclamation du conseil d'état contre les soldats espagnols mutinés est du 26 juillet 1576.

(2) Le magistrat de Grammont au conseil d'état, 20 et 23 octobre 1576. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, VI, 469-470, 475.

(3) Roda au roi, 27 juillet 1576. *Correspondance de Philippe II*, IV, 264-266.

(4) Le même au même, Anvers, 15 août 1576. *Ibid.*, 312.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

établis et en avaient fait un foyer de conspiration. Pendant que Roda excite plus vivement que jamais le roi contre les indigènes (1), Sancho d'Avila appelle à lui les gens de guerre espagnols, le colonel Fugger, ses Allemands. Une catastrophe s'annonce, qu'il n'est plus possible d'empêcher. Dans ce désordre général, le conseil d'état, incapable de parer au danger, déclare à Philippe II que s'il ne veut pas consentir à la reprise des négociations avec les provinces du nord, au départ des soldats étrangers et au rétablissement de l'ancien ordre de choses, il désire être déchargé du gouvernement (2). Son vœu allait être exaucé plus vite et d'une autre façon qu'il ne s'y attendait.

La brutalité de la soldatesque, les sentiments de colère et d'angoisse que ressentaient les populations, le désir de vengeance qui les animait, la persuasion de la radicale impuissance du conseil d'état, tout contribuait à aigrir les esprits. A ces causes de mécontentement se joignaient la lenteur et l'indifférence du roi, dont on ne pouvait attendre que de vaines promesses et qui, loin de désapprouver les excès commis, demandait qu'il ne fût pas donné suite à la déclaration lancée contre les mutinés d'Alost. Une pareille situation ne pouvait durer. Les états de Brabant, à qui l'inaction du conseil semblait intolérable, avaient levé des troupes sous le commandement de Guillaume de Hornes, sei-

(1) Il ose écrire au roi : « La malice de ce peuple va jusqu'à lui faire dire que Votre Majesté a légitimé un fils à elle, âgé de 18 ans, qu'elle avait tenu caché, et qu'elle l'envoie aux Pays-Bas avec le cardinal de Granvelle et Vespasiano de Gonzaga. » Le même au même, 18 mai 1576. *Ibid.*, 140-141.

(2) Le conseil d'état au roi, 17 août 1576. *Ibid.*, 315.



Original from
HARVARD UNIVERSITY

gneur de Hèze. Le 4 septembre, un lieutenant de ce dernier, Jacques de Glymes, à la tête de 200 hommes, arrêtait les quatre membres du conseil assemblés à ce moment (1). Ils furent relâchés quelque temps après; mais, dans l'intervalle, les états de Brabant s'étaient chargés de la direction des affaires, et, maîtres de la situation, avaient décidé de convoquer les états généraux. Le Hainaut et la Flandre répondirent aussitôt à leur appel. Le 20 septembre, une circulaire du conseil d'état invitait les autres provinces à envoyer des députés à Bruxelles et à enrôler des gens de guerre.

Une première résolution importante fut prise par les états de Brabant, de Hainaut et de Flandre : ils décidèrent que les négociations de l'année précédente avec le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande seraient reprises, et cette décision fut ratifiée par le conseil d'état. En même temps qu'ils en informaient le roi, ils lui adressaient un exposé de leurs griefs. Ils lui rappelaient l'insurrection de l'année 1572, provoquée par la tyrannie du duc d'Albe, les cruautés commises à Zutphen, Naarden, Utrecht, Malines, Anvers, Alost et ailleurs, les mutineries des soldats espagnols, leurs excès, les

(1) L'arrestation n'eut pas lieu toutefois avec l'approbation des états de Brabant. Elle avait été projetée par Vander Linden, abbé de Sainte-Gertrude, à Louvain, membre des états, dévoué alors au prince d'Orange. Vander Linden fit approuver son projet par les autres abbés et des représentants des villes à l'assemblée des états de Brabant. Plus tard, il prit parti pour les Espagnols, mais sans leur inspirer grande confiance. Piot. *L'arrestation des membres du conseil d'état en 1576. Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, XXI, 273-279. — De Glymes appréhenda en même temps, dans la chambre du conseil privé les conseillers Fonck, Boisschot et del Rio. Ce dernier, qui avait fait partie du conseil des troubles, fut envoyé en Hollande, où le prince d'Orange lui fit subir un interrogatoire.



Digitized by Google · Original from HARVARD UNIVERSITY

traitements inhumains qu'ils avaient fait endurer aux populations, les agissements de Roda et des chefs de l'armée, qui voulaient leur imposer un joug intolérable. Ils protestaient, d'ailleurs, de leur fidélité, de leur attachement à la religion catholique, à laquelle ils ne souffriraient pas qu'il fût fait de changement. Ils insistaient sur la nécessité de faire la paix avec les provinces de Hollande et de Zélande et d'éloigner les soldats espagnols, dont ils ne voulaient pas endurer plus longtemps la tyrannie et les insolences. Ils rappelaient que, le jour de l'abdication, l'empereur, parlant des Pays-Bas, vantait leur attachement à sa personne et les services qu'ils lui avaient rendus; ils exhortaient le roi à observer les serments qu'il avait prêtés alors. La remontrance se terminait par une déclaration où le manque de confiance dans la parole royale était exprimée en termes sévères : ils eussent désiré envoyer une députation en Espagne pour mieux faire connaître leurs vœux; mais la mémoire encore récente de pareil voyage, entrepris par tels de leurs compatriotes qui n'en étaient pas revenus, les avait fait hésiter; ils craignaient que leurs députés n'allassent s'exposer au même sort (1).

Le 18 octobre, les délégués du prince d'Orange

(1) « Comme cette affaire est de si grande conséquence,... il eût été bien à désirer que les seigneurs de plus grand port eussent entrepris de faire eux-mêmes voiages vers Votre Majesté pour l'advertir de tout ce que dessus. Mais la mémoire encoires récente de ceux qui ont entrepris te's voiages. desquels aucun n'est retourné par dechà, donne à tous tel estonnement qu'aucun n'a osé entreprendre de se commectre en la puissance de ceulx qui, abusant du nom et titre de Votre Majesté, couvrent leurs passions démesurées, à la ruyne de ceulx desquels ils ne peuvent endurer la prospérité et splendeur. » Deux remontrances des états des Pays-Bas assemblés à Bruxelles, l'une du 17 octobre, l'autre sans date. Gachard, *La Bibliothèque nati nale*, I, 146-156.



Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

et des états de Hollande et de Zélande arrivaient à Gand pour délibérer avec ceux des états réunis à Bruxelles. Le 19, les conférences étaient ouvertes, et, le 8 novembre, l'accord se faisait par l'adoption de l'acte célèbre connu sous le nom de Pacification de Gand. On y reconnaissait avant tout la nécessité du départ des soldats espagnols et autres étrangers; on y décidait la suppression des édits relatifs au fait de l'hérésie et des ordonnances criminelles du duc d'Albe. Les soldats étrangers partis et le calme rétabli, les états généraux devaient être convoqués dans la forme où ils l'avaient été pour la dernière fois sous Charles-Quint, à l'occasion de l'abdication, afin de mettre ordre aux affaires du pays et statuer sur l'exercice de la religion dans les provinces de Hollande et de Zélande, où le culte réformé était seul autorisé, tandis qn'il était interdit dans les autres.

Il n'avait pas été facile d'arriver à une entente sur ce dernier point. Tandis que les commissaires des états demandaient que les catholiques pussent exercer librement leur culte en Hollande et en Zélande, à côté des réformés, jusqu'à la décision des états généraux, ceux de ces deux provinces s'y opposaient, alléguant, entre autres difficultés, que de cette concession résulteraient infailliblement des commotions populaires, qu'il serait impossible de réprimer et même de prévenir. Afin de ne pas compromettre le résultat des conférences et dans l'espoir que les états généraux parviendraient plus tard à un accord satisfaisant et définitif, l'assemblée de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Bruxelles avait consenti à laisser ce point en suspens (1).

Quoique provisoire, l'accord était important en ce qu'on reconnaissait l'existence d'une religion autre que la religion catholique; mais il était incomplet. On pouvait se demander si finalement l'exercice de l'un et de l'autre culte serait toléré partout, et l'incertitude qui subsistait à cet égard affaiblissait notablement la portée de la décision qui venait d'être prise : l'entente véritable que l'on désirait était non pas conclue, mais différée. La concession faite au prince d'Orange et aux états de Hollande et de Zélande n'avait d'ailleurs pas été consentie par les états assemblés à Bruxelles sans une vive opposition. En maintenant le *statu quo* dans ces provinces, en y autorisant l'exercice exclusif du culte réformé, même à titre provisoire seulement, on laissait subsister un regret chez beaucoup pour le présent, et, pour l'avenir, une cause de graves dissentiments.

(1) Gachard, *Documents inédits sur la Pacification de Gand. Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, III, 111-113. — L'extrait suivant d'une lettre par laquelle le conseil d'état informait Philippe II de l'accord qui venait d'etre conclu indique bien dans quelles conditions les concessions avaient été faites au prince d'Orange et aux dé égués des provinces de Hollande et de Zélande : « Et combien qu'en ladicte pacification se trouvoyent aulcuns points que l'on eust bien voulu redresser, toutesfois au regard de ladicte instance et qu'icelle pacification se trouvoit faicte avec le maintènement entier de la religion catholicque romaine en toutes les provinces, sauf celles de Hollande et Zélande, èsquelles elle a esté desjà longtemps perdue, n'avons peu laisser de passer oultre et advouer ce qu'estoit nécessaire de faire mesme eu regard que de introduyre èsdictes provinces de Hollande et Zélande ladicte religion, nous est laissé ouvert bon espoir par moyen desdicts estatz et leur assemblée générale desquelz se peult, à nostre advis, prendre et avoir si bonne opinion en cest endroit, que se peult espérer que la pluspart d'eulx tiendra bon pour la remise de ladicte religion; considéré mesmement qu'en tant que toutes les aultres provinces èsquelles ledict prince a bien prétendu d'estre admis l'exercice de la religion qu'ils tiennent, ilz ont tenu si ferme qu'icelluy prince et lesdicts estatz de Hollande et Zélande ont esté... contents ou, pour mieux dire, contraints de glisser leurdicte prétension.» Le conseil d'état au roi, 10 novembre 1576. *Correspondance de Philippe II*, V, 21.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Pour Philippe II, les résolutions de Gand étaient des plus offensantes : permettre l'exercice de la religion réformée dans deux de ses provinces, surtout à l'exclusion du culte catholique, c'était faire une concession réprouvée par son intolérance; décider que les états généraux se réuniraient pour régler la situation, c'était porter atteinte à son autorité, dont il était extrêmement jaloux; enfin ordonner le départ des soldats espagnols, c'était livrer le pays aux indigènes, en qui il n'avait pas confiance. Il est vrai que ces résolutions étaient pour le moment sans portée pratique : les moyens d'exécution manquaient, et on pouvait même douter que le nouveau gouverneur général y donnât son approbation.

Quelles que fussent les difficultés d'application, il est un point cependant sur lequel les états étaient fermement décidés à maintenir leur accord : le renvoi des troupes étrangères. Les horribles excès commis à ce moment ne justifiaient que trop leur volonté d'être débarrassés de la soldatesque.

Au mois d'août, Roda, profitant du désordre général, avait constitué dans la citadelle d'Anvers, où il s'était établi, avec le concours des chefs de l'armée, un conseil de gouvernement dont il s'était attribué la présidence (1). Puis, sous prétexte qu'il était le seul conseiller d'état resté libre, il n'avait

(1) « Après mon arrivée ici, nous nous sommes réunis, Alessandro de Gonzaga, Sancho d'Avila, le mestre de camp Valdès, le colonel Verdugo, le commissaire général de la cavalerie Antonio de Olivera, le provéditeur Juan de Issunca et moi. Depuis, sont venus Alonso de Vargas et le mestre de camp Julian Romero; et c'est de l'avis de tous, ou du moins de la majeure partie, qu'il a été procédé. » Roda au roi, 30 août 1576. *Ibid.*, IV, 340.


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

pas caché sa prétention de jouer le premier rôle (1), publiant des ordonnances, adressant au magistrat d'Anvers des missives arrogantes. Les états de Brabant (2) et, plus tard, les conseillers d'état rendus à la liberté avaient protesté contre ses actes d'usurpation. Mais à quoi bon? Philippe II l'avait encouragé; il avait approuvé son départ de Bruxelles et ses actes postérieurs; il l'avait même autorisé à employer la force pour mettre les états à la raison (3). Roda ainsi soutenu allait jusqu'à écrire à son maître : « Nous sommes décidés, dès que nos gens ne seront plus occupés du côté de Maestricht, à prendre cette ville d'Anvers, car autrement nous sommes perdus (4). »

Leur sinistre projet devait être bientôt mis à exécution.

Le 4 novembre, pendant que les commissaires des états délibéraient encore à Gand, leur vint la nouvelle que les bandes espagnoles mutinées étaient venues se joindre à la soldatesque du château d'Anvers et que toutes ensemble elles s'étaient ruées sur la ville. Après avoir aisément chassé les troupes des états qui les gardaient, ils l'avaient pillée, mise à sac, incendiée, tuant plus de 6.000 personnes, n'épargnant que les gens de leur nation. La « Furie d'Anvers » acheva la ruine de cette belle cité

(1) Il annonce son intention aux états de Brabant dès le 7 septembre, de la citadelle d'Anvers. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, VI, 437. L'assertion de Roda qu'il était le seul membre du conseil d'état resté libre n'était pas tout à fait exacte : le duc d'Arschot ne fut pas appréhendé.

(2) Les états de Brabant aux colonels allemands à Anvers, 13 septembre 1576. *Ibid.*, 438-439.

(3) Roda devait toutefois laisser ignorer que l'ordre de répondre par la force à une attaque des troupes des états venait du roi. Lettres à Roda, 11 septembre 1576. *Correspondance de Philippe II*, IV, 365-368, 370.

(4) Roda au roi, Anvers, 22 octobre 1576. *Ibid.*, 444.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

marchande, une des plus prospères du monde au début du règne de Philippe II, répandit l'effroi dans toutes les provinces et redoubla la haine qu'on y ressentait pour les Espagnols.

Elle créait une difficulté de plus au nouveau gouverneur général, qui, à ce moment, arrivait dans les Pays-Bas.

Dès avant la mort de Requesens, la question de la désignation de son successeur avait été agitée dans le conseil d'état d'Espagne. Malade, désespérant de venir à bout de la lourde tâche pour laquelle il avait été désigné malgré lui, le grand commandeur demandait depuis longtemps son congé, et on était d'accord sur la nécessité de le lui accorder; on l'était également sur l'importance du choix qu'il s'agissait de faire, car la situation était grave et plus difficile que jamais. Les uns proposaient don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint; d'autres, le duc de Savoie, l'archiduc Ernest, fils de l'empereur, qui avait passé plusieurs années en Espagne et était connu pour son attachement au roi et à la religion, l'archiduc Albert, autre fils de Maximilien II, bien jeune encore, mais à qui on aurait donné des conseillers sûrs. D'autres parlaient du retour de Marguerite de Parme ou proposaient son fils, Alexandre Farnèse.

Le nom de don Juan souleva des objections. Suivant le duc d'Albe, qui ne sympathisait, du reste, pas avec le frère du roi, la présence de ce prince était nécessaire en Italie. Le prieur don Antonio de Tolède le trouvait bien ambitieux pour

4


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

un bâtard de l'empereur, trop indépendant, affectant de n'avoir pas égard aux ordres du roi, s'attribuant une autorité au-dessus de son rang : l'envoi de don Juan aux Pays-Bas pouvait avoir de fâcheuses conséquences.

On n'était pas rassuré non plus sur celles qui pouvaient résulter de la nomination d'un archiduc. Un prince de la seconde branche de la maison d'Autriche placé à la tête du gouvernement des Pays-Bas ne serait-il pas tenté d'élever des prétentions préjudiciables à l'autorité royale? S'il lui arrivait de manifester des velléités d'indépendance, il serait difficile de l'éloigner : on ne révoquait pas un pareil gouverneur comme un simple fonctionnaire. On pouvait même craindre que, le roi venant à mourir, il ne fît cause commune avec les mécontents(1).

C'est sur don Juan, son lieutenant en Italie, que Philippe II arrêta son choix, et c'est à Naples que le vainqueur de Lépante reçut, au mois de mai 1576, avec sa nomination, l'ordre de partir. Il devait se rendre sans retard à Milan, où il recevrait ses instructions, et de là aller directement et dans le plus bref délai prendre possession de son poste. Sans se préoccuper de cette dernière injonction, il fit voile pour l'Espagne et vint trouver le roi à l'Escurial, d'où il le suivit à Madrid. Bien qu'il éprouvât un vif déplaisir de ce voyage, Philippe II fit bon accueil à son frère.

Pour agir comme il le faisait, don Juan devait

(1) Lo que se trató en consejo de estado, á 20 y 22 de hebrero 1576, sobre la persona para Flándes. *Ibid.*, III, 429-434. — Don Juan de Zuñiga à Requesens, 12 juin 1574. *Nueva Coleccion de documentos inéditos*, II, 380.


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

être poussé par de puissants motifs. Le plus sérieux sans aucun doute, était le désir d'entretenir le roi de sa situation, de son avenir, de ses projets, de ses rêves de grandeur, car il était véritablement ambitieux. La fonction à laquelle on l'appelait était loin de le séduire : il la trouvait bien inférieure à ce qu'il se croyait en droit de réclamer. Sans doute aussi, il voulait poser ses conditions, obtenir des promesses, en compensation desquelles il se plierait aux exigences du roi. Quelque dure que fût pour son caractère impérieux, violent, intolérant la nécessité de se contraindre au milieu de gens aussi peu sympathiques que devaient lui être les Flamands, il essayerait de dissimuler, il emploierait tous les moyens de douceur possibles pour ramener la confiance, rétablir la paix, parvenir enfin à un meilleur résultat que ses prédécesseurs.

Les deux frères s'entendirent-ils sur ces points ? On pourrait le croire, car au moment où il quittait l'Espagne, don Juan paraissait bien résolu à procéder comme le demandait Philippe II : il annonçait l'intention, pour arriver au but désiré, de subir toutes les fatigues, d'affronter tous les dangers. « C'est la cause de Dieu, écrivait-il ; il m'aidera, dût-il faire un miracle (1). » Il ne veut plus perdre une minute ; il a hâte, dirait-on, d'arriver au plus tôt. Parti du Prado le 18 octobre, il traverse la France, déguisé en domestique, sert ainsi un ami, Octavio Gonzaga, qui l'accompagne et qui joue le rôle du

(1) Don Juan à don Garcia de Toledo, vice-roi et capitaine général du royaume de Sicile, du Prado, 17 octobre 1576. *Coleccion de documentos inéditos*, III, 178.


Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

maître. Le 30, il est à Paris et descend dans une hôtellerie, où l'ambassadeur d'Espagne le vient chercher pour le mener à sa demeure. Le 31, il se remet en route avec son ami et deux officiers espagnols. Trois jours après, il arrive à Luxembourg.

Le fils de Charles-Quint et de Barbara Blomberg, né à Ratisbonne, en 1547, était alors âgé de 29 ans. On disait qu'il cherchait à se faire passer pour plus jeune, moins par coquetterie que par vanité : il lui semblait humiliant, ayant pour père un empereur, de ne pas occuper une position en rapport avec sa naissance. Quoiqu'enfant naturel, il se glorifiait, en effet, de son origine (1). De taille moyenne, bien fait, l'air distingué, il s'habillait avec beaucoup d'élégance, excellait à monter à cheval, à faire des armes. Amoureux de gloire, il se considérait par dessus tout comme soldat, voulait être tenu en tout pour Espagnol. L'ambassadeur vénitien Lippomano, qui résidait près de lui à Naples en 1571, lui attribuait un caractère fort entier, bouillant, emporté, artificieux (2).

Chez ce soldat, il y avait aussi un rêveur, qui voyait la vie en grand, parée des couleurs les plus séduisantes. Il y avait à la fois le poète et l'homme d'action, dont l'un contrariait souvent l'autre. Tourmenté par la soif de gloire, il ne trouvait pas à satisfaire ses désirs, et cette impuissance l'impatientait, l'agitait, le rendait inquiet. Un serviteur de la maison royale, l'historien Cabrera, qui l'avait connu,

(1) Relation de Lippomano. Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, 195-197.
(2) *Ibid.*, 201-202. — *Correspondance de Philippe II*, t. V, p. XII, XXI-XXII.



Original from HARVARD UNIVERSITY

vantant plus tard « la promptitude qu'il avait en la poésie, » citait comme preuve ce fragment d'une glose composée par le fils de Charles-Quint sur la *Recherche du Contentement :*

« Dis, Contentement, où tu es, car personne ne te tient de ceux qui croient te posséder : on ne sait pas où tu vas.

« Je vais cherchant le Contentement depuis que j'ai su penser, et jamais je n'ai pu l'avoir une heure, un instant. Je ne l'ai jamais eu en rien dans le passé, je ne le vois pas dans le présent, et je vais avec ce désir.

« Dis, Contentement, etc.

« Où es-tu, pour que je te cherche? Où habites-tu, chez quelle nation, dans quel pays, pour que je puisse te trouver, etc. (1)? »

C'est bien là le gentilhomme qu'il était, aspirant à s'élever, toujours incertain de l'avenir, dont la vie entière, comme il le rappelle (dende que supe entender), fut tourmentée par des rêves de grandeur et l'impossibilité de les réaliser, qui, en face de la mer, peu de semaines après la bataille de Lépante, passait de longues heures à songer dans son cabinet, relisant ses papiers, regrettant la solitude et la recherchant tout à la fois. « J'aime, écrivait-il alors à un ami, cet isolement ; je désire, mais je n'espère pas y trouver un soulagement ; je fais mille châteaux en France (2). »

Ce qu'il fallait à ce poète, ce n'était pas une lieutenance dans un pays du Nord ; c'était le Midi,

(1) Jehan Lhermite, *Le Passe-Temps*, I, 246-247.
(2) Don Juan à J. A. Doria, Messine, 24 novembre 1571. *Lettere di D. Giovanni d'Austria*, p. 27.


Digitized by Google · Original from HARVARD UNIVERSITY

son soleil, les grands espaces, la mer. Ce qui convenait à son caractère indépendant, c'était un royaume sur la côte d'Afrique ou sous le ciel d'Asie. Après avoir commandé l'expédition contre les Mores de Grenade, repris Tunis, vaincu les Turcs sur mer, il lui semblait qu'il n'occupait pas la situation à laquelle lui permettaient d'aspirer les services rendus non moins que sa naissance. On disait qu'au temps de la ligue qui avait abouti à la victoire de Lépante, la république de Venise avait eu l'intention de lui donner un état dans le Levant; mais la rupture de la ligue avait fait perdre à don Juan cette perspective. On rapportait aussi que Philippe II lui avait promis de le créer roi de Tunis. De ce côté encore, ses espérances avaient été déçues, le royaume de Tunis étant retombé aux mains des infidèles (1). Forcé d'aller servir son frère dans les Pays-Bas, il tourne alors ses regards du côté de l'Angleterre; il aspire à entreprendre la conquête de ce royaume; il ambitionne la main de Marie Stuart, qui viendrait occuper sur le trône la place d'Elisabeth.

Tous ces rêves allaient s'évanouir devant les plus tristes réalités.

Comme Requesens, don Juan arrivait chargé d'une mission pacificatrice. Philippe II, persuadé de l'impossibilité de suivre la voie dans laquelle l'avait engagé le duc d'Albe, chargeait son frère, comme il avait chargé le grand commandeur, de réparer les fautes commises. Pour le flatter et vaincre sa répu-

(1) Relation de Lippomano. Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, 199-200.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

gnance, il lui rappelait le souvenir de leur père, le priait, en invoquant sa mémoire, de le tirer de l'embarras où il se trouvait, l'exhortait à satisfaire à ce qu'il devait au monde, à lui-même, à son honneur. La mission de don Juan, telle qu'il la comprenait, était, d'ailleurs, des plus délicates ; il désirait surtout qu'il s'efforçât de gagner les cœurs, de n'inspirer d'ombrage ni de soupçon à personne, de persuader à tous que le passé était oublié, de leur témoigner la plus grande confiance. Il se flattait d'obtenir par là en peu de temps le résultat désiré. Il voulait le rétablissement du régime qui existait du temps de l'empereur, des anciens droits et privilèges, des coutumes, la suppression définitive du conseil des troubles, la proclamation d'un large pardon général, sauf pour le prince d'Orange, la convocation des états généraux, en cas de nécessité, pourvu que le maintien de la foi catholique romaine et de l'autorité royale fût préalablement garanti. Cette dernière condition acceptée, il voulait même aller jusqu'à l'extrême limite des concessions : il se montrait disposé à consentir au départ des troupes espagnoles.

Conformément à ses instructions et à son désir formellement exprimé d'éviter toute cause de froissement, don Juan, qui s'était arrêté à Luxembourg, manifesta d'abord des intentions conciliantes dans ses pourparlers avec les députés du conseil d'état et des états assemblés à Bruxelles. Mais il lui fut difficile dé se contenir longtemps, en présence des exigenceé ceux-ci, et de cacher ses sentiments de défiance à leur égard.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Sur les deux points du maintien de la religion et de l'obéissance au roi, les états n'hésitaient pas à lui donner les assurances les plus formelles; mais ils exigaient du nouveau gouverneur général son adhésion à la Pacification de Gand et, avant tout, le départ des soldats espagnols, faute de quoi il étaient décidés à garder les gens de guerre enrôlés par eux. S'il n'obtenaient pas satisfaction, ils parlaient de faire appel au roi de France, et, dans le cas où ils ne réussiraient pas de ce côté, ils se déclaraient disposés à s'adresser au Turc plutôt que de subir encore les insolences de la soldatesque. Ce langage audacieux leur était dicté par la révélation du contenu de lettres interceptées que don Juan adressait à des amis, à des chefs de l'armée espagnole, Octavio Gonzaga, Sancho d'Avila et autres, lettres qui accusaient des dispositions franchement hostiles et l'intention de gouverner avec le concours des étrangers (1). Aussi ne lui ménageait-on pas les reproches et les menaces dans les termes les moins voilés. Le duc d'Arschot, qu'il voulait rassurer sur ses intentions, l'avertissait qu'ils ne se laisseraient pas conduire par le nez et que s'il continuait à se passer du concours des indigènes, ceux-ci feraient tous leurs efforts pour abattre la tyrannie espagnole (2).

C'est ainsi qu'un mois seulement après son arrivée, don Juan annonçait à Philippe II que tout lui

---

(1) *Correspondance de Philippe II*, IV, 38-48, 77-78, 470-472. — Porreño, *Historia de don Juan de Austria*, 422-452.
(2) Le duc d'Arschot à don Juan, 8 décembre 1576. *Calendar of State Papers, Foreign Series*. 1575-1579, p. 439.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

faisait prévoir la rupture (1). Mais cette rupture qu'au fond il désirait maintenant, son frère, lui, voulait l'éviter, car il persistait à croire à la possibilité d'un arrangement.

Obligé de refouler le sentiment de vengeance qu'il éprouve, don Juan annonce avec mauvaise humeur, qu'il va se mettre à la discrétion des états : il obéira aux ordres du roi sans considérer qu'il se livre à des traîtres et s'expose à perdre sa liberté. Il vient à Marche pour faciliter les négociations; il témoigne l'intention de tout faire pour travailler à l'apaisement; mais il n'engage pas moins son frère à se préparer à une guerre acharnée, qui lui paraît certaine « si Dieu miraculeusement ne touche ces gens-là (2). » Il s'impatiente, il s'irrite d'être obligé de simuler la douceur, de parler de faire la paix par voie de conciliation, tandis qu'on ne peut l'obtenir autrement que par la force des armes. Il a honte de vivre enfermé dans une ville, quand il aimerait mieux aller mourir en campagne pour la défense de la religion et de l'autorité royale. Il accuse les états de manquer de bonne foi, les taxe de coquinerie. Poursuivre les pourparlers avec eux, ce n'est que différer le moment de la rupture, qui est certaine. Il songe à la guerre, fait le compte des Espagnols dont il pourrait disposer, quelques milliers d'hommes seulement, et demande de l'argent et des troupes (3).

---

(1) Don Juan au roi, 6 décembre 1576. *Correspondance de Philippe II*, V, 80-83. « Que Votre Majesté croie que pour ne pas venir à une rupture, il faut que Dieu conduise les choses de sa main, car tout et tous sont inspirés par le diable, qui les emporte, si le peut dire celui qui soufire tant à cause d'eux. » Le même au même, 22 décembre. *Ibid.*, 111.

(2) Le même au même, Marche, 2 janvier 1577. *Ibid.*, 133

(3) Le même au même, 6-10 janvier. *Ibid.*, 137-141.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Tandis qu'il cherchait à gagner du temps, les états généraux et le conseil d'état provoquaient dans le pays un mouvement destiné à renforcer l'opposition. Par l'acte du 9 janvier 1577, connu sous le nom d'« Union de Bruxelles, » ils prenaient l'engagement de maintenir la religion catholique, mais exigeaient l'application de la Pacification de Gand, et ils recrutaient des adhérents à cette déclaration dans toutes les provinces. En même temps, leurs députés réclamaient de don Juan une adhésion formelle à la Pacification, car c'était sur ce point que portait le désaccord. Le conseil d'état, qui se considérait toujours comme régulièrement chargé de l'autorité, tandis que don Juan n'était pas reconnu par les états généraux, avait, pour satisfaire à une remontrance de ceux-ci, attesté, dès le mois de décembre, que, par l'acte du 8 novembre, la religion catholique et l'obéissance due au roi étaient pleinement sauvegardées, qu'il avait même été fait par là « grand et léal service à Dieu, à sa Majesté et à la patrie (1). » Cette attestation ne suffisant pas à don Juan, la même assurance écrite lui avait été donnée par les évêques, des ecclésiastiques, des moines, l'Université de Louvain (2). Que voulait-il de plus? Allait-il rompre quand son frère lui-même était opposé à la rupture?

(1) Déclarations du conseil d'état sur la Pacification de Gand. *Ibid.*, 494-498. 788.

(2) Ces décisions portaient les signatures de 4 évêques, 12 abbés, 14 ecclésiastiques en fonctions ou constitués en dignité, 9 membres de la faculté de théologie de Louvain et 5 jurisconsultes. A ces documents était jointe une lettre que les évêques de Bruges, Namur, Tournai, Ypres et Bois-le-Duc avaient adressée, au nom de l'ordre ecclésiastique, au souverain pontife concernant l'état de la religion dans les Pays-Bas. Les évêques considéraient que le rétablissement de la paix était absolument nécessaire; ils espéraient que, la paix rétablie, la restauration complète de la religion s'ensuivrait. Del Rio, *Mémoires*, I, 195-197.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Une lutte terrible se livre alors en lui. Il éprouve le besoin d'exprimer au roi les sentiments qui l'agitent: la haine, la colère, d'un côté, de l'autre, la conviction de son impuissance. Il ne sait pas se décider à faire les concessions qu'on réclame, et pourtant une plus longue résistance devient impossible. Le 16 janvier 1577, les députés le quittent : les négociations paraissent être définitivement rompues. Dans la nuit, son confesseur, accompagné de l'évêque de Liége, agissant comme médiateur, vient les trouver et leur annonce que le prince est décidé à traiter pour un arrangement, moyennant le règlement de certains points qui restent à éclaircir. On est d'accord sur les principaux : maintien de la religion catholique, obéissance au roi, départ des soldats espagnols. Mais don Juan voudrait avoir l'assurance que les états ne persisteront pas à réclamer le châtiment des soldats, ses compatriotes, déclarés coupables. Les députés s'indignent; l'un d'eux, Champagney, frère du cardinal de Granvelle, lui demande s'il prétendrait, par hasard, les obliger à aller en Espagne demander justice pour les vols et les excès commis par des gens rebelles et reconnus tels par le conseil d'état gouvernant au nom du roi (1). Ils finirent par avoir gain de cause : don Juan, cédant à leurs instances, annonça qu'il donnait son approbation à la Pacification de Gand sans réserves.

Cette déclaration mettait fin aux contestations. Elle eut pour conséquence la signature, le 12 février,

(1) Don Juan au roi, 31 janvier 1577. *Correspondance de Philippe II*, V, 166-175.


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

à Marche, de l'acte qui porte le nom d'Edit perpétuel. Outre l'approbation de la Pacification, il disposait que les soldats espagnols partiraient dans les 20 jours, les autres troupes étrangères, dès qu'elles auraient été payées. Les états s'obligeaient, de leur côté, « à maintenir et propager » la religion catholique et l'obéissance due au roi et à renvoyer les soldats levés par eux. Le roi promettait de respecter les privilèges des provinces. Le comte de Buren, fils du prince d'Orange, envoyé en Espagne par le duc d'Albe, serait mis en liberté dès que son père aurait satisfait aux conditions que lui imposeraient les états. Le nouveau gouverneur général ne serait pas reconnu avant le départ des troupes étrangères, condition essentielle de l'accord qui venait d'être conclu.

La nécessité où il s'était trouvé de faire ces concessions exaspérait don Juan. Il se lamentait de s'être vu obligé, pour éviter la rupture, de commettre une bassesse, de contribuer à l'affaiblissement de la religion et de l'autorité royale (1). La clause relative au renvoi des troupes espagnoles l'humiliait, non pas seulement parce qu'elle le livrait à la merci de ceux qui la lui avait avaient imposée, mais surtout par les considérants qui l'accompagnaient. L'article 7 de l'Édit portait, en effet, qu'il serait fait justice des crimes et des excès des troupes étrangères, qu'on informerait au sujet des abus ou des délits commis par les chefs, afin qu'il en fût fait justice dans les Pays-Bas ou ailleurs. Pour don Juan, cet article

(1) Le même au même, de Marche, 31 janvier, 2 février. *Ibid.*, 176-179.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

constituait un affront à l'armée; il lui répugnait tellement qu'après y avoir souscrit, il fit bientôt connaître qu'il ne l'acceptait pas. Dans une proclamation adressée aux soldats espagnols au moment de leur départ, il ne se borna pas à les remercier des services rendus par eux; il alla jusqu'à approuver ce qu'ils avaient fait et révoquer l'ordonnance du mois de juillet 1576 par laquelle le conseil d'état déclarait les mutinés d'Alost ennemis du roi et du pays (1).

Le 20 mars, les soldats espagnols en garnison dans la citadelle d'Anvers se retiraient, et le duc d'Arschot prenait possession de la place avec 10 compagnies wallonnes. Le 21, ceux de Lierre, avec les Allemands, partaient sous la conduite de Julien Romero. Tous se dirigèrent sur Maestricht, où avait lieu la concentration. C'est de là que se mirent en route pour l'Italie les tercios de l'armée de Flandre, 20.000 hommes de pied, au moins, et 10 à 12.000 chevaux. On n'avait pu payer leur arriéré qu'en partie; pour le reste, ils avaient reçu des cédules.

(1) « Sa Majesté ayant ordonné que les gens de guerre espagnols, italiens et bourguignons sortent de ces états, tant parce qu'elle a besoin d'eux ailleurs que pour condescendre aux supplications desdits états, comme, pendant le temps qu'ils y ont été, quelques mutineries sont arrivées par faute de paye, et qu'il est juste, au moment où ils s'en vont, que chacun d'eux trouve la satisfaction que Sa Majesté a de ses services, je certifie par la présente que tous lesdits gens de guerre ont bien et fidèlement servi Sa Majesté, et qu'elle fera faveur à chacun d'eux selon sa qualité et ses services, bien que quelque partie d'entre eux se soit trouvée dans les mutineries passées, spécialement en celle d'Alost. Et, s'il en est besoin, j'annule et je révoque le placard publié contre eux, le 26 juillet de l'année passée, et je les déclare bons et loyaux, ayant servi comme tels Sa Majesté. » Gachard, *La Bibliothèque nationale*, I, 162-163. — C'était là une violation formelle de l'article 7 de l'Edit, et les états ne cachèrent pas l'irritation qu'ils en ressentaient. On représenta à don Juan qu'en révoquant le placard du 26 juillet 1576, non seulement il commettait une injustice, mais que n'étant pas encore reconnu gouverneur général, il usurpait l'autorité du conseil d'état, qui se considérait comme étant toujours en fonctions. Il se borna, pour s'excuser, à répondre que, sans cette déclaration, il n'aurait pu faire sortir les Espagnols du pays. *Ibid.*, p. 163.


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Dans les Pays-Bas, on se félicitait d'être débarrassé de ces bandes qui avaient porté la terreur, la désolation et la ruine partout où elles avaient passé. Leurs chefs, la colère au cœur, se plaignaient d'être ignominieusement expulsés d'un pays où ils avaient vaillamment combattu pour le roi. Moins chatouilleux sur le point d'honneur, les soldats se félicitaient d'emporter avec eux le fruit de leurs pillages, pas tous cependant : ceux qui, retenus dans les garnisons, y avaient vécu de la vie de famille, au lieu de s'être enrichis, partaient chargés de femmes et d'enfants; d'autres, qui avaient vieilli au service, moins propres à supporter les fatigues d'un long voyage, se répandaient même en doléances, comme si on les arrachait à leur patrie (1).

Quant à don Juan, il dévorait l'affront en silence; mais dans ses lettres à Philippe II, il donnait un libre cours à sa colère. « Je ne sais, écrivait-il, après avoir passé par la rigueur de ces derniers jours, ce qu'il pourrait me rester encore à offrir à Votre Majesté, alors que non seulement j'ai vu, mais que j'ai fait exécuter par sa volonté et son commandement la chose de cette vie la plus faite pour attendrir les cœurs les plus endurcis. Qu'elle se figure la honte des siens et les cris de joie de ces méchants, rebelles à Dieu et à leur roi. Ces jours ont été de véritables jours de confusion : ceux qui méritaient l'enfer restent en leur gloire, et nous en endurons la peine, nous qui, en justice, devions être les bourreaux des condamnés (2). »

(1) Del Rio, *Mémoires*, I, 265-267.
(2) Don Juan au roi, Louvain, 24 mars 577. *Correspondance de Philippe II*, V, 262.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Telles étaient ses dispositions au moment où il se préparait à partir pour Bruxelles et à aller faire bonne mine à des gens plus dignes, d'après lui, d'être « empalés » que cajolés (1).

Il se contint néanmoins, se montra courtois, affecta même une grande confiance. Le peuple, gagné par ses façons affables, lui fit fête. A Namur, il fut reçu avec des démonstrations d'allégresse, ainsi qu'à Louvain. A l'occasion de son arrivée dans cette dernière ville, le 3 mars, des réjouissances furent organisées. Sur les places publiques, on avait construit des théâtres, sur lesquels étaient représentées des scènes appropriées à la circonstance. Le prince alla prendre part au tir et y fut proclamé roi. De leur côté, les états lui envoyèrent une députation pour le féliciter. Ils affectaient de croire à ses protestations, bien qu'ils doutassent qu'elles fussent sincères : pas plus que don Juan, ils n'espéraient une paix durable (2).

Leur sentiment était même franchement exprimé dans l'instruction qu'ils donnèrent aux députés chargés de le complimenter au sujet de son intention de venir à Bruxelles. Ils déclaraient n'être disposés à lui accorder leur confiance que si, à l'inverse de ses prédécesseurs, il gouvernait selon les vœux de la nation. Pour cela, ils lui demandaient notamment de renvoyer les étrangers qui étaient à sa suite,

(1) Le même au même, Louvain, 16 mars. *Ibid.*, 240-241.

(2) Le même au même, 26 mars. *Ibid.*, 264-265. — Wilson à Walsingham, février 1577. Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques*, IX, 203-212, 218. — Wilson à Burghley, 10 mars. *Ibid.*, 236 — Avis des Pays-Bas, 15 mars. *Ibid.*, 240. — Wilson à Walsingham, 18 avril. *Ibid.*, 266-270.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'autoriser les états généraux à rester assemblés jusqu'à ce qu'ils eussent terminé les affaires pour lesquelles ils étaient réunis, à garder les gens de guerre à leur service (1).

C'est sous l'impression de cette déclaration hostile que, le 1er mai, don Juan faisait son entrée dans la capitale. Six mois s'étaient écoulés depuis son arrivée à Luxembourg, six mois remplis de discussions passionnées, qui non seulement n'avaient pas établi la paix dans les cœurs, mais y avaient fait naître des rancunes toutes prêtes à éclater à la première occasion.

La réception de don Juan à Bruxelles fit oublier un moment les griefs qu'on entretenait contre lui. Suivi des principaux représentants de la noblesse, il arriva escorté par les bourgeois en armes, « avec un chariot triomphant orné des armes des dix-sept provinces, avec toutes sortes d'armes qui se convertissoient en instruments de laboureurs, veuillant signifier que, par sa venue, les provinces, en lieu de guerre, jouiroient d'une paix perpétuelle. » Le lendemain, 2 mai, en présence des états généraux, il prenait l'engagement de gouverner pour le bien du pays; les états, de leur côté, par l'organe de l'évêque de Namur, promettaient de le seconder s'il respectait les immunités, franchises, prééminences et privilèges de l'état ecclésiastique, de la noblesse, des villes et du peuple, s'il faisait administrer la justice et la défendait contre la force et la violence.

(1) Instruction que les états généraux ont donnée à Messieurs les députés vers don Juan. Gachard, *Actes des états généraux*, I, 171.


Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Le prince répondit que telle était, en effet, sa volonté (1).

De part et d'autre, on tenait à manifester des dispositions conciliantes : quoique les clauses de l'Edit ne fussent pas accomplies en entier, les états généraux résolurent, le 4, à une faible majorité, il est vrai, sur la proposition du duc d'Arschot, de reconnaître don Juan comme gouverneur général. Celui-ci, de son côté, fit savoir que son intention était de ne pas gouverner avec l'aide des étrangers, conformément à ce qui venait d'être convenu. Il trouvait bon aussi que les états restassent assemblés afin d'achever le règlement des affaires dont ils s'occupaient (2).

Après avoir conclu l'accord avec les états généraux, il restait, pour compléter l'œuvre de la pacification, à obtenir l'approbation du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande à l'édit de Marche. Philippe II, prévoyant sans doute que cette approbation ne serait pas aisément donnée, songeait à une de ces combinaisons que le manque de sens politique lui faisait souvent concevoir en dépit des obstacles les plus insurmontables : il s'imaginait pouvoir se débarrasser d'un aussi redoutable adversaire que le Taciturne en lui proposant de le remplacer dans ses anciennes charges par son fils, le comte de Buren. Le prince parti, on aurait tâché d'obtenir des états généraux une interprétation de

(1) Relation écrite de la main du secrétaire Berty, (1er et 2 mai) 1577. *Correspondance de Philippe II*, V, 331-333. — Mémoire de Philippe de Lalaing, 1576-1580. Gachard, *La Bibliothèque nationale*, I, 164.

(2) *Correspondance de Philippe II*, V, 738-739.

Digitized by Google   Original from HARVARD UNIVERSITY

la Pacification de Gand rigoureusement conforme aux vues du roi, quant au maintien de son autorité et de la religion catholique à l'exclusion de toute autre (1).

Le prince d'Orange était trop clairvoyant, trop soucieux des intérêts de ses compatriotes et de sa dignité pour se laisser séduire par de pareilles propositions. Il s'était réjoui de la paix conclue, au mois de novembre, à Gand, entre les états généraux assemblés à Bruxelles, les états de Hollande et de Zélande et lui; mais bientôt sa perspicacité lui avait fait soupçonner des arrière-pensées chez don Juan et Philippe II. Il s'agissait avant tout, selon lui, pour le roi et son frère, d'obtenir une suspension des hostilités, pendant laquelle on aurait préparé les moyens d'exécution des instructions secrètes dont le gouverneur général était porteur (2). A son avis, tout arrangement avec don Juan aurait dû être subordonné au départ des soldats étrangers, au rétablissement des privilèges et à l'approbation de tout ce que les états avaient fait (3).

Ceux-ci avaient néanmoins cru bon d'entamer les négociations qui, après plusieurs mois, s'étaient terminées par la publication de l'édit de Marche. La Pacification de Gand était approuvée; mais le prince d'Orange croyait que cette approbation

(1) Le roi à don Juan, 6 avril 1577. *Ibid.*, 283-287.

(2) Comme don Juan n'avait que peu de gens avec lui à Luxembourg, le prince d'Orange était d'avis qu'on s'assurât de sa personne pour mettre ainsi fin à la guerre sans effusion de sang et sans dépense. Il lui semblait, en effet, certain que, vu l'estime en laquelle il tenait son frère, Philippe II aimerait mieux céder que de le laisser en tel état. Avis du prince d'Orange aux états, novembre 1576. Groen, *Archives*, V, 494-496.

(3) Gachard, *Actes des états généraux*, I, 40, 68.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

n'était pas sincère. Les états de Hollande et de Zélande, non moins défiants, exigeaient qu'on décidât d'employer la force pour chasser les Espagnols s'ils n'étaient pas partis dans le délai fixé. Ils ne consentaient à reconnaître don Juan comme gouverneur général qu'après le rétablissement des privilèges, des droits et des libertés du pays, toujours méconnus, au mépris de la Pacification (1).

Quelque raisonnables qu'elles dussent paraître, ces exigences n'étaient pas goûtées par tous. Beaucoup, parmi les grands, voyaient d'un œil jaloux l'influence croissante du prince d'Orange ; ils craignaient, si la guerre devait se poursuivre, de voir le Taciturne devenir le véritable chef de l'état. La question religieuse était un autre sujet de préoccupation. Si les états généraux restaient assemblés, ils en seraient un jour saisis, et peut-être prendraient-ils des résolutions qui impliqueraient la liberté de concience. Or, l'édit de Marche, dans la pensée de ceux qui l'avaient négocié, et parmi lesquels se trouvaient beaucoup d'ecclésiastiques, avait été conçu dans un tout autre esprit. On le savait dans le public, et c'est cette conviction qui le faisait désigner sous le nom de « paix du duc d'Arschot, » à cause de la part importante que celui-ci y avait prise dans le but de faire échec au prince d'Orange et à ses partisans. On l'appelait aussi la « paix des prêtres, » par allusion au rôle important que le clergé avait joué

(1) Déclaration du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande sur le traité fait avec don Juan. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, III, 225-232.



Original from
HARVARD UNIVERSITY

à cette occassion, d'accord avec le duc et mû par le même motif que celui-ci (1).

Quoi qu'il en fût de ces dispositions réciproques, la nécessité s'imposait à l'Espagne de tenter un nouvel effort pour ramener le Nord à l'obéissance par des moyens pacifiques. Des ouvertures furent faites, en conséquence, au prince d'Orange.

Comme pour les conférences de Breda, c'est le docteur Leoninus, de Louvain, qui fut chargé des premiers pourparlers. Ils eurent lieu à Middelbourg. On offrit au prince toutes les sûretés qu'il voudrait réclamer pour la restitution de son fils, de ses biens, de ses états. Mais des promesses ne lui suffisaient pas, et, pour justifier ses doutes au sujet de la sincérité des Espagnols, il rappelait le piège tendu par le duc d'Albe aux comtes d'Egmont et de Hornes et la violation de la promesse faite aux confédérés par la duchesse de Parme. Suivant lui, les états généraux s'étaient trop empressés de s'entendre avec don Juan. Surtout, il leur reprochait d'avoir pris l'engagement d'« entretenir et de faire entretenir » la religion catholique romaine, tandis que, par la Pacification de Gand, le point de la religion était réservé jusqu'à décision des états.

Malgré le peu d'espoir que l'on avait d'arriver à une entente, il fut convenu que les états de Hollande et de Zélande désigneraient des députés pour négocier (2) et que l'empereur serait représenté à la

(1) Wilson à Walsingham, 19 et 20 février 1577. Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques*, IX, 211. — Avis des Pays-Bas. *Ibid.*, 214.

(2) Gachard, *Note sur les négociations de don Juan avec Guillaume le Taciturne, prince d'Orange en 1577. Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, XVIII, 2e partie, p. 59-75.



Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

conférence. Grégoire XIII, qui s'intéressait particulièrement au rétablissement de la paix, intervint également dans les négociations. Dès le mois de janvier, il avait envoyé dans les Pays-Bas Philippe Segua, évêque de Ripatransone, pour travailler en son nom au rapprochement. Au moment où s'engageaient les pourparlers, il faisait féliciter don Juan de ses bonnes dispositions; il l'invitait à y persister, à traiter ces provinces avec douceur, tout en veillant à ce que, dans la prochaine réunion des états, rien ne fût fait au détriment de la religion et de l'autorité ecclésiastique. Après la publication de l'Edit, l'envoyé du pape fut chargé d'adresser des exhortations analogues aux évêques et aux ordres religieux. Dans une lettre aux trois ordres des états, Grégoire XIII les pressait de chercher à ramener par la douceur ceux qui s'étaient éloignés de la religion. Il allait même jusqu'à écrire affectueusement au prince d'Orange pour le prier de consentir à une conférence avec le nonce apostolique (1).

Quelle différence entre ce ton modéré, le sens politique dont le pape faisait preuve en ce moment et les emportements du frère de Philippe II, quand les états lui déclaraient que le prince d'Orange et la Hollande et la Zélande ne se soumettraient pas sans la liberté religieuse et que, dans l'impossibilité où l'on se trouvait de prendre les armes contre ces deux provinces, il fallait s'accommoder aux nécessités du

(1) Theiner, *Annales ecclesiastici*, II, 333-335. La lettre aux états est du 8 mai 1577; la lettre au prince d'Orange, du 7. Celle-ci est adressée : Dilecto filio nobili viro Principi Orangiæ.



Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

temps, quand il entendait des prélats eux-mêmes l'engager à consentir à la liberté de conscience! Il s'indignait de ce qu'on lui parlât de concessions et de tolérance. Quant à lui, il préférait la mort; et il déclarait à son frère que si ces provinces lui appartenaient, il les livrerait à la destruction plutôt que de souffrir en aucune d'elles l'exercice d'une religion différente de celle qu'il professait (1).

C'est donc sous les plus fâcheux auspices que débutèrent les conférences, ouvertes, le 20 mai, à Gertruidenberg. L'exposé des griefs, de part et d'autre, démontra bientôt que l'entente était impossible. Les délégués de don Juan assuraient, au nom de celui-ci, qu'il était disposé à observer la Pacification de Gand; mais ils demandaient que le prince d'Orange et les états de Hollande et de Zélande fissent leur soumission au roi; ils réclamaient la publication de l'Edit dans ces deux provinces, comme elle avait eu lieu dans les autres; l'Edit publié, les provinces en insurrection cesseraient leurs armements et renonceraient à leurs relations avec l'étranger. Le prince d'Orange, répondant au nom de celles-ci, objectait que la Pacification de Gand n'était pas entièrement observée : les soldats allemands n'étaient pas encore sortis du pays, son fils n'était pas revenu, ses biens ne lui étaient pas restitués, les privilèges n'étaient pas rétablis, la convocation des états généraux était abandonnée au plaisir de don Juan, les réformés n'étaient pas autorisés à séjourner dans d'autres

(1) Don Juan au roi, 24, 26 mai 1577. *Correspondance de Philippe II*, V, 354, 356-357.


Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

provinces que celles de Hollande et de Zélande, don Juan avait été reçu accompagné de sa suite d'étrangers. D'une manière générale, le Taciturne repoussait l'édit de Marche parce qu'il était contraire à l'esprit de la Pacification : on y promettait le rétablissement de la religion catholique partout, de sorte que le prince et ses partisans n'avaient même plus rien à espérer des états généraux, auxquels il avait été convenu que le règlement de la question religieuse serait réservé. Le prince d'Orange évidemment avait toujours compté obtenir d'une assemblée générale des états la reconnaissance de la liberté de conscience, et, en ce moment même, il se disait décidé à ne pas se soumettre à une résolution qui y serait contraire (1). Dans ces conditions, il déclara nettement, le 28 juin, n'avoir confiance ni dans le roi ni dans don Juan (2).

Encore une fois, tout espoir dans le rétablissement de la paix était évanoui.

Pour don Juan, ce fut non pas une déception, car il ne se faisait guère d'illusion sur le résultat final, mais une cause nouvelle d'irritation : il avait fait tout ce qui lui était possible pour répondre au vœu du roi; afin de se rendre populaire, il avait affecté toute la courtoisie dont il était capable; il avait flatté le prince d'Orange, lui avait même proposé une entrevue, croyant peut-être le gagner par ses

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, III, 447-450. Vous ne voudriez donc pas, lui disait un des délégués de don Juan, Grobbendoncq, vous soumettre aux états touchant l'exercice de la religion? — Non, certes, lui répondit le prince, car, pour vous dire la vérité, vous nous voulez extirper, et nous ne voulons pas que cela soit.

(2) *Ibid.*, 293-307.

Digitized by Google · Original from HARVARD UNIVERSITY

façons gracieuses; son offre avait été repoussée poliment, mais avec froideur. Il était d'autant plus humilié de cet échec que partout, autour de lui, il n'apercevait que défiance, mauvais vouloir et, chez beaucoup, au contraire, de la sympathie pour son adversaire. Les états réclamaient l'éloignement de son favori, Octavio Gonzaga, de son ami et secrétaire Escovedo et, en général, des personnes étrangères qui faisaient partie de sa maison (1). Le prince Orange, lui, passait pour « l'arbitre de l'opinion publique (2). »

Bientôt son irritation redouble; le séjour à Bruxelles lui devient insupportable. Sous prétexte de traiter avec les colonels allemands au sujet du paiement des troupes sous leurs ordres, il se retire à Malines, d'où il exhale sa colère dans des lettres à Philippe II. « Feu et sang, écrit-il, voilà ce qu'ils méritent. Que Votre Majesté me laisse faire... Ces misérables provinces et ces malheureux hommes présentent l'assemblage de toutes les hérésies et de toutes les trahisons, de tous les vices qu'il y a dans le monde (3). » Partout la défiance lui fait apercevoir des conspirateurs. Il prétend que des compagnies venant de Bruxelles s'approchent de Malines avec l'intention de procéder à un massacre dans lequel lui et les membres du conseil d'état seront compris. Le duc d'Arschot, qui joue un double jeu dans ces circonstances, lui a fait à cet égard de

(1) Wilson à lord Burghley. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1575-1577, p. 371-372.
(2) Don Juan au roi, 26 mai 1577. *Correspondance de Philippe II*, V, 362.
(3) Le même au même, 21, 22 juin. *Ibid.*, 425, 428.

Digitized by Google — Original from HARVARD UNIVERSITY

graves révélations. Des gens soudoyés par le prince d'Orange cherchent à se saisir de sa personne. Il s'occupe des moyens de s'échapper. Aller à Anvers est impossible, ce serait se livrer à l'ennemi : les trois quarts de la population sont dévoués au prince. Il profitera de la venue de la reine de Navarre à Namur pour se rendre dans cette ville et s'emparer du château, où il aura une position qui facilitera son entrée dans le Brabant (1).

Ce projet fut réalisé. Le 15 juillet, don Juan était à Namur. Marguerite de Navarre y séjourna du 20 au 23. Le 24, sous prétexte d'aller à la chasse, il réunit les gentilshommes qui étaient venus assister aux fêtes, les mène à la rue qui conduit au château ; arrivé à la porte, il se tourne vers sa suite, et, s'adressant au duc d'Arschot : « Venez, seigneur duc; il est nécessaire que nous nous mettions en sûreté. » Le comte de Meghem et M. de Hierges l'attendaient. La porte du château s'ouvre et est franchie sans résistance par don Juan, sa suite et sa garde allemande

Une fois à l'intérieur, il exposa aux seigneurs et autres qui l'accompagnaient les raisons de sa retraite. Il pria ceux qui voulaient se déclarer pour lui de le faire en toute liberté. Il protesta n'avoir d'autre intention que d'assurer sa personne, de gouverner en paix, avec l'autorité qu'avaient eue les gouverneurs du sang, d'observer ses engagements, de pardonner à ceux qui, ayant conspiré contre lui se soumettraient, mais décidé à traiter comme

(1) Le même au même, 22, 24 juin, 9 juillet. *Ibid.*, 429-437, 453.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

rebelles ceux qui suivraient un autre parti que celui du roi. Il fallait choisir : la paix ou la guerre. Le duc d'Arschot répondit qu'il mettait au service de Dieu et de Sa Majesté sa personne, ses enfants, sa femme et ses biens. Les autres firent de même (1).

Un mois après, don Juan révélait sa véritable pensée, qu'il n'avait confiée qu'à Philippe II : du château de Namur, il lançait un appel pressant aux tercios qui venaient de quitter les Pays-Bas et se trouvaient en Italie. Il invitait à venir le rejoindre ses « magnifiques amis, les capitaines et soldats de l'infanterie espagnole partie des états de Flandre ; » il leur exposait ses griefs en termes indignés. Au lieu de lui savoir gré de ce qu'il avait fait pour eux, « ces gens » avaient voulu se saisir de sa personne; il s'attendait de jour en jour à être assiégé; il s'adressait à ses compagnons; il comptait sur eux. « Venez donc, mes amis, écrivait-il, considérez que ce n'est pas seulement moi qui vous attends, que ce sont aussi les églises, les monastères, les religieux et catholiques chrétiens, que leur ennemi menace, l'épée en main... L'occasion s'offre à vous de servir Dieu et sa Majesté, d'accroître votre gloire par de hauts faits, de gagner à jamais le nom de défenseurs de la foi... Voici venu le moment attendu par vous

(1) Le même au même, 30 juillet. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*. — Porreño, *Historia de don Juan de Austria*, p. 483-487. On trouve ici le texte complet de la lettre.— En s'emparant du château de Namur, don Juan disait vouloir assurer sa personne contre des gens qui avaient juré sa mort, et il montrait des lettres où on l'avertissait qu'une conspiration était ourdie contre lui. Ces lettres, datées du 19 et du 21 juillet étaient anonymes. Les états exprimaient leur étonnement de ce qu'il ajoutât foi à des bruits de conspiration dont on ne faisait connaître ni les auteurs ni les circonstances, et ils attribuaient plutôt la retraite de don Juan à la situation fâcheuse dans laquelle le plaçaient des let-


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

de combattre avec moi. Je me réjouis, puisque les choses sont arrivées à cette extrémité, de penser que bientôt s'accomplira mon désir de me trouver avec vous dans une entreprise... qui nous permettra de rendre un service signalé à Dieu et à Sa Majesté. » Et, en post-scriptum, il ajoutait cette recommandation, qui dévoile ses projets et l'état de son âme à ce moment : « Je vous demande à tous de venir avec le moins de vêtements et de bagages possible, car, arrivés ici, il ne vous en manquera pas de vos ennemis (1). »

C'était la guerre qui se préparait, la guerre à feu et à sang, comme il la désirait.

---

tres compromettantes de lui et de son secrétaire Escovedo qui avaient été interceptées. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1577-1578, p. 25. — Gachard. *Actes des états généraux*, I, 202.

(1) Alonso Vazquez, *Los sucesos de Flándes*, I, 64-65.

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY



Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE III

Anarchie

Don Juan proclamé ennemi public. — L'archiduc Mathias lui est opposé en qualité de gouverneur général. — Mission du baron de Selles aux Pays-Bas — Don Juan suspect à Philippe II. — Ses vues ambitieuses. — Ses espérances déçues. — Assassinat de son secrétaire Escovedo à Madrid. — Il est délaissé par le roi. — Son découragement. — Sa mort.

En attendant l'heure où il serait en mesure d'employer les moyens violents qu'il méditait, don Juan trouva bon de dissimuler et reprit ces interminables pourparlers dans lesquels son antipathie pour les Flamands et la défiance de ceux-ci allaient se manifester avec une âpreté nouvelle. Il promet d'agir franchement et demande que l'on fasse de même à son égard. On lui répond que le meilleur moyen de prouver ses bonnes intentions est de revenir à Bruxelles, car on ne croit pas au complot qu'il a prétexté pour se retirer à Namur; on l'invite à éloigner les gens notoirement hostiles qui l'entourent (1). Sur ce, les récriminations recommencent. Don Juan se plaint d'être empêché par la malveillance de faire tout le bien qu'il désire. Depuis sa réception comme gouverneur général, on lui a infligé toutes sortes

(1) *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1577-1578, p. 4-6, 32-33. — Don Juan aux états, 26 juillet 1577. *Ibid.*, p. 42-44.


Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

d'humiliations. Il a patienté; mais sa patience n'a servi à rien. Il n'avait pourtant demandé que des choses justes: la conservation de la religion catholique et l'obéissance au roi comme avant les troubles. Il veut bien encore tout oublier à cette condition. Il n'a l'intention ni de contrevenir à la Pacification de Gand ni d'éluder les promesses qu'il a faites. Si sa parole ne suffit pas, si la défiance à son égard est irrémédiable, il offre de se démettre de son gouvernement; en attendant l'arrivée de son successeur, il administrera le mieux qu'il lui sera possible; il réclame seulement le droit d'assurer sa personne (1).

La « sûreté de sa personne, » c'est-à-dire le maintien des gens de guerre étrangers dont il s'est entouré, contrairement à la Pacification (2), pour s'en servir contre les propres sujets du roi, car on connaît ses mauvais desseins par ses lettres et celles de son secrétaire Escovedo, interceptées plusieurs mois auparavant. L'impression défavorable qu'elles ont produite est fortifiée par une lettre, également interceptée, dans laquelle il entretient l'impératrice de sa retraite à Namur. Il y déclare que s'il avait différé de mettre sa personne en lieu sûr, la religion et l'autorité du roi auraient péri à la fois; il accuse les états d'obéir en tous points à l'homme le plus pervers et le plus tyrannique du monde, « ce damnable prince d'Orange. » Au contraire, ils abhorrent leur

(1) Déclaration faite par le Sieur de Grobbendoncq (Schetz), au nom de Son Altesse, aux états assemblés à Bruxelles, en vertu de ses lettres de créance datées de Namur, 5 août. *Ibid.*, p. 60-61.
(2) Réponse des états au message verbal de Son Altesse présenté par Grobbendoncq, 8 août. *Ibid.*, 63-64.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

prince naturel, ils s'enorgueillissent de leurs succès, sans songer que l'heure du châtiment viendra (1).

Ces emportements et ces menaces, la certitude que don Juan se préparait à la guerre mirent le comble à l'irritation des états : il déclarèrent qu'ils ne lui répondraient plus avant qu'il eût fait droit à leurs demandes et qu'ils consentaient à son départ s'il préférait se retirer (2).

Don Juan cependant persiste à simuler les meilleures intentions; au moment où on s'y attendait le moins, il annonce même aux représentants du pays qu'il souscrit, sauf quelques points accessoires, à leurs demandes, y compris son départ. Jusqu'à l'arrivée de son successeur, il se retirera dans le Luxembourg et observera religieusement la Pacification de Gand et l'Edit perpétuel (3). Cette concession lui était vraisemblablement dictée par la nouvelle que le prince d'Orange se dirigeait vers Bruxelles, où les états l'avaient appelé, et où il faisait, en effet, son entrée le 23 septembre. A peine y était-il arrivé que l'assemblée modifiait conformément aux représentations du Taciturne plusieurs résolutions prises par elle précédemment.

A partir de ce jour, don Juan change de ton. La réception enthousiaste faite au prince d'Orange, l'influence énorme qu'il exerce à ce moment l'exaspèrent. Il somme les états de le renvoyer et de se

---

(1) Don Juan à l'impératrice, 14 août 1577. *Sommier Discours*, App., p. 80-83.

(2) *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1577-1578, p. 115-117, 138. On trouve analysées dans ce volume un grand nombre de pièces de la correspondance de don Juan avec les états. — Voir aussi : *Véritable Récit des choses passées ès Pays Bas*.

(3) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. XXII-XXIII.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

conformer à l'Edit perpétuel, repousse leurs nouvelles demandes, les menace d'employer contre eux les soldats étrangers qui sont en marche vers les Pays-Bas. Le 7 décembre, il lui est répondu par une proclamation dans laquelle les prélats, les nobles, les députés des provinces et villes représentant les états généraux déclarent qu'il ne le tiennent plus pour gouverneur général, mais pour ennemi de la patrie depuis sa retraite à Namur, de même que ceux du pays qui l'ont suivi et qu'on doit considérer et traiter comme tels en leurs personnes et leurs biens (1).

Depuis longtemps, la rupture était prévue. Dans cette persuasion, un groupe de personnages importants, parmi lesquels le duc d'Arschot, qui observaient d'un œil jaloux l'influence croissante du Taciturne, avaient même fait appel à l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe. Le lendemain du jour où ils avaient déclaré don Juan ennemi public, les états généraux priaient l'archiduc, alors à Anvers, d'accepter le gouvernement des Pays-Bas, sauf agréation du roi, après qu'il aurait juré d'observer la Pacification de Gand, de maintenir et faire maintenir la religion catholique romaine et de se soumettre aux autres conditions énoncées dans la résolution de ce même jour, 8 décembre.

L'archiduc souscrivit à ces conditions (2). Le

(1) Renon de France, *Histoire des troubles*, II, 217-220.
(2) Déclaration de prélats, nobles et gentilshommes, Bruxelles, 19 août 1577. Gachard, *Actes des états généraux*, I, 225. L'offre faite alors à l'archiduc avait été provoquée par lui-même, dès l'année précédente. Le 14 octobre 1576, il avait fait proposer aux états de les aider à redresser leurs affaires, à condition qu'il serait reconnu comme gouverneur général, déclarant d'ailleurs ne rien vouloir

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

18 janvier 1578, il faisait son entrée solennelle à Bruxelles, accompagné du prince d'Orange. Le 20, l'un et l'autre prêtaient serment, le premier comme gouverneur général, le second, comme lieutenant général de l'archiduc et comme gouverneur (ruwaert) du Brabant.

Ce n'est pas sans s'assurer des garanties contre le retour des procédés tyranniques de ses prédécesseurs que les états confiaient les destinées du pays au frère de l'empereur. En même temps qu'il jurait d'observer la Pacification de Gand, la foi catholique romaine et l'obéissance au roi, Mathias s'engageait à gouverner avec le conseil d'état, réservant au roi la provision des offices qui avait toujours été attribuée à celui-ci. Ni lui ni le conseil ne pouvaient prendre de mesures importantes concernant la généralité sans le consentement des provinces. Les privilèges devaient être rétablis. Il ne serait pas fait de levées de gens de guerre sans l'avis des états. L'archiduc n'aurait à son service que des sujets des Pays-Bas. Au cas où il violerait une des conditions qu'il acceptait, l'insurrection était déclarée légitime.

A part la réserve faite quant à la provision des offices, le serment prêté en ces termes impliquait la constitution d'un véritable régime républicain, quoiqu'on ne l'avouât pas : le nouveau gouverneur, par une fiction fréquemment appliquée à cette époque

entreprendre contre l'autorité du roi. Cette proposition avait été communiquée confidentiellement à Ratisbonne au sieur de Malstede, délégué des états près de l'empereur, par le sieur de Dannevitz, gentilhomme de la chambre de l'archiduc Mathias. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3e série, V, 283-284.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

chez les insurgés, employée même par Guillaume d'Orange, tout en se substituant au roi, reconnaissait son autorité et prétendait agir en son nom. Dans une lettre adressée à Philippe II pour justifier sa conduite. il invoquait les calamités qui résultaient d'un système d'administration trop rigoureux et le désespoir auquel les Pays-Bas avaient été par là réduits. C'était pour les retenir dans l'obéissance, pour rétablir l'ordre que plusieurs seigneurs s'étaient adressés à lui. Il n'avait accepté le gouvernement que par provision, au nom du roi et pour lui conserver, ainsi qu'à ses héritiers de la maison d'Autriche, ses pays patrimoniaux. En conclusion, il priait Philippe II de rappeler don Juan et réclamait une commission qui lui permît d'exercer sa charge, s'engageant, de son côté, à maintenir la religion catholique et les droits du roi, sans déroger à la Pacification de Gand (1).

Malgré l'apparente sincérité de ces protestations, la guerre n'en était pas moins ouverte entre Mathias, ou plutôt les états, dont il était l'instrument, et Philippe II, qui partageait maintenant les vues belliqueuses de son frère. Il est intéressant d'observer comment s'était opéré ce changement de dispositions. Ses premières instructions enjoignaient à don Juan d'employer la douceur, de tout faire pour éviter la rupture, et c'est dans cette intention que Philippe II était allé jusqu'à donner son approbation à la Pacification. Lorsque son frère s'était

(1) Lettre du 28 janvier 1578 Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II.* — Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, IV, 544.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

retiré au château de Namur, il avait, tout en ayant l'air d'ajouter foi à ses explications, exprimé le regret de ce qu'il se fût cru obligé de prendre une mesure aussi extrême. Alors que don Juan se prononçait pour la guerre, il lui recommandait, au contraire, de poursuivre les négociations, de rassurer les sujets fidèles et tâcher de gagner les autres par la douceur, la flatterie, l'adresse. Quant au rappel des soldats étrangers, il le désapprouvait formellement. L'expérience, observait-il, avait appris qu'on gagnait peu à employer la force. Ce moyen exigeait, d'ailleurs, de grosses dépenses, et l'argent lui faisait défaut. Il invitait donc son frère à revenir à Bruxelles, persuadé que, de cette manière, il gagnerait la plus grande partie du pays; le reste, on le recouvrerait peu à peu. C'était désavouer l'attitude de don Juan. Il fit plus : non content de désapprouver l'emploi de la force, il s'était empressé de défendre au marquis d'Ayamonte, à Milan, de laisser partir d'Italie les troupes que don Juan l'avait chargé de lui expédier (1).

Un événement imprévu devait lui faire adopter des résolutions tout opposées.

Le duc d'Arschot, gouverneur du château d'Anvers, qui avait suivi don Juan à Namur, avait été remplacé par le sieur de Treslong, officier sûr, mais dont la vigilance fut mise en défaut par l'adresse des états. Ceux-ci parvinrent, en effet, à soudoyer trois des

(1) Le roi à don Juan, 1er septembre 1577. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*. — Le même à don Juan de Zuñiga, ambassadeur à Rome, même date. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

quatre compagnies de Wallons établies au château. De Treslong fut fait prisonnier, tandis que les soldats allemands chargés de la garde de la ville l'abandonnaient. Les états étaient ainsi maîtres de la place la plus importante des Pays-Bas (1).

La nouvelle de la perte du château d'Anvers, son principal point d'appui dans ces provinces, surprit et irrita Philippe II. Combien il devait regretter d'en avoir laissé partir les Espagnols! Aussitôt il révoque la défense faite au marquis d'Ayamonte, lui ordonne, au contraire, de réunir des troupes en Italie (2), règle les mesures à prendre en vue de la guerre (3). A son frère, il annonce qu'il fait diriger vers les Pays-Bas l'infanterie et la cavalerie qui en étaient parties et rassemble d'autres troupes (4). Don Juan, au comble de la joie, s'empresse de remercier le roi. « Nous travaillerons tous maintenant avec une nouvelle ardeur, lui écrit-il, dussions-nous trouver la mort pour une cause si juste, dont dépendent l'honneur et le service de Dieu (5). »

Mais en même temps qu'il le pousse à la guerre, Philippe II entend qu'il continue à négocier avec les états (6). A ce moment arrivait précisément

---

(1) Don Juan au grand amiral duc de Sesa, 6 août 1577. *Ibid.* — Au moment où la nouvelle de ce coup de main arrivait à Namur, le duc d'Arschot et le marquis d'Havré, son frère, se trouvaient dans l'antichambre de don Juan. Sans rien dire, ils partirent précipitamment pour Bruxelles. Le matin même, ils avaient donné leur parole de suivre don Juan, de vivre et mourir avec lui au service du roi. Octavio Gonzaga au roi, du château de Namur, 3 août 1577. *Coleccion de documentos inéditos*, I., 372.

(2) Lettre du 6 septembre. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II.*

(3) 9 septembre. *Ibid.*

(4) Le roi à don Juan, 11 septembre. *Ibid.*

(5) Lettre autographe de don Juan au roi, 3 octobre. *Ibid.*

(6) Lettre du 11 septembre.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'Espagne Jean de Noircarmes, baron de Selles, lieutenant de la garde des archers du roi, chargé de travailler à la réconciliation (1). Pendant que celui-ci s'abouchait avec les états, Philippe II expliquait à don Juan la véritable signification de sa mission. Le but à atteindre, c'était le retour des états à l'obéissance moyennant le rétablissement de la situation telle qu'elle existait du temps de l'empereur. Don Juan devait poursuivre ses préparatifs militaires; mais la force ne serait employée qu'à soumettre, avec l'assistance des sujets fidèles, ceux qui s'obstineraient dans la résistance. Si les états persistaient à réclamer l'application de la Pacification de Gand, on devait leur répondre que le roi y consentirait sûrement, la religion et le maintien de son autorité étant saufs (2).

Quand ces instructions lui parvinrent, don Juan, ayant réuni des forces suffisantes pour se mesurer avec celles des états, se préparait à les attaquer. Le 31 janvier, il les rencontrait près de Gembloux et remportait une victoire complète.

Malgré ce succès, il lui fallut bien annoncer, conformément aux ordres reçus de Madrid, qu'il était toujours prêt à négocier, tandis que M. de Selles, de son côté, assurait que les intentions du roi restaient pacifiques. Et les pourparlers reprennent,

---

(1) Au sujet de la mission du baron de Selles, voir, outre les sources auxquelles nous renvoyons ci-après : *Response veritable aux lettres patentes*.

(2) Le roi à don Juan, 6 janvier 1568. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*. Dans une note, en marge de la minute, le roi ajoute : « en ce cas, vous m'informerez aussitôt. » Il lui recommande, d'ailleurs, le secret sur ce qu'il vient de lui écrire au sujet de la Pacification. Si les états, par suite de leur défiance à son égard, refusaient de traiter avec lui, il pourrait employer le prince de Parme.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

assaisonnés de reproches, de récriminations, d'invectives, les états accusant don Juan d'entretenir à dessein le trouble, don Juan leur reprochant de méconnaître les bonnes dispositions du roi, invitant les sujets fidèles à se débarrasser de leur tyrannie (1), le baron de Selles augmentant la confusion par ses déclarations pacifiques, persistant à assurer que, moyennant le maintien de la religion catholique et de l'obéissance qui lui était due, comme du temps de l'empereur, le roi était décidé à oublier le passé et à envoyer un gouverneur de sang royal dont ils n'auraient pas sujet de se plaindre.

« Comme du temps de l'empereur : » il est facile de se rendre compte de la signification qu'avait cette réserve dans l'esprit du roi. C'était la soumission des dix-sept provinces, le retour à l'obéissance de celles qui s'étaient séparées de la généralité, l'abandon de toutes les revendications pour lesquelles elles avaient engagé la lutte. Comme si rien n'avait été changé depuis vingt-deux ans! Les idées nouvelles avaient pourtant fait des progrès dont il était nécessaire de tenir compte, si l'on ne voulait pas voir se perpétuer la scission entre le Midi et le Nord. Depuis la Pacification de Gand, il ne fallait même plus songer au rétablissement de l'obéissance au roi, de son autorité sans condition, ainsi que Philippe II l'entendait : de nouvelles exigences s'étaient produites, et les états, tout en protestant de leur soumission à l'Eglise catholique et au roi, déclaraient maintenant interpréter cette soumission selon les

(1) *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1577-1578, p. 499-501.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

termes de l'acte du 8 novembre 1576 (1). Des différences de vue profondes séparaient donc le roi et ses sujets.

Il en existait également entre le roi et son frère, qui ne contribuaient pas peu à embrouiller la situation, divergences provenant de l'opposition des tempéraments et des caractères. Philippe II, malgré tout, persistait à vouloir négocier ; don Juan, obstiné dans son intransigeance, trouvait le roi trop mou, trop irrésolu, s'indignait de l'intervention du baron de Selles, des rapports qu'il entretenait avec les mécontents, du crédit qu'il reconnaissait à leurs chefs. Allait-on renoncer à leur faire la guerre et se mettre à leur discrétion (2)? Philippe II ne s'opposait pas à la continuation de la guerre, mais il exigeait que les négociations fussent poursuivies dans les conditions indiquées par lui (3):

Il paraît évident qu'en temporisant, comme il le faisait, suivant son habitude, il espérait voir la division s'introduire dans le parti des états. Mais cette politique tortueuse répugnait au fond à don Juan, bien qu'il l'eût employée lui-même, à contrecœur, il est vrai. Depuis son arrivée, il faisait violence à sa nature pour essayer d'accomplir un programme irréalisable et qui lui déplaisait. C'est ainsi qu'il avait signé l'Edit perpétuel. L'Edit signé, il avait demandé avec insistance à être déchargé du gouvernement, comme avant lui Requesens, comme

(1) Gachard, *Actes des états généraux*, I, 338.
(2) Don Juan au roi, 20 février 1578. Archives du royaume. *Correspondance de Philippe II*
(3) Le roi à don Juan, 8 et 16 mars. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

le duc d'Albe avaient désiré l'être; il voulait quitter un pays qui lui était aussi antipathique qu'à ses prédécesseurs; lui-même reconnaissait qu'il n'avait pas le tempérament fait pour vivre parmi « ces gens. » Il était dégoûté, honteux, irrité contre les états au point qu'il ne se sentait d'autre envie que de leur faire la guerre, de saccager le pays, de le détruire, de se « baigner dans le sang ». Et, sous l'impression du dépit qu'il éprouvait de ne pouvoir agir à sa guise, il raillait son frère : il l'engageait à employer des docteurs plutôt que des soldats; pour lui, il était disposé à abandonner le gouvernement, à quoi il n'entendait rien (1).

S'il détestait les Flamands, il n'ignorait pas que ceux-ci éprouvaient autant d'aversion pour sa personne qu'il en avait pour eux. Dans le conseil d'état, il comptait des ennemis acharnés, tel Champagney. Le frère du cardinal de Granvelle était gouverneur de la ville d'Anvers quand, le 4 novembre 1576, par ordre du conseil, il avait dû se retirer devant les bandes qui se préparaient au pillage. Cette humiliation avait porté à son comble la haine qu'il avait conçue pour les Espagnols et dans laquelle il comprenait maintenant don Juan. Celui-ci connaissait ses sentiments et l'en payait avec usure : dans ses lettres à Philippe II, il allait jusqu'à manifester l'intention de le faire tuer, avec d'autres à qui il attribuait, ainsi qu'à lui, de sinistres desseins, de Lalaing, le prince d'Orange (2).

(1) Don Juan au roi, Marche, 2 février 1577. *Correspondance de Philippe II*, V, 182-183.

(2) Le même au même, 24 mars, 26, 28 mai, 21 juin. *Ibid.*, 258-260, 369,



Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

C'est ainsi que chaque jour, à chaque heure, il avait des accès de colère et songeait aux moyens de se venger de ses ennemis. Cent fois, il répète que la voie de la douceur dans laquelle on l'engage malgré lui est contraire à l'intérêt du roi ; mais Philippe II reste sourd à ses représentations, à ses prières. Il va alors jusqu'à insinuer que les gentilshommes restés fidèles, aussi mécontents que lui de l'inaction du roi, seraient, à leur tour, disposés à se soustraire à l'obéissance qu'ils ont gardée à leur prince. « Ils disent qu'il ne manque plus que de voir Sa Majesté, pour complaire aux états, condamner leurs actes et les abandonner. Ils parlent de se mettre sous la protection du roi de France (1). »

Ces emportements déplaisaient à Philippe II, dont le caractère essentiellement prudent, dissimulé, ne s'accommodait pas des façons violentes de son frère. Ce qui le froissait plus encore, c'était son orgueil, qui lui faisait oublier le respect dû au roi, c'était sa soif de gloire, qui lui faisait placer ses intérêts personnels au dessus de son devoir. Depuis longtemps, il observait l'impatience que don Juan éprouvait à sortir d'une position inférieure à l'objet de son

---

422. — Porreño, *Don Juan de Austria*, 477-480. — Le 28 mai, il écrit au roi : « Le marquis d'Havré s'est spontanément offert à aller tuer (matar) Champagney, si je lui en donnais l'ordre. Je lui ai garanti sa tête, et j'ai promis d'y mettre une couronne pour qu'il le fî ; mais il n'a de courage qu'en paroles. » Pour cacher ses perfides intentions, dans le même temps, il flattait Champagney, il ordonnait qu'on lui restituât ses armes, ses effets, ses papiers, qui avaient été pris lors du sac d'Anvers ; à lui-même il écrivait : « Si une autre chose se offrait occasion de pouvoir vous gratifier, puisque de mon naturel je le fais volontiers à tous, ce me serait tant plus de plaisir le pouvoir faire à vous : qui vous doit aussi faire croire que me déplait grandement de vos pertes. Mais ce vous doit être consolation avoir un roi qui peut les vous compenser. » *Correspondance de Philippe II*, V, 422, note.

(1) Don Juan au roi, 5 septembre 1577. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*.


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

ambition. Fils de Charles-Quint, il avait la prétention de jouer un rôle digne de sa naissance. Tout jeune, il lui avait été donné d'attacher son nom à des entreprises célèbres, en Espagne, sur les côtes de la Méditerranée. La victoire de Lépante l'avait illustré; il aspirait à soutenir cette haute réputation. Le titre de général de la mer était celui auquel il tenait le plus, même quand il gouvernait les Pays-Bas; c'est de cette charge surtout, semble-t-il, qu'il attendait les occasions de s'illustrer. Il ne pouvait se faire à l'idée de jouer un rôle secondaire et était poursuivi par le regret de se voir contrarié dans ses aspirations. Quelques semaines encore avant sa mort, il écrivait à un ami : « Malheureux celui qui court sans savoir où ni comment il ira s'arrêter à cause des éléments contraires!... Je n'ai d'autre souci que de souffrir des fatigues jamais endurées par d'autres (1). »

Sa mauvaise fortune voulut que, volontaire, ennemi de la contrainte, il trouvât dans son frère un maître soupçonneux, jaloux de son autorité, prompt à s'offusquer de tout ce qui en contrariait l'exercice. Le caractère entier et les allures indépendantes de don Juan devaient le perdre.

Philippe II avait d'abord semblé disposé à favoriser ses vues ambitieuses. En l'envoyant dans les Pays-Bas, il lui avait laissé apercevoir l'intention de lui confier cette fameuse entreprise d'Angleterre, méditée depuis longtemps; Elisabeth étant dépossédée de sa couronne, don Juan aurait épousé sa rivale, Marie Stuart, devenue reine de la Grande-

(1) Don Juan à J.-A. Doria, 12 août 1578. *Lettere a J. A. Doria*, 90-91.


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Bretagne et acquis ainsi la haute situation à laquelle il aspirait. Après la signature de l'Edit perpétuel, il avait pressé son frère de mettre le projet à exécution : l'Angleterre conquise, placée sous la tutelle du roi d'Espagne, ramenée à la foi catholique, l'insurrection des Pays-Bas devait être bien vite étouffée. On aurait employé pour cette entreprise les soldats espagnols, dont le départ venait d'être décidé. Quelle belle occasion pour don Juan de sortir de cet enfer! Mais les états généraux s'étaient opposés au rapatriement des troupes par voie de mer, ce qui avait rendu l'entreprise impossible. Philippe II, du reste, devenu défiant, estimait que la conquête de l'Angleterre ne pouvait être tentée avant l'entière pacification des Pays-Bas et à la condition qu'on fût assuré de ne pas rencontrer d'obstacle du côté de la France. Don Juan n'en avait pas moins persisté à soutenir l'avis contraire (1).

Il alla plus loin. Dans son impatience, il travailla sous main à s'assurer l'appui du pape et, dans ce but, entra en rapports avec le nonce à Madrid. Ses démarches restèrent sans résultat. Quand il vit que l'entreprise d'Angleterre était ainsi indéfiniment ajournée, il conçut le projet de jouer en Espagne même un rôle digne de sa naissance, et, pour y arriver, il chercha à obtenir le concours d'Antonio Perez, le secrétaire de Philippe II. Escovedo, qui l'y poussait, devait mener l'intrigue.

Perez feignit de vouloir les seconder, mais pour

(1) Don Juan au roi, 26 mai 1577. *Correspondance de Philippe II*, V, 360-361. — Le même à Antonio Perez, même date. *Ibid.*, 364


Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

les trahir. Il échangea avec l'un et l'autre une correspondance, qui était mise sous les yeux du roi. Afin de mieux les tromper, il poussa la ruse jusqu'à parler de son maître, au su et avec l'approbation de celui-ci, en termes des moins respectueux. « Plaise à Dieu, écrivait-il à Escovedo, qu'un jour nos desseins se réalisent! Mais ne montrons jamais à cet homme (le roi) que nous le désirons, car alors ils ne se réaliseraient pas (1). »

Mais la lenteur et la dissimulation n'étaient pas dans les goûts de don Juan. Pressé de voir s'accomplir ses desseins, il décida d'envoyer Escovedo en Espagne et d'expédier un courrier à Rome pour traiter directement avec le pape de ses affaires, démarches imprudentes, que Perez, toujours d'accord avec le roi, qu'elles contrariaient, s'empressa de blâmer (2).

Tel était l'état des rapports entre Philippe II et son frère quand Escovedo arriva en Espagne au mois de juillet 1577. Ce personnage, que Granvelle représente sous les plus tristes couleurs, bâtard venu de bas lieu, hautain, insolent (3), exerçait sur don Juan la plus malfaisante influence, entretenait son penchant à l'emploi de la force, le poussait aux moyens violents, même à l'assassinat. Une de ses préoccupations était de débarrasser ainsi son maître du Taciturne. « Vous savez, écrivait-il à Perez, que depuis longtemps je songe à faire tuer le prince

(1) Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, 50-51, 297, 389-390.
(2) Antonio Perez à Escovedo, 7 avril 1577, lettre vue par le roi. *Correspondance de Philippe II*. V, 297-298.
(3) Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Rome, 3 mai 1578. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, VII, 85.

Digitized by Google   Original from HARVARD UNIVERSITY

d'Orange. Vous pouvez croire que je ne l'ai pas oublié et que je ne l'oublierai pas tant que la chose restera à effectuer. Mais il faut user d'un grand, d'un très grand artifice et trouver quelqu'un qui s'en charge. Jusqu'ici j'ai cherché vainement, à cause du danger si manifeste qu'il y a à courir (1). »

Il ne se doutait pas, en partant pour l'Espagne, qu'il allait lui-même au devant du sort dont il menaçait le chef du mouvement révolutionnaire dans les Pays-Bas.

Arrivé à Madrid, il fit des instances pour obtenir de Philippe II le rappel de son maître. Naturellement le roi resta sourd à ses prières, promettant d'ailleurs d'y avoir égard dès que don Juan aurait terminé sa mission pacificatrice en Flandre : il lui avait tracé un programme; il lui ordonnait expressément de l'accomplir (2). Escovedo n'en continua pas moins ses démarches. Perez, qui se défiait de lui, à qui son astuce et ses intrigues déplaisaient, résolut de s'en débarrasser : il les dénonça, lui et son maître, comme coupables de conspiration; il alla jusqu'à insinuer que don Juan entretenait en France des relations avec les chefs de la Ligue, qu'il ne cherchait à conquérir l'Angleterre que dans l'intention de s'emparer un jour de l'Espagne. Il n'en fallait pas davantage pour décider le roi à se débarrasser du conseiller qui avait fait naître dans l'esprit de son frère ou encourageait des projets

(1) Escovedo à Antonio Perez, 29 mai 1577. *Correspondance de Philippe II*, V, 375-376.
(2) Le roi à don Juan, 1er septembre. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

aussi subversifs : il autorisa Antonio Perez à le faire mettre à mort comme il en trouverait mieux le moyen.

Plusieurs fois Perez tenta de l'empoisonner. N'ayant pas réussi, il soudoya deux assassins, qui, le 31 mars 1578, au soir, le tuèrent dans une rue de Madrid (1).

Ce tragique événement produisit une sensation énorme. Non seulement on soupçonna Perez d'avoir monté le coup, mais plus d'un se douta qu'il l'avait fait avec l'assentiment du roi. « La mort du secrétaire Escovedo, écrivait Granvelle à Marguerite de Parme, me tient en peine, doubtant qu'il n'y ait suyte d'autre malheur, qui que soit l'auteur, et plus s'il est grand (2). » Pour don Juan, la nouvelle de la disparition de son meilleur ami d'une façon aussi inattendue fut un sujet d'immense regret. Lui aussi comprenait que le meurtre n'avait pu être exécuté sans une haute complicité. Cette conviction, qu'il ne pouvait exprimer (3), jointe aux tourments de tout genre qui l'assaillaient, mit le comble à son découra-

---

(1) Gaspar Muro, *Vida de la princesa de Éboli*, Madrid, 1877, p. 73-76. — M. Brosch, *Don Juan d'Austria. Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, XXI, 472-473. — Dans *Antonio Perez et Philippe II*, p. 70-77, Mignet soutient à tort qu'en indisposant Philippe II contre Escovedo, Perez était surtout mû par le désir de se débarrasser d'un témoin de ses amours avec la princesse d'Evoli, près de laquelle il aurait été le rival du roi, Escovedo ayant menacé la princesse de dévoiler à celui-ci ses relations avec Perez. Philippe II n'était pas l'amant de la princesse d'Evoli, Muro, dans l'ouvrage cité plus haut, le démontre à l'évidence; mais il prouve d'une manière non moins certaine que le roi avait chargé Perez de faire tuer le confident de don Juan sans formalités.

(2) Granvelle à Marguerite de Parme, 7 mai 1578. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, VII, 87.

(3) « Atapan la boca y ligan las manos tantas sospechas y ninguna certeza (tant de soupçons sans aucune certitude ferment la bouche et lient les mains). » Don Juan à J.-A. Doria, 7 juin 1578. *Lettere*, p. 80.



Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

gement. La tristesse qui régnait dans son âme était augmentée encore par le sentiment de son impuissance, l'indifférence que son frère lui témoignait, sa persistance à lui refuser les secours dont il avait le plus urgent besoin.

Tandis, en effet, que les états renforçaient leur armée, il se voyait, lui, dans un état d'infériorité croissante : au mois de juillet, il ne disposait que de 17.000 hommes au plus pour résister à des forces infiniment supérieures. En vain il réclamait des secours d'Espagne ; ses demandes réitérées restaient sans réponse. Sauf un miracle, il s'attendait à une issue fatale. Encore, compter sur un miracle, il se disait que c'était trop tenter Dieu, trop exiger de lui. « Dieu, remarquait-il, ne m'a fait ni ange ni saint; je n'offre que ce que je puis faire tel que je suis : me jeter finalement tête baissée sur l'ennemi et mourir avec honneur. Mais qu'aura gagné Sa Majesté à nous perdre (1)? »

De jour en jour, les difficultés et les dangers augmentaient pour lui quand l'intervention active de François de Valois, duc d'Anjou, vint aggraver la situation.

Le frère de Henri III, arrivé à Mons, le 12 juillet, annonçait, dans une circulaire aux principales villes, qu'il avait embrassé la cause des Pays-Bas et que son armée le suivait en toute diligence. Il entrait en négociations avec les états généraux pour arrêter les clauses d'un accord par lequel, en retour de l'assis-

(1) Don Juan à Rodrigo de Mendoza, Tirlemont, 20 juillet 1578. A. Morel Fatio, *L'Espagne*, 134-136.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tance qu'il leur promettait contre la tyrannie des Espagnols et de leurs adhérents, les états s'engageaient dès maintenant, s'ils voulaient un jour changer de prince, à le choisir de préférence à tout autre (1). En même temps qu'ils manifestaient ainsi l'intention de se mettre sous la protection du frère du roi de France, les états traitaient avec Jean-Casimir, fils de l'électeur palatin, qui leur amenait des troupes d'Allemagne.

Il était nécessaire d'agir avant que toutes ces forces eussent fait leur jonction. Le 1er août, à Rymenam, don Juan rencontra l'armée des états et fut défait. Deux jours après, Casimir arrivait avec ses Allemands. Les généraux espagnols, réunis en conseil, furent d'avis qu'il fallait éviter d'exposer l'armée royale à un nouvel échec, et don Juan, obligé de se retirer, alla établir son camp à Bouges, près de Namur (2).

Ici, menacé par les troupes ennemies, qui coupaient ses communications de tous côtés, par celles du duc d'Anjou, qui s'avançaient du Hainaut, manquant de vivres, au milieu d'une armée que les maladies décimaient, lui-même retenu au lit, il adresse à Philippe II une nouvelle et plus pressante prière; il lui expose le triste état de l'armée, les ravages causés par la peste : il n'a pas moins de 1200 hommes à l'hôpital. Il est perplexe; il désire,

(1) Au moment de la mort de don Juan, l'accord n'était pas définitivement conclu entre le duc d'Alençon et les états.

(2) A. Vazquez, *Los sucesos de Flándes*, I, 132-139. Le capitaine Vazquez, qui servait alors dans l'armée espagnole, fait cette remarque : « Don Juan céda à regret, car sa bravoure ne l'avait pas accoutumé à reculer devant les ennemis de l'Église. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

il attend du roi, avec anxiété, une résolution qu'il a tant de fois sollicitée en vain. Il se voit disgracié, abandonné d'un frère qu'il a pourtant servi avec attachement et fidélité. Philippe II, qui, en effet, l'abandonne, souligne, en lisant cette lettre, une phrase dans laquelle don Juan lui demande des ordres précis sur la façon de se conduire (la orden de como tengo de gobernar), et il écrit en marge : « ce qui est souligné, je ne le dirai pas (lo rayado yo no lo diré) (1). »

Depuis quinze jours, don Juan était dévoré par la fièvre, qui l'épuisait, quand Octavio Gonzaga, vint, au nom du conseil et de son neveu, Alexandre Farnèse, qui commandait sous ses ordres, l'avertir que sa fin était proche. « Comme ce renommé et valeureux prince catholique, écrit le capitaine Alonso Vazquez, avait donné pendant sa vie l'exemple à tous et imprimé la terreur aux ennemis de l'Église, Gonzaga le supplia de le faire encore dans ce dernier passage, de façon à confondre les infidèles et allumer le zèle ardent, la foi vive des vrais catholiques qui avaient toujours attentivement observé ses actions. Il lui demanda de désigner celui à qui l'armée aurait à obéir à sa place. » Don Juan appela les membres du conseil, qui se placèrent autour de son lit, prit la main de Farnèse et, après quelques moments de silence, d'une voix affaiblie, il invita les chefs à obéir au prince de Parme. Le 30 septembre, il communia. Son confesseur, le père Dorante, lui donna l'extrême-onction, qu'il reçut avec des

(1) Motley, *The rise of the Dutch Republic*, t. III, London, 1856, p. 357

7

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

marques de dévotion. Deux jours après, le 2 octobre, il expirait, à l'âge de 31 ans (1).

On répandit le bruit qu'il avait été empoisonné. Le poison n'était pas nécessaire pour le tuer : l'état de sa santé, extrêmement délabrée, les détestables conditions dans lesquelles il était campé, l'épidémie qui ravageait l'armée suffisent à expliquer sa mort. D'autres causes, des causes morales, y contribuèrent, surtout les tourments que lui faisaient éprouver les insurmontables difficultés d'une situation aussi humiliante que pénible, le poids d'une fonction qu'il avait acceptée sans goût, à laquelle il ne convenait en aucune manière; c'était l'opinion que Granvelle avait exprimée dès avant son arrivée, et qu'il exprimait encore à la veille de la bataille de Gembloux : « Avec don Juan mal négocieront les états pour la diffidence qu'ils ont conçue de lui..... Il est vexé de cette diffidence et très heureux de ce que le roi a résolu de retourner aux armes... Et il a gens autour de lui qui l'animeront plus à l'exécution des armes qu'à négociation. Il est jeune et vert, ami des armes et désireux d'honneur, et se voudra venger et ruiner tout... Dieu sait en quoi l'on pourroit tomber mettant les gens de par delà en plus grande despération, à laquelle on n'a jamais donné sinon trop de cause de notre côté (2). » Cette opinion de Granvelle était exacte et son jugement plus prophétique que lui-même peut-être ne le croyait.

Venu de mauvais gré dans un pays qui lui déplai-

(1) Vazquez, *Los sucesos de Flándes*, I, 140-143.
(2) Granvelle à Marguerite de Parme, 6 janvier 1578. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, VII, 2.


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

sait, don Juan avait hâte d'en partir; mais des difficultés énormes, d'une part, les lenteurs, l'irrésolution de son frère, de l'autre, retardèrent de plus en plus le moment auquel il aspirait d'être délivré. De là une irritation dont les Flamands ne ressentirent que trop les effets. Il avait accepté de rallier les volontés à son frère, et il se trouva dès son arrivée engagé dans des conflits inextricables. Il s'était chargé de travailler à la pacification, lui qui était né pour la guerre. Un tempérament ardent le poussait invinciblement à la lutte, et il eut la honte, dès son arrivée, d'être tenu en échec par des hommes qu'il méprisait. Exclusif en matière religieuse, il n'admettait pas l'existence d'une croyance autre que la sienne, autre que le catholicisme comme en Espagne; et il était obligé de négocier avec des gens qui lui parlaient de tolérance. Le mot de liberté de conscience le mettait véritablement en fureur. Les deux années pendant lesquelles il administra les Pays-Bas, si l'on peut parler d'administration à cette époque de confusion et d'anarchie, furent humiliantes pour lui, et, pour les Pays-Bas, elles ont été funestes.

Sa distinction, ses belles manières, ses airs chevaleresques, la victoire de Lépante, où il commandait, ont entouré son nom d'un certain éclat. Il a laissé l'impression d'une nature généreuse contrariée par le sort et par la jalousie d'un frère défiant, ombrageux, injuste. Sa fin, les événements dramatiques qui s'y rattachent peuvent exciter la pitié, comme, dans le même temps, des circonstances analogues

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ont excité l'intérêt en faveur de Marie Stuart, dont il ambitionnait la main. Il est entré ainsi une forte part de sentiment dans les jugements qui ont été portés sur l'un et sur l'autre. Mais ces titres à la compassion ne peuvent faire méconnaître que don Juan a laissé un fâcheux souvenir dans les provinces belges et que, d'une manière générale, il a été plus victime d'une ambition immodérée que de l'injustice des Flamands et de l'ingratitude de son frère.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE IV

Séparation des provinces du Nord

Qui succédera à don Juan? — Alexandre Farnèse. — Politique nouvelle. — Les Malcontents. — La Confédération d'Arras. — L'Union d'Utrecht. — Réconciliation des provinces wallonnes — Nouveau projet de pacification générale. — Congrès de Cologne. — Entente impossible avec le Nord.

« Pour le gouvernement de ces provinces des jeunes gens ne conviennent en aucune façon : il faut des personnages graves, posés, qui, sans se laisser distraire, accordent aux affaires une attention soutenue. » Ainsi écrivait Granvelle à Philippe II, le 23 octobre 1578, à la nouvelle de la mort de don Juan (1). C'était à la fois une critique de l'administration de ce prince et un reproche adressé au roi pour le choix qu'il avait fait de son frère comme successeur de Requesens. Ce choix, Philippe II reconnaissait lui-même depuis longtemps qu'il n'avait pas été bon. Moins d'un an après l'arrivée de don Juan dans les Pays-Bas, il songeait à le remplacer par Marguerite de Parme, qui serait revenue avec le cardinal de Granvelle (2). L'idée n'était pas plus heureuse. Marguerite de Parme et l'ancien ministre avaient laissé dans le pays des souvenirs fâcheux; le

(1) *Correspondance du cardinal de Granvelle*, VII, 183.
(2) Le roi à Granvelle, 17 octobre 1577. *Ibid.*, VI, 274.

Digitized by Google   Original from HARVARD UNIVERSITY

second surtout pouvait être sûr de n'y trouver qu'un mauvais accueil; aussi, tandis que la duchesse acceptait, le cardinal, en ce qui le concernait, avait décliné l'offre du roi, alléguant que sa présence serait plutôt nuisible qu'utile.

Un événement inattendu avait, du reste, empêché la réalisation du projet : l'arrivée de l'archiduc Mathias, appelé par les états généraux pour remplir la fonction offerte précisément à Marguerite de Parme. Le roi ne savait ce qu'il devait penser de cette aventure (1). Quelle part y avait prise l'empereur Rodolphe? Quelles étaient les intentions de Mathias? Philippe II était bien décidé, si on voulait faire la paix aux conditions qu'il avait posées, à remplacer don Juan; mais approuver le choix de l'archiduc, comme le demandaient les états, c'eût été un acte de faiblesse qu'il était bien décidé à ne pas commettre. Telle était sa surprise et son indécision que, le 23 décembre 1579, il invitait sa sœur, déjà en route, à s'arrêter pour attendre un nouvel ordre (2).

Don Juan n'avait pas été consulté sur ce projet du roi de confier le gouvernement des Pays-Bas à la duchesse de Parme assistée du cardinal de Granvelle. Quand il le connut, il en éprouva un vif dépit, non pas seulement parce qu'on se passait de son conseil, ce qui était un témoignage de méfiance, mais parce que l'envoi de la duchesse constituait à ce moment un désaveu public de son administration,

(1) Le roi à don Juan, 18 novembre 1577. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II.*
(2) *Ibid.*


Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

et il n'hésita pas à adresser au roi son avis, bien qu'on ne le lui demandât pas. Cet avis, c'est qu'on allait commettre une grosse faute. L'expérience faite depuis la proclamation de l'Édit perpétuel avait démontré que l'entente avec les états était impossible et que les moyens de douceur n'étaient plus de saison. Il était dangereux d'envoyer la duchesse, surtout accompagnée du cardinal de Granvelle, que l'on savait avoir été la cause des premiers troubles et qui n'aimait pas les Espagnols : sa présence ne pouvait que nuire au service du roi. Don Juan allait jusqu'à insinuer qu'il pourrait finir par s'entendre avec le prince d'Orange ou même devenir un ennemi plus dangereux que celui-ci (1). Philippe II, déjà hésitant, se laissa persuader. La victoire remportée sur l'armée des états à Gembloux vint l'affermir dans sa résolution de renoncer aux services de sa sœur (2).

La question du choix d'un nouveau gouverneur général n'en restait pas moins posée. Don Juan lui-même conseilla de faire des ouvertures à l'archiduc Ferdinand, oncle de l'empereur Rodolphe et de Mathias. Mais ce prince se montra peu disposé à accepter l'offre qui lui fut faite : il n'était plus jeune, avait à soigner les intérêts de sa famille et voyait du danger à aller endosser la responsabilité des fautes de don Juan et de ses prédécesseurs. Et si Mathias refusait de quitter les Pays-Bas, userait-il de

(1) Don Juan au roi, Luxembourg, 21 décembre 1577. *Ibid*

(2) Le roi à don Juan, 17 mars 1578. *Ibid.* Don Juan ne doit pas s'inquiéter à ce sujet : il peut être assuré qu'il possède la confiance du roi.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

violence envers un prince de sa maison ? En tout cas, il ne pouvait prendre d'engagement sans l'autorisation de l'empereur. Ces objections constituaient, en somme, un refus. Le roi le comprit ainsi, et l'affaire en resta là (1).

Philippe II n'avait pas pris de résolution au sujet du remplacement de son frère quand celui-ci mourut, après avoir, le 29 septembre, en prévision de sa mort, commis au gouvernement des Pays Bas Alexandre Farnèse (2), choix que le roi s'empressa de ratifier.

Le fils de Marguerite de Parme était dans sa 34e année (3). Elevé à la cour d'Espagne, il y avait reçu une éducation catholique. De bonne heure, il s'était formé au métier des armes, et il allait bientôt déployer des qualités militaires qui devaient le placer au rang des premiers capitaines de son temps. Venu aux Pays-Bas, au mois de décembre 1577, avec les troupes que don Juan avait rappelées d'Italie, il avait pris une part glorieuse à la bataille de Gembloux et s'était distingué sur le champ de bataille par une grande valeur personnelle et même par sa témérité, qui lui valut les reproches de son oncle.

Comme homme d'état il devait se faire non moins remarquer, notamment dans ses négociations avec les provinces méridionales, grâce à son caractère

(1) Don Juan au roi, 19 février 1578. *Ibid.* — Réponse de l'archiduc Ferdinand concernant sa venue en Flandre, mars (?) 1578. *Ibid.* — Le roi à don Juan Manrique, qu'il avait chargé de la négociation, 20 mai 1578. *Ibid.*

(2) *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, IV, p. 369 et suiv.

(3) Il était né à Rome, le 27 août 1545. Fea, *Alessandro Farnese*, p. 4.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

souple et réfléchi, à un tempérament calme, à un jugement solide, toutes qualités qui manquaient à ses deux prédécesseurs et surtout à don Juan, trop ardent, trop porté à céder à la première impulsion, à manifester ses antipathies comme ses préférences, au préjudice de la mission d'apaisement dont il était chargé.

Comme Requesens et don Juan, Alexandre Farnèse avait pour instructions de gouverner avec douceur, de rechercher l'entente, de promettre l'oubli du passé et le pardon aux conditions exigées jusque là : maintien de la religion catholique, obéissance au roi et rétablissement de son autorité. Pour le reste, on ferait toutes les concessions possibles (1). L'accomplissement de ce programme rencontrait pourtant des obstacles. La situation était des plus embrouillées et des plus difficiles : 14 provinces restaient au pouvoir des insurgés, gouvernées par un propre neveu du roi, un prince de la maison d'Autriche ; il fallait gagner les états et Guillaume d'Orange, débarrasser le pays des étrangers qui défendaient la cause des mécontents sous les ordres du frère du roi de France et du fils de l'électeur palatin. Pour cela, de l'argent et des renforts considérables étaient nécessaires (2).

Sa perspicacité fit bientôt apercevoir à Farnèse chez l'adversaire un point faible dont il allait profiter : l'anarchie croissante dans les provinces méridionales, la division qui s'accentuait entre l'élément

(1) Le roi à Farnèse, 13 octobre 1578. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*.

(2) Farnèse au roi, 2 octobre 1578. *Revista de archivos*, IX, 161-162.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

wallon et l'élément flamand (1). Le conflit s'était sourdement manifesté sous l'impression de l'ascendant conquis par Guillaume d'Orange; il s'était fortement accentué chez les catholiques par suite des violences commises à Gand, où le radicalisme et l'intransigeance des calvinistes avaient dégénéré en un véritable despotisme. Ces dissensions, Farnèse sut en tirer admirablement avantage (2).

En même temps qu'il annonçait aux états de Hainaut, d'Artois, de Lille, Douai et Orchies, du Tournaisis et aux villes principales des Pays-Bas méridionaux la mort de don Juan, il leur promit de les maintenir en leurs privilèges, usages et coutumes « comme du temps de l'empereur, » d'oublier le passé, de ne pas leur imposer de garnisons d'étrangers, pourvu qu'ils maintinssent la religion catholique romaine, rentrassent sous l'obéissance du roi et ne gardassent pas non plus d'étrangers à leur service (3). Puis, conformément aux intentions qu'il manifestait ainsi, et qui étaient celles du roi, il poursuivit les négociations entreprises par don Juan avec les personnages restés fidèles dans les provinces méridionales.

De ces personnages, le plus résolu, le plus dévoué à la cause royale, comme à ses propres intérêts, d'ailleurs, était Valentin de Pardieu, seigneur de la

---

(1) « Les provinces walloones n'étoient contentes des Flamengs et Brabançons, qui leur vouloient donner la loi et commander, tant en l'assemblée générale qu'en la maniance et administration des deniers. » Renon de France, *Histoire des troubles*, II, 295.

(2) Farnèse au roi, 20 octobre 1578. *Revista de archivos*, IX, 307.

(3) Lettre circulaire du 10 octobre 1578. Gachard, *Collection de documents inédits*, I, 373 375.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Motte, gouverneur de Gravelines. Il avait abandonné depuis le mois d'avril 1578 la cause des états pour se réconcilier avec Philippe II et était devenu le chef du parti des Malcontents : on désignait sous ce nom les Wallons catholiques que les violences des radicaux flamands indisposaient chaque jour davantage. La Motte parvint à gagner si bien la confiance du roi, qu'il en reçut des pouvoirs pour traiter avec les villes insurgées qui voudraient se réconcilier (1). Devenu gouverneur général, Alexandre Farnèse l'assura de son amitié et de sa confiance et l'autorisa à promettre de l'argent et des faveurs aux chefs de la résistance dans le Midi disposés à faire leur soumission (2).

Mais ceux-ci avaient adhéré à la Pacification de Gand et entendaient y rester fidèles. Le roi y avait donné son approbation : ils demandaient que cette approbation fût confirmée. Pareille exigence déplaisait maintenant à Philippe II, comme à Alexandre Farnèse : la Pacification contenait plusieurs clauses qu'il leur paraissait nécessaire au moins de modifier, notamment celles qui reconnaissaient l'existence de l'hérésie dans deux provinces et accordaient une grande autorité au prince d'Orange. Il s'agissait de trouver un moyen de tourner la difficulté, et ce moyen, Granvelle le suggéra. Toujours persuadé que la voie des négociations était la seule praticable, il croyait que l'on parviendrait, avec de l'adresse

---

(1) Diegerick, *Correspondance de Valentin de Pardieu*, p. 22 et 241. La lettre du roi à La Motte est du 11 septembre.

(2) Farnèse à La Motte, Bouges, 18 octobre 1578. Bussemaker. *De Afscheiding*, tweede deel, 352-353.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

à enlever au prince d'Orange l'influence qu'il exerçait grâce au traité de Gand. Quant au point de l'exercice de la religion réformée autorisé en Hollande et en Zélande, lorsque le moment serait venu de le soumettre à la résolution des états généraux, on chercherait à le régler en introduisant dans cette assemblée le plus grand nombre possible de députés catholiques fidèles au roi (1).

Alexandre Farnèse s'étant montré disposé à s'engager dans cette voie, Granvelle l'y poussa davantage. Jamais sa devise « diviser pour régner » n'avait semblé pouvoir être appliquée avec plus de succès qu'en cette circonstance. Les gens de guerre, remarquait-il, ont toujours trompé le roi. C'est ainsi que don Juan avait tout gâté par son mépris pour les conseils d'hommes expérimentés qui lui parlaient de paix (2). Granvelle se félicitait donc du choix que le roi avait fait d'Alexandre Farnèse. Il l'approuvait pour une autre raison : c'est que, depuis le duc d'Albe, il n'avait cessé de blâmer les agissements des Espagnols dans les Pays-Bas, qu'ils ne connaissaient pas, où ils voulaient pourtant se mêler de tout, « et Dieu sait comme, » où ils étaient haïs. Il faisait donc conseiller au prince de Parme de se servir des indigènes et lui adressait tout un programme bien différent de celui qu'avaient suivi les

(1) Ses vues à ce sujet sont exposées notamment dans des lettres à Alexandre Farnèse et à Antonio Perez, 19 décembre 1578. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, VII, 232 233, 237. Naturellement il n'admettait le recours aux états que comme un pis aller et à la condition qu'on pût compter sur un vote favorable.

(2) Granvelle au roi, 24 novembre 1578; à Alexandre Farnèse, 1er décembre; à Marguerite de Parme, 14 décembre. *Ibid.*, 213-214, 219-220, 226-227.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

gouverneurs depuis Marguerite de Parme, car celle-ci lui paraissait avoir sagement gouverné (1). Farnèse partageait ces vues pacifiques et conciliantes, comme le témoigne sa correspondance avec les Malcontents. Après La Motte, il parvint à s'assurer de cette façon un autre collaborateur important, Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, gouverneur du Hainaut, commandant des troupes levées par les Wallons pour leur défense contre les excès des calvinistes flamands. Montigny assurait, du reste, n'avoir pas l'intention de rompre avec les états généraux, mais vouloir maintenir l'union par toute la Flandre et rester fidèle à la Pacification de Gand (2).

C'est ce que désirait non moins que lui Guillaume d'Orange. Persuadé de la nécessité de mettre promptement un terme à l'anarchie qui régnait à Gand, il vint même négocier, au mois de décembre 1578, avec les chefs du mouvement calviniste, et, sur ses vives instances, ceux-ci consentirent à transiger : ils signèrent un acte par lequel ils garantissaient l'exercice de la religion catholique, la restitution aux ecclésiastiques de leurs biens confisqués et la remise en mains neutres des seigneurs qu'ils tenaient en prison. En retour de ces concessions, ils demandaient que les soldats wallons se retirassent de la Flandre. L'accord arrêté avec le prince d'Orange devait également avoir pour conséquence l'établisse-

(1) Granvelle à Marguerite de Parme, 27 décembre 1578. *Ibid.*, 256.

(2) Alexandre Farnèse au roi, 3 novembre. *Revista de archivos*, IX, 383. Il souterait que le duc d'Albe avait créé la triste situation dans laquelle se trouvaient les Pays-Bas et suppliait le roi de ne pas le laisser s'occuper de ses affaires. *Ibid.*, 440. — Diegerick, *Lettres inédites d'Emmanuel de Lalaing*, p. 343-357.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ment de la paix de religion dans les villes de la Flandre d'où le culte catholique avait été exclu, c'est-à-dire que les deux religions y seraient établies sur un pied d'égalité. Mais une pareille tolérance ne pouvait pas plus convenir aux Malcontents qu'à Alexandre Farnèse et à Philippe II : ils réclamaient l'application de la Pacification avec des restrictions qu'elle ne comportait pas, tandis que les états l'entendaient dans un sens plus étendu que ses auteurs ne lui avaient donné (1).

Ainsi le temps et les circonstances, au lieu de favoriser le rétablissement de l'entente, élargissaient la distance qui séparait le Nord du Sud et rapprochaient davantage les Malcontents d'Alexandre Farnèse.

Le 5 décembre 1578, les états d'Artois faisaient savoir aux états généraux qu'ils négociaient, avec les députés d'autres provinces assemblés à Arras, un arrangement sur la base de la Pacification de Gand, et ils déclaraient que si les provinces de l'union refusaient de s'entendre avec eux, ils étaient décidés à passer outre. C'était l'annonce de la rupture, car l'accord, dans ces conditions, était impossible.

Un mois après, le 6 janvier, les députés des provinces d'Artois, de Hainaut, de Lille, Douai et Orchies signaient un traité par lequel ils formaient une ligue pour le maintien de la religion catholique

(1) « Force avait été d'admettre quelque chose par provision pour ne pas tomber en l'entière et totale combustion. » Sur les négociations entre les députés des provinces wallonnes et les états généraux à ce moment, voir surtout Bussemaker, *De Afscheiding*, tweede deel, p. 346 et suiv., et Gachard, *Actes des états généraux*, t. II.


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

romaine et de l'obéissance au roi, conformément à la Pacification de Gand, et réprouvaient la paix de religion. Par la confédération d'Arras, l'union générale était virtuellement rompue. Elle le fut en fait, le 23 janvier suivant, par l'union conclue à Utrecht entre les provinces protestantes de Hollande, Zélande, Gueldre, Frise et Overyssel, Groningue, Utrecht, contre-partie de celle d'Arras. D'après le préambule du traité, le but des adhérents à l'union d'Utrecht était de fortifier la Pacification de Gand, de garantir aux confédérés leurs privilèges, libertés, lois et coutumes. Les provinces et villes contractantes prenaient l'engagement de se secourir mutuellement contre toute contrainte ou violence qui serait exercée à leur égard au nom du roi. En matière religieuse, la Hollande et la Zélande étaient laissées libres de se comporter comme elles l'entendraient; les autres provinces également, mais à la condition que personne ne pût être inquiété pour ses opinions, ainsi qu'il était établi par la Pacification. Le traité d'Utrecht résolvait ainsi le point qui avait été laissé à la décision des états généraux : sauf la réserve faite en ce qui concernait la Hollande et la Zélande, il proclamait la paix de religion, dont les catholiques wallons ne voulaient pas.

De même que les confédérés d'Arras déclaraient ne pas se séparer définitivement de la généralité, de même l'Union d'Utrecht, dans l'esprit de ses promoteurs, ne comportait pas non plus de rupture; il ne fallait même pas y voir l'intention de se soustraire à l'autorité du souverain. C'était une union

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

des provinces protestantes des Pays-Bas, ouverte aux villes qui voudraient y adhérer, comme le firent Gand, Anvers, Ypres, Bruges, Lierre, le Franc de Bruges. Elle n'en forma pas moins, avec la Confédération d'Arras, le point de départ de la scission entre le Nord et le Midi; elle est la base de la république des Provinces-Unies, qui allait être constituée définitivement le jour où les provinces méridionales seraient toutes réduites à l'obéissance par les victoires d'Alexandre Farnèse (1).

L'Union d'Utrecht conclue, il était naturel que les négociations en cours entre les députés des provinces wallonnes et Alexandre Farnèse fussent poussées avec activité. La clause capitale, sur laquelle portaient les principales difficultés, c'était la ratification de la Pacification de Gand, que les chefs du mouvement wallon réclamaient avec instance, décidés à ne pas traiter définitivement si le roi ne renouvelait l'approbation qu'il y avait donnée. Mais autant ils se montraient résolus à cet égard, autant Farnèse éprouvait de répugnance à leur donner satisfaction : accueillir leur demande, c'était, en effet, composer avec l'hérésie, puisqu'il devait autoriser l'exercice de la religion réformée dans deux provinces; c'était affaiblir l'autorité du roi, car il fallait consentir au départ des troupes espagnoles. Son adresse parvint à tourner la difficulté : il obtint de la Motte et des autres chefs du parti des Malcon-

(1) Paul Fredericq, *Le renouvellement, en 1578, du traité d'alliance conclu, à l'époque de Jacques van Artevelde, entre la Flandre et le Brabant. Travaux du cours pratique d'histoire nationale*, Université de Liége, 1er fascicule, p. 137.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tents que, tout en maintenant leur adhésion en principe à la Pacification, ils transigeraient sur les points préjudiciables à la religion catholique et à l'autorité du roi.

Cette concession avait été suggérée par Alexandre Farnèse, qui comptait s'en servir comme du moyen d' « assainissement » dont il avait entretenu Philippe II (1). Le roi l'approuva, en lui recommandant d'exiger le retour à la situation telle qu'elle existait « du temps de l'empereur (2). » C'était manifester l'intention d'introduire dans le traité des restrictions qui en amoindriraient la portée.

Dès le 19 mars, le prince de Parme, ayant écarté les dernières difficultés, pouvait annoncer au roi qu'il ne voyait plus d'inconvénient à accorder aux états d'Artois et de Hainaut ce qu'ils demandaient : ils avaient fini par admettre la « saine » interprétation des articles embarrassants de la Pacification (3). Deux mois plus tard, le 17 mai, à Arras, par un acte signé de ses commissaires et de ceux des états d'Artois, de Hainaut, de Lille, Douai et Orchies, les provinces wallonnes opéraient leur réconciliation avec l'Espagne (4). Le 28 juin, l'accord était définitivement conclu au camp devant Maestricht.

---

(1) « Quand on traitera, je tâcherai de faire amender lesdits articles par voie d'interprétation et de déclaration, et j'emploierai tous les moyens pour les persuader. » Alexandre Farnèse au roi, 25 janvier, 21 février 1579. Bussemaker, *De Afscheiding*, tweede deel, p. 417-420, 434.

(2) Le roi au prince de Parme, 28 février 1579. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*.

(3) *Ibid.* — Bussemaker, *De Afscheiding*, tweede deel. 435-436.

(4) Points et articles conçus, avisés et arrêtés pour parvenir à une bonne paix et réconciliation avec Sa Majesté. Au lieu abbatial de Saint-Vaast, à Arras, 17 mai 1579. Gachard, *Actes des états généraux*, II, 201.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Par ce traité, la Pacification de Gand et l'Edit perpétuel étaient confirmés; les gens de guerre espagnols et bourguignons devaient quitter le pays dans les six semaines et ne pourraient plus y être rappelés que dans le cas de guerre extérieure; les fonctions de gouverneur général seraient toujours exercées par un prince de sang royal, et, en conséquence, Alexandre Farnèse serait remplacé dans les six mois.

Naturellement les chefs du parti des Malcontents qui avaient le plus travaillé à la réconciliation furent amplement récompensés de leurs services et dédommagés des pertes qu'ils avaient subies pendant la guerre. Outre l'oubli du passé, on leur octroya des gratifications, on leur conféra des emplois. La Motte et Montigny, les plus actifs, avaient, d'ailleurs, réclamé des garanties, qui leur avaient été accordées. Le vicomte de Gand, gouverneur de l'Artois et de Hesdin, fut créé marquis de Richebourg. Arschot, Havré avaient reçu l'assurance, s'ils faisaient leur devoir, qu'ils seraient rétablis en leurs biens, fortunes et offices. Quantité d'autres virent, comme eux, leurs ambitions satisfaites.

Si l'argent et les considérations d'intérêt personnel furent d'un grand poids dans le retour des Wallons à l'obéissance, d'autres causes expliquent cette réconciliation. Il y eut d'abord l'interprétation du point de la religion selon l'esprit de la Pacification de Gand, point sur lequel l'accord était impossible avec le Nord, surtout depuis que le prince d'Orange avait fait proclamer à Anvers, le 12 juillet 1578, la

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

paix de religion, que les états des provinces méridionales repoussaient absolument (1). Avec le temps, le dissentiment qui s'était produit à propos de l'interprétation de la Pacification de Gand, de la question religieuse, de l'autorité du roi, s'accentua et se porta sur un autre terrain. Dans les provinces méridionales, on alla jusqu'à expliquer la scission par l'antipathie de race. Hubert Languet remarque à ce moment que toutes les villes de langue française se rangeaient du parti de l'Espagne (2). Un autre contemporain va jusqu'à rappeler « l'inimitié invétérée des provinces flamandes à l'endroit des wallonnes (3). » Il semble pourtant qu'il faille expliquer l'attitude de celles-ci plutôt par les colères qu'y avaient soulevées les excès des calvinistes de Gand, le saccagement des églises et des monastères, l'interdiction du culte catholique, l'arrestation d'ecclésiastiques, le pillage de leurs maisons, l'emprisonne-

(1) Les états de Brabant exprimaient l'opinion qu'il fallait remettre à un autre temps et à une assemblée des états, convoqués selon la prescription de la Pacification de Gand, tous changements à faire dans l'état de la religion. Résolution prise, au mois d'août 1578, par les états de Lille, Douai et Orchies et les états de Brabant au sujet d'une requête des réformés d'Anvers tendant à obtenir le libre exercice de la religion. Gachard, *Actes des états généraux*, I, 412-413.

(2) *Epistolæ*, lib. I, pars II, p. 788.

(3) De Caverel, *Ambassade de J. Sarrazin*, p. 205.— Il écrit encore : « L'hérétique des provinces flamandes fut enfin si téméraire que d'attenter toutes telles choses de ses propres mains sur les provinces wallonnes, de sorte que pleurerions encore notre exil ou servitude n'eust été que... il rencontra à qui parler.. . et que la postérité de ceux qui anciennement ont heureusement servi à leurs seigneurs, comtes d'Artois et de Flandre, pour dompter et rompre la teste aux Flamands, quantes fois ilz s'estoient eslevez et mustinez, avoit herité la force et le courage avec la succession de la terre, le baron de Montigny s'étant à propos planté à Menin et lieux circonvoisins avec les troupes wallonnes indignées des comportements du prince d'Orange et des hérétiques, qui firent entendre au Flamand, bien qu'il fût bon marchand et artisan, qu'il n'estoit pas homme pour rencontrer les Wallons en faict d'armes. » *Ibid.*, 21-22. — Parlant du prévôt Foncq, il fait cette reflexion : « Il y avoit tels de grande autorité ès Païs-Bas qui n'estimoient pas ledict président fort bien affectionné ni à leur endroit ni envers les provinces wallonnes..., pour estre Hollandois. » *Ibid.*, 205.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ment de gentilshommes notés pour désapprouver l'insolence de Hembyze, qui terrorisait la ville. Ce sont ces excès qui ont sinon causé, au moins hâté la défection de l'Artois et des provinces méridionales (1) et fait renoncer celles-ci à la lutte entreprise en commun contre la tyrannie étrangère.

Pour les provinces méridionales, la lutte, en effet, se termine avec le traité du 28 juin 1579. Mais le mot de « réconciliation » qu'on a appliqué à cet acte est loin de correspondre à la réalité des sentiments qu'on éprouvait chez les sujets redevenus obéissants : leur antipathie pour les Espagnols subsistait, même sur le terrain religieux, car le catholicisme intransigeant des uns était tout différent de celui que les autres pratiquaient. Pour Alexandre Farnèse, peu importait la contrariété de caractères et d'opinions. L'essentiel était d'avoir obtenu ce traité, qui liait les provinces méridionales et qu'il se réservait d'interpréter à son avantage. A peine l'accord était-il conclu qu'il exprimait l'espoir de garder les soldats espagnols dans le pays (2). Philippe II en attendait davantage encore : il s'imaginait que la soumission des provinces du Sud pouvait lui ramener celles du Nord, et, dans cette confiance, il trouva bon d'attendre, pour ratifier le traité, le résultat de négociations qui venaient d'être engagées en vue d'une paix générale (3).

---

(1) Davison aux secrétaires d'Elisabeth, Anvers, 16 mars 1579. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1578-1579, p. 454-455.
(2) Alexandre Farnèse au roi, 18 juillet 1579. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*.
(3) Le roi au même, 4 juin. *Ibid*.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Dès le moment où il avait succédé à Maximilien II, l'empereur Rodolphe II avait fait des démarches à cette fin en Espagne et dans les Pays-Bas. Chef de la seconde branche de la maison d'Autriche, neveu de Philippe II, qui représentait la première branche, il était naturellement désigné pour intervenir dans cette circonstance : par là il répondait aux vœux des princes d'Allemagne, fatigués de ressentir les contre-coups d'une lutte aussi longue qu'acharnée, il servait les intérêts de son oncle, qui s'épuisait en efforts stériles, ceux des Pays-Bas, qui réclamaient son aide en leur qualité de membre de l'Empire. A Madrid, la majorité des conseillers de Philippe II, appelés à délibérer en 1578 sur la proposition de Rodolphe agissant en qualité de médiateur, se montra disposée à l'adopter. On sentait que cette guerre interminable menait l'Espagne à sa ruine : « dans le monde entier, remarquait un des conseillers, il ne se trouverait pas assez d'argent pour terminer par la force les affaires de Flandre ; » et pas un membre de l'assemblée n'osait contester cette affirmation (1). Grégoire XIII, qui s'y intéressait toujours vivement, ordonnait des prières pour la pacification de ces provinces; il envoyait en France un légat chargé d'inviter le roi à détourner le duc d'Anjou de toute intervention en faveur des insurgés : il prescrivait à son nonce à Madrid d'appuyer les démarches de l'empereur (2).

(1) M. Brosch, *Don Juan d'Austria in den Niederlanden. Mittheilungen des Institu's für österreichische Geschichtsforschung*, XXI, 481.

(2) Theiner, *Annales*, II, 431-433. — Au sujet de la participation du pape aux pourparlers relatifs à la pacification générale et aux négociations de Cologne,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Il s'agissait de reprendre les négociations au point où elles avaient été abandonnées à Gertruidenberg, en 1577. Mais que de changements s'étaient produits en ces deux années, et que de difficultés nouvelles! L'archiduc Mathias nommé gouverneur général par les états; les provinces insurgées plus étroitement liées par la seconde Union de Bruxelles, du 10 décembre 1577; la paix de religion, qui reconnaissait la liberté de conscience, d'autres actes accomplis sous l'influence du prince d'Orange n'avaient pas peu contribué à augmenter l'irritation contre celui-ci en Espagne. Telle était la situation à la mort de don Juan. Au nom de l'empereur, le comte de Schwartzenberg, son grand chambellan, avait proposé à ce moment une suspension d'armes; mais Alexandre Farnèse s'y était opposé parce qu'elle l'aurait affaibli, alors qu'il songeait précisément à frapper un grand coup : il renforçait son armée, se préparait à achever le siège de Maestricht, négociait avec les Malcontents. Une suspension d'armes, c'eût été l'abandon des projets qu'il entretenait avec la plus grande confiance (1).

Sauf l'armistice, les propositions de l'empereur furent finalement acceptées par les deux parties, et le congrès pour la paix générale s'ouvrit à Cologne le 7 mai 1579.

Ce fut un événement européen. Non seulement

voir notamment : *Niederländ. Pacificationstag zu Köln im J. 1579*, dans les *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, 1572-1585, II. Band, II. Theil, p. 193-370.

(1) Alexandre Farnèse au roi, 30 octobre 1578. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*. Au mois de janvier 1579, l'empereur propose néanmoins encore un projet d'armistice. L'empereur aux états généraux, 10 janvier. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1578-1579, p. 395.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Rodolphe II, le promoteur de ces conférences, mais les princes de l'Empire, qui avaient joint leurs instances aux siennes, y furent représentés en même temps que le roi d'Espagne, Mathias et les états généraux. Philippe II avait désigné pour son plénipotentiaire le vice-roi de Naples, Charles d'Aragon, duc de Terranova, auquel furent adjoints Maximilien de Longueval, seigneur de Vaux, et les conseillers Christophe d'Assonleville et Foncq. L'archiduc Mathias et les états généraux étaient représentés notamment par le duc d'Arschot, Jean Van der Linden, abbé de Sainte-Gertrude de Louvain, Frédéric d'Yves, abbé de Maroilles, Gaspard Schetz. Les provinces d'Artois et de Hainaut, qui traitaient à ce moment avec Alexandre Farnèse, n'eurent pas de députés à Cologne. Le comte de Schwartzenberg représentait l'empereur. Les électeurs de Trèves et de Cologne, l'évêque de Wurzbourg, le duc de Juliers, le prince-évêque de Liége envoyèrent également des députés aux conférences.

Grégoire XIII avait désigné pour le représenter l'archevêque de Rossano, J.-B. Castagna, plus tard Urbain VII, qui avait été nonce en Espagne et possédait la confiance de Philippe II. C'est ce prélat qui ouvrit le congrès par un discours où étaient exposées les vues du Saint-Siège. Le pape désirait le rétablissement de la paix dans les provinces belges, une paix vraie, ferme et durable, mais qui ne pouvait l'être, selon lui, que par le maintien de l'unité religieuse et de l'autorité du roi (1). C'était

(1) Theiner, *Annales*, III, 96-97.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

conseiller une opposition irréductible à toute transaction. Mais le nonce avait, lui, à cette heure du moins, des vues beaucoup moins étroites que ne l'indiquait cette déclaration. Il voyait bien que les négociations n'aboutiraient pas sans la soumission du prince d'Orange, et que celui-ci ne pouvait être gagné que par de larges concessions. Dans les lettres qu'il écrivait à Rome, on le voit se prononcer nettement pour la Pacification de Gand, sans réticence, sans même excepter l'article qui reconnaissait l'existence de la religion réformée en Hollande et en Zélande; il s'agissait seulement de trouver un moyen de rétablir le culte catholique dans ces deux provinces. Dans les quinze autres, on n'aurait accordé d'autre exercice public que celui de la religion catholique. Mais le pape lui fit savoir qu'il était opposé à un pareil programme. Castagna n'insista pas et finit même par approuver pleinement l'attitude intransigeante du roi d'Espagne (1).

Comme toujours, Philippe II était résolu à ne rien céder sur le point de la religion et, quant à son autorité, à repousser toutes les propositions qui auraient pour effet de l'affaiblir. Dans l'instruction remise au duc de Terranova dès le mois d'août 1578, il se prononçait résolument en ce sens et exigeait, dans la Pacification de Gand, l'annulation des articles sur lesquels il entendait ne pas céder. Au sujet du départ des soldats espagnols, la clause portant

---

(1) *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, III. Abtheilung. II Band, 282, 318-319, 321, 356.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qu'ils ne pourraient être rappelés qu'en cas de guerre avec l'étranger, devait être supprimée (1).

Cette instruction reflétait la véritable pensée du roi; mais elle était beaucoup trop absolue, et Philippe II lui-même reconnaissait qu'il n'aboutirait qu'à un échec complet en produisant de pareilles exigences. Tout en maintenant ses prétentions sur le point de la religion, il consentit, dans une instruction secrète du mois de septembre de la même année, à autoriser quelques concessions sur le reste, ainsi sur l'application des placards, sur la réunion des états généraux, pourvu qu'elle eût lieu comme du temps de l'empereur. Le prince d'Orange devait nécessairement quitter le pays; mais le duc de Terranova était autorisé à proposer la restitution de tous ses biens et états au comte de Buren, son fils. Si, au cours des négociations, il était question d'une indemnité à accorder au prince, on pourrait lui offrir 100.000 ducats. Les autres chefs de la résistance partiraient également; les gens de guerre à leur service seraient désarmés ou éloignés. L'archiduc Mathias renoncerait à son titre de gouverneur général, et don Juan serait remplacé (2).

Telles étaient les dispositions du roi au début des conférences. De leur côté, les députés des états avaient pour instruction de réclamer la ratification de la Pacification de Gand et de l'Edit perpétuel,

(1) Instruction générale pour le duc de Terranova, 30 août 1578. *Ibid.*, 577-587.

(2) Instruction secrète pour le même, 8 septembre 1578. *Ibid.*, 588-593. Une copie de cette instruction fut envoyée à Alexandre Farnèse, après la mort de don Juan, pour lui servir de guide, avec recommandation d'employer toute la réserve et la prudence possibles.



Digitized by Google · Original from HARVARD UNIVERSITY

l'approbation de l'Union de Bruxelles et l'observation de la paix de religion là où elle avait été reçue (1). Comme dans les congrès précédents, la question religieuse allait être la grande difficulté à l'établissement de l'accord.

On put s'en apercevoir à la lecture des propositions faites, le 1er juin, au nom de Philippe II, par le duc de Terranova, en réponse à celles des états généraux : elles ne renfermaient guère, en effet, de concessions plus importantes que les offres apportées récemment d'Espagne par le baron de Selles : le roi exigeait que son autorité fût rétablie « telle qu'elle avait été du passé; » il entendait que la religion catholique fût seule enseignée et pratiquée. Ceux de ses sujets non catholiques qui préféreraient se retirer à l'étranger obtenaient un délai de quatre ans pour effectuer leur départ, pourvu que, dans cet intervalle, il ne commissent ni désordre ni scandale. Quant à leurs biens, on leur laissait la faculté de les vendre ou de les faire régir par des catholiques. La Pacification de Gand, l'Union de Bruxelles, l'Edit perpétuel seraient observés dans tous les points qui ne seraient pas en désaccord avec les conditions posées par le duc de Terranova au nom du roi (2).

Les états généraux jugèrent que ces conditions étaient insuffisantes, contraires à la Pacification de Gand et même moins favorables que celles qui avaient

(1) Gachard, *Actes des états généraux*. II, 179-180. — Articles exhibés, le 25 mai, aux commissaires impériaux par les députés de l'archiduc Mathias et des états généraux. *Ibid.*, 205.

(2) Points et articles proposés par le duc de Terranova, au nom du roi catholique, aux princes électeurs et autres commissaires de l'empereur, 1er juin 1579. *Ibid.*, 210-211.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

été proposées au Congrès de Breda (1). Afin de leur donner satisfaction, le comte de Schwartzenberg et les commissaires impériaux proposèrent des concessions plus larges : l'approbation pure et simple de la Pacification de Gand, de l'Edit perpétuel et de l'Union de Bruxelles, moyennant le rétablissement de l'autorité du prince telle qu'elle existait du temps de l'empereur et l'exercice de la religion catholique, à l'exclusion de toute autre; pour la Hollande et la Zélande, l'exercice des deux religions exceptionnellement autorisé. Ils offraient ainsi beaucoup plus que Philippe II n'aurait concédé, mais beaucoup moins que les députés des états n'étaient disposés à accepter : ceux-ci, en allant jusqu'à demander que le roi autorisât l'exercice de la religion réformée dans les villes et places où elle était alors pratiquée publiquement réclamaient de lui l'impossible.

Le 9 décembre 1579, le duc de Terranova quittait Cologne.

Les députés des états espéraient-ils, malgré tout, venir à bout de la résistance de Philippe II? Pendant les conférences, ils avaient tout fait pour convertir ses commissaires à leurs idées de tolérance, joignant aux instances les supplications, représentant les conséquences fâcheuses d'une plus longue obstination, les dissensions qui allaient grandir, au détriment de la religion catholique. Terranova parti, ils conférèrent pendant un mois avec les envoyés de l'empereur : ils auraient voulu que Rodolphe II

(1) *Ibid.*, 214.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

intervînt pour empêcher une rupture définitive. Leurs prières restèrent sans effet.

Tout espoir de rétablissement de l'autorité du roi dans l'ensemble des dix-sept provinces par la voie pacifique était abondonné (1).

On vit bien, un peu plus tard, Rodolphe II essayer de jouer encore le rôle de médiateur, au moment où les états offraient au duc d'Anjou la souveraineté des Pays-Bas. Cette offre pouvait aboutir à un arrangement aussi préjudiciable à la maison d'Autriche qu'avantageux à la France. A cette occasion, l'empereur adressa aux états une remontrance dans laquelle il leur rappelait les liens qui unissaient les Pays-Bas à l'Allemagne; il leur représentait que les conditions de l'accord proposé avec le frère de Henri III étaient contraires aux droits du roi catholique, de la maison d'Autriche, du Saint-Empire, à leurs obligations. Il se déclarait toujours disposé à travailler au rétablissement de la paix et exprimait l'espoir d'obtenir des concessions de Philippe II si les états consentaient à reprendre les négociations (2). A cette offre les états répondirent par un refus. A quoi bon songer encore à négocier? Le roi s'était obstiné à repousser les moyens équitables d'arrangement qui lui avaient été proposés. Aujourd'hui que tout espoir de réconciliation devait être abandonné, ils ne croyaient pas manquer à leur devoir ni oublier les exemples de leurs ancêtres en renonçant à l'allégeance envers le roi catholique

(1) *Ibid.*, 228-230, 235, 259, 289, 292, 299, 301, 303.
(2) L'empereur aux états généraux, 22 avril 1580. *Ibid.* 335.


Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

pour se soustraire à une domination intolérable. Ils rappelaient qu'ils avaient en vain imploré jadis la protection et le secours de l'Empire tandis que leurs ennemis étaient autorisés à y recruter des troupes et y trouvaient des ressources pour les combattre. Ils constataient enfin que les récentes conférences de Cologne, ouvertes à l'intervention de l'empereur, n'avaient servi qu'à augmenter la mésintelligence. En conséquence, ils s'excusaient de ne pouvoir reprendre des négociations qui leur avaient si mal réussi (1).

Il est certain qu'ils ne devaient pas grande reconnaissance à l'empereur pour son intervention, qui lui était suggérée moins dans l'intérêt des Pays-Bas que dans celui de sa famille. Comme son père, douze ans auparavant (2), il était préoccupé avant tout de servir Philippe II, le chef de sa maison, dont il était l'obligé (3). Quelle confiance, d'ailleurs, pouvait on avoir dans ces négociations par personne

(1) Les états généraux à l'empereur, 21 mai 1580. *Ibid.*, 340-341. Le 12 juin, Rodolphe II leur annonce pourtant l'envoi d'un ambassadeur spécial. Le 28 juillet, les états s'excusent de ne pouvoir suspendre les négociations avec le duc d'Anjou. *Ibid.*, 362.

(2) Voir notre ouvrage : *Espagnols et Flamands au XVIe siècle. L'Etablissement du régime espagnol dans les Pays-Bas*, p. 142-145.

(3) Un observateur avisé écrit à ce propos : « Il fera sans doute au roi d'Espagne toutes les faveurs qu'il lui sera possible, sauf qu'il ne mettra pas la main à la bourse pour lui, tout bons frères et amis qu'ils soient. » Hubert Languet, conseiller de l'électeur de Saxe, à Beutterich, secrétaire de Jean-Casimir, Francfort, 14 février 1578. *Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir*, I. 296. Languet ajoute : « Bien s'offrait-il de s'entremettre d'appointer les différends survenus entre le roi d'Espagne et ceux des Pays-Bas, s'il en était requis, ajoutant que le roi d'Espagne ferait mieux de chercher la paix que de poursuivre la guerre contre ses sujets. Vous entendez à quoi tend cette rhétorique. L'ambassadeur d'Allemagne en cette cour a fait semblant de trouver étrange que l'empereur l'employât si froidement aux affaires de son maître. Quand on est trop longtemps à tendre ses filets, bien souvent les oiseaux s'envolent, c'est à dire que le temps se passe, les occasions se perdent, et les affaires s'embrouillent de plus en plus. »

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

interposée? En Espagne, sans doute, on espérait lasser les mécontents et venir à bout des résistances grâce aux divisions qui s'introduiraient à la longue parmi eux. Mais, en attendant, le pays se ruinait, l'insurrection faisait des progrès, et il était à craindre que les voisins ne vinssent se jeter dans la mêlée (1).

Le temps de la politique d'atermoiements était passé. On peut même dire que l'accord était devenu impossible depuis que Philippe II avait annoncé la volonté de ramener le pays à la situation telle qu'elle existait lors de son avènement. Après la Pacification de Gand, pareille exigence était insoutenable. En 1579, la Pacification elle-même ne suffisait plus à donner satisfaction aux provinces insurgées : la paix de religion, proclamée en 1578, bien qu'elle fût restée sans application, suffisait à témoigner du progrès des idées sous l'impulsion du prince d'Orange. Seule la force pouvait être employée pour vaincre la résistance; encore ce moyen devenait-il de plus en plus incertain, car Philippe II épuisait ses ressources dans cette lutte, dont on ne prévoyait pas l'issue.

En Espagne, comme à Vienne, comme dans les Pays-Bas, on sentait qu'il eût mieux valu trouver un moyen d'arrangement; mais on comprenait que tout accord serait vain sans l'assentiment du prince d'Orange, et cet assentiment ne pouvait être obtenu qu'au prix de concessions qu'on repoussait à Madrid. Ne pouvant persuader le prince par la raison, on

---

(1) Le conseiller Christophe d'Assonleville à Granvelle, 23 novembre 1578. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, VII, 206-207.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

avait tenté de le séduire par l'intérêt : on lui avait proposé de se faire représenter au congrès de Cologne, non pas seulement pour y défendre les droits des provinces, mais pour y régler ses propres affaires. A ceux qui essayaient de le séduire ainsi, il avait répondu qu'il plaçait l'intérêt général au dessus du sien, qu'il visait avant tout à voir le pays en paix, débarrassé des étrangers, et qu'il s'en rapportait aux instructions données aux députés des états. Si le roi voulait lui donner une satisfaction convenable, c'était à lui de prendre l'initiative, à moins qu'il ne préférât s'en rapporter à l'avis des états généraux (1).

Il prétendait ainsi traiter avec Philippe II sur le pied d'égalité ou l'obliger à se soumettre à la décision des représentants du pays. Le roi trouva l'alternative offensante. C'est alors qu'il résolut de se débarrasser, comme on l'y excitait depuis longtemps, du chef de la résistance en mettant sa tête à prix.

---

(1) Instruction à van Dorp pour ses négociations avec le conseiller Fonck *Brieven en onuitgegeven stukken van Arend van Dorp*, t. II, Utrecht 1887, p. 280-281, 285. *Werken van het Historisch Genootschap*, nouvelle série, nº 44. — Le prince d'Orange aux ambassadeurs de l'empereur, Anvers, 17 juillet 1579. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, IV, 165-167.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE V

Assassinat du prince d'Orange

Suites de l'échec du congrès de Cologne. — Proscription du prince d'Orange. — Déchéance de Philippe II. — Départ de l'archiduc Mathias. — Le duc d'Anjou duc de Brabant et comte de Flandre. — La vie du Taciturne en danger. — L'assassinat. — Guillaume d'Orange dans sa lutte contre Philippe II.

Le prince d'Orange n'avait pas pris part aux conférences de Cologne, ou du moins il n'y était pas intervenu directement, malgré l'invitation qui lui avait été adressée de s'y faire représenter. Il lui répugnait de s'associer à des négociations qu'il savait ne pouvoir aboutir à un résultat satisfaisant : les propositions apportées par le duc de Terranova n'étaient, en effet, ni sérieuses ni acceptables. Tandis que les Espagnols entendaient interpréter la Pacification de Gand dans un sens étroit, les garanties qu'on y avait exigées pour assurer le rétablissement de l'ancien ordre de choses, de la paix, de la confiance ne paraissaient même plus suffisantes : sur le terrain politique comme en matière de religion, une situation nouvelle semblait justifier de nouvelles exigences. Au contraire, le roi se refusait à toute concession. Après les énormes progrès faits par l'insurrection, après les satisfactions

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

données aux réformés dans les provinces et les villes soumises à l'action du Taciturne, ces prétentions étaient insoutenables (1). Dès lors, la conciliation devenait impossible.

C'est ainsi que l'échec du congrès de Cologne marque une phase décisive dans la lutte engagée entre Guillaume d'Orange et Philippe II.

Maintenant que l'autorité du roi n'était plus reconnue dans le Nord, il s'agissait de savoir si on l'attribuerait officiellement à celui qui gouvernait en fait. Le prince la refusa pour lui-même. Plusieurs années auparavant, les Pays-Bas avaient été offerts à la reine d'Angleterre; Elisabeth aussi avait refusé : malgré ses sympathies pour la cause des insurgés, elle devait craindre de provoquer la jalousie de la France et de la voir s'allier contre elle avec l'Espagne. C'est alors que les états avaient sollicité et obtenu l'aide du duc d'Anjou. Par le traité conclu au mois d'août 1578, ils lui avaient conféré le titre de Défenseur de la liberté des Pays-Bas contre la tyrannie des Espagnols et de leurs adhérents et s'étaient engagés, au cas où ils voudraient se donner à un nouveau prince, à le préférer à tout autre (2). Après l'insuccès des conférences de Cologne, les rapports avec le frère de Henri III prirent un caractère plus décidé. Sous l'inspiration du prince d'O-

(1) « Le prince d'Orange (est d'avis) qu'il ne convenait tant s'arrêter sur la Pacification de Gand, disant que tant qu'on combattrait pour l'autorité du roi, n'y avait espoir de paix, et, quant à la religion, convenait de changer le point selon les occurrences du temps. » Rapport d'Offegnies, député du Hainaut, de ce qui est arrivé à l'assemblée des états généraux, 3 novembre 1578. Bussemaker, *De Afscheiding*, II, 356. — Le prince d'Orange à l'abbé de Sainte-Gertrude, Anvers, 20 juin 1579. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, IV, 157-161

(2) Muller et Diegerick, *Documents*, I, p. 424 et suiv., 450.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

range, les états songèrent à lui offrir la souveraineté.

François de Valois, quatrième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, duc d'Alençon, puis, quand son frère eut succédé à Charles IX, en 1573, duc d'Anjou, avait témoigné de l'intérêt pour les Huguenots, sans épouser leur croyance, et semblait ainsi offrir la garantie de tolérance religieuse que réclamait Guillaume d'Orange. Tandis que Philippe II était l'ennemi déclaré des états généraux, le prince français était disposé à accorder à la représentation nationale une large part dans le gouvernement, à reconnaître les droits et privilèges des provinces. Enfin, l'élection du duc d'Anjou pouvait avoir pour conséquence une intervention efficace du roi de France. Malgré la réserve à laquelle il était tenu, on était persuadé que Henri III ne désapprouvait pas son frère. Quant à sa mère, Catherine de Médicis, qui tenait en mains les fils de la politique, elle y trouvait une excellente occasion d'affaiblir l'Espagne, d'accroître l'influence française en Europe et d'assurer à son plus jeune fils une situation qui répondît aux vues ambitieuses qu'elle entretenait pour lui : elle préparait son mariage avec la reine d'Angleterre; cette union effectuée, elle comptait sur le concours d'Elisabeth pour assurer son maintien dans les Pays-Bas; elle songeait même à le faire arriver à l'Empire (1).

Au mois d'août 1580, une ambassade, dont Marnix de Sainte-Aldegonde était le chef, partait

(1) Catherine de Médicis à l'évêque de Dax, 2 août 1571. *Lettres de Catherine de Médicis*, IV, 62-93.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

chargée d'offrir, au nom des états, la souveraineté des Pays-Bas au duc d'Anjou. Le 19 septembre suivant, par le traité de Plessis-lez-Tours, ce prince acceptait les conditions qui lui étaient proposées : il s'engageait à maintenir tous les anciens privilèges des provinces et des villes ; il reconnaissait aux états le droit de voter les contributions et d'intervenir dans le choix des fonctionnaires les plus importants. En matière religieuse, il n'introduirait aucune nouveauté et s'en rapporterait à la décision des états ; en aucun cas, personne ne pourrait être molesté chez soi pour ses opinions.

Les appels réitérés à des princes étrangers étaient des actes de rebellion dont Philippe II devait être profondément irrité, et le cardinal de Granvelle, qui était essentiellement dans ses conseils le soutien de l'autorité royale, le pressa de s'en venger sur le Taciturne, qui les avait provoqués. Déjà lors de la première intervention active du duc d'Anjou dans les affaires des Pays-Bas, il l'avait excité à recourir à l'assassinat (1). Philippe II approuva le projet que lui soumettait Granvelle à cette fin.

Il s'agissait de lancer un ban par lequel la tête du prince d'Orange serait mise à prix. Philippe II voulut qu'on s'assurât d'abord si ce moyen était fondé en droit et s'il existait des précédents qui le justifiassent. Granvelle lui donna des raisons dont il fut

(1) Persuadé que le duc d'Anjou n'agissait qu'avec l'appui du roi son frère, il conseillait également à Philippe II de parler clair à Henri III et à sa mère, et, si cela ne suffisait pas, d'agir vigoureusement par une attaque du côté de la frontière des Pyrénées et, par mer, du côté de la Provence : de cette façon, on ferait retirer le duc « plus vite qu'au pas. » Granvelle au roi, Rome, 11 juin 1578. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, VII, 101.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

satisfait. Ces raisons, on les trouve exposées dans la lettre du 30 novembre 1579, minutée par le cardinal lui-même, ordonnant à Alexandre Farnèse de publier l'édit de proscription. Il y est rappelé que, du temps de l'administration du duc d'Albe, le Taciturne avait été déclaré coupable du crime de lèse-majesté; le roi recommande de rédiger l'édit dans la même forme que celui par lequel Charles-Quint avait mis au ban de l'Empire Jean-Frédéric de Saxe et le landgrave de Hesse, révoltés contre lui (1).

C'est dans cette forme, en effet, que, selon le vœu du roi, l'édit proscrivant le prince d'Orange fut conçu. Il porte la date du 15 mars 1580. Le prince y est qualifié de peste publique, de traître, de méchant ennemi de son maître, du pays, du genre humain; Philippe II promet, en parole de roi et comme ministre de Dieu, à celui qui le livrera vif ou mort, pour lui et ses héritiers, la somme de 25.000 écus d'or ou l'équivalent en fonds de terre; s'il n'est pas noble, il sera anobli; s'il se fait assister, dans son entreprise ou dans l'exécution, par d'autres personnes, chacune d'elles sera récompensée en proportion du service rendu et également anoblie (2). A ce violent manifeste, le prince répondit par un autre dans lequel il réfutait les charges lancées contre lui, prenait à son tour le rôle d'offensé et, en termes véhéments, se faisait l'accusateur du roi d'Espagne : c'est la célèbre *Apologie* (3).

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*. VI, 19-23.
(2) Le prince d'Orange fit publier cet édit à la suite de son *Apologie*.
(3) Elle fut présentée, le 13 décembre 1580, aux états généraux, réunis à Delft, et envoyée aux principaux souverains et princes de l'Europe. Le ton de ce document contraste parfois avec la gravité, la retenue des écrits qui portent

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Une aussi éclatante rupture entraînait la déchéance définitive de Philippe II comme souverain des Pays-Bas : elle fut proclamée par les états généraux assemblés à La Haye, le 24 juillet 1581 (1), en même temps que le prince d'Orange recevait le titre de comte de Hollande et de Zélande, où il avait jusque là exercé l'autorité au nom du roi. Le choix du remplaçant du monarque déchu était naturellement indiqué par le traité de Plessis-lez-Tours.

Dès le moment où s'était posée la question de la déchéance, l'archiduc Mathias, avait compris que son rôle était fini : il donna sa démission, que les états généraux acceptèrent. Le 29 octobre 1581, il partait, après avoir joué dans les Pays-Bas un rôle des plus effacés. Chétif de corps et d'esprit, il était resté constamment à la dévotion du prince d'Orange, aussi incapable de rien faire par lui-même que de rendre quelque service par ses relations au dehors, ne pouvant même pas trouver quelque aide en Allemagne, encore moins dans sa famille, toute à la dévotion du roi d'Espagne (2). Depuis le traité de

---

la signature du prince d'Orange. On y trouve des accusations sans fondement, et même calomnieuses, qui lui donnent le caractère d'un pamphlet. On a attribué la rédaction de l'Apologie à Hubert Languet. Grotius prétend qu'elle est du jurisconsulte français Pierre Loyseleur, dit de Villiers, chapelain et conseiller du prince. Cette assertion parait fondée, d'après ce qu'en dit Duplessis-Mornay; tout au moins, faudrait-il en conclure que la première rédaction peut être attribuée à Villiers. « M. le prince d'Orange, écrit-il dans ses mémoires, nous appela, M. Languet et moi, un matin pour avoir notre avis sur cette apologie, laquelle en sa présence nous fut lue par M. Pierre Loyseleur, dit de Villiers, qui en était l'auteur. La vérité est qu'il fut conseillé par nous de la modérer, et, de fait, en ôta-t-on beaucoup d'aigreur. » H. Chevreul, *Hubert Languet*, Paris, 1852, p. 165-167

(1) La résolution fut prise conformément aux privilèges de plusieurs provinces, en vertu desquels le prince était déchu de ses droits de souveraineté au cas où il violerait le serment prêté par lui lors de son inauguration.

(2) Mathias aux états généraux, mars 1580. Il les prie de se rappeler qu'ils ne doivent pas indisposer la maison d'Autriche. *Calendar of State Papers, Foreign*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Plessis-lez-Tours, son action avait été virtuellement annulée; aujourd'hui, c'est au duc d'Anjou que revenait l'autorité arrachée à Philippe II : par le traité de Bordeaux du 23 janvier 1581, les états s'étaient formellement engagés à le reconnaître comme prince souverain. Un an après, le 19 février 1582, à Anvers, le frère du roi de France prêtait serment à la Joyeuse Entrée et était reconnu duc de Brabant et marquis du Saint-Empire. Le mois suivant, il était inauguré à Gand comme comte de Flandre.

On pouvait être certain que le fils de Catherine de Médicis ne montrerait pas la même incapacité que l'archiduc Mathias. Ayant à sa disposition une armée recrutée en France, dévouée à ses intérêts, entouré d'une cour jeune et turbulente, excité par l'espoir d'obtenir l'appui du roi son frère, ne cachait-il pas, au contraire, des vues trop ambitieuses? Des restrictions avaient été mises à l'exercice de son autorité : ne lui paraîtraient-elles pas humiliantes? Ne voudrait-il pas se débarrasser de ces entraves par un coup de force? C'est ce qui arriva, en effet. Au mois de janvier 1583, les troupes françaises disséminées en Flandre reçurent l'ordre de s'emparer le même jour, le 17, des places où elles étaient établies. Le duc d'Anjou s'était réservé celle d'Anvers. Plusieurs villes furent ainsi occupées; mais à Anvers, les bour-

---

Series, 1579-1580, p. 388. — Au moment où il arrivait dans les Pays-Bas, un envoyé de la reine d'Angleterre écrivait à son sujet : « Hier, j'ai dîné avec le prince (d'Orange) et lui. Il est petit et maigre, lent à parler, a des manières d'enfant, ce qu'il faut attribuer à son éducation. Il paraît très doux et simple, ce qui plaît à ceux qui croient qu'on pourra s'en servir à volonté. » Davison à Walsingham, Anvers, 20 novembre 1577. Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques*, X, 124.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

geois eurent le temps de s'armer et de tomber sur les Français, dont un bon nombre furent mis à mort.

Sa tentative ayant misérablement échoué, le duc paya d'audace : il prétendit que lui et ses hommes avaient été provoqués ; mais, en bon prince, il offrait de tout oublier, de s'employer au bien commun et de rechercher avec les états généraux le moyen de réparer le « malheur » qui venait d'arriver. En attendant, il recommandait qu'aucun tort ne fût fait à ses hommes, parce qu'autrement « d'autres en pâtiraient (1). » Telle était, en effet, l'exaspération dans le pays qu'il pouvait s'attendre à de dures représailles.

Cette honteuse trahison, qui aurait dû, semble-t-il, marquer la fin de son court règne, ne provoqua pourtant pas de rupture entre le duc et les états. Le prince d'Orange, sans approuver naturellement une conduite aussi perfide, s'employa au raccommodement. Il fallait aux Pays-Bas un soutien à l'étranger, et ce soutien, on ne pouvait l'obtenir que de la France ou de l'Angleterre. Le prince montra que rompre avec le frère de Henri III, c'était à la fois se priver de l'appui du roi de France, dont on s'attirerait l'inimitié, et indisposer la reine d'Angleterre, dont le duc recherchait la main avec apparence de succès. Pressés par les arguments du Taciturne et, d'un autre côté, par les progrès menaçants d'Alexandre Farnèse, les états se laissèrent persuader. Des négociations furent ainsi entamées, qui aboutirent,

(1) Le duc d'Anjou au prince d'Orange, du camp de Berchem, 17 janvier 1583. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*. V, 78-79


Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

le 26 mars, à la signature d'un accord provisoire, publié, le 2 avril, à Anvers (1).

Plus difficile à conclure devait être l'accord final. De part et d'autre, on entretenait une grande défiance. Le duc d'Anjou, qui ne se croyait plus en sûreté dans les Pays-Bas, humilié d'y être surveillé, se retira en France pendant que l'on travaillait au traité de réconciliation. C'est à Château-Thierry que vinrent le trouver les députés des états, chargés de lui faire des propositions définitives : ils promettaient au duc de le réintégrer dans sa souveraineté et d'assurer l'annexion des Pays-Bas à la France si Henri III leur accordait ouvertement son aide (2). Un traité fut préparé sur cette base. Les députés des états se disposaient à retourner à Château-Thierry pour l'échange des signatures, quand la nouvelle arriva à Delft que le duc d'Anjou était mort (3).

Cet événement privait les Pays-Bas de l'appui qu'ils avaient espéré trouver du côté de la France. Guillaume d'Orange parut croire que Henri III ne les abandonnerait pas (4) ; mais quelle confiance pouvait-il avoir dans un prince qui ne se recommandait ni par la bonne foi ni par la constance dans ses résolutions ? « Nous sommes trop girouettes », disait-

(1) Muller et Diegerick, *Documents*, IV, 464. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, V, 123-124.

(2) Proposition des députés des états généraux, Antoine de Lalaing, Sr de la Mouillerie, et l'audiencier Jean d'Asseliers, au duc d'Anjou, 16 janvier 1584. Muller et Diegerick, *Documents*, V, 522

(3) *Ibid.*, 543, 552, 686-689, 715-718.

(4) Le prince d'Orange au roi de France, 24 juin 1584. Groen, *Archives*, VIII, 406.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

il lui-même (1). C'est à son frère surtout que le mot pouvait s'appliquer. Elevé, comme lui, dans une cour corrompue, par une mère sans moralité, le duc d'Anjou, par sa conduite dans les Pays-Bas, justifia le jugement que, d'après Sully, le roi de Navarre, plus tard Henri IV, portait sur son caractère : « Il me trompera bien s'il ne trompe tous ceux qui se fieront en lui, et surtout s'il aime jamais ceux de la religion ni leur fait aucuns avantages, car je sais, pour lui avoir ouï dire plusieurs fois, qu'il les hait comme le diable dans son cœur ; et puis, il a le cœur double et si malin, a le courage si lâche, le corps si mal bâti, et est tant inhabile à toutes sortes de vertueux exercices que je ne me saurois persuader qu'il fasse jamais rien de généreux (2). »

Son coup de main de janvier 1583 donna raison au roi de Navarre.

Un autre fait témoigne de sa fausseté : les relations qu'il engagea avec Alexandre Farnèse dans le moment même où, après l'insuccès de ce que l'on a appelé la « seconde Furie d'Anvers, » il négociait sa réconciliation avec les états. Sa mère, ne comptant plus sur le mariage anglais, avait conçu le projet de lui faire épouser une fille de Philippe II et entretenait, à cet effet, des pourparlers avec Tassis, l'ambassadeur d'Espagne à Paris. Dans le même temps, le duc

(1) Dans l'été de 1582, Henri III, apprenant le départ d'Armand de Gontaud, baron de Biron, maréchal de France, pour les Pays-Bas avec une armée, écrivait à Villeroy : « Dieu aura pitié de ce royaume, car, sans lui, je crois que nous sommes trop girouettes pour nous conserver. » *Lettres de Catherine de Médicis*, VIII, 51, note.

(2) Sully, *Œconomies royales*. Petitot, *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France*, 2[e] série, I, 310.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'Anjou traitait avec Farnèse pour une suspension d'armes et la restitution des places que ses troupes occupaient dans les Pays-Bas, et il semble bien établi que c'était lui qui avait fait les premières ouvertures. Il poussa la duplicité plus loin : il dévoila au prince d'Orange les propositions qui lui étaient faites, comme si l'initiative des pourparlers venait d'Alexandre Farnèse. Au commencement de l'année 1584, les négociations duraient encore quand Philippe II décida qu'il n'y avait pas lieu de les poursuivre (1).

On peut conjecturer que le règne d'un pareil prince n'eût pas été une ère de réparation et de prospérité pour les provinces dont il avait été proclamé le défenseur. La mort du duc d'Anjou n'en rejetait pas moins le Taciturne dans de nouvelles incertitudes, car elle le privait du seul appui sur lequel il pût compter, celui de la France. Un plus grand malheur allait augmenter le trouble qui régnait dans les esprits et les craintes qu'on devait concevoir pour l'avenir des Pays-Bas : l'assassinat du prince d'Orange.

Bien des années avant la publication du ban qui mettait sa tête à prix, le projet avait été formé de débarrasser Philippe II d'un aussi redoutable adversaire. Dès la fin de l'administration du duc d'Albe, on voit des individus d'origine étrangère proposer

---

(1) Strada, *De Bello Belgico*, II, 189-191. — Forneron. *Histoire de Philippe II*, III, 202. — Catherine de Médicis à M. de Longlée, ambassadeur de France en Espagne. *Lettres de Catherine de Médicis*, VIII, 139-140. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, V, XLI-XLIII, 192-195. — Kervyn de Lettenhove. *Les Huguenots et les Gueux*, VI, 485-491.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

aux ambassadeurs espagnols à Londres et à Paris d'accomplir cette sinistre besogne, les uns tentés par l'appât du gain, les autres poussés par le désir de se faire recevoir au service du roi d'Espagne, d'autres excités par le fanatisme (1).

En 1573, le secrétaire du duc d'Albe, Albornoz, méditait de faire assassiner à la fois le prince et son frère Louis; et le secrétaire du roi, Zayas, à qui il communiquait son projet, lui écrivait : « J'ai rendu compte à Sa Majesté de ce que vous m'avez écrit sur les moyens à employer pour tuer les deux frères. Sa Majesté en est satisfaite. Ainsi il convient que vous me donniez avis par tous les courriers de ce qui en résultera, car si le succès est tel qu'on le prétend, Sa Majesté en aura une joie et un contentement tout particuliers (2). » Et, trois mois plus tard : « J'ai aussi rendu compte à Sa Majesté de ce que vous me dites touchant l'entreprise qu'on se propose d'exécuter contre l'auteur de tant de maux. Sa Majesté, qui le désire vivement, s'en est réjouie. Elle se réjouirait encore davantage si l'on purgeait la terre des deux frères. Qu'on mette la main à l'œuvre, et donnez moi avis du résultat (3). »

---

(1) On cite, à cette époque, notamment un écossais catholique, banni de son pays, recommandé par l'archevéque de Glasgow. Teulet. *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Ecosse*, V, 110-112.— La Huguerye mentionne le cas de deux personnages, un Espagnol et un Portugais, qui tentèrent d'empoisonner le frère de Guillaume d'Orange en 1572. *Mémoires*, publiés par de Ruble, I, 118-121. — En 1573 et 1574, l'agent du roi d'Espagne à Londres, Antonio de Guaras, le duc d'Albe et Requesens sont en rapport avec des individus, Anglais, Ecossais, avec un capitaine albanais, qui leur font des offres. Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, III, 208, 364. — *Id.*, *Relations politiques*, VI, 539-540, 781; VII, 171, 173. — *Spanish Calendar. Elizabeth*, II, 483-484.

(2) Lettre du 17 juillet. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, VI, 2-3.

(3) Lettre du 21 octobre. *Ibid.*, 4.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

A son arrivée dans les Pays-Bas, Requesens fut invité, à son tour, à faire exécuter le projet par des hommes déterminés et discrets, moyennant la gratification qu'il trouverait bon de leur offrir; seulement on ne devait pas savoir que la chose se faisait par l'ordre du roi, ni même qu'il en eût connaissance (1). Le grand commandeur ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'était pas facile de trouver des gens sûrs. On lui faisait bien des offres; mais, ceux qui les faisaient étaient « des farceurs, des soutireurs d'argent, peut-être des espions doubles (2). »

Le secrétaire de don Juan d'Autriche, Escovedo, connu pour avoir, ainsi qu'Albornoz, le goût des procédés violents, paraissait désigné pour travailler à cette méchante besogne. Aussi voit-on Antonio Perez, dans une lettre annotée par le roi, l'inviter à s'occuper des moyens de faire tuer le prince (3). Or, depuis longtemps il y songeait (4). On sait comment, en 1578, il trouva à Madrid, par le fait de Perez même, agissant avec la complicité de Philippe II, le genre de mort qu'il méditait pour le Taciturne.

En 1579, un gentilhomme savoyard proposait à l'ambassadeur d'Espagne à Londres, Bernardino de Mendoza, de faire mourir le prince au moyen d'un poison d'une force extraordinaire, dont l'efficacité avait été éprouvée plusieurs fois en France.

(1) Zayas à Requesens, 21 octobre 1573. *Ibid.*, 4-5.

(2) Le grand commandeur à Zayas, 27 février, 9 avril 1574. *Ibid.*, 6-9. Le 12 juin, il écrit au roi qu'il a envoyé deux Italiens et un Anglais, à qui il a donné peu d'argent, en leur en promettant beaucoup s'ils réussissaient. *Nueva Coleccion de documentos inéditos*, II, 385.

(3) « De acabar à Oranxe. » Antonio Perez à Escovedo, 7 avril 1577. *Correspondance de Philippe II*, V, 298.

(4) Escovedo à Perez, 29 mai 1577. *Ibid.*, p. 375-376.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Il suffisait d'en introduire une faible quantité dans le bonnet ou le chapeau d'une personne pour que son cerveau se desséchât : au bout d'une dizaine de jours, le poison avait fait son effet, et même plus vite, si on était au croissant de la lune. Mendoza donna de l'argent à cet individu et l'adressa au prince de Parme. Nous ne savons si son offre fut acceptée (1).

Dans le même temps, l'ambassadeur d'Espagne près de l'empereur, don Juan de Borja, fils de François de Borja, général de l'ordre de Jésus, était en rapports avec un Ecossais qui offrait également de tuer Guillaume d'Orange par le poison. L'ambassadeur l'adressa au duc de Terranova, alors à Prague, qui l'emmena à Cologne, où allait s'ouvrir le congrès de la paix, pourvut à ses besoins et resta plusieurs mois en relations avec lui. Ce projet, comme les autres, resta sans suite (2).

La liste de ces malfaiteurs, ne donne, jusqu'en 1579, que des noms d'étrangers. Pendant les conférences de Cologne, on y rencontre celui d'un personnage marquant des Pays-Bas. Jean Vander Linden, abbé de Sainte-Gertrude, à Louvain, un des délégués des états au congrès, offrit au duc de Terranova, s'il ne parvenait pas à faire partir le prince du pays, de le faire tuer. Le plénipotentiaire espagnol lui donna de l'argent pour l'accomplissement du projet; il consentit, de plus, à lui promettre une

(1) Bernardino de Mendoza au secrétaire Zayas, Londres, 26 février 1579. *Coleccion de documentos inéditos*, XCI, 347-348. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, VI, XXVI-XXVIII.
(2) Le duc de Terranova à Philippe II, Prague, 16 février 1579, *Ibid.*, 10-13

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

gratification de 10.000 écus en cas de réussite (1). Les conférences terminées, le duc de Terranova, qui joua alors, comme on le voit, un rôle très peu honorable, resta en rapports avec Vander Linden par l'intermédiaire de Jean Foncq, prévôt de l'église collégiale de Notre-Dame d'Utrecht, membre du conseil privé. Celui-ci aussi avait pris part aux conférences; il était resté à Cologne, où, au commencement de l'année 1580, on le voit en communication avec des individus disposés à faire le coup. L'abbé de Sainte-Gertrude, tenu au courant de ses menées, en rendait compte au prince de Parme (2).

Ce n'étaient là que projets plus ou moins sérieux. Les tentatives d'exécution commencent après la publication du ban par lequel le roi d'Espagne faisait publiquement appel aux meurtriers. La première fut celle du Biscayen Jean Jaureguy, employé à Anvers dans la maison d'un négociant espagnol. Jaureguy, sachant que le prince d'Orange devait dîner en public, le 18 mars 1582, comme il le faisait habituellement le dimanche, voulut profiter de cette occasion pour le mettre à mort. Le vendredi, il alla se confesser au chapelain de la nation espagnole, à Anvers, Antonis Timmermans, moine dominicain, de Dunkerque, et lui découvrit son dessein. Timmermans lui fit déclarer qu'il n'était pas mû par la cupidité, mais uniquement par le zèle religieux et le désir de servir Dieu, l'approuva et lui donna

(1) Terranova à Philippe II, Cologne, 26 juin 1579. *Ibid.*, 13-15.
(2) Le même au même, 16 octobre 1579. *Ibid.*, 17-18. — Le prévôt Fonck au prince de Parme, 12 février 1580. *Ibid.*, 28-29.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'absolution. Deux jours après, le moment étant venu, Jaureguy, armé d'un pistolet caché sous son manteau, se rendit à la citadelle, où demeurait le prince, alla se poster à la porte de la salle à manger, et, au moment où, le repas terminé, le prince en sortait, déchargea sur lui son arme à bout pourtant. La balle l'atteignit sous l'oreille droite, avec une telle force qu'elle sortit par la joue gauche en traversant le palais. Le meurtrier n'eut pas le temps de fuir: les personnes présentes et les hallebardiers le percèrent de leurs armes. On trouva sur lui un poignard, des heures, des *agnus Dei*, une médaille, une image de la Vierge, une chandelle de cire verte, au bas de laquelle était imprimée une croix, deux morceaux de peau, sans doute des amulettes, des tablettes contenant des prières et des vœux à Jésus-Christ, à la Vierge, à l'ange Gabriel, afin qu'ils favorisassent son entreprise (1).

L'insuccès de la tentative de Jaureguy et la misérable fin du coupable n'empêchèrent pas d'autres de se faire ses imitateurs sans plus de résultat que lui, jusqu'au jour où le Franc-Comtois Balthasar Gérard accomplit le meurtre qui a rendu son nom célèbre. Lui aussi, comme Jaureguy, alla dévoiler son projet en confession à un ecclésiastique, un jésuite de Trèves, régent du collège de cette ville, qui l'approuva et l'assura qu'il serait mis au nombre des martyrs s'il mourait pour cette entreprise. Il se rendit ensuite à Tournai pour communiquer son

(1) *Ibid.*, XLIX-LXV. Timmermans et un complice de Jaureguy furent condamnés à être étranglés et écartelés sur la grand'place, le 28 mars.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

projet au prince de Parme. Farnèse, reconnaissant en lui un homme résolu, le fit exhorter à l'exécuter. Avant de se mettre en route, il alla se confesser au gardien du couvent des cordeliers, frère Jean Ghéry, qui l'encouragea à son tour.

A Delft, où était Guillaume d'Orange, il se fit passer pour calviniste, fréquenta les prêches, se présenta sous un faux nom chez Villiers, prédicateur du prince, le persuada qu'il était en mesure par ses relations de rendre de grands services à celui-ci, parvint à gagner les bonnes grâces du Taciturne et à avoir accès dans sa maison. Le 10 juillet 1584, dans l'après-midi, il vint se poster sur le passage du prince, la ceinture garnie de deux pistolets et lui déchargea, en pleine poitrine, trois balles d'une de ses armes. Quelques instants après, Guillaume d'Orange expirait. Arrêté et mis à la torture, Balthasar Gérard fut exécuté devant la maison de ville, après avoir subi les plus atroces tourments avec un courage héroïque. Sa famille reçut la récompense promise par Philippe II : elle fut anoblie, et on lui donna en biens ayant appartenu au prince d'Orange dans la Franche-Comté l'équivalent des 25.000 écus que l'édit du 15 mars 1580 lui attribuait (1).

Ainsi périssait, victime de la vengeance de Philippe II, le chef du mouvement révolutionnaire dans les Pays-Bas, seize anneés après l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes, mis à mort pour avoir, comme lui, défendu la liberté contre la

(1) *Ibid.* xc-cxxxiv, 111-115. 141-142. Philippe II octroya aux héritiers de Balthasar Gérard des armes au lion armé, lampassé de sable, tenant en sa patte la foudre de Jupiter.


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

tyrannie. Plus adroit que ses deux amis, il avait échappé à l'embûche que lui avait tendue, en 1567, le duc d'Albe, et, retiré en Allemagne, il avait entrepris cette longue lutte qui ne devait finir qu'avec sa vie.

L'énergie, la tenacité, le dévouement, le désintéressement dont il ne cessa de donner des preuves lui valurent l'admiration et l'estime de ses compatriotes. Plus la résistance se prolongeait, plus aussi s'accroissaient son influence et la considération qu'il avait acquise. Proclamé, le 20 juillet 1572, par les états réunis à Dordrecht, stathouder des provinces insurgées, il est sollicité, le 20 novembre 1574, de continuer « son bon gouvernement, » avec le conseil établi près de lui. C'est lui qui inspire le traité d'union, du 4 juin 1575, entre les villes de la Hollande et de la Zélande pour résister à l'ennemi. Par le nouvel acte d'union, signé à Delft, le 25 avril 1576, premier rapprochement des provinces du nord, les états lui confient la direction des affaires générales, le commandement de l'armée, l'administration de la justice, mais au nom du roi, car la fiction qui reconnaît Philippe II comme souverain est toujours maintenue et le sera encore pendant plusieurs années. Au mois de septembre 1577, quand on désespère de voir s'établir l'entente avec don Juan, on n'a plus d'espoir qu'en lui; il est appelé à Bruxelles et reçu triomphalement « comme le père de la patrie (1). » Après la bataille de Gembloux, la

(1) Relation de l'envoyé anglais Davison, 25 septembre; lettre du même à Walsingham, 28 septembre. — Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques*, IX, 538, 546.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

plus vive émotion se répandit dans le pays : les Espagnols, maîtres des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, menaçaient Bruxelles; on pouvait craindre que la révolution ne fût bientôt vaincue. Le prince d'Orange ne désespéra pas : d'Anvers, où il était établi, tandis que les troupes royales venaient occuper Louvain, Tirlemont, Aerschot, Sichem, Diest, il rassurait les esprits, tout en s'efforçant de parer aux difficultés du moment. La situation était grave; lui seul pouvait la sauver; on n'avait de confiance qu'en lui : il avait alors véritablement l'autorité d'un dictateur.

Sa conduite montra que ce prestige il entendait l'employer sans réserve au bien commun, et qu'il ne recherchait pas le pouvoir en vue d'une satisfaction personnelle. S'il accepta, au mois de juillet 1581, la souveraineté des comtés de Hollande et de Zélande, proclamés indépendants, ce fut pour céder au vœu général des provinces séparées de l'Espagne, qui reconnaissaient en lui leur sauveur.

Il l'était, en effet, grâce à sa haute intelligence, à sa constance, à sa fermeté, à la grande autorité que ses qualités lui avaient value et qui lui permettait de parler en maître, d'exciter les états, de les tenir en éveil, de les prémunir contre les tentatives faites pour les diviser, sous prétexte de pacification. Au moment où don Juan, arrivé à Luxembourg, commençait à négocier avec leurs députés, les paroles aimables du frère de Philippe II, ses belles manières, l'assurance qu'il donnait de ses bonnes intentions avaient séduit certains d'entre eux. Le prince

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

d'Orange s'efforce de les mettre en garde contre cette impression; il les exhorte à ne pas perdre de vue l'objet de leur mission : le maintien des anciens privilèges, le gouvernement avec le concours des états généraux. Il ne se défie pas moins de Philippe II que de don Juan : quoi qu'il arrive, le roi ne cessera pas de regretter les concessions qu'il aura été forcé de faire; il tiendra pour une offense l'expulsion des soldats espagnols de leurs citadelles. Il n'y a pas de milieu entre la soumission et une résistance acharnée (1).

Même quand l'Edit perpétuel semble à beaucoup inaugurer une ère d'apaisement, il reste défiant, il met en garde ses compatriotes contre une trop grande facilité à se laisser abuser par les apparences et à oublier les maux qu'ils ont soufferts (2).

Dans d'autres circonstances, le conseiller s'érige en censeur : c'est quand il aperçoit des signes de mésintelligence parmi les chefs, de la tiédeur, de l'égoïsme, des vues étroites dans les provinces. Après l'échec des conférences de Cologne, il sembla que la résistance des états, énervés par tant de longues et inutiles négociations, faiblissait. On voit alors le prince redoubler d'instances, stimuler les volontés. Il reproche aux députés leur manque de zèle; il montre l'insuffisance de leurs pouvoirs, les lenteurs qui en résultent; il blâme la parcimonie des provinces, leur reproche le particularisme qui leur fait

(1) Le prince d'Orange aux états de Flandre, 30 novembre 1576. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1575-1577, p. 428-430.
(2) De Jonghe, *Résolutions des états généraux*, II, 115.

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

négliger les intérêts de la généralité. Que veulent-ils? Ils ont refusé, et avec raison, les conditions de paix proposées par les Espagnols. Il ne reste donc plus qu'à se préparer vigoureusement à la continuation de la guerre ; mais les moyens manquent, et les états ne parviennent pas à prendre une décision. « La vraie cause de tous nos maux, leur écrit-il, c'est notre irrésolution, car nous assemblons assez, nous consultons longuement, et, au contraire, sommes aussi négligents à exécuter que nous sommes diligents et longs à délibérer. Il ne faut pas penser qu'il n'y ait encore de la vertu ès cœur des bons habitants de ce pays; mais c'est comme un feu, lequel pour un temps est couvert, et lequel, étant suscité, on le voira bientôt en flambe, comme, au contraire, le laissant consumer sera incontinent estaint (1). »

Il va jusqu'à offrir la démission de ses charges au cas où les provinces refuseraient de remédier comme il le conseille aux maux qui affligent le pays (2). Mais il n'a pas l'intention d'exécuter cette menace : il continuera à conduire les affaires avec la même fermeté, sans se laisser décourager par les obstacles, les lenteurs, les résistances, les blâmes, les accusations, se contentant de l'approbation de sa conscience (3).

Cette énergie dans l'action le fait résister aux

(1) Remontrance faite par le prince d'Orange aux députés des états généraux des provinces révoltées, le 9 janvier 1580, pour le redressement des affaires. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, IV, 196-207.

(2) Remontrance du prince d'Orange aux états généraux, Anvers, 26 novembre 1579. *Ibid.*, 188-194.

(3) Le prince d'Orange à Charlotte de Bourbon, sa femme, Gand, 18 décembre 1578. Jules Delaborde, *Charlotte de Bourbon, princesse d'Orange*, Paris, 1888, p. 180-181.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

excitations de ceux de ses meilleurs amis qui s'effraient de la longueur de la guerre et l'engagent à renoncer à la lutte, tel Marnix de Sainte-Aldegonde, le brillant publiciste, le conseiller dévoué du Taciturne. Dans un moment de découragement, tandis qu'il était prisonnier des Espagnols, en 1574, il avait cédé aux instigations de Noircarmes et cherché à persuader le prince de poser les armes afin de permettre à ses coreligionnaires de quitter le pays et d'aller vivre à l'étranger (1). C'était renoncer à la lutte pour la liberté religieuse : le prince, pas plus que les états, ne voulait la paix à ce prix (2).

L'ardeur que Guillaume d'Orange employait à défendre les intérêts des réformés ne l'empêchait pourtant pas d'être tolérant pour les catholiques. Il ne visait pas à supplanter une religion au profit de l'autre : il voulait la liberté de conscience et réprouvait la persécution en matière de croyance, d'où qu'elle vint (3). Ce sentiment se manifesta surtout pendant les troubles de Gand, où l'on vit les calvinistes tyranniser les catholiques, attaquer leurs églises et leurs couvents. Il blâma leurs violences ; il leur reprocha d'être cause que beaucoup avaient

---

(1) Philippe de Marnix de Sainte-Aldegonde au prince d'Orange, La Haye, 7 novembre 1573. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, III, 75-80.

(2) Le prince d'Orange à Marnix, 28 novembre 1573. *Ibid.*, 88-90. Longtemps après les conférences de Cologne, on parlait encore de la possibilité d'une réconciliation, mais le prince d'Orange n'y croyait plus : la seule concession qu'on pouvait attendre des Espagnols, c'est que ceux-ci auraient laissé un certain temps aux réformés pour vendre leurs biens et se retirer du pays. A supposer, d'ailleurs, qu'ils eussent accordé de meilleures conditions, on n'était pas assuré que la paix aurait duré. Instruction de la part de Mgr le prince d'Orange dressée par M. Duplessis, en janvier 1582. Duplessis-Mornay, *Mémoires et Correspondance*, t. II, Paris, 1824, p. 125-132.

(3) Davison à Burghley, 12 avril 1578. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1577-1578, p. 615-616.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mauvaise opinion de lui, comme si les désordres avaient eu lieu à son instigation. Il se flattait, au contraire, de défendre la cause de l'Evangile aussi bien et mieux qu'eux. Faisant allusion au parti des Malcontents, il constatait que le leur s'affaiblissait par suite des excès commis à Gand et prédisait une ruine inévitable s'il n'y était mis un terme (1).

S'il voulait la liberté de conscience, il l'entendait toutefois en homme de son temps, avec les réserves qui lui paraissaient imposées par les nécessités du moment, par le besoin d'avoir des garanties contre l'intolérance espagnole. Ces réserves apparaissent dans l'article de la Pacification de Gand qui interdit en Hollande et en Zélande, jusqu'à la décision des états généraux, l'exercice public de la religion catholique. C'était maintenir la situation telle qu'elle existait alors dans ces deux provinces, où le calvinisme seul était pratiqué. Il eût mieux valu sans doute que l'exercice des deux religions y fût autorisé. Mais le prince d'Orange avait fait de la Hollande et de la Zélande le centre de son action. Champion de la Réforme dans les Pays-Bas, il pouvait croire qu'autoriser l'exercice public du catholicisme là où il était interdit, c'eût été, dans l'état de lutte et d'incertitude où l'on se trouvait, donner à ses adversaires un moyen d'y rétablir la religion romaine à l'exclusion de l'autre et s'exposer à perdre le fruit d'efforts

(1) Le prince d'Orange aux échevins, nobles et notables de la ville de Gand, 27 septembre 1578. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, IV, 72-79. — Instruction à Knibbe allant à Gand. *Ibid.*, 80-82. — Représentation du prince d'Orange au magistrat de Gand, 4 octobre 1578. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1578-1579, p 220-222.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

considérables faits en faveur de la liberté de conscience. Il se défendait, du reste, d'être hostile aux catholiques, de les écarter des fonctions publiques et même des principales charges dans les villes importantes, quand il pouvait compter sur leur patriotisme (1).

C'est sous son influence que les états généraux proclamèrent, le 12 juillet 1578, la paix de religion, qui autorisait l'exercice public d'un culte, à l'exclusion de l'autre, suivant que ses adhérents étaient en majorité, conformément à la pratique introduite en France et au principe consacré en Allemagne. En vertu de cet acte, personne ne pouvait être contraint de changer sa religion : chacun en cette matière était « franc et libre comme il voudrait répondre devant Dieu; » la religion catholique romaine était rétablie en Hollande et en Zélande et généralement dans les villes et places où l'exercice en avait été interrompu pour y être librement et paisiblement pratiqué, pourvu que les catholiques ne fussent pas moins de cent ménages dans les villes et bourgades; de même pour la religion réformée (2). Par la publication de cette ordonnance, le Taciturne espérait rétablir la concorde dans les dix-sept provinces. Il n'y réussit pas, non qu'on y fût contraire au principe de la tolérance qui l'avait inspirée : la grande majorité du clergé lui-même avait adhéré à la Pacification de Gand; mais, en 1578, dans les provinces méri-

(1) Le prince d'Orange à l'abbé de Sainte-Gertrude, Anvers, 25 décembre 1577. Kervyn de Lettenhove, *Documents inédits relatifs à l'histoire du XVIe siècle*, première partie, p. 235-236.

(2) Eugène Hubert, *De Charles-Quint à Joseph II*, Bruxelles, 1882, p. 44-49.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

dionales, l'esprit de conciliation, le désir de concessions réciproques, bases du pacte du 8 novembre 1576, s'affaiblissaient déjà sous l'influence de l'action exercée par l'Espagne.

On a reproché au prince d'Orange ses négociations avec le duc d'Anjou après la seconde Furie d'Anvers, sa persistance à recommander un rapprochement entre ce prince et les provinces de l'Union, qu'il avait trahies. Sur sa politique à ce moment, il s'est franchement expliqué; lui-même a clairement exposé la situation telle qu'il la comprenait. Les états avaient à opter pour l'un de ces partis : faire la paix avec l'Espagne, se réconcilier avec les Malcontents, lutter seuls, se réconcilier avec le duc d'Anjou. Faire la paix avec l'Espagne? Mais Philippe II avait été déclaré déchu de ses droits de souveraineté. Se réconcilier avec les Malcontents? C'était remettre les affaires entre les mains du prince de Parme; c'était la continuation de la guerre, l'extirpation de la religion, le retour des soldats étrangers dans les provinces de l'Union. Ces provinces étaient-elles en état de lutter avec leurs seules forces? Le pays était petit, le peuple s'y adonnait plutôt au commerce qu'à la profession des armes; l'argent était difficile à trouver : dans ces conditions, on ne pouvait songer à se passer d'aide étrangère. Sans doute la réconciliation avec le duc d'Anjou présentait plus d'un inconvénient : ce prince était mal entouré, mal conseillé; il était à craindre qu'il ne gardât pas mieux ses nouveaux engagements que ceux qu'il avait pris par le traité de Bordeaux; certains aussi pensaient

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

qu'il n'était pas permis de traiter avec un prince professant une autre religion que celle de la majorité. A ces objections on pouvait répondre que le duc occupait plusieurs villes de grande importance, qu'il était dangereux de rompre avec lui, parce qu'on aurait pour ennemi le roi son frère et qu'on indisposerait en même temps la reine d'Angleterre, qui l'avait recommandé aux états. Quant au point de la croyance, mieux valait traiter avec le duc, qui tolérait deux religions, qu'avec le roi d'Espagne, qui voulait en extirper une. On se défiait justement du premier; mais on pouvait lui poser des conditions. Enfin, il était le prince juré du pays, et il le restait tant qu'il n'y avait pas eu de renonciation légitime. Et, tout en déclarant qu'il eût préféré voir les provinces s'aider de leurs propres forces, le prince d'Orange se prononçait pour la réconciliation avec le duc d'Anjou (1).

Malgré la solidité de ses arguments, les états en trouvaient les conclusions bien dures. Ceux de Hollande auraient préféré attribuer l'autorité au prince lui-même, sûrs que les provinces lui auraient procuré les moyens nécessaires pour continuer la lutte (2). Guillaume d'Orange persista à demander que les

(1) Mémoire délivré de la part du prince d'Orange et du conseil d'état aux états généraux, Anvers, 26 janvier 1583. Muller et Diegerick, *Documents*, IV, 335-341. — Discours du prince d'Orange aux états, 27 janvier 1583(?). *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, V, 302-315. — Avis du prince d'Orange présenté aux états généraux, 7 février 1583. *Ibid.*, 95-115. — Avis du prince d'Orange sur la situation et l'accord à faire avec M. le duc d'Anjou, Anvers, 27 avril 1583. Muller et Diegerick, *Documents*, V, 75-79. — Mémoire du prince d'Orange sur l'accord avec le duc d'Anjou. Renon de France, *Histoire des troubles*, III, 67-69, et *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, V, 133-141.

(2) Résolution des états de Hollande au sujet d'une remontrance à adresser au prince d'Orange, La Haye, 25 août 1583. Muller et Diegerick, *Documents*, V, 326-330.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

engagements pris vis-à-vis du duc fussent tenus (1).

Son insistance déplut surtout aux calvinistes exaltés, qui lui reprochaient de vouloir s'appuyer sur un pays catholique. Jean de Nassau, son frère, était de ces intransigeants. Aux remontrances qu'il lui adressait, le prince répondit, quelque temps avant sa mort, par un exposé lumineux de ses vues à cet égard. Il ne faisait pas si bon marché de la liberté politique qu'il se laissât guider uniquement par des considérations religieuses; et c'est pourquoi il n'hésitait pas à demander le secours de la France pour sauver les droits et les privilèges dont il se faisait le défenseur contre les Espagnols. On l'engageait à se défier du parti français. Mais à qui se fier? Aux princes d'Allemagne? On n'en avait pas reçu de secours, et quand même on en recevrait, ce serait bien peu, à cause de la différence de croyance. « Vos théologiens, écrivait-il, disent que c'est (l'accord avec la France) contre la volonté de Dieu. Premièrement, tous ceux de ce pays ne sont pas de la religion réformée : vous le savez bien et en connaissez le nombre. Pourtant toutes ces raisons ne peuvent servir de rien à telles gens et ne servent aussi grandement à la plus grande partie de ceux de la religion, car le plus grand nombre est infirme (2).

---

(1) Réponse du prince d'Orange à la remontrance des états qui fait l'objet de la résolution du 25 août des états de Hollande, 6 septembre 1583. Muller et Diegerick. *Documents*, V. 357-358.

(2) Pour appuyer ce qu'il dit, il rappelle ce qui s'est vu récemment en Flandre : « L'Eglise de Nieuport n'était moindre que de 3000 personnes quinze jours avant leur rendition; il n'y en avait point qui fissent sonner plus haut les mêmes propos que vos théologiens font, et leurs ministres n'en faisaient guère de moins. Dès le premier jour qu'ils virent le trompette de l'ennemi les sommer,

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Chacun qui connaît les affaires d'Espagne doit confesser que le roi, par force, est contraint, pour maintenir sa monarchie, se tenir joint au pape, à l'empereur et autres potentats papistes. Le roi de France, au contraire, pour lui couper les ailes, sera contraint de s'allier à ceux de la religion et, par ce moyen, empêcher cette grandeur qui va remplissant la terre (1). »

Ainsi le Taciturne, se plaçant au-dessus des querelles religieuses, appréciait en homme d'état la situation politique. Maurice de Nassau, qui allait lui succéder, devait réaliser ses vues et assurer l'affermissement des Provinces-Unies par l'alliance avec Henri IV.

---

il ne s'en trouva que trois seuls résolus en toute la ville. Ils se rendirent honteusement jusques à abandonner leurs ministres en proie, ne les comprenant en leur capitulation, et eussent été les pauvres gens mis à mort sans qu'aucun de mes anciens serviteurs eussent trouvé moyen, au danger de leur vie et de leurs soldats, les desguiser et les faire passer entre leurs soldats. » Lettre au comte Jean de Nassau, Delft, 18 mars 1584. Groen, *Archives*, VIII, 339-347.

(1) Le même au même, même date. *Ibid.*, 349-363.


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE VI

l'Invincible Armada

Prise d'Anvers par le prince de Parme. — Intervention de la reine Elisabeth en faveur des Provinces-Unies. — Projet d'invasion espagnole en Angleterre. — Les préparatifs. — L'Armada dans la Manche. — Echec de l'expédition. — Alexandre Farnèse et le duc de Medina Sidonia.

Si Philippe II avait pu croire que l'assassinat du prince d'Orange assurerait le retour des Provinces-Unies à l'obéissance, il allait être bientôt désabusé. Le Taciturne laissait en mourant des ministres formés par lui au gouvernement, un peuple habitué à la pratique de la liberté et résolu à défendre son indépendance, un fils, Maurice de Nassau, qui allait avec le concours des états, poursuivre non moins énergiquement que son père l'œuvre de l'affranchissement. Mais tandis qu'au nord la lutte continue avec la même activité et la même vigueur, au midi la résistance faiblit de plus en plus. Trois ans après la réconciliation des provinces wallonnes, on voit en Flandre capituler successivement Audenarde. Nieuport, Dixmude, Ypres, Bruges et le Franc. En 1584, au mois d'août, Alexandre Farnèse prend Termonde ; au mois de septembre, Vilvorde et Gand font leur soumission ; le 10 mars 1585, Bruxelles se rend à son tour, Malines, le 17 juillet. Anvers, dont


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

le siège avait été entrepris peu avant la mort de Guillaume d'Orange, capitule le 17 août 1585. Il ne reste plus dès lors de ce côté au pouvoir des Provinces-Unies que les places d'Ostende et de l'Ecluse, dont la première résistera jusqu'au commencement du XVII[e] siècle.

Aucun événement de son règne ne réjouit autant Philippe II que cette capitulation d'Anvers, le dernier boulevard de la résistance au midi. Le courrier chargé de lui en porter la nouvelle, arrivé la nuit, fut immédiatement introduit dans sa chambre, et le roi, au comble de la joie, courut en informer l'infante Isabelle, sa fille aînée (1). Il s'empressa de féliciter Alexandre Farnèse et, en témoignage de la grande satisfaction qu'il éprouvait de ce succès, accorda à sa maison le château de Plaisance, occupé jusque-là par les Espagnols: c'était une grande faveur, que la mère de ce prince, Marguerite de Parme, avait vainement sollicitée tandis qu'elle était gouvernante des Pays-Bas (2).

L'événement était important en effet. On pouvait espérer à Madrid que la Hollande et la Zélande seraient bientôt reconquises et, après elles, tout le reste des Provinces-Unies. Alexandre Farnèse toute-

---

(1) « D'une chose puis je assurer Votre Altesse que ni de la bataille de Saint-Quentin, ni de la navale, ni de la conquête de Portugal, ni de la Tercera ou autres bons succès passés, Sa Majesté n'a montré tant de contentement comme elle a fait de ceci d'Anvers. » Granvelle à Marguerite de Parme, Monzon, 20 septembre 1585. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, XII, 103. — Strada, *De bello belgico*, II, 289. — Vincenzo Gradenigo, ambassadeur de Venise en Espagne, au doge et au sénat, Barbastro, 21 septembre 1585. *Venetian Calendar*, VIII, 121.

(2) Cabrera, *Filipe segundo*, III, 135. L'année suivante, Marguerite de Parme et son mari, Octave Farnèse, étant morts, Alexandre Farnèse hérita du titre de duc de Parme et Plaisance.



Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

fois n'éprouvait pas cette confiance. Il entrevoyait de grandes difficultés, notamment dans l'insuffisance des ressources dont il disposait. Aussi était-il porté à tenter de nouveau la voie de la conciliation. Mais, sur ce terrain encore, il rencontrait des obstacles, notamment dans l'intransigeance du roi en matière religieuse, dans son obstination à ne rien céder, tandis que les Provinces-Unies, de leur côté, se sentaient assez fortes pour réclamer la liberté de conscience. Le prince de Parme aurait bien consenti à ne pas exiger le départ du pays des sujets qui refuseraient d'abandonner la religion réformée, s'ils prenaient l'engagement de ne pas causer de scandale. Une pareille tolérance répugnait à Philippe II : tout au plus se serait-il résigné à permettre aux hérétiques un séjour temporaire, sans s'inquiéter de ce qu'ils feraient chez eux « sous forme privée et sans montre d'exercice public de leurs sectes et erreurs » durant le délai accordé. Mais il s'opposait à tout accord qui pût être interprété comme impliquant la liberté de conscience. Cette guerre, qui avait coûté tant de sang et d'argent, il la soutenait, disait-il, pour la défense de la religion et le service de Dieu ; il le proclamait, il voulait que le monde entier le sût (1).

Un autre obstacle à la pacification provenait de la reine d'Angleterre, des encouragements qu'elle donnait aux insurgés. Élisabeth y trouvait un moyen d'inquiéter un rival redoutable, quoique,

(1) Le roi au prince de Parme, Monzon, 11 août 1585. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*. — Lippomano, ambassadeur de Venise en Espagne, au doge et au sénat, Madrid, 6 août 1586. *Venetian Calendar*, VIII, 189.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

par principe, il lui déplût de favoriser des sujets révoltés contre leur souverain. Aussi n'aidait-elle les Provinces-Unies qu'avec plus ou moins de bonne grâce, plus ou moins ouvertement, suivant les circonstances et l'état de son humeur fantasque, protestant toujours de ses vues conciliantes, offrant même son intervention pour mettre un terme à la lutte : ainsi, à la fin de l'année 1577, elle faisait conseiller à Philippe II, dans un but d'apaisement, de rappeler don Juan d'Autriche, elle adressait aux Gantois des remontrances sévères sur leurs désordres et déplorait les conséquences funestes de la désunion entretenue aux pays-Bas par leurs excès.

Sans se méprendre sur la sincérité de ses déclarations et de ses offres, Philippe II y répondit en se disant animé, de son côté, des meilleures intentions : il était disposé à consentir au départ de don Juan et des soldats espagnols, à accorder aux états tout ce qu'ils demandaient, pourvu qu'il pût compter sur leur fidélité et leurs sentiments catholiques. Et, pendant que, de part et d'autre, on affirmait des dispositions amicales, la reine continuait à envoyer secrètement des hommes dans les Pays-Bas et, à Londres, l'ambassadeur espagnol Bernardino de Mendoza conspirait contre Élisabeth avec les catholiques.

L'appui que les états trouvaient en Angleterre chez la reine était pourtant si incertain, si insuffisant qu'ils se tournèrent du côté de la France et traitèrent avec le duc d'Anjou, au grand mécontentement d'Élisabeth. Un accord avec le frère de Henri III

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pouvait, en effet, avoir pour conséquence l'annexion des Pays-Bas au royaume de France. Élisabeth prétendit être mise au courant des négociations, invoqua les services rendus par elle aux Provinces-Unies et les menaça de sa vengeance s'ils refusaient de la satisfaire (1). Malgré tout, l'accord fut conclu sans son intervention. Après la mort du duc d'Anjou, Henri III ayant formellement refusé la souveraineté des Pays-Bas, on l'offrit à la reine, qui refusa à son tour, ainsi qu'elle l'avait fait déjà; mais elle consentit, cette fois, à prendre les Provinces-Unies sous sa protection, à la condition qu'on lui livrerait, à la fin de la guerre, comme gage du remboursement de ses frais, Flessingue, le fort de Rammekens, en Zélande, et la Brielle. Il était convenu en même temps que la religion réformée serait maintenue dans les provinces contractantes, que les privilèges seraient respectés, que ni la reine ni les états ne négocieraient séparément avec Philippe II.

C'est au moment où Anvers tombait aux mains des Espagnols que cet accord était conclu. Bientôt un corps de 6.000 hommes arrivait d'Angleterre, sous le commandement de Leicester. Le favori de la reine fut reçu avec des honneurs inusités; on lui décerna le titre de gouverneur et capitaine général. Le choix de ce personnage, à qui on créait une situation exceptionnelle, contrairement aux stipula-

(1) Mémoire, de la main de lord Burghley, 10 juillet 1580. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1579-1580, p. 343-347. — Instruction pour Daniel Rogers, septembre (?) 1580. *Ibid.*, 433-435. Pour les relations des Pays-Bas avec l'Angleterre à ce moment, nous avons consulté surtout, outre le dernier recueil, le *Calendar of State Papers, Spanish, Elizabeth*, 1568-1588 (vol. II-IV).

11



Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

tions du récent traité, n'était pas heureux : Leicester trompa l'espoir des états, comme l'avait fait le duc d'Anjou. Indifférent aux lois et aux privilèges du pays, incapable et comme militaire et comme administrateur, cet autre libérateur valait moins encore que le premier et se fit détester comme lui. La reine le rappela. Peu après son départ, deux de ses officiers trahissaient les états : l'un, Stanley, livrait Deventer aux Espagnols; l'autre, Yorck, le fort de Zutphen.

Revenu au mois de juin 1587, Leicester ne parvint pas à effacer la fâcheuse impression qu'il avait produite pendant son premier séjour dans les Provinces-Unies. A la fin de l'année, il retournait en Angleterre. Irritée et humiliée à la fois de son insuccès, Elisabeth s'en prit aux états, se répandit en plaintes contre eux dans des termes offensants, grossiers même, comme il lui arrivait de le faire dans ses emportements, leur déclara qu'elle n'avait pas besoin d'eux, qu'elle pouvait vivre en paix avec l'Espagne, que le roi avait toujours désiré son amitié. Elle finit pourtant par leur promettre de ne pas conclure d'arrangement avec Philippe II sans leur participation, s'ils lui témoignaient plus d'égards (1).

Mais à ce moment il ne s'agissait plus pour elle de songer aux moyens de venir en aide aux Provinces-Unies: elle avait à réunir toutes ses forces pour se défendre elle-même contre une attaque de l'Espagne, attaque si formidable qu'il pouvait en résulter sa propre ruine.

---

(1) Réponse de la reine à une demande des états tendant à obtenir un secours plus important, 5 février 1588. *Spanish Calendar, Elizabeth*, IV, 202-203.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Le rétablissement du catholicisme en Angleterre et la conquête de ce royaume, dont la possession aurait assuré le retour des Pays-Bas à l'obéissance et la domination incontestée de l'Espagne en Europe, préoccupaient depuis longtemps Philippe II. La vieille animosité qu'il ressentait contre Elisabeth se raviva après l'arrestation de Marie Stuart, son alliée dans la lutte contre la Réforme en Angleterre. C'est alors que Pie V lance la bulle d'excommunication dans laquelle il accable de son mépris la fille de Henri VIII, et qu'il presse le roi d'Espagne de se faire l'exécuteur de la sentence fulminée contre elle. Mais le duc d'Albe désapprouvait les excitations du pape, et, malgré les provocations d'Elisabeth, le roi écouta ses conseils (1). Grégoire XIII, successeur de Pie V, renouvela les instances de celui-ci et proposa de confier le commandement de l'expédition à don Juan d'Autriche. Philippe resta sourd à ses exhortations.

Comme le pape, les catholiques anglais réclamaient instamment son concours. L'exécution de leur chef, le duc de Norfolk, si elle ralentit le mouvement d'opposition à l'intérieur, n'arrêta pas la propagande entretenue sur le continent par les ennemis de la reine. Elisabeth, dont l'œil vigilant suivait toutes ces machinations, se vengea de Philippe II, qui les encourageait sous main, en l'inquiétant dans ses propres états et en le faisant harceler sur mer. Avec son appui, de hardis aventuriers allaient faire

(1) Mignet, *Marie Stuart*, II, 419-420.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la chasse aux navires espagnols et dévaster les possessions les plus lointaines du roi catholique. Dans cette lutte sans trêve ni merci, c'est Francis Drake, le célèbre corsaire, qui se distingue entre tous. Tantôt, il saisit des convois de lingots et partage avec la reine le produit de ses rapines; tantôt il porte la désolation dans les établissements des Indes, et, pendant que l'Espagne se plaint et exige des réparations, la reine et le peuple anglais accueillent triomphalement le redoutable marin, dont le nom est un épouvantail pour les sujets de Philippe II.

Malgré ces actes d'hostilité, la guerre n'était pas officiellement déclarée. On ne la désirait même pas plus en Angleterre qu'en Espagne: là, à cause de l'état troublé du royaume, où les catholiques, toujours prêts à se soulever, constituaient un danger permanent; ici, parce qu'on redoutait une ligue d'Elisabeth et du roi de France en faveur des insurgés des Pays-Bas.

Des deux côtés, on prenait ainsi forcément patience, tout en s'accusant, tout en se menaçant; on laissait les griefs s'accumuler jusqu'au jour où viendrait l'occasion de se venger (1). Cette occasion parut se présenter pour Philippe II en 1580, après la conquête du Portugal, dont l'annexion accroissait

(1) Sans être moins habile, la reine savait opposer l'audace à l'arrogance que l'ambassadeur d'Espagne montrait dans ses réclamations. En 1580, Bernardino de Mendoza, se plaignant de ce que les navires espagnols sont constamment attaqués par les Anglais, lui rappelle qu'elle doit la couronne à son maître et l'accuse d'ingratitude. Elisabeth sait que le roi d'Espagne et le pape, son allié, excitent les Irlandais contre elle; elle déclare à l'ambassadeur que s'ils continuent, elle s'alliera aux Français et ira en Flandre avec eux. A quoi Mendoza répond que quand son maître étendra le bras pour lui faire la guerre, elle n'aura pas seulement le temps de se repentir de ce qu'elle a fait. Ces propos donnent une idée de l'aigreur qui régnait alors dans les relations. Bernardino de Mendoza au roi, février à avril 1580. *Coleccion de documentos inéditos*, XCI, 500.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

considérablement la puissance de l'Espagne sur mer. A ce moment aussi, la situation s'améliorait dans les Pays-Bas, grâce à l'habileté du prince de Parme. Le roi pouvait compter sur l'Irlande, sur les catholiques d'Ecosse. En France, il avait également pour lui les catholiques, qui auraient empêché Henri III d'agir avec Elisabeth contre l'Espagne. Un instant, les résultats de la conquête du Portugal furent compromis par l'intervention d'Antonio, prieur de Crato, qui disputait à Philippe II la possession de ce royaume. Antonio s'étant réfugié en Angleterre, y trouva des secours; il conquit même un allié dans Henri III, et, grâce à ces appuis, tenta un coup de main sur les Açores. Mais il fut complètement battu, près de l'île de Terceire, par l'amiral Alvaro de Bazan, marquis de Santa Cruz. Cette victoire allait décider de l'entreprise qui, depuis de longues années, occupait la pensée du roi.

Dans l'enivrement du succès, Santa Cruz pressa son maître d'employer contre l'Angleterre les forces avec lesquelles il venait de vaincre Antonio : du même coup, il voulait renverser Elisabeth et écraser définitivement l'insurrection des Pays-Bas. Si on lui opposait des difficultés, comme l'intervention possible de la France, le manque d'argent, il engageait le roi à se reposer sur Dieu, dont il défendait la cause (1).

Philippe II ne resta pas indifférent à ces excitations; mais Santa Cruz n'était pas l'homme à qui il

---

(1) Alvaro de Bazan, marquis de Santa Cruz, au roi, 9 août 1583. F. Duro, *La Armada invencible*, document 1.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

voulût dévoiler le fond de sa pensée : c'est à Alexandre Farnèse qu'il s'ouvrit. Dans une lettre du 12 septembre 1583, où il l'entretient des mesures militaires à prendre, il suggère comme le moyen le plus sûr de hâter la fin de la guerre avec les Provinces-Unies celui-là même que lui conseillait l'amiral, et il demande très confidentiellement à son neveu un avis sur le choix du moment, la direction de l'expédition, les forces à réunir, les motifs à invoquer (1).

Alexandre Farnèse ne pouvait qu'applaudir à un projet qui, outre le rétablissement du catholicisme en Angleterre, devait avoir pour résultat d'assurer l'affermissement de la prépondérance de l'Espagne en Europe et, aux Pays-Bas, la soumission des provinces insurgées. Mais il en subordonnait l'exécution à plusieurs conditions essentielles ; il fallait : réunir une armée de 34.000 hommes, dont 30.000 d'infanterie, garder le secret pour prendre l'ennemi à l'improviste, ne rechercher aucune alliance, pas même l'appui des catholiques anglais, car le roi devait rester maître absolu de la conduite de l'affaire, occuper les Français pour les empêcher d'intervenir, rétablir autant que possible l'ordre dans les Pays-Bas et, pour cela, laisser encore dormir le projet. Si les Espagnols parvenaient à s'emparer d'une île de la Zélande ou de Flessingue, il serait évidemment plus commode et plus facile de faire les préparatifs en Flandre : outre que la distance à franchir était plus courte que de la côte d'Espagne, il était

(1) Le roi au prince de Parme, 12 septembre 1583. Archives du royaume. *Correspondance de Philippe II*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

plus aisé d'y concentrer les hommes, les munitions, les vivres sans éveiller les soupçons (1).

Au sujet du secret, le roi partagea son avis; il le partagea également en ce qui concernait la France, où, d'ailleurs, un traité avec le chef du parti catholique, le duc de Guise, lui permettait d'entretenir l'agitation. Mais sur un point important, le plus important même après le secret, aux yeux d'Alexandre Farnèse, le choix du lieu d'embarquement pour le transport de l'armée d'invasion, il allait se produire un désaccord qui ne devait pas peu nuire au succès de l'entreprise. Le prince de Parme, qui tenait avant tout à surprendre la vigilance des Anglais, aurait voulu qu'on ne fît pas de grande démonstration navale en Espagne, pour attirer le moins possible leur attention. L'armée d'invasion se concentrant dans les Pays-Bas, il suffisait, pour la transporter, de 200 à 250 bateaux plats, comme ceux que l'on employait en Flandre, dont chacun serait manœuvré par 3 ou 4 mariniers. Une vingtaine de navires de guerre, postés dans le Canal, tiendraient en respect la flotte anglaise. Le rassemblement et l'embarquement des hommes s'opérerait en quelques jours : le rassemblement, autour de Berg-op-Zoom, dont on simulerait l'attaque; de là, les gens se dirigeraient sur les ports qui leur seraient assignés, Nieuport, Gravelines et Dunkerque, où ils seraient rapidement embarqués. On aborderait à Douvres et à Margate. Une semaine après le départ de Berg-op-Zoom, on serait en vue de Londres. C'est à ce moment seule-

(1) Alexandre Farnèse au roi, 30 novembre 1583, *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

ment que la flotte espagnole devait se montrer sur les côtes d'Angleterre. A supposer qu'il survînt des difficultés alors que les forces seraient déjà réunies en Flandre, que le départ fût reconnu impossible, que l'entreprise ne pût avoir lieu, que, par exemple, le secret eût transpiré, que les Anglais eussent eu le temps de s'organiser pour la défense, on tomberait sur la Hollande et la Zélande, et on étoufferait définitivement l'insurrection avec les forces amassées de ce côté (1).

Au fond de ce plan, on aperçoit la préoccupation d'appuyer l'expédition sur les Pays-Bas. Mais les conseillers de Philippe II étaient hostiles à toute combinaison qui accorderait une importance prédominante à l'action du prince de Parme : ils insinuèrent qu'il entretenait des desseins ambitieux ; ils prétendirent que lui abandonner la direction de l'entreprise, ce serait favoriser ses vues et lui fournir le moyen de tirer du succès des avantages personnels. Le roi, impressionné par ces arguments, abandonna l'idée, qu'il avait exprimée lui-même, de s'assurer la possession d'un port en Hollande ou au nord des Provinces-Unies (2). Il décida ensuite de concentrer sur la côte d'Espagne toutes les forces de mer qu'il pourrait réunir, sous la direction du marquis de Santa Cruz, capitaine général de la mer Océane,

(1) Le même au même, 20 avril 1586. *Ibid.* — Rapport verbal à don Juan de Idiaquez, 24 juin, par l'ingénieur Piatta, envoyé à Madrid. *Ibid.* D'après ce rapport, le prince n'emmènerait pas de chevaux et ne se munirait de vivres que pour 6 ou 7 jours : on trouverait ensuite les moyens de nourrir l'armée, si l'expédition avait lieu, comme il le proposait, au mois d'octobre, c'est à dire après la moisson.

(2) Il proposait Enkhuizen ou Embden. Le roi à Alexandre Farnèse, 29 décembre 1585. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tandis que le prince de Parme organiserait l'armée d'invasion, en faisant croire qu'il préparait une attaque contre Ostende.

La prise de l'Ecluse, au mois d'août 1587, fournit une excellente base pour les préparatifs à faire du côté de la Flandre. A défaut d'un port sur la mer du Nord, c'était une acquisition précieuse pour la jonction des bateaux destinés à transporter au delà du Canal l'armée rassemblée aux Pays-Bas. Aussi, en apprenant cette nouvelle, Philippe II en exprima-t-il le plus vif contentement. Il ne doutait plus que l'entreprise ne s'effectuât cette année même, quoiqu'il fût loin d'être fixé sur la marche des opérations, que la flotte ne fût pas prête, qu'il fût dangereux de l'envoyer en hiver à travers la Manche sans disposer d'un port; mais, comme Santa Cruz, il comptait sur la faveur de Dieu (1).

Malgré les difficultés, Alexandre Farnèse lui-même préparait, au mois de novembre, son départ et se disposait à remettre le gouvernement à Mansfeld, chargé d'administrer en son absence, quand un point noir apparut du côté de la France. Les huguenots y avaient attiré un grand nombre de soldats étrangers. Il fallait prévoir le cas où ces troupes, victorieuses des catholiques, menaceraient les Pays-Bas, et Philippe II pria le prince de différer son départ jusqu'à ce que le danger qu'il appréhendait d'une défaite possible des catholiques eût disparu (2).

---

(1) Le même au même, 4 septembre 1587. *Spanish Calendar, Elizabeth*, IV, 135-137. — Le même au même, 4 novembre. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*.

(2) Le roi au prince de Parme, 14 novembre 1587. *Ibid.*

Digitized by Google   Original from HARVARD UNIVERSITY

Un mois plus tard, ses craintes étant dissipées, il l'engageait à se mettre en mouvement et lui donnait l'assurance que la flotte espagnole partirait dès que le temps serait favorable (1).

Ordres, contre-ordres, instructions vagues, incomplètes, tout dans la correspondance de Philippe II à ce moment révèle une absence complète de conception dans la conduite de la plus vaste entreprise de son règne. Le roi hésite, se contredit à l'heure où il est nécessaire d'agir avec résolution et clairvoyance. Aussi les Anglais ne manquèrent pas de profiter de ses fautes. Sa lenteur, dont le prince de Parme s'était souvent plaint, leur permit de se préparer à la lutte; ils eurent le temps de réunir une flotte imposante, de venir occuper le canal d'Angleterre, tandis que leurs alliés, les Hollandais, stationnés entre les forts de Lillo et de Liefkenshoeck, bloquaient le port d'Anvers et assemblaient une autre flotte à Flessingue. Il était à craindre maintenant que les bateaux construits à l'intérieur de la Flandre pour transporter l'armée d'invasion ne pussent arriver en sûreté du Sas de Gand à l'Ecluse, d'où ils devaient être dirigés sur les ports d'embarquement (2). En tous cas, Alexandre Farnèse déclarait ne plus pouvoir songer à faire passer le détroit à ses troupes sans l'appui de la flotte espagnole; il réclamait, en outre, des renforts et de l'argent : son armée était réduite d'un tiers, et l'on devait s'attendre à voir

(1) Le même au même, 24 novembre. *Ibid.*
(2) Le prince de Parme au roi, 24 décembre. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

bientôt les soldats étrangers, privés de leur paye, se débander (1).

A ces causes de retard allait s'ajouter un contretemps non moins fâcheux, la mort de Santa Cruz, le 9 février 1588. Santa Cruz était à la fois un marin des plus expérimentés, un excellent homme de guerre, un serviteur dévoué. Philippe II ne parut comprendre ni la perte qu'il éprouvait ni l'importance du choix qu'il avait à faire dans ces circonstances. A peine eut-il reçu avis de l'état désespéré de l'amiral qu'il désigna pour le remplacer comme capitaine général de la mer Océane et comme chef de l'expédition navale contre l'Angleterre, l'homme le moins propre à remplir ces fonctions, don Alonso Perez de Guzman, duc de Medina Sidonia. Capitaine général de la côte d'Andalousie, il n'avait jamais exercé de commandement sur mer. Son inexpérience n'était rachetée par aucun don naturel, et lui-même reconnaissait, d'ailleurs, son manque d'aptitude. Informé de l'intention du roi, il le fit supplier de n'y pas donner suite, comme Requesens, en 1573, avait supplié Philippe II de ne pas persister dans sa résolution de l'envoyer aux Pays-Bas. Comme Requesens aussi, il allégua sa santé et le mauvais état de ses affaires personnelles. Il représenta qu'il n'avait ni la pratique de la mer ni celle de la guerre, qu'il allait marcher au hasard, que bien certainement il n'était pas en état de remplir sa mission (2).

(1) Le même au même 21 décembre (2 dépêches). *Ibid.*
(2) Duro. *La Armada invencible*, document 53.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Il fallait un aveuglement incroyable pour ne pas céder devant un aveu aussi franc d'impuissance. Le roi ne s'y arrêta même pas : il enjoignit à Medina Sidonia de se mettre en route avec toute la célérité possible, et le duc s'inclina : « Puisque Votre Majesté m'ordonne de la servir, après m'être confessé à elle et m'être acquitté envers ma conscience, écrivait-il, que Notre Seigneur daigne me venir en aide pour répondre à ses intentions (1). »

A la fin du mois de mai, il était prêt à partir.

Jamais flotte aussi imposante n'avait sillonné l'Atlantique. Elle se composait, au départ, de 130 navires de guerre, armés de 2.431 pièces d'artillerie et montés par 29.433 hommes, dont 19.295 soldats, 8.050 marins, 2.088 rameurs, sans compter les volontaires, leurs domestiques, 180 religieux de tous ordres, etc., ce qui portait le nombre des hommes recevant la ration à 30.656 (2).

Le capitaine général avait ordre de se rendre directement au canal d'Angleterre, de le franchir, de remonter jusqu'au cap Margate, là, de donner la main au prince de Parme, de faciliter le passage de son armée et, si le prince atteignait les côtes d'Angleterre, d'assurer et de garder les communications avec la Flandre (3). Si le passage était reconnu impossible, il devait tâcher de s'emparer de l'île de Wight, y occuper un port et s'y fortifier (4).

(1) *Ibid.*, doc. 60.
(2) *Ibid.*, doc. 109. L'épithète *invincible* paraît avoir été imaginée par les adversaires de l'Espagne et appliquée ironiquement à la flotte après le désastre. La seule qualification de ce genre que nous trouvons dans les documents espagnols de l'époque est celle de *felicisima*.
(3) Duro, doc. 94.
(4) Instruction secrète au duc de Medina Sidonia. *Ibid.*, doc. 95

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Dès le 18 juillet, c'est-à-dire trois jours avant que l'Armada prît définitivement la mer, Alexandre Farnèse pouvait annoncer au roi que les préparatifs pour le transport de ses troupes au-delà du détroit étaient terminés. Ce n'était pas sans grande peine qu'il était parvenu à conduire à destination les bateaux plats construits à cet effet en Flandre, sur l'Escaut, la Dendre et la Lys (1). Il les avait d'abord dirigés sur le Sas de Gand. Pour les mener plus loin sans être inquiété par les Hollandais, qui bloquaient l'Escaut, il avait dû creuser un canal jusqu'à l'Ecluse, d'où ils avaient été conduits à Bruges, puis, au moyen d'un autre canal, établi également à cet effet, de Bruges à Nieuport et Dunkerque. En attendant l'ordre de départ, l'armée expéditionnaire avait été cantonnée dans les villages de la Flandre.

Le prince de Parme avait donc modifié son plan primitif, qui était de simuler l'attaque d'une place des Provinces-Unies, afin de tromper Elisabeth et de la prendre à l'improviste. La situation actuelle, en effet, ne se prêtait plus à une pareille feinte : le secret tant recommandé n'avait pas été gardé, et simuler un siège n'aurait abouti qu'à faire sacrifier des hommes inutilement. La reine avait eu le temps de voir l'orage se préparer. Pour le détourner, tout au moins pour reculer autant que possible le moment où il éclaterait, elle avait prêté l'oreille à des propositions qui lui étaient faites afin de rétablir

(1) Le prince de Parme au roi, 18 juillet 1588. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

la paix entre les deux pays, propositions que Philippe II, de son côté, avait acceptées également, avec la volonté bien arrêtée de ne rien céder. De part et d'autre, on désigna des agents, qui échangèrent des protestations d'amitié et se dirent animés des meilleures intentions (1). Ils dissimulèrent si bien que même l'exécution de Marie Stuart, le 18 février 1587, n'interrompit pas les pourparlers, malgré les colères soulevées en Espagne. « Cet acte, écrivait Alexandre Farnèse à Philippe II, comble la mesure de toutes les cruautés commises par *celle* d'Angleterre. Notre Seigneur daignera permettre, qu'elle reçoive le châtiment mérité depuis tant d'années. » Et le roi, de son côté, lui disait : « La mort de la reine d'Ecosse ne fera que nous valoir davantage la faveur de Notre Seigneur contre tant et de si grandes injustices et offenses (2). »

Après de longs débats préliminaires, il fut enfin décidé que les conférences pour la paix se tiendraient à Bourbourg, au sud-est de Gravelines, où elles s'ouvrirent au mois de juin 1588. L'intention du prince de Parme, conforme à celle du roi, était de traîner les négociations en longueur, sans prendre d'engagement, et de les poursuivre même après l'ouverture des hostilités (3). Il parvint, en effet, à

(1) Mémoire d'André de Loo concernant les négociations à la cour d'Angleterre en février et mars 1586. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, XII, 404-407. Il résulterait d'une lettre de Bernardino de Mendoza, datée de Paris, 24 juin 1586, que les pourparlers auraient été engagés à la demande de Farnèse lui-même, mais que Walsingham ne croyait pas à la sincérité du prince. *Spanish Calendar, Elizabeth*, III, 584. — *Miscellaneous State Papers*, I, 334-360.

(2) Le prince de Parme au roi, 22 mars 1587. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*. — Le roi au prince de Parme, 31 mars. *Ibid*.

(3) Le prince de Parme au roi, 13 mai 1588. *Spanish Calendar, Elizabeth*, IV, 287.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

amuser les envoyés de la reine jusqu'à ce que la flotte eut fait son apparition en vue des côtes d'Angleterre, le 29 juillet.

Si elle avait pu mettre à la voile au mois de septembre 1587, comme Philippe II l'avait espéré, l'Armada aurait rencontré peu de résistance. Elisabeth comptait encore à ce moment écarter le danger en négociant; mais elle avait fini par céder aux instantes représentations de ses ministres, qui la pressaient de se rendre à l'évidence. Quand la flotte espagnole parut en face du cap Lizard, le grand amiral d'Angleterre, lord Howard d'Effingham, pouvait lui opposer plus de 170 navires de toutes dimensions, commandés par des marins habiles, familiarisés avec les parages dans lesquels la lutte allait s'engager, unis par l'esprit national, animés d'une confiance sans bornes. Ces dernières dispositions ne se trouvaient pas à un même degré dans la flotte espagnole, recrutée en partie de force et dont les hommes appartenaient à des nationalités différentes. A ces causes d'infériorité s'en joignait une autre : si les dimensions des vaisseaux espagnols excédaient généralement celles des bâtiments anglais, si leur masse favorisait le choc comme la résistance, les seconds l'emportaient par leur légèreté et la supériorité de leur artillerie, avantages qui allaient avoir des conséquences inattendues.

Le 30 juillet, l'Armada arrivait devant Plymouth. Le 31, la flotte anglaise se portait en pleine mer, et lord Howard, ayant l'avantage du vent, prenait l'offensive en canonnant l'arrière-garde espagnole.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Pour les Anglais, le résultat du premier engagement fut du plus heureux augure. Leurs navires, excellents voiliers, se gouvernaient à volonté : ils fuyaient, se rapprochaient, attaquaient suivant les circonstances; leur artillerie, plus puissante, manœuvrait avec agilité et précision. L'amiral comprit bien vite les avantages de sa flotte sur les pesants galions : harceler l'arrière-garde, tomber sur les retardataires, occuper constamment les autres, canonner à une distance prudente, éviter l'abordage, reculer dès que l'ennemi paraîtrait avoir chance de généraliser l'action, tel fut son plan au début, et il refusa de s'en départir, malgré les sollicitations contraires de certains de ses officiers.

Toujours inquiétée par l'ennemi, l'Armada arriva, le 6 août, en face de Calais. Medina Sidonia, déjà à court de munitions, prie le prince de Parme de lui envoyer de la poudre et des boulets, le presse de venir le joindre. Dans les conditions où il se trouve, avec ses lourds bâtiments, il ne parvient pas, écrit-il, à prendre avantageusement l'offensive : il voudrait contraindre les Anglais à un engagement général (1). Le 7, il jette l'ancre devant Calais, observé de près par plus de 150 vaisseaux anglais, tandis que la flotte des Provinces-Unies fait la garde au nord. Il avait été informé que le mouillage à cet endroit était périlleux; les pilotes maintenant l'avertissent qu'au-delà l'Armada ne saurait tenir contre les courants, qu'elle serait forcée de sortir du détroit et poussée dans la mer du Nord.

(1) Medina Sidonia au prince de Parme, 5 août 1588. Archives du royaume. *Correspondance de Philippe II.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Il ne savait quel parti prendre.

Dans la matinée du 7, un avis du gouverneur de Calais vint augmenter sa perplexité en lui signalant le danger auquel il s'exposait dans ces parages. Il s'adresse encore une fois au prince de Parme; il lui rend compte de l'état de l'Armada, l'invite à venir le soutenir, lui représente la nécessité absolue de conduire la flotte dans un port, sans quoi elle est infailliblement perdue; il lui propose une action combinée sur l'île de Wight, afin de s'assurer un refuge qu'on ne possède pas sur la côte de Flandre (1).

Ses démarches, ses prières les plus pressantes restèrent sans suite.

Quelle pouvait être la cause du silence, de l'inaction d'Alexandre Farnèse? Les rapports qui parvenaient au chef de l'expédition navale accusaient chez le prince une grande lenteur; on soutenait qu'il n'était pas prêt; on murmurait; même dans l'entourage du prince, on hasardait des insinuations blessantes pour le lieutenant du roi dans les Pays-Bas. Alexandre Farnèse usait-il, comme on voulait le faire entendre, d'une inaction calculée? Rien n'autorise à l'affirmer; mais ce qui ressort de sa correspondance, c'est que ses relations avec Medina Sidonia étaient peu cordiales. Déjà le 11 juin, il se plaignait au roi de ce que, d'après le rapport d'un officier envoyé près de lui par le commandant en chef de l'Armada, celui-ci refusât de lui céder un renfort de 6.000 hommes qui lui était dû et donnât à

(1) Le même au même, 7 août. *Ibid.* — P. Fea, *Alessandro Farnese*, p. 298.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

entendre que l'armée de Flandre devait venir à la rencontre de la flotte espagnole sur ses bateaux plats. Il protestait et contre ce refus et contre cette exigence. « J'ose encore espérer, écrivait-il, que le duc se conformera aux ordres de Votre Majesté, comme moi, de mon côté, je ferai rigoureusement mon devoir. (1). » Le 7 août, en envoyant au roi les copies des lettres que lui avait adressées le capitaine général de la mer Océane depuis le 25 juillet, il revient sur les mêmes considérations; il satisfera, dit-il, autant que possible, aux demandes du duc; l'embarquement des hommes sera terminé bientôt; dans quelques heures, il sera à la plage; si le duc parvient à atteindre un endroit favorable, si le passage est libre, il ne perdra pas de temps. Mais quant à aller joindre au loin l'Armada avec ses bateaux de rivière, il est clair que cela est impraticable. Il ne faut pas davantage songer à se servir de ses embarcations pour une action quelconque. « D'ailleurs, remarque-t-il, sur un ton qui n'est pas exempt d'aigreur, c'est bien pour cette raison que Votre Majesté a envoyé sa flotte dans ces parages (2). »

Dans la soirée du 8, il arrivait à Nieuport, où il assistait à l'embarquement des 16.000 hommes concentrés sur ce point. Le 9, au matin, il était à Dunkerque. Il y dirigeait la même opération quand arriva un officier, le veedor général Jorge Manrique,

(1) Le prince de Parme au roi, 22 juin 1588. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*. En marge de cette lettre, le roi écrit : « Plegue á Dios que no haya algun embarazo en esto, plaise à Dieu qu'il n'y ait pas ici quelque difficulté. »

(2) Le même au même, 7 août. *Ibid.* Le lendemain, autre lettre contenant les mêmes plaintes et exprimant la crainte que le duc, à l'endroit où il s'est arrêté, ne trouve pas moyen d'abriter la flotte, s'il est forcé de s'y maintenir. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

que l'amiral dépêchait pour lui exposer la situation périlleuse de l'Armada. Medina Sidonia, comme on vient de le voir, avait proposé au prince une action commune sur l'île de Wight afin d'y occuper un port. Les raisons que le duc invoquait, les craintes qu'il exprimait, tout en ce moment donnait raison à Alexandre Farnèse, justifiait le plan qu'il avait tracé à l'origine et démontrait la justesse de ses vues. Aujourd'hui, il était trop tard ; le prince pressentait une catastrophe prochaine, et, avec un cruel sang-froid, il prenait soin d'en décliner la responsabilité. « Cette difficulté, écrivait-il au roi, j'affirme à Votre Majesté que personne mieux que moi ne l'a comprise dès le début, je crois l'avoir prouvé plus d'une fois... Aussi je ne m'étonne pas de l'embarras du duc et de sa prétention de me faire aller à son secours, occuper l'île de Wight ou combattre contre la flotte ennemie, prétention qui montre combien il a été mal informé (1). » Il ne voulait pas cependant mettre son amour-propre au-dessus de l'obéissance qu'il devait au roi : quand l'inspecteur général eut exposé l'objet de sa mission, le prince conféra en sa présence avec le marquis de Renti, amiral de la côte de Flandre, et des marins du pays, qui lui donnèrent raison.

Tandis qu'ils délibéraient et que se poursuivait l'embarquement, arrivèrent, l'un après l'autre, le prince d'Ascoli et deux officiers envoyés par Medina Sidonia. Ils rapportaient que l'ennemi avait lancé des brûlots sur l'Armada, que le capitaine général s'était vu forcé de faire couper les amarres et qu'une

(1) Le même au même, Dunkerque, 10 août. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

violente tempête, survenue à ce moment, l'avait entraîné vers le nord. Le prince de Parme comprit que la flotte était perdue; il écrivit à Philippe II : « Dieu sait combien cette nouvelle m'afflige. Ce qui contribue à me faire sentir le désastre, ce que je ne saurais assez déplorer, c'est d'avoir été humainement dans l'impossibilité d'y porter remède (1). »

C'était un désastre, en effet, et, comme Alexandre Farnèse le jugeait, un désastre irréparable.

Au milieu de la nuit, tandis que le vent battait avec violence le flanc des vaisseaux espagnols, on avait vu s'allumer du côté de l'ennemi des feux qui, peu à peu, grossissaient en s'approchant de l'Armada. On se rappelait les terribles effets des machines de Gianibelli au siège d'Anvers. Medina Sidonia, gagné par l'émotion générale, avait ordonné de démarrer; les cables coupés, on s'était précipitamment éloigné, abandonnant à la mer à peu près 300 ancres. La plus grande partie de l'Armada avait fui, emportée par les courants dans la direction de Dunkerque. Au point du jour, Medina Sidonia prit la même route. Les Anglais le suivirent. Il se retourna pour leur faire front, et la bataille s'engagea : elle dura depuis le matin jusqu'à trois heures de l'après-midi. Quand le combat finit, l'Armada était hors des bancs; mais elle avait subi des pertes importantes. Les vaisseaux qui avaient pris part à l'action étaient endommagés, sans munitions, incapables de soutenir une nouvelle attaque.

Tout espoir de rentrer dans le Canal et de conti-

(1) Le même au même, même date. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

nuer la lutte était perdu. Il ne restait à Medina Sidonia d'autre alternative que d'aller se jeter contre les bancs de la côte de Flandre ou de pénétrer dans la mer du Nord. Le vent poussa dans cette dernière direction l'Armada, que la flotte anglaise suivit jusqu'au 12 août. Le 20, elle doublait les îles septentrionales de l'Ecosse pour gagner le large à l'ouest et tourner l'Irlande, où plusieurs vaisseaux vinrent misérablement échouer. Combien peu étaient en état de résister aux éléments qui allaient les assaillir et de se guider dans ces mers inconnues! Quand, du navire qui le portait, le *Saint-Martin*, Medina Sidonia aperçut enfin les côtes d'Espagne, il ne comptait plus autour de lui que onze bâtiments (1). Le reste, lancé dans toutes les directions, lutta pendant des semaines contre les vents et les flots.

Tandis que l'Armada, dispersée, se dirigeait péniblement vers l'Espagne, ici on s'agitait entre l'espoir et la crainte. Les premiers avis venus de France annonçaient un grand succès. Ces nouvelles furent démenties par les lettres du prince de Parme qui faisaient connaître la dispersion de la flotte en vue de Calais. Philippe II ne croyait pas à un échec irréparable, quoiqu'il fût dans une vive inquiétude, comme il l'avoue dans une lettre du 31 août à Medina Sidonia (2). Le même jour, il écrit au prince de Parme: « Le souci que cela me donne ne saurait

(1) F. Duro, doc. 173.

(2) « Tandis qu'on attendait les nouvelles espérées des forces de cette Armada, on a appris que, par suite du temps, elle a dû fuir de devant Calais, et on a éprouvé une très vive alarme, qui nous cause plus de souci qu'on ne saurait l'exprimer.» Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

être exagéré, bien que, s'agissant d'une pareille cause, on ne perde pas entièrement confiance.... Ainsi j'attends de vous que vous aurez exécuté ce qui vous concerne de façon qu'on parvienne à rendre à Dieu le service qu'on a en vue (1). » Le 3 septembre, des avis transmis de Calais lui font espérer que l'amiral a pu rallier sa flotte et opérer un retour offensif. Il s'empresse d'engager son neveu à prendre la mer: une fois sur le sol de l'Angleterre, il est certain du succès. Si le prince pouvait en annoncer la nouvelle, il lui procurerait un contentement sans pareil (2). D'Anvers, de Bruges, de Dunkerque, de Calais, de Rouen, il reçoit des informations qui l'entretiennent dans cet espoir; on assure même que l'Armada, victorieuse, répare ses avaries dans un port d'Ecosse. Néanmoins le roi est toujours dans une grande incertitude. Le 15 septembre, il avoue au prince de Parme que l'affaire ne lui laisse pas de repos; il lui envoie de nouvelles instructions; il en envoie en même temps à Medina Sidonia (3).

Enfin, l'arrivée d'un officier que celui-ci avait dépêché au roi, le 21 août, vint dissiper toutes les illusions. A son journal, dont ce courrier était porteur, le duc avait joint une lettre qui ne permettait plus le moindre doute: la flotte avait été défaite et dispersée, il avait fallu renoncer au combat faute

(1) La minute portait : « et qu'on répare la réputation de tous, qui est si engagée » Philippe II biffe ces mots et met en marge : « Voir s'il serait bon de supprimer dans le chiffre ce qui est biffé, car dans ce que Dieu fait et permet, il n'y a pas de réputation à perdre ou à gagner : il vaut donc mieux n'en pas parler. » *Ibid.*

(2) *Ibid.*

(3) Lettre du 15 septembre. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de munitions et à cause de la supériorité reconnue de l'ennemi. L'insuffisance des vivres, la réduction des rations, les souffrances des équipages, plus de 3.000 hommes malades, sans compter les blessés, le duc ne cachait rien. Et ce triste tableau était assombri encore par la certitude de nouveaux désastres pendant la retraite (1).

Un peuple habitué à la victoire, qui, dans l'ancien et le nouveau monde, sur mer et sur terre, jouissait d'une supériorité incontestée, ne pouvait se résigner à subir en silence une aussi humiliante défaite. Il avait applaudi à une entreprise qui répondait à ses aspirations politiques comme à ses sentiments de prosélytisme religieux. Après le désastre, il s'en prit à Medina Sidonia, sans se demander si le duc n'était pas moins coupable de s'être incliné devant l'ordre de son maître, que Philippe II de le lui avoir imposé. On s'en prit également au prince de Parme, on l'accusa d'avoir fait échouer l'expédition. Ce bruit, propagé par les officiers espagnols que le duc de Medina Sidonia lui avait envoyés pendant qu'il traversait la Manche et le Pas-de-Calais, se répandit

---

(1) F. Duro, doc. 164. Les renseignements officiels sur le chiffre des pertes en hommes faites par l'Armada manquent totalement. On peut l'estimer à 9.000 environ. Quant au nombre des navires perdus, on sait qu'il s'éleva à 63. Ce qu'il est impossible de déterminer, même approximativement, c'est le total des frais. On se figure aisément un chiffre colossal. Santa Cruz, dans le projet qu'il soumit au roi, en 1586, estimait la dépense, défalcation faite des frais ordinaires pour l'armée et la marine entretenues par le roi, à 3.801.288 ducats de Castille de 11 réaux. Duro, doc. 7 (t. I, p 315). Cette somme dut être considérablement dépassée, les chiffres fournis par la correspondance de Philippe II le prouvent : ainsi, le 25 octobre 1587, le roi a déjà envoyé au prince de Parme, pour les seuls frais de cette année dans les Pays-Bas, cinq millions, et, en le rappelant, il fait cette remarque : « Vous pouvez voir si, à ce compte, on a jamais, de mémoire d'homme, accumulé autant d'argent pour une entreprise. » Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*. — Voir aussi à ce sujet de Thou, *Historiarum* Lib. LXXXIX, § 14.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

à la cour, dans l'armée, dans le propre entourage du prince. Les simples soldats eux-mêmes, si dévoués, si respectueux jusque-là, subirent l'influence du mécontentement des chefs, donnèrent des signes d'indiscipline, tinrent, comme les officiers, des propos offensants. Un jour, sur la place de Dunkerque, des murmures parvinrent aux oreilles du prince; indigné, il apostropha les officiers et provoqua, non en sa qualité de capitaine général du roi, mais « comme Alexandre Farnèse, » tous ceux qui oseraient lui soutenir en face ce qui se disait de lui. La fleur de l'armée était là: personne n'osa rompre le silence (1).

Ses protestations n'empêchèrent pas ses ennemis d'accueillir et de répandre les propos malveillants. Il eut fort à faire pour en détruire l'effet et maintenir sa réputation, dont il était extrêmement jaloux. Il écrivit au roi, il écrivit à ses amis de l'étranger, protestant avec la plus vive énergie de sa loyauté, affirmant l'impossibilité où il s'était trouvé d'exécuter les ordres du roi, soutenant que des méchants et des misérables pouvaient seuls imaginer le contraire (2). A Rome, il chargea de sa défense le cardinal Farnèse, son oncle. Une lettre confidentielle qu'il lui adressa est à noter parce qu'il y parle à cœur ouvert. Il lui communique la copie d'une dépêche qu'il envoie, toujours dans le même but, au comte d'Olivarès, ambassadeur d'Espagne à Rome, et il y ajoute ce

(1) Alonso Vazquez, *Los sucesos de Flándes y Francia*, t. II, (Coleccion de documentos inéditos. LXXIII), p. 374 et suiv.

(2) Le prince de Parme au roi, 29 septembre 1588. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*. — Le même à don Juan de Idiaquez, 1er octobre. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

commentaire : « Comme vous pourrez le comprendre, j'excuse le plus que je puis le duc de Medina Sidonia et tous ceux qui ont occupé les premiers emplois dans la flotte. Quant à justifier mes actes et prouver que tout ici était en ordre, cela ne me convient pas... : m'en occuper seulement pourrait faire douter du contraire... Ainsi je désire extrêmement qu'à ce sujet Votre Seigneurie se montre très prudente, très circonspecte et évite toute démonstration pouvant faire soupçonner que, de mon côté, il est besoin de justification. Mais si, par hasard, il arrivait que, pour justifier le duc de Medina ou dans une autre intention, ou voulût m'endosser les actes de ceux de sa nation ou d'autres, je vous supplie de prendre hardiment ma défense : je vous assure que j'ai été et que je suis en règle, que je n'ai pu prévenir le mal, arrivé je ne sais ni ne veux dire par quelle cause (1). »

Évidemment le désastre ne lui était pas imputable. Mais il est évident aussi qu'il n'avait pas eu confiance dans le succès de l'entreprise. Au mois de mars encore, pendant les négociations avec Élisabeth, il en désirait l'ajournement. « Si les Anglais, disait-il, procèdent sincèrement, ainsi qu'ils veulent le donner à entendre, il convient de faire la paix. Par là on arriverait aux fins que l'on a en vue sans exposer la flotte à un désastre possible, désastre qui aurait pour conséquence la ruine aux Pays-Bas. » L'affaire alors se présentait dans des conditions différentes de celles qu'il avait indiquées comme nécessaires à la réussite ; le point essentiel, le secret,

(1) P. Fea, *Alessandro Farnese*, 308-310.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

n'avait pas été observé ; on ne possédait pas le nombre d'hommes suffisant pour les opérations après le débarquement. Des difficultés allaient naître dont les Français et les Allemands pourraient profiter pour inquiéter l'Espagne aux Pays-Bas. Il fallait avant tout pacifier ces provinces. Le nord reconquis, en prenant pour base l'île de Walcheren, on exécuterait le projet d'invasion avec sécurité et sans que personne y pût mettre d'entraves. Tout en exprimant ainsi son avis, il déclarait ne pas chercher à faire revenir le roi sur sa détermination ; mais, malgré tout, on devait conclure qu'il persistait à blâmer la direction donnée à l'entreprise et qu'il voulait adresser à Philippe II un dernier avertissement (1).

Telle était, en effet, sa pensée : le témoignage d'un historien contemporain, qui servait à ce moment dans l'armée de Flandre, l'établit formellement. Cabrera rapporte qu'il fut chargé par le prince de Parme d'aller exposer à Philippe II les raisons qui militaient en faveur de l'ajournement de l'entreprise. Il devait faire remarquer au roi que la jonction de ses bateaux avec la flotte espagnole était impossible, à cause du fort tirant d'eau des galions, qui était de 25 à 30 pieds, que, dans les parages de Dunkerque, on n'atteignait pas cette profondeur, que, pour éviter les bancs de sable, les navires espagnols devaient se tenir très au large, que, par conséquent, entre ceux-ci et les bateaux portant l'armée d'invasion

(1) Le prince de Parme au roi, 20 mars 1588. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*. — *Spanish Calendar, Elizabeth*, IV, 234-237. — Herrera dit positivement que le prince de Parme déconseilla alors l'expédition. *Historia del mundo*, III, 85.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pourrait venir se placer la flotte de l'ennemi, dont les vaisseaux avaient un moins fort tirant et qui empêcherait ainsi le prince d'avancer, sans que l'artillerie de l'Armada et des forts parvînt à l'éloigner. La jonction étant impossible, l'expédition l'était également. Sans la possession d'un port de sûreté, le roi allait compromettre dans les bas-fonds et les courants du canal les meilleures forces de sa monarchie (1).

Mais les représentations étaient inutiles : l'obstination de Philippe II devait tout perdre. L'insuffisance de Medina Sidonia, la conscience qu'il avait de son incapacité, son manque de confiance dans le succès, car lui aussi redoutait un échec, allaient achever de ruiner l'entreprise. Le 24 juin encore, dans une lettre lamentable, il conseille au roi d'y renoncer. Il lui rappelle qu'il a désiré ne pas en être chargé, qu'il en a prévu les grandes difficultés. La flotte est en mauvais état, mal approvisionnée, les gens mal exercés. L'échec aurait de très graves conséquences, notamment dans les états de Flandre, où on reprendrait courage, où de nouveaux soulèvements se produiraient (2). Le roi lui enjoignit de mettre à la voile. Le 21 juillet, la flotte partait : elle allait à sa ruine.

Deux, trois mois après, les navires qui revenaient en Espagne apportaient des détails navrants sur la conduite de l'expédition. Tous les hommes se plaignaient du chef, de son inexpérience, de sa

(1) Cabrera, *Filipe segundo*, III, 288.
(2) *Spanish Calendar, Elizabeth*, IV, 317-319.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

timidité; certains même lui reprochaient d'avoir manqué de courage (1). On ne se bornait pas à accuser le duc de Medina Sidonia; comme dans l'armée des Pays-Bas, on s'en prenait au prince de Parme, on lui attribuait de la mauvaise volonté, de l'incurie; on prétendait que s'il n'avait pas fait sa jonction avec le duc, c'est qu'il n'avait pas voulu s'entendre avec lui ou qu'il n'était pas prêt (2). Ces reproches, dictés par la passion, la jalousie, peut-être aussi par le dépit, étaient injustes, et on comprend qu'Alexandre Farnèse n'ait pas même attendu la catastrophe finale pour protester contre les accusations dont il était l'objet et qui, tout en visant à le perdre dans l'esprit du roi, pouvaient ruiner sa réputation en Europe.

Plus équitable que ses compatriotes, en cette circonstance du moins, Philippe II ne voulut pas sembler prêter l'oreille aux bruits malveillants qui circulaient autour de lui. Au contraire, il témoigna sa satisfaction au prince, l'assura de sa confiance la plus absolue et lui prouva sa sincérité en le chargeant de préparer le plan d'une nouvelle expédition (3).

Mais l'échec était irréparable : c'en était fait de la prépondérance maritime de l'Espagne. Les événements, d'ailleurs, allaient attirer tous les efforts de Philippe II du côté de la France et détourner son attention de l'Angleterre.

---

(1) Hieronimo Lippomano, ambassadeur de Venise, au doge et au sénat, 22 octobre 1588. *Venetian Calendar*, VIII, 405.

(2) Le même, Madrid, 10 septembre 1588. *Ibid.*, 389-390.

(3) Le roi au prince de Parme, 10, 17 octobre 1588. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*. — Don Juan de Idiaquez au même, 9 novembre. *Ibid.*

Digitized by Google   Original from HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE VII

Expéditions en France

Philippe II et la Ligue. — Campagnes d'Alexandre Farnèse en France. — Triste situation des Pays-Bas. — Alexandre Farnèse desservi auprès du roi. — Sa disgrâce. — Ses démêlés avec Marguerite de Parme.

Dès les premières années de son règne, Philippe II, préoccupé du danger qui pouvait résulter des guerres de religion en France pour ses provinces du nord, était intervenu plus ou moins ouvertement dans ces luttes en faveur des catholiques (1). Le duc d'Albe, qui plaçait l'intérêt politique au-dessus du motif religieux, y avait vu une occasion d'agrandissement pour la monarchie espagnole. A peine était-il arrivé dans les Pays-Bas que le cardinal de Lorraine, le pressant de venir au secours de Charles IX, offrait, « en certain cas, » de lui livrer quelques places en garantie du paiement des dépenses qu'il aurait faites, et une pareille offre l'avait séduit. Pour lui, ce pouvait être le point de départ d'une action politique considérable : une fois établis en France, les Espagnols en deviendraient les maîtres. Quelle brillante perspective pour Philippe II que celle d'ajouter à ses titres celui de roi très chrétien ! Le cardinal lui-

(1) Voir notre ouvrage : *Espagnols et Flamands au XVIe siècle. L'établissement du régime espagnol*, p. 33-35.


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

même lui faisait entrevoir la possibilité de revendiquer la couronne en invoquant les droits de la reine, fille de Henri II, à la mort des frères de celle-ci (1). La loi salique était une plaisanterie; la force des armes aurait vite écarté, d'ailleurs, les difficultés qu'elle présentait. Tout favorable qu'il fût à une intervention, Philippe avait trouvé alors le projet prématuré (2). Mais plus tard, Charles IX et le duc d'Anjou étant morts sans postérité, Henri III n'ayant pas d'enfants, il jugea que les circonstances étaient favorables à l'accomplissement de ses vues.

Le 31 décembre 1584, un traité formel était conclu entre le duc de Guise et le duc de Mayenne, représentant le cardinal de Guise et autres chefs du parti, et Jean-Baptiste de Tassis et le commandeur Moreo, représentant le roi d'Espagne, pour assurer le maintien de la religion catholique en France, travailler à l'extirpation de l'hérésie dans les Pays-Bas, exclure du trône de France tout prince hérétique, le cardinal de Bourbon étant reconnu le plus proche héritier de la couronne. Philippe II promettait à la Ligue de l'aider régulièrement en hommes et en argent, à la condition que les sommes avancées par lui seraient remboursées dès l'avènement du nouveau roi (3). Par ce traité avec les Guises contre le roi de France, Philippe II n'entendait pas seulement soutenir les intérêts de la religion : il était mû aussi par l'envie

(1) Elisabeth de Valois, fille de Henri II et sœur de Charles IX.

(2) Le duc d'Albe au roi, 1er novembre 1567. *Correspondance de Philippe II*, I. 593 594. Le roi écrit en marge : « Une résolution à cet égard n'est pas urgente. »

(3) De Croze, *Les Guises, les Valois et Philippe II*, I, 273-279.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de fortifier sa situation en Europe (1). Pour cela, il fallait empêcher la paix de s'établir dans le royaume et entretenir, comme il le disait, le tapage (ruido) dans la maison du voisin : c'est le mot d'ordre qu'il envoie, à diverses reprises, au prince de Parme (2).

Dès la fin de l'année 1588, les événements attirent davantage son attention de ce côté. Le duc de Guise assassiné, le décès de Catherine de Médicis, qui dirigeait la politique française depuis la mort de François II, l'entrée de Mayenne à Paris, l'assassinat de Henri III, Henri de Navarre se proclamant roi de France et partant en guerre contre l'armée de la Ligue, commandée par Mayenne, les chefs du parti catholique se mettant ouvertement sous la protection du roi d'Espagne, tout indiquait que le moment était venu pour celui-ci de dévoiler son plan. Il exige que les ligueurs reconnaissent sa fille Isabelle comme reine et propriétaire du royaume et que les états généraux soient convoqués pour approuver le choix fait par eux. Ce n'était plus seulement le Béarnais qu'il fallait exclure de la succession, mais tous les Bourbons. A supposer que l'infante ne fût pas reconnue héritière, à cause de la loi salique,

(1) « Ce n'est pas seulement aux princes d'Italie que le roi d'Espagne et ses ministres veulent donner la loi, c'est à toute la chrétienté, voire à tout le monde ensemble, comme il appert par tous les remuements d'armes qu'il a de nouveau suscités en mon royaume. » Henri III à M. de Maisse, son ambassadeur à Venise, 4 avril 1585. Charrière, *Négociations de la France dans le Levant*, IV. 356.

(2) Notamment dans ses lettres du 14 mai et du 10 octobre 1586. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*. Dans la lettre du 14 mai, il autorise le prince à prélever, pour l'intervention en France, 200.000 ducats sur les 600 000 qu'il lui envoie, et. comme il sait qu'Alexandre Farnèse trouve inopportune cette intervention dans les affaires de France, il prend soin de lui faire remarquer que la dépense est ordonnée dans l'intérêt des Pays Bas. Même réflexion dans la lettre du 16 octobre.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les chefs de la Ligue devaient faire élire un prince disposé à ne pas se marier sans l'assentiment de Philippe II. Ces exigences étaient excessives. Les catholiques exaltés se montrèrent pourtant disposés à y souscrire ; mais les modérés les trouvèrent humiliantes : ils ne voulaient pour roi qu'un prince français.

Deux fois, en 1590 et en 1592, la cause de la Ligue parut gravement compromise, et deux fois Alexandre Farnèse fut chargé d'aller la soutenir par les armes: après la bataille d'Ivry, il alla au secours de Mayenne et délivra Paris; au mois d'avril 1592, il força les troupes de Henri de Navarre de se retirer de devant Rouen et secourut de nouveau la capitale sérieusement menacée.

Ces faits d'armes, qui ont contribué à illustrer son nom, le prince de Parme ne les accomplissait pourtant pas sans regret. De même qu'il avait désapprouvé l'expédition navale contre l'Angleterre, de même il trouvait inopportune l'intervention dans la guerre civile de France ; comme en 1588, il estimait qu'avant tout le roi devait assurer le rétablissement de son autorité dans les Pays-Bas. La politique espagnole lui paraissait d'autant plus dangereuse qu'elle pouvait servir à la reine Élisabeth de prétexte pour une action ouverte et vigoureuse en faveur des Provinces-Unies (1). Mais, pas plus dans ce cas que dans l'autre, ses remontrances n'eurent d'effet. Au contraire, Philippe II tenait à remplir ses enga-

(1) Cette désapprobation, il l'exprime déjà dès l'année 1585. Le prince de Parme au roi, 31 décembre 1585. Philippson, *Ein Ministerium*, p. 464.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

gements vis-à-vis des Guises; il ne cessa même de les encourager par le moyen de ses agents à Paris (1).

Loin de refroidir son ardeur, l'échec de l'Armada parut l'augmenter. Les affaires de France devinrent l'objet principal de ses préoccupations ; il fit savoir au prince de Parme qu'il comptait sur lui, sur son dévouement, sur son habileté pour la réussite de ses projets (2). Alexandre Farnèse persista à lui opposer des difficultés. Pressé de hâter, en 1590, l'expédition dont il est chargé, il s'excuse, invoque le mauvais état de l'armée. Il est, dit-il, tout disposé à obéir aux ordres qu'il reçoit ; mais l'argent manque, une partie des soldats se sont mutinés, il doit traiter avec les reîtres qui serviront dans les Pays-Bas pendant la campagne de France ; il a à pourvoir à la garde des places maritimes (3).

Ces objections ne touchent pas le roi. Il lui répond que les affaires des Pays-Bas se régleront dès que celles de France auront été arrangées comme il l'entend (4), c'est-à-dire en contraignant la Ligue à subir sa volonté et les états généraux à élire un roi à sa dévotion. Alexandre Farnèse savait bien, lui, que les Français ne se laisseraient pas faire la loi à ce point par le roi d'Espagne. On comprend le regret qu'il devait éprouver de cette obstination de Philippe II à consumer ses ressources dans une vaine entreprise :

(1) Philippe II à Tassis, 4 janvier, à Mendoza, 31 janvier 1586. *Ibid.*, p. 466.

(2) Le roi au prince de Parme, 26 novembre 1589. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*.

(3) Le prince de Parme au roi, 24 mars, 22 juillet 1590. *Ibid.*

(4) « Cela arrangé, il sera remédié au tout. » Le roi au prince de Parme, 30 mai 1592. *Ibid.* — Il n'y a pas lieu de parler de renforcement de l'armée de Flandre. Il faut qu'il tienne le plus de troupes possible à la disposition des catholiques de France. Le même au même, 1er août 1592. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

il lui était même enjoint de se tenir sur la défensive en face de Maurice de Nassau !

Longtemps les préparatifs de l'invasion en Angleterre avaient paralysé son action aux Pays-Bas; elle était maintenant arrêtée par l'intervention en France. Tandis que les meilleures troupes sont conduites à l'étranger, celles qui restent sont livrées au désordre, à l'indiscipline, aux abus de toutes sortes. Les vivres et les munitions manquent; les soldats demandent à grands cris de l'argent et menacent de se révolter. Partout règnent l'irritation, le désespoir. On doit s'attendre à voir la situation empirer encore (1). Au retour de France, à la fin de l'année 1590, l'armée que le prince de Parme ramène est considérablement réduite et en si mauvais état qu'à peine peut-on lui donner ce nom (2). Comment songer à arrêter les progrès de celle des Provinces-Unies (3) ?

C'est à ce moment que Philippe II ordonne à son neveu de se préparer à aller pour la seconde fois secourir la Ligue (4).

Les Espagnols qui, en général n'aimaient pas Alexandre Farnèse, qui, sans doute, étaient jaloux de ses succès précédents et humiliés de les devoir à un étranger, rejetaient maintenant sur lui les conséquences des fautes commises par le roi et ses conseillers. Ils avaient attribué à son mauvais vouloir l'échec du projet d'invasion en Angleterre. Dans la

(1) Mansfeld au roi, 8, 10, 12, 14 octobre 1590. *Ibid.*

(2) « Con la falta de esta gente, de la que dejo en Francia, de la que se ha muerto alli y aca, viene á quedar este ejercito con no mas del nombre, desecho y arruinado totalmente. » Le prince de Parme au roi, 17 février 1591. *Ibid.*

(3) Le même au même, 17 mai. *Ibid.*

(4) Le roi au prince de Parme, 22 mai 1591. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

suite, on lança contre lui des insinuations injurieuses à propos de la guerre des Pays-Bas et des campagnes de France. Parmi ses détracteurs, on voit figurer le duc de Medina Sidonia, que la honte oblige de rester éloigné de la cour, mais qui fait injurier Alexandre Farnèse par ses amis (1) ; le colonel Verdugo, commandant des opérations militaires en Frise, qui reproche au gouverneur général de ne pas lui fournir l'argent et les hommes qu'il réclame et de ne pas tenir compte de ses conseils (2); le commandeur Moreo, personnage intrigant, qui cabale en France, qui accuse le prince de témoigner de la froideur dans ses rapports avec les ligueurs, entretient le roi des plaintes de Mayenne, excite celui-ci contre le lieutenant de Philippe II (3). Ces attaques qu'il connaît ou qu'il soupçonne, Alexandre Farnèse s'en irrite ; il rappelle à Philippe II les efforts qu'il a faits en France, où, avec très peu d'hommes et d'argent, il est parvenu, dans un pays étranger, à un résultat inespéré. Il se plaint, après tout ce qu'il a fait, de se voir forcé de protester de sa fidélité et de défendre son honneur et sa réputation (4).

Mais ses protestations n'empêchèrent pas les calomnies de se répandre, de pénétrer jusqu'à la cour. On alla jusqu'à insinuer qu'il cherchait à se

(1) Tomaso Contarini, ambassadeur de Venise, au doge et au sénat, Madrid, 25 septembre 1589. *Venetian Calendar*, VIII, 469.

(2) *Comentario del Coronel Francisco Verdugo*, publié par Henri Lonchay, p. XXXI-XXXIII.

(3) Le commandeur Moreo au roi, 22 juin 1590. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*.

(4) Le prince de Parme au roi, près de Corbeil, 20 octobre 1590. *Ibid.* — Le même à don Juan de Idiaquez, même date. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

concilier les sympathies dans les Pays-Bas pour les exploiter au détriment de la couronne, qu'il voulait faire traîner la guerre en longueur dans des vues intéressées (1). A Bruxelles, parmi les hauts personnages qui l'entouraient, il s'était formé de même un parti hostile, sous l'influence de Pierre-Ernest de Mansfeld, de son fils Charles, du Franc-Comtois Champagney, frère du cardinal de Granvelle, qu'on trouve toujours, d'ailleurs, parmi les mécontents. Comme il l'avait fait dans le cas de l'Armada, Philippe II assurait à son neveu que ni l'envie ni la méchanceté ne parviendraient à amoindrir ses mérites ni à diminuer la confiance qu'il avait en lui. Et pourtant, malgré les services rendus et les protestations de fidélité, d'une part, les éloges et les attestations de confiance, de l'autre, Philippe II allait, lui aussi, se laisser influencer par les propos malveillants de ses compatriotes.

A diverses reprises, le prince avait demandé son congé. Le roi aurait pu le lui accorder et se borner à le motiver par le désir que son neveu exprimait d'être déchargé de ses fonctions. Mais certains ministres trouvaient la mesure trop simple et même imprudente. Il fallait, selon eux, s'assurer de la personne du prince de Parme, sans bruit, sans scandale. Le meilleur moyen pour cela était de l'éloigner des Pays-Bas et de l'attirer en Espagne (2). C'est le procédé du guet-apens qui avait été appliqué jadis au marquis de Berghes et au baron de

(1) Relation de Tomaso Contarini. Albéri, *Relazioni*, 1re série, V, 407-408.
(2) Cabrera, *Filipe segundo*, III, 324-328.— T. Contarini au sénat, 13 février 1590. *Venetian Calendar*, VIII, 482.

Digitized by Google   Original from HARVARD UNIVERSITY

Montigny en Espagne, aux comtes d'Egmont et de Hornes dans les Pays-Bas.

Philippe II entra dans ces vues, et, son parti ayant été pris, il s'ingénia à échafauder un système de machinations, comme son esprit défiant, son manque de franchise, son penchant à la duplicité lui en ont souvent suggéré dans des circonstances analogues.

Don Juan Pachecho, marquis de Cerralvo, qui venait de remplir une mission auprès du duc de Savoie, fut choisi pour être l'exécuteur du projet. De Turin, où il se trouvait, il fut chargé de porter à Alexandre Farnèse une lettre du roi qui l'appelait à Madrid. Si le prince hésitait à répondre à l'invitation, le marquis devait essayer par tous les moyens de l'y décider. S'il n'y parvenait pas, il avait à lui signifier, après s'être mis en sûreté, l'ordre formel de partir. Au cas enfin où l'injonction n'aurait pas d'effet, il communiquerait au comte de Mansfeld, au conseil d'état, aux chefs de l'armée des lettres du roi déclarant le prince déchu de ses fonctions de gouverneur général et désignant pour administrer à sa place le marquis de Cerralvo. Celui-ci mourut avant d'avoir accompli sa mission, qui fut attribuée à don Pedro Enriquez de Azevedo, comte de Fuentes (1).

Les instructions du comte de Fuentes sont du 4 juin 1592. Il est envoyé sous prétexte de rétablir la discipline militaire; mais il est porteur d'une patente de gouverneur et lieutenant général, avec ordre à tous de lui obéir (2). Quatre jours après

(1) *Correspondance de Philippe II*, II, LXXXI-LXXXIV.
(2) Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

avoir signé cet ordre, Philippe II écrit au prince de Parme: il le félicite du succès qu'il vient d'obtenir en France en faisant lever le siège de Rouen. Il a appris que son neveu y a été blessé; il l'engage à être prudent; en marge de la lettre, il ajoute : « Je regrette beaucoup votre blessure, et je vous recommande par dessus tout le soin de votre santé (1). » Le 28 du même mois, il aborde le point qui le préoccupe, dans une lettre où son sinistre dessein est caché sous les démonstrations les plus flatteuses. Le prince sait la confiance que son oncle a toujours eue en lui. Elle est telle que, s'il pouvait l'employer en même temps de plusieurs côtés, il le ferait. Cela n'étant pas possible, il doit s'aider de lui, selon les temps et les occasions. Il a besoin de conférer avec son neveu, un moment seulement, afin de régler avec son assistance plusieurs affaires intéressant le bien public. En conséquence, il le charge et lui ordonne, s'il veut lui être agréable, de faire les diligences possibles pour être bientôt en Espagne, en s'acheminant par Gênes, après avoir laissé les instructions nécessaires au comte de Mansfeld, qui doit gouverner pendant son absence. Si le prince trouve bon d'adjoindre à celui-ci le comte de Fuentes, qu'il le fasse: le comte a ordre d'agir comme il lui sera ordonné (2). Au sujet des accusations persistantes dont il est l'objet et dont il ne cesse de se plaindre, le roi s'efforce de le tranquilliser: il n'a pas besoin de se justifier; plus les passions

(1) *Ibid.*
(2) *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

s'allument contre lui, plus il désire le voir. Il lui fera bon accueil; il proteste de ses bonnes intentions et assure que personne ne le fera changer d'opinion (1).

Ces protestations étaient fausses. La duplicité du roi est révélée par sa correspondance à ce moment. Elle apparaît surtout dans une lettre confidentielle au comte de Fuentes, où il exprime des sentiments tout contraires à ceux qu'il simule quand il écrit à son neveu. Il ne faut pas que les catholiques de France se croient abandonnés *au moment où ils verront partir le duc de Parme.* Il est nécessaire de donner un chef expérimenté et autorisé à l'armée espagnole qui va en France; personne ne convient autant que le comte de Fuentes. *Le duc de Parme partant,* Fuentes ira soutenir Mayenne. Il évitera tout conflit avec le commandant en chef des troupes françaises, comme il s'en est produit entre lui et le prince; il lui donnera satisfaction pour les ordres et la préséance en lui cédant l'autorité et la première place. Pendant qu'il sera en France, Fuentes continuera à diriger les affaires de Flandre. Il fera en sorte que tout marche en bon accord *ou au moins que les choses n'empirent pas, jusqu'au temps, dont il a été question, où, avec l'aide de Dieu, on espère que la situation s'améliorera* (2).

Le 6 décembre 1592 encore, le roi adressait à son

(1) Le roi au prince de Parme, 11 septembre, 3 novembre 1592. *Ibid.*

(2) Lettre confidentielle du roi au comte de Fuentes, 3 novembre 1592. *Ibid.* Une autre expédition de la même dépêche, rédigée pour être rendue publique, présente les différences suivantes. Le premier passage en italique ci-dessus est remplacé par le suivant : « Si on voit que le duc de Parme, à cause de ses infirmités, est dans l'impossibilité d'entrer en France; » le deuxième, par : « si on voit que le duc est empêché. » Le troisième est supprimé. *Ibid.* La rédaction était modifiée, comme on voit, pour voiler la disgrâce.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

neveu des instructions sur la conduite qu'il avait à tenir en France au cours de sa troisième campagne (1). Alexandre Farnèse ne devait même pas avoir connaissance de ces hypocrites recommandations.

Depuis plusieurs années, sa santé était tellement délabrée qu'il se voyait obligé de passer une partie de l'été à Spa. Le mal qui le minait s'aggrava en 1592 d'une hydropisie. Quand, le 11 novembre, il partit de Bruxelles pour aller rejoindre Mayenne, ceux qui le suivaient ne se doutaient pas que ses heures étaient comptées. « Je le vis, écrit Vazquez, le jour de son départ, avec toute sa cour, par un temps rigoureux et un vent froid. Il me sembla que je ne lui avais jamais vu meilleur air. Mais si deux laquais ne l'avaient soutenu, il serait tombé plus d'une fois de son cheval : je puis l'assurer pour l'avoir observé. Avec son courage invincible, il s'efforçait de se tenir ferme sur ses étriers. » Le 12, il s'arrêta à Notre-Dame de Hal, entendit la messe et communia. A Arras, où il arriva le 14 novembre, il dut s'aliter, le 1er décembre; dans la nuit du 2 au 3, il mourait à l'abbaye de Saint-Vaast, où il était logé. Il avait 47 ans (2).

En annonçant à Rome la nouvelle de la mort d'Alexandre Farnèse, Jérôme Matteucci, archevêque de Sarno, commissaire du pape près de l'armée catholique en France, écrivait : « La perte est im-

(1) *Ibid.*

(2) Vazquez, *Los sucesos de Flándes* t. III (*Coleccion de documentos inéditos*, LXXIV), 351-352. — Matteucci à Pietro Aldobrandino, neveu du pape, Bruxelles, 22 et 30 novembre, Anvers, 5 décembre 1592. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, I, 287-291.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

mense, et chaque jour elle sera plus sentie, non seulement par la Majesté catholique, mais par toute la chrétienté, et cette invincible ardeur, cette promptitude dans les résolutions seront particulièrement regrettées de tous les catholiques des Pays-Bas et de France. Le seul bruit qu'il devait entrer et qu'il était attendu dans ce dernier pays faisait plus qu'une grosse armée (1). » A Madrid, on en jugea différemment. Philippe II lui-même, très peu affecté de cette mort, n'y vit qu'un *accident* sans gravité. Il écrivit au comte de Mansfeld, qu'il savait brouillé avec son neveu, fit appel à son zèle pour prévenir les *inconvénients* (daños) qui pouvaient en résulter et l'invita à prêter son aide au comte de Fuentes (2). A ce dernier, il exprima la confiance qu'il aurait pris ses mesures pour prévenir les suites fâcheuses de l'événement et fait toutes les diligences afin de préparer la venue du nouveau gouverneur — il n'est pas désigné autrement dans la correspondance, — dont il avait été question entre eux. En attendant, il était chargé des fonctions de gouverneur et capitaine général (3), sauf à confier à Mansfeld l'administration intérieure pendant son absence, car il devait partir pour commander l'armée que le roi envoyait au secours des catholiques de France.

Plus que jamais, Philippe II semblait avoir con-

(1) Lettre d'Anvers, 5 décembre. *Ibid.*, 291.

(2) Le roi au comte de Mansfeld, 30 décembre 1592 Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II.*

(3) « Que para en tal tiempo llevastes entendido. » Il ajoute : « Y tambien creo que habreys prevenido los daños que pudiessen resultar deste *caso*, por medio del conde de Manstelt. » Le roi au comte de Fuentes, 30 décembre 1592. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

fiance dans le succès de cette entreprise ; il donnait même libre cours à ses rêves de domination universelle. « Si, écrivait-il, on réussissait à obtenir une bonne élection en France, le temps serait propice pour entreprendre de plus grandes choses (1). » La soif d'agrandissement l'aveuglait. Bientôt les événements devaient lui ouvrir les yeux et lui fournir la preuve qu'Alexandre Farnèse avait vu juste.

Bien qu'ayant été élevé en Espagne pour servir le roi catholique, ce prince avait conservé dans le caractère la marque de son origine italienne, l'influence du pays où s'était faite sa première éducation. Plus fin, plus clairvoyant que Philippe II, il trouvait la politique de l'Espagne trop ambitieuse, sa tendance à l'absorption compromettante pour la mission dont il était chargé dans les Pays-Bas ; cette conviction s'affirma, comme on l'a vu, dans deux circonstances notables : le projet de conquête de l'Angleterre et l'intervention en France. Dans l'un et l'autre cas, il ne dissimula pas sa désapprobation, au moins quant à l'opportunité. Il aurait voulu qu'il fût mis ordre d'abord aux affaires des Pays-Bas. C'était sa tâche à lui ; c'était, d'après lui, avant tout, aussi celle de Philippe II. Quand il prit en mains le gouvernement, les progrès faits par les insurgés au nord étaient considérables ; les provinces méridionales s'étaient également soustraites en grande partie à l'obéissance. Celles-ci avaient été bientôt soumises, et il n'est pas certain que le prince de Parme n'eût fini par reconquérir les autres si Phi-

(1) Le même au même, même date. *Ibid.*

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

lippe II l'avait écouté. Mais les divergences de vues, de caractère, de tempérament séparaient au fond radicalement le roi et son neveu. Ces divergences existaient en matière religieuse surtout, non pas qu'Alexandre Farnèse fût indifférent ou partisan de la liberté de conscience : dans ses lettres au roi, il va jusqu'à faire des déclarations qui permettraient de lui attribuer des sentiments fanatiques. Mais il ne faut pas non plus s'arrêter à ces démonstrations de surface, faites moins par conviction que pour plaire au roi. On peut croire, au contraire, qu'il aurait été capable d'accorder aux réformés des conditions acceptables, si l'intransigeance de Philippe II n'eût pas été un empêchement absolu à toute tentative sérieuse d'entente sur ce terrain.

Les visées ambitieuses du roi d'Espagne et la question religieuse ne furent pas les seuls obstacles à l'accomplissement de la mission d'Alexandre Farnèse; l'insuffisance des ressources, un mal qui s'aperçoit, du reste, à tous les moments du règne de Philippe II, en fut un autre. Les difficultés qui devaient en résulter, il les signala surtout après avoir négocié la réconciliation des provinces wallonnes; n'espérant pas avoir le moyen de poursuivre le cours de ses succès, il demanda alors à être relevé de ses fonctions (1), mais il n'obtint pas son

(1) Le 13 octobre 1579, il prie Granvelle d'appuyer la demande de congé qu'il a adressée au roi. Fea, *Alessandro Farnese*, p. 112. A son père, il écrit : « Rester en Flandre dans ces conditions, c'est se donner la tête contre un mur : d'un côté, on est menacé par les Français, de l'autre, par les rebelles Les provinces réconciliées, les nobles, les soldats réclament de l argent. En somme, pour dire la vérité à Votre Excellence, je trouve que les affaires sont en très mauvais termes, et je les tiens pour perdues si Dieu n'y met sa sainte main. » De Maestricht, 28 février 1580. *Ibid.*, même page.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

congé. Après la prise d'Anvers, maître des provinces méridionales, il projetait une action vigoureuse contre les Provinces-Unies. C'est à ce moment que Philippe II s'imagina de l'associer à l'entreprise d'Angleterre, dont l'échec devait être une cause d'affaiblissement irrémédiable pour la monarchie espagnole. L'intervention en faveur de la Ligue en fut une autre.

Les expéditions en France de 1590 et 1592 n'eurent d'autre résultat que de retarder l'avènement de Henri IV et de permettre à Maurice de Nassau de se fortifier au nord. Pour le prince de Parme, si elles accrurent sa réputation de grand capitaine à l'étranger, elles ne lui valurent, chez les Français et les Espagnols, que des ennuis, des déboires, les uns l'accusant de tiédeur, les autres, de mauvaise volonté. Quand il se mit en route pour sa troisième expédition, qu'il ne devait pas accomplir, on eût dit que, prévoyant un insuccès, il voulait dégager sa responsabilité dans cette nouvelle aventure, à laquelle il était mêlé malgré lui : il mit à l'ordre du jour des délibérations du conseil de guerre la question de savoir si, vu le danger auquel étaient exposés les Pays-Bas, il convenait qu'il s'en éloignât. Tous les membres présents se prononcèrent négativement, à l'exception de trois : ceux-ci exprimèrent l'avis que des événements de France dépendait le bon ou le mauvais succès des affaires des Pays-Bas. On le pensait ainsi en Espagne. Par respect pour la volonté du roi, le prince se rangea à l'avis de la minorité, bien qu'on pût savoir qu'il ne le partageait pas (1).

(1) C'est du moins ce que rapporte Matteucci dans une lettre à P. Aldobran-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Dans une autre occasion, où son amour propre, autant que sa réputation, était en jeu, il avait eu la hardiesse de résister si énergiquement au roi qu'il l'avait contraint à céder.

Un des articles du traité avec les provinces wallonnes disposait que le gouvernement des Pays-Bas serait confié dans les six mois à un prince du sang, et le roi, en conséquence, avait désigné pour succéder à Alexandre Farnèse sa mère, Marguerite de Parme, le fils devant conserver la direction des affaires militaires. Au mois de juillet 1580, Marguerite arrivait à Namur (1). Après treize années, la sœur de Philippe II revenait dans ces provinces pour y essuyer des humiliations qui allaient lui rappeler la triste fin de son administration précédente. Alors, en effet, en 1567, on avait vu le duc d'Albe exercer les fonctions de capitaine général, Marguerite conservant la direction des affaires civiles; mais la gouvernante s'était bientôt aperçue qu'en réalité on lui avait envoyé un maître, et elle n'avait pas tardé à annoncer son départ. Aujourd'hui, c'était au fils qu'il était réservé de ressentir l'affront dont la mère s'était plainte en 1567, et c'est sa propre mère qu'il allait accuser de le lui infliger.

A peine installée à Namur, la duchesse entrevit

dino, Bruxelles, 22 novembre 1592. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, I, 289. Alexandre Farnèse se conformait, en partant, à la volonté du roi.

(1) En 1577 déjà, quand, sous le gouvernement de don Juan, il avait été question du retour de Marguerite de Parme, Alexandre Farnèse avait déconseillé l'envoi de sa mère. Il lui pesait dans l'âme, écrivait-il à Philippe II, de devoir déclarer que, dans l'état où étaient les affaires aux Pays-Bas, la présence de la duchesse ne pouvait pas être utile. Ce qui était nécessaire, c'était la venue du roi lui-même, à la tête d'une puissante armée. De Luxembourg, 31 décembre 1577. *Revista de archivos*, IX, 132-133. Alexandre Farnèse venait d'arriver dans les Pays-Bas.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

les difficultés de sa nouvelle situation. Tant de changements s'étaient opérés pendant son absence qu'elle se sentit entièrement dépaysée et comprit que son intervention dans la direction des affaires ne profiterait pas au service du roi (1). De son côté, Alexandre Farnèse, dépossédé du gouvernement civil, n'entendait pas jouer un rôle secondaire, après avoir été seul maître: il protesta et demanda son congé. A l'expiration des six mois au bout desquels il devait être remplacé, il invita sa mère à remplir les fonctions auxquelles elle était appelée. Marguerite refusa, alléguant une lettre qu'elle avait écrite au roi au sujet de ses embarras (2). Philippe II maintint sa résolution, et, pendant plusieurs mois, on correspondit ainsi sans arriver à une entente (3).

Au mois de mai 1581, Marguerite de Parme paraissant disposée à se conformer aux ordres qui lui venaient de Madrid, le prince vint la trouver. Dans une entrevue orageuse, il lui reprocha d'avoir manqué de franchise à son égard et agi contrairement à l'intention qu'elle avait annoncée. Il lui répéta qu'il ne voulait pas d'un pouvoir divisé et déclara qu'il partait, en confiant le commandement de l'armée au marquis de Roubaix.

Mise ainsi en demeure de choisir entre le roi et son fils, Marguerite de Parme promit à celui-ci de

(1) Marguerite de Parme au roi, Namur, 29 août 1580. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*.

(2) Le prince de Parme au roi, 26 octobre 1580. *Ibid.*

(3) Le roi à Marguerite de Parme, 26 novembre 1580 ; le même à Alexandre Farnèse, même date ; Marguerite de Parme au roi, 3 janvier 1581 ; le prince de Parme au roi, 14 janvier ; le roi à la duchesse, 6 mars, à Alexandre Farnèse, meme date. *Ibid.* — Alexandre Farnèse à sa mère, 23 avril 1581. Fea. *Alessandro Farnese*, p. 121-122.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

lui donner satisfaction (1). Elle demanda l'autorisation de retourner en Italie, et Alexandre Farnèse, annonçant, de son côté, à Philippe II la résolution de sa mère, lui envoya l'assurance de son entier dévouement (2).

Le différend étant ainsi réglé, il semble que le troisième intéressé pouvait céder à son tour. Mais pour Philippe II, c'était son autorité qui était en jeu, et sur ce point, il n'entendait pas recevoir d'injonctions. Il invita sa sœur à rester et adressa une réprimande au prince, lui témoignant son étonnement de ce qu'il lui suscitât des difficultés dans un moment où plus que jamais il avait besoin de ses services. « Vous auriez dû comprendre, lui écrivait-il, qu'une résolution prise par moi et mûrement délibérée n'était pas celle qui convenait le moins. Vous parlez d'inconvénients qui naîtraient des dissentiments entre les ministres du gouvernement politique et ceux de la guerre. Cette objection n'a de valeur qu'en apparence : il ne doit pas y avoir de dissentiment entre la mère et le fils. » Le prince lui parlait de sa réputation compromise; le roi répondait qu'il ne pouvait songer à lui donner un ordre préjudiciable à l'exercice de son autorité, qu'entre sa mère et lui, il ne pouvait être question ni de points d'honneur ni de prérogative, d'autant moins que de leur entente dépendait son service, le bien

(1) Lettre autographe d'Alexandre Farnèse au duc Octave son père, Namur, 14 mai 1581. Il termine en assurant qu'il s'agit ici avant tout de son honneur et de sa réputation. Fea, *Alessandro Farnese*, p. 121-122.

(2) Marguerite de Parme au roi, Namur, 16 mai 1581. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*. — Le prince de Parme au même, 22 mai. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

de ces pays et le maintien de leur réputation. Mais l'irritation du prince était arrivée à ce point que Philippe II craignait un éclat ; il l'invita, par l'intermédiaire d'un agent que Marguerite de Parme avait envoyé en Espagne, à lui adresser un exposé confidentiel, pour qu'il pût prendre une décision sans être influencé par personne, l'assurant de sa confiance et le remerciant de ce qu'il annonçait l'intention de ne pas laisser les Pays-Bas à l'abandon (1).

Alexandre Farnèse ne fut pas dupe de ces flatteries : il tint bon, et sa mère, de son côté, persista, comme elle le lui avait promis, dans sa résolution de quitter le pays (2). Il fallut céder. Quel autre parti aurait pu prendre Philippe II ? Le 31 décembre 1581, il expédiait à son neveu la patente de gouverneur et capitaine-général, avec une lettre élogieuse, dans laquelle il lui recommandait de mieux ménager sa personne qu'il ne l'avait fait jusque-là (3).

Ainsi, dans ce différend, c'était le fils qui l'emportait sur la mère, le neveu qui parvenait à vaincre l'obstination d'un oncle tout-puissant. Mais les Espagnols qui avaient été les conseillers du roi dans cette affaire, ne durent pas sans dépit assister aux péripéties de la lutte et la voir se terminer à l'avantage d'un étranger qui, à leurs yeux, exagérait sa valeur.

---

(1) Le roi à Marguerite de Parme, 22 juillet 1581. *Ibid.* — Le même au prince, même date. *Ibid.*

(2) Alexandre Farnèse au roi, 5 septembre 1581. *Ibid.* — Marguerite de Parme au même, 13 septembre. *Ibid.*

(3) Le roi à Alexandre Farnèse, 31 décembre 1581. *Ibid.* — Fea, *Alessandro Farnese*, p. 123-125. — Marguerite de Parme ne reçut que 18 mois plus tard, le 15 juillet 1583, le congé qu'elle avait sollicité Elle partit le 14 septembre suivant.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

En voyant Philippe II préparer, douze ans plus tard, la disgrâce d'Alexandre Farnèse, devant les menaces duquel il avait été contraint de s'incliner, on se demande si lui aussi n'avait pas été offensé à l'extrême de son orgueilleuse ténacité et n'en avait pas conservé un profond ressentiment.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE VIII

Cession des Pays-Bas aux Archiducs

Fin des intrigues espagnoles en France. — Paix de Vervins. — Philippe II cède la souveraineté des Pays-Bas aux archiducs Albert et Isabelle. — Après la cession.

Débarrassé du prince de Parme, coupable, suivant lui, d'avoir compromis sa politique par trop de tiédeur, sinon de mauvaise volonté, Philippe II confia le soin des affaires de France à un général espagnol sur la docilité duquel il pouvait compter, le comte de Fuentes. Le vieux Pierre-Ernest de Mansfeld, en l'absence du titulaire, devait continuer à administrer les Pays-Bas. Plus que jamais, Philippe II entendait trouver à l'extérieur la solution des difficultés toujours grandissantes qu'il rencontrait dans la lutte avec les Provinces-Unies, et, à ce moment, c'était la France qui faisait l'objet de ses préoccupations. Il persistait à réclamer la succession du dernier roi, décédé sans enfants, pour sa fille Isabelle, descendante des Valois par sa mère.

En prévision des discussions qui allaient s'ouvrir dans l'assemblée des états-généraux, sur lesquels il comptait peser de tout le poids d'une influence énorme acquise dans le royaume, il adjoignit à ses ambassadeurs ordinaires, Jean-Baptiste de Tassis et


Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Bernardino de Mendoza, Lorenzo Suarez de Figueroa, duc de Feria, habile diplomate, et un jurisconsulte, Iñigo de Mendoza, spécialement chargé de défendre les droits de l'infante en contestant la valeur de la loi salique. De la part d'un souverain étranger, l'entreprise était audacieuse, et le roi d'Espagne s'en rendait compte. Ses représentants avaient donc pour instructions, au cas où les états repousseraient sa demande, de lui faire attribuer à lui-même le choix du nouveau roi, ce qui n'était pas moins présomptueux. Si l'assemblée rejetait cette proposition, ils devaient tâcher de faire au moins porter le choix sur un prince de la maison d'Autriche dévoué à l'Espagne, l'archiduc Ernest, frère de l'empereur ; si cette candidature était repoussée, ils appuieraient ou celle du duc de Guise ou celle du cardinal de Lorraine. Après avoir entretenu la division en France, sous prétexte d'y protéger la religion catholique menacée, mais aussi dans l'intention d'affaiblir ce royaume, il accusait maintenant un dessein plus hardi : il prétendait placer sur le trône un roi qui fût à sa dévotion (1).

Conformément à ce programme, le duc de Feria vint, le 2 avril, exposer aux états l'objet de sa mission ; il insista en particulier sur les services rendus par son maître à la Ligue. La majorité de l'assemblée repoussa les projets qu'il était chargé de lui

(1) « Les armées espagnoles sont entrées en France sous prétexte de protéger la religion catholique, mais en réalité pour détruire les Français, leurs ennemis. Le roi d'Espagne s'est paré du titre de protecteur et défenseur de la religion catholique en France ; il y applique d'autant plus ses efforts qu'il voit qu'on veut placer la couronne sur la tête de son plus implacable ennemi, le roi de Navarre. » Relation de Thomas Contarini. Albéri, *Le Relazioni*, série I, t. V, p. 416.


Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

soumettre. Il finit par proposer le mariage de l'infante Isabelle avec le jeune duc de Guise, promettant, au nom du roi, un secours de 40.000 hommes et une somme suffisante pour soutenir la guerre contre Henri de Navarre. Les états refusèrent de prendre une résolution contraire à la loi salique. C'était prononcer l'exclusion définitive de l'infante.

Bientôt après, le roi de Navarre écartait la grande difficulté qui s'opposait à son élection en se convertissant au catholicisme. Le 22 mars 1594, il faisait son entrée à Paris d'un côté, tandis que les Espagnols quittaient la capitale de l'autre.

Ainsi échouait le plan pour l'exécution duquel Philippe II avait fait des dépenses colossales et employé les ressources les plus subtiles de sa diplomatie. Il n'en persista pas moins à croire qu'il pouvait encore arriver à ses fins en entretenant la division dans le royaume. Il continua donc ses intrigues et força Henri IV à lui déclarer la guerre. Après deux années de lutte, il comprit qu'il fallait renoncer au dernier rêve que lui avait fait entretenir sa soif de domination universelle. Ses forces déclinaient; il désirait laisser à son fils, appelé à lui succéder bientôt, le moins de complications extérieures possible. Ses finances étaient dans le plus lamentable état : les revenus étaient même loin de suffire à faire face aux dépenses ordinaires de la monarchie. En Espagne, à Gênes, à Anvers, en Allemagne, on devait des sommes énormes à des marchands et à des banquiers. Le crédit de l'état était épuisé. Pour sortir de ces difficultés, Phi-


Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

lippe II suspendit, par décret, en 1596, le paiement des intérêts de la dette : c'était la banqueroute (1).

Après la prise d'Amiens, le 19 septembre 1597, par les troupes de Henri IV, la paix devint nécessaire. De toutes parts, on pressait Philippe II d'y consentir. Le nonce du pape invoquait l'intérêt de la chrétienté. Les conseillers du roi lui faisaient des représentations « amicales » sur les pertes que la monarchie éprouvait, sur les énormes dépenses qu'il lui imposait inutilement (2). Dans les Pays-Bas, les ministres les plus affectionnés au souverain faisaient valoir des raisons non moins sérieuses : l'hostilité de la France et de l'Angleterre, la résistance des Provinces-Unies, le danger qui s'apercevait même du côté des provinces obéissantes, que la continuation de la guerre avec celles du nord mettait dans une situation désespérée. Après tant de sang versé, tant de millions dépensés, les Pays-Bas semblaient sur le point d'être entièrement perdus (3).

Henri IV, de son côté, aspirait aussi à la paix, pour laquelle il commença même à négocier dès le mois de novembre 1597. Mais il rencontrait des difficultés dans les obligations contractées vis-à-vis de l'Angleterre et des Provinces-Unies : il avait promis de ne rien conclure sans entendre leurs propositions. Au mois de janvier 1598 encore, il

(1) Villalobos y Benavides, *Comentarios*, p. 452-453.

(2) Agostino Nani, ambassadeur de Venise en Espagne, au doge et au sénat, 21 janvier 1597. *Venetian Calendar*, IX, 253.

(3) Le président Richardot et J.-B. de Tassis, annonçant au roi la conclusion de la paix, lui exposent ainsi les raisons qui la rendaient nécessaire, Vervins, 3 mai 1598. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

était convenu avec l'archiduc Albert, gouverneur général des Pays-Bas, que les alliés de Henri IV seraient compris dans le traité. La chose n'était pas facile : Elisabeth réclamait des garanties sérieuses et une trève pour les Provinces-Unies; celles-ci refusaient de reconnaître la souveraineté du roi d'Espagne, condition posée par les commissaires de l'archiduc. Quel moyen d'arriver à un accord? Les négociations pourtant se poursuivirent avec Henri IV; elles avancèrent si bien que, le 16 avril, le roi lui-même annonçait aux délégués d'Elisabeth et des états, alors en France, qu'il était obligé de s'arranger avec Philippe II.

En vain Cecil, fils de lord Burghley, lui reprocha-t-il de régler ses propres affaires au détriment de ses alliés; en vain Oldenbarnevelt, avocat de Hollande, lui offrit-il l'aide pécuniaire des états s'il voulait continuer la lutte (1); les représentations de l'un comme les offres de l'autre furent inutiles. Henri IV fit de ses engagements d'alors ce qu'il avait fait de ses croyances religieuses : il les lâcha par raison d'opportunité. Le 2 mai, le traité de paix entre la France et l'Espagne était signé à Vervins. Par ce traité, la situation réciproque des deux royaumes redevenait à peu près la même que celle qui existait à la fin de la lutte entre Henri II et Philippe II : l'Espagne restituait une grande partie des places enlevées à la France depuis 1559.

(1) Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre, mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise*, 1598-1602, Paris, 1886, p. 135-219. — Fruin, *Tien jaren uit den tachtigjarigen oorlog*, vijfde uitgaaf, 's Gravenhage, 1899, p. 358-367.


Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Dans les Pays-Bas obéissants, la nouvelle du rétablissement de la paix fut accueillie par des démonstrations de joie (1). A Madrid, au contraire, le traité ne fut publié que plusieurs mois après la signature, sans cérémonie d'aucune sorte (2) : on trouvait les conditions humiliantes (3). Il est certain que l'héritier de Charles-Quint finissait son règne peu glorieusement : l'Espagne perdait sa prépondérance politique; à l'intérieur, la décadence s'annonçait. On pouvait se demander à quoi avaient servi tant d'efforts, d'argent et de vies dépensés pendant près de cinquante années.

Un autre événement, plus considérable encore pour les provinces méridionales, s'accomplit dans le même temps. Quatre jours après la conclusion du traité de Vervins, Philippe II signait les actes relatifs à la cession des Pays-Bas à l'archiduc Albert, son neveu, et à sa fille l'infante Isabelle, dont le mariage, décidé depuis plusieurs mois, allait avoir lieu en Espagne.

Les archiducs — c'est le titre qui leur fut attribué dès ce jour — recevaient les Pays-Bas pour eux et leur descendance légitime, à la condition que les dix-sept provinces resteraient unies comme il était disposé par la Pragmatique Sanction de 1549, que leurs successeurs, avant d'entrer en possession, prêteraient serment de vivre et de mourir dans la

(1) Octavio Mirto, évêque de Tricarico, nonce en Flandre, au cardinal Aldobrandino, 13 juin 1598. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série I, 301.

(2) Francesco Soranzo, ambassadeur de Venise, au doge et au sénat, 9 septembre 1598. *Venetian Calendar*, IX, 341.

(3) Le même, 6 juillet 1598. *Ibid.*, 331-332.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

religion catholique, apostolique et romaine. Si la succession revenait à une femme, celle-ci épouserait le roi d'Espagne ou un prince de la famille royale; en tout cas, elle était tenue de demander l'avis et le consentement du roi. Les enfants des princes régnant sur les Pays-Bas ne pouvaient non plus contracter mariage sans autorisation préalable du roi catholique. A défaut d'enfants, les Pays-Bas feraient retour à l'Espagne (1). Ces dispositions étaient significatives. En comprenant les provinces du nord dans la cession, on obligeait les archiducs à leur déclarer la guerre pour les ramener à l'obéissance; par les réserves faites au sujet des unions matrimoniales, on visait évidemment à maintenir les Pays-Bas dans la dépendance de l'Espagne.

D'autres clauses accusaient non seulement cette intention, mais celle de réduire les princes au rôle de simples gouverneurs. Albert et Isabelle souscrivaient aux conditions suivantes : Philippe II et ses successeurs conservaient, aussi longtemps qu'ils le jugeraient convenir, Anvers, Gand, Cambrai et deux ou trois places qui seraient reprises aux insurgés ou conquises en France. Les commandants de ces places devaient prêter serment au roi d'Espagne aussi bien qu'aux archiducs et à leurs successeurs; la nomination des gouverneurs, le choix des garnisons, les mesures de défense étaient réservés à la

(1) *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas*, publiées par de Robaulx de Soumoy, t. II, Bruxelles, 1872, p. 362-370. On trouve ici le texte complet de l'acte de cession.


Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

couronne d'Espagne. Outre qu'ils s'engageaient à vivre et à mourir dans la religion catholique, les archiducs et leurs successeurs s'obligeaient à poursuivre les hérétiques, à les combattre jusqu'à leur conversion, à n'en pas garder à leur service (1).

Ainsi le pays restait livré à ses anciens maîtres, son sort restait subordonné aux exigences de la politique espagnole, et cela avec l'assentiment de ses nouveaux princes. Non seulement l'indépendance de ceux-ci n'était qu'apparente, mais c'était même à eux que Philippe II confiait le soin d'assurer cette sujétion « avec toute la dissimulation possible (2). » Il leur imposait implicitement l'obligation de reconquérir les provinces du nord, détachées depuis vingt ans de la généralité, tâche beaucoup plus difficile que jamais, car les archiducs allaient avoir à compter avec la France, dont l'influence grandissait en Europe en proportion de l'affaiblissement de l'Espagne.

On a dit que Philippe II, en cédant à Isabelle la

---

(1) Condiciones de la renunciacion. *Coleccion de documentos inéditos*, XLII, 218-222. — Clausula para que los criados del archiduque Alberto sean católicos indispensablemente. *Ibid.*, 222-225. — *Correspondance de Philippe II*, II, XCIII-XCIV.

(2) Le droit attribué à Philippe de tenir des garnisons dans les Pays-Bas avait été reconnu antérieurement par Albert. Le roi le lui rappelait en ces termes, le 3 juin 1598 : « Vous savez que, dès le principe, il a été convenu entre nous que quelques places des Pays-Bas seraient gardées pour moi, pour le prince mon fils et pour cette couronne, pendant le temps qui serait jugé convenable, en y introduisant à nos frais des garnisons au moyen desquelles vous seriez assuré de leur conservation, et vous auriez en même temps des troupes dont vous pussiez vous servir au besoin. » Il ajoutait : « Comme le secret là-dessus a paru nécessaire, eu égard aux dispositions de certaines personnes, j'ai voulu que ce point fût retranché de l'écriture principale en français et inséré dans les écritures secrètes et particulières que je vous envoie en espagnol. Je suis certain... que cette clause secrète sera accomplie aussi bien que toutes celles qui sont rendues publiques, puisque l'obligation est la même pour l'une et pour les autres et que leur ponctuelle observation dépend de l'infante et de vous. » *Correspondance de Philippe II*, II, XCIII-XCIV.


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

souveraineté des Pays-Bas, était assuré du retour de ces provinces à la monarchie, parce qu'il savait que l'archiduc était impuissant et qu'ainsi le mariage devait rester stérile. Henri IV prétendait tenir indirectement l'information du confesseur d'Albert (1). Venant d'un prince porté à la plaisanterie, ce propos a l'air d'une pure boutade; mais il circulait également dans l'entourage du roi d'Espagne (2). Il est difficile pourtant d'admettre qu'au moment solennel où il sentait sa fin approcher, Philippe II ait pu songer à baser un calcul politique sur une considération qui devait répugner à ses sentiments religieux et à la grande affection qu'il ressentait pour sa fille.

Quoi qu'on puisse penser d'une pareille supposition, il est certain que des raisons sérieuses le déterminaient à faire la cession. Après les événements des dernières années, il avait dû se convaincre que les Provinces-Unies devenaient une puissance assez forte pour tenir l'Espagne en échec. La paix de Vervins détachait, il est bien vrai, leurs intérêts de ceux de la France; mais n'était-il pas à pré-

(1) « He told me also a merriment, that he understood that the Archduke that night he was married, was not able to consummat matrimony with the Infanta, which he had likewise related to the generall of the Cordeliers, who had answered that yt might well be, for he had hard the archduke's confessor affirme that he knew, when he was 37 years old, he had never towched woman. » Sir Henry Neville rapportant à Cecil un entretien qu'il a eu avec Henri IV, Paris, 15 mai 1599. Sawyer, *Winwood's Memorials*, I, 26. — Le même propos est rapporté par François d'Aerssen, agent des Provinces-Unies en France, dans une lettre aux états généraux, du 27 mai de la même année. Vreede, *Lettres et négociations de Paul Choart, seigneur de Buzanval et de François d'Aerssen*, p. 190. — *Correspondance de Philippe II*, II, XCII-XCIII.

(2) « On allait jusqu'à dire malicieusement que le roi savait, par les rapports secrets de ses médecins, que l'infante n'aurait pas de descendance, et qu'ainsi il aliénait ces pays pour peu d'années. » Cabrera, *Filipe segundo*, IV, 285.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

voir qu'après avoir rendu le repos à son royaume, Henri IV s'unirait de nouveau à elles pour abattre définitivement la puissance de la maison d'Autriche? Et, en effet, il avait annoncé cette intention à leurs ambassadeurs. En ce moment même, il continuait à leur fournir des secours en argent. D'autre part, l'Angleterre restait leur alliée. Il était donc nécessaire qu'elles fussent ramenées au plus tôt à l'obéissance, et, autant que possible, par des moyens pacifiques. Sans doute, les conditions de la cession semblaient impliquer la continuation des hostilités; on n'en était pas moins fondé cependant à espérer un rétablissement plus facile de l'unité sous des princes nationaux, indépendants en apparence, que sous la domination d'étrangers pour lesquels les insurgés du nord entretenaient une haine qui empêchait tout accommodement.

Mais encore une fois l'espoir d'une réconciliation devait être déçu.

Philippe II mourut le 13 septembre 1598. Il n'était pas décédé que, dans l'entourage de son successeur, beaucoup manifestèrent leur mécontement de la renonciation qui venait d'être faite et annoncèrent la perte totale des Pays-Bas dans un avenir prochain. Parmi les hommes d'état peu reconnaissaient, comme don Cristoval de Moura, marquis de Castel Rodrigo, que les Flamands, avec des lois, des usages, des coutumes, une langue différents de ceux de l'Espagne, ne lui seraient jamais sincèrement unis, que c'était témérité que de vouloir les subjuguer, comme le prouvait le résultat de trente

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

années de lutte (1). La plupart faisaient valoir cette considération que les Pays-Bas avaient pour l'Espagne une importance capitale, qu'ils lui servaient notamment à tenir la France en bride (2). Certains allaient même jusqu'à conseiller à Philippe III de faire procéder juridiquement à une revision de l'acte de donation et d'attribuer une autre dot à sa sœur (3). Mais cet acte, le fils de Philippe II l'avait signé en déclarant qu'il y souscrivait librement, sans y être contraint par un ordre de son père : il lui eût donc été impossible d'en faire prononcer l'annulation, comme on l'y excitait. Il finit par offrir ouvertement à son beau-frère l'échange de la souveraineté des Pays-Bas contre une autre situation avantageuse. Albert refusa (4).

Sous l'impression du même sentiment de défiance, dès l'année 1600, on projeta à Madrid de lui imposer une sorte de tutelle. On l'accusait d'incapacité, on exprimait la crainte que les Pays-Bas ne finissent par être entièrement perdus. Cédant à ces suggestions, Philippe III consulta le conseil sur le choix d'une personne qui serait adjointe à l'archiduc pour la direction des opérations militaires, au cas où il

(1) Lafuente, *Historia general de España*, XIV, 461-462.

(2) Francesco Soranzo, ambassadeur de Venise, au doge et au sénat, 23 octobre 1598. *Venetian Calendar*, IX, 348.

(3) Lettre du nonce à Madrid, 18 septembre 1598. G. Turba. *Beiträge zur Geschichte der Habsburger. Aus den letzten Jahren des spanischen Königs Philipp II.* Wien, 1899. p. 67.

(4) Avant de répondre, l'archiduc prit l'avis de Francisco de Mendoza, amirante d'Aragon, qui était de son conseil et jouissait de sa plus absolue confiance. Mendoza l'engagea énergiquement à refuser, ce que le prince avait d'ailleurs l'intention de faire. On le sut à la cour de Madrid, et l'intervention de l'amirante en cette circonstance fut un des motifs des poursuites exercées contre lui, après son retour en Espagne, en 1604. Arrêté en 1609, il ne fut relâché que trois ans plus tard. A. Rodriguez Villa, *Don Francisco de Mendoza*, p. 49-51.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« manquerait ou serait empêché : » c'est la formule dont usait Philippe II pour cacher son intention de se débarrasser d'un personnage gênant, quand, par exemple, il méditait l'éloignement d'Alexandre Farnèse. Le 13 août de cette année, le conseil approuvait en principe le projet.

En conséquence, l'ambassadeur d'Espagne à Bruxelles fut chargé d'entretenir l'archiduc des difficultés de la situation militaire et de lui faire reconnaître la nécessité d'adjoindre à sa personne un capitaine capable. Albert se laissa persuader (1). C'était pendant le siège d'Ostende, qui menaçait de s'éterniser. Ambroise Spinola fut désigné pour remplir cette fonction d'adjoint, qui devait être plutôt celle d'un chef. La mesure ne parut pas encore suffisante à Madrid. Non seulement on tenait l'archiduc pour incapable, mais on doutait de sa fidélité; on craignait qu'il ne conçut le projet de soustraire à son profit les Pays-Bas à la domination que l'Espagne continuait à y exercer; on appréhendait une trahison.

Philippe III n'était que trop porté à se laisser influencer par les soupçons qu'on répandait ainsi autour de lui, et il conçut tout un plan destiné à prévenir l'acte de félonie qu'on lui faisait entrevoir. Ce plan, Spinola fut chargé, pendant un séjour qu'il fit à la cour, en 1606, de le mettre à exécution, si les circonstances l'exigeaient. Il s'agissait surtout d'assurer le retour des Pays-Bas à la couronne d'Espagne. Au cas où l'archiduc décéderait avant

(1) Id., *Ambrosio Spinola*, p. 42-45.


Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

l'infante, Spinola devait s'emparer du gouvernement au nom du roi et administrer en qualité de gouverneur et capitaine général. Si l'infante mourait la première, l'archiduc, devenant gouverneur, devait prêter solennellement le serment accoutumé entre ses mains. S'il faisait des difficultés, s'il hésitait, s'il demandait du temps pour rendre l'hommage et accomplir ses obligations, Spinola exhiberait un ordre écrit le chargeant de s'assurer de sa personne, et le colloquerait au château d'Anvers, sous bonne garde (1).

En 1621, la mort de l'archiduc Albert mit fin aux appréhensions qu'à tort, d'ailleurs, on entretenait à son égard en Espagne On sait qu'Isabelle fut autorisée à gouverner ensuite dans les mêmes conditions que du vivant de son mari, c'est-à-dire avec un semblant d'indépendance.

C'est assurément une triste destinée que celle de ce prince, souverain nominal d'un pays qu'il ne pouvait, faute de ressources, gouverner qu'avec l'appui d'étrangers qui le détestaient, sans avoir le moyen de se débarrasser, alors même qu'il l'eût voulu, de leur tutelle arrogante. Archiduc d'Autriche, élevé en Espagne sous les yeux de Philippe II, qui l'affectionnait et rêvait pour lui de hautes destinées (2),

(1) L'instruction se terminait par ces recommandations : « Si vous en venez à cette rupture, il ne faut pas qu'il garde le gouvernement, quand même, dans la suite, il voudrait se repentir. Pour cela et tout le reste, il est nécessaire que vous vous trouviez supérieur en forces, afin qu'on ne puisse empêcher l'exécution de ce qui vous est ordonné. » Instruction du roi au marquis Ambroise Spinola pour l'affaire secrète de Flandre, Aranjuez, 16 avril 1606. Rodriguez Villa, *Ambrosio Spinola*, p. 124-131.

(2) Au moment où, près de mourir, Philippe II disposait des Pays-Bas en en faveur de sa fille, qu'il avait voulu asseoir sur le trône de France, il songeait


Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

cardinal-archevêque de Tolède jusqu'à son mariage, gouverneur du Portugal, il arrivait aux Pays-Bas avec la mission de faciliter le retour des Provinces-Unies à l'obéissance; mais il n'avait ni comme capitaine, ni comme homme d'Etat les qualités nécessaires à l'accomplissement d'une pareille tâche. Philippe II mort, les Espagnols voulurent lui faire payer l'attachement trop vif que lui avait témoigné le fils de Charles-Quint en lui cédant les provinces sur lesquelles reposait la force et la grandeur de leur nation. Quand on vit que, loin de maintenir le renom de l'Espagne, il trompait l'espoir qu'on avait mis en lui, on demanda sa destitution.

Les clameurs de ses envieux ne parvinrent pas à le faire écarter. Il n'en resta pas moins réduit au rôle humiliant de vassal. A sa mort, les Pays-Bas firent officiellement retour à l'Espagne : ils n'en avaient jamais été détachés de fait.

à faire attribuer à son mari le titre de roi des Romains et, comme conséquence, la dignité impériale. Albert partageait ces vues ambitieuses. L'empereur Rodolphe, son frère, n'était pas marié ; mais il ne se montra pas disposé à soutenir une candidature que les archiducs Mathias et Maximilien eussent été en droit de combattre en se basant sur le privilège de l'âge. Lettre de Philippe II au duc de Sesa, son ambassadeur près du pape. Cabrera *Filipe segundo*, IV, 276. — L'archiduc Albert au roi, 26 juillet 1597. Archives du royaume. *Correspondance de Philippe II*. — *Correspondance de Philippe II*, II, XCIV-XCVII.

CHAPITRE IX

Les provinces obéissantes à la fin du XVI[e] siècle

Les provinces wallonnes réconciliées. — Soumission complète des Pays-Bas méridionaux. — Alexandre Farnèse, Mansfeld et Fuentes. — Les successeurs d'Alexandre Farnèse. — Misère dans les provinces obéissantes. — Vaines remontrances au roi. — Prospérité des provinces du nord indépendantes. — Appréhensions causées par la cession dans les provinces soumises.

En se réconciliant avec l'Espagne, les provinces wallonnes avaient bien entendu ne pas se livrer sans conditions, sans obtenir des garanties contre le renouvellement des procédés tyranniques dont elles avaient été les victimes et surtout des violences de la soldatesque. L'acte du 28 juin 1579 ratifiait la Pacification de Gand; en conséquence, les troupes que don Juan avait rappelées dans les Pays-Bas devaient partir. Cette clause était essentielle : les chefs des Malcontents y attachaient une telle importance qu'ils se montraient décidés à continuer la guerre si le roi ne l'approuvait pas (1). Les catholiques qui avaient travaillé à la réconciliation se

---

(1) Ils affirmaient, d'ailleurs, l'intention de ne pas se séparer de la généralité. Protestation signée par Robert de Melun, vicomte de Gand, et M. de Capres, à Béthune, 3 février 1579. *Calendar of State Papers, Foreign Series*, 1578-1579, p. 423.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

portaient bien garants de la ratification (1); mais Philippe II entretenait maintenant des dispositions toutes contraires. Alexandre Farnèse pensait comme lui; seulement il conseillait de dissimuler et de demander au temps les moyens d'amender, d'assainir (sanear) les articles vicieux de l'accord (2), notamment celui qui concernait le départ des soldats espagnols, dont le roi tenait à éluder l'exécution (3). Les états de Hainaut et d'Artois se montrèrent intraitables; ils déclarèrent même qu'ils s'opposeraient à la publication du traité tant que cette clause ne serait pas mise à exécution (4). Philippe II finit par céder (5).

Encore une fois, les tercios espagnols reprirent le chemin de l'Italie, au grand regret d'Alexandre Farnèse, qui n'entrevoyait pas le moyen de venir à bout, sans leur aide, de la rude tâche qui lui était imposée. Les catholiques, remarquait-il, n'avaient ni soldats ni chefs sur qui il pût compter : ils se servaient de Wallons, de Français, d'Anglais, d'Écossais, de valeur inégale (6). Il lui était impossible de n'employer que les seules forces indigènes, trop faibles, trop peu sûres ; et il ne pouvait rappeler les soldats espagnols sans s'être préalablement

---

(1) Déclaration faite devant les états d'Artois et les députés de Hainaut, Lille, Douai et Orchies, à l'abbaye de St-Vaast, 23 février, par l'évêque d'Arras, M. de Selles et M. de Valhuon. L'intention du roi est de permettre que la Pacification de Gand l'Union de Bruxelles et l'Edit perpétuel aient leur plein effet. *Ibid.*, p. 436.

(2) Alexandre Farnèse au roi, 18 avril 1579 Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*.

(3) Points et avis remis par Alonso de Sotomayor au duc de Parme, 8 août 1579, en vertu d'instructions du roi du 7 juin. *Ibid.*

(4) Le prince de Parme au roi, 9 septembre 1579. *Ibid.*

(5) Le roi au prince de Parme, 13 septembre 1579. *Ibid.*

(6) Le prince de Parme au roi, 10 août 1579. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

assuré l'assentiment des chefs du parti avec lequel il avait conclu la réconciliation.

Le texte même du traité allait lui offrir un moyen de tourner la difficulté.

L'article 5 était ainsi conçu : « Sa Majesté fera sortir des Pays-Bas toutes les troupes non agréables à la nation, étant connu des états que Sa Majesté n'a pas de guerre extérieure et qu'elle n'a pas besoin de ces troupes. » Il suffisait de faire entendre que, depuis la conclusion du traité, une guerre extérieure était dans les choses possibles. Le roi et le prince de Parme agirent sur les états dans ce sens (1). Des députés se laissèrent persuader sans difficulté; certains exprimèrent même l'opinion qu'on pouvait passer outre sans délibération, qu'il n'y avait aucune raison de rester désarmé quand les provinces insurgées s'aidaient ouvertement des forces de la France, de l'Angleterre, de l'Écosse et d'autres pays. D'autres, moins ardents à épouser les intérêts de l'Espagne, firent observer qu'aux termes de l'article 5, la « nécessité » devait être reconnue et approuvée des états (2). Alexandre Farnèse adressa donc à ceux-ci un exposé de la situation destiné à les convaincre. Il leur montra que les forces dont il disposait étaient insuffisantes, les assura de la sollicitude du roi, de son affection, de sa volonté de respecter les privilèges, de maintenir la discipline, de refréner les excès des soldats, de se montrer très large à l'égard des villes qui feraient leur soumission. Quant à l'objet même

(1) Le roi au prince de Parme, 28 mai 1581. *Ibid.*
(2) Philippe de Caverel, *Ambassade en Espagne de Jean Sarrazin*, p. 25-26.

de sa demande, il établit que celle-ci était justifiée par l'intervention de la France et de l'Angleterre en faveur des insurgés depuis la conclusion de l'accord avec les provinces wallonnes (1).

Cette raison parut satisfaisante aux chefs du parti des Malcontents dont la fidélité avait été récompensée. Le comte de Lalaing et d'autres, qui hésitaient, finirent par se laisser convaincre (2). Aux récalcitrants, on promit des emplois et des faveurs; on manœuvra si habilement qu'au mois de février 1582, Philippe II pouvait expédier à Alexandre Farnèse des dépêches qui l'autorisaient à faire revenir les soldats étrangers. On ne prononçait pas, du moins dans les dépêches ostensibles, le mot d'Espagnols : Farnèse était chargé, d'une manière générale, d'employer telles troupes qu'il jugerait à propos. Pour gagner les derniers opposants, il lui était permis de leur faire espérer une « récompense honorable. (3) »

On était maintenant si certain du consentement des états de Hainaut et d'Artois que, sans perdre de temps à les faire délibérer sur la question de principe, on leur demanda de voter une contribution en vue du rappel des soldats étrangers. On ne faisait pas seulement valoir l'appui prêté par la France et l'Angleterre aux Provinces-Unies : on n'hésitait pas à invoquer la nécessité de combattre « l'ennemi

(1) Fea, *Alessandro Farnese*, p. 137-141.

(2) Le prince de Parme au roi, 12 janvier 1582. — *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IX, 599-601.

(3) Le roi à Alexandre Farnèse, Lisbonne, 15 février 1582. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

venu au comble de toute iniquité pour changer de religion et de prince, » de se délivrer « de l'insupportable tyrannie de l'hérétique et rebelle cruel et inhumain (1). » La proposition ainsi présentée fut votée sans difficulté.

C'était un succès considérable, si considérable même pour Alexandre Farnèse qu'en l'annonçant au roi, il le félicitait du rétablissement prochain de son autorité dans ses états (2). Et Philippe, de son côté, louait la dextérité et la prudence qu'il avait déployées dans la conduite de ces négociations (3).

Son agent le plus actif en cette circonstance, l'abbé de Saint-Vaast, Jean Sarrazin, fut envoyé en Espagne pour entretenir le roi des vœux des provinces qui venaient de lui donner un si éclatant témoignage d'attachement et de fidélité. La préoccupation principale de Sarrazin devait être, semble-t-il, d'exiger des mesures énergiques pour empêcher le renouvellement des excès de la soldatesque, de réclamer le maintien des privilèges et des libertés du pays. A peine fit-il allusion à ces deux points dans sa harangue au roi. Mais il vanta la « sainte et salutaire résolution des états, » résolution rendue nécessaire par l'opiniâtreté et la malice des hérétiques, auxquelles il opposa l'attachement des sujets

(1) Discours prononcé dans l'assemblée des états d'Artoi, le 20 janvier 1582, par le président Richardot, à l'appui de la proposition V. Brants, *Jean Richardot. Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, Classe des Lettres, 1901, p. 856-858. — Les états de Hainaut à Philippe II, Mons, 5 février 1582. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, X, 627-628.

(2) « No quiero dexar de dar á Vuestra Magestad la enorabuena dello, pues agora le veo establecido en su autoridad y señor destos estados, que hasta aqui cierto no lo era sino proforma. - Farnèse au roi, 8 février 1582. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*.

(3) Le roi à Alexandre Farnèse, 19 mars 1582. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

bien intentionnés au roi et à la religion. Il pria le roi « de dresser une armée conforme à sa grandeur pour, avec force, faire venir à la raison ceux qui ne s'y étaient laissé amener par courtoisies. » Il l'excita « à faire tête de fer aux méchants, à suivre l'exemple de ses aïeuls et devanciers, desquels il avait hérité entre autres titres celui de catholique, » et à défendre son autorité. Enfin, et ici se révèle le principal, sinon le seul véritable objet de sa mission, il le pria de « traiter et honorer chacun, selon ses qualités et mérites, par mercèdes ou titres d'honneur, distribuant des charges à ceux qui pourraient le mieux s'en acquitter, préférant les naturels aux étrangers. » Et, pour donner une portée pratique à sa prière, il lui présenta une liste des prélats, seigneurs et gentilshommes et villes qui avaient constamment donné des preuves de leur zèle pour son service (1).

Quant aux revendications inscrites dans la Pacification de Gand, aux ordonnances lancées contre la soldatesque étrangère, à la réunion des états généraux, au règlement de la question religieuse, il n'y était même pas fait allusion.

Dès le mois d'août, les tercios espagnols revenaient dans les Pays-Bas, où ils ne devaient pas tarder à renouveler les excès de tout genre auxquels on avait voulu mettre un terme en exigeant leur départ. Rappelées pour réduire les provinces qui combattaient avec l'appui de l'étranger, ces troupes furent

(1) Ph. de Caverel, *Ambassade en Espagne de Jean Sarrazin*, p. 275-287. — Rapport de Jean Sarrazin à Marguerite de Parme, mars 1582. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, X, 642-643.



Original from
HARVARD UNIVERSITY

employées également à la soumission des villes du midi qui résistaient encore.

Ici Alexandre Farnèse fut heureusement servi par les circonstances. En 1583, les Français, sous les ordres du duc d'Anjou, quittaient les Pays-Bas. Dans le même temps, Philippe II, maître du Portugal et assuré de la tranquillité dans ce royaume, pouvait annoncer à son neveu l'envoi des secours en hommes et en argent qu'il réclamait. Successivement Farnèse, cette même année, prit Nieuport, occupé par les Français, Dixmude, Bergues-Sainte-Winnoc, Furnes; en 1584, Ypres, Bruges et le Franc, Termonde, Gand; en 1585, Bruxelles, Malines, Anvers. Après la capitulation d'Anvers, les insurgés ne conservaient plus au midi qu'Ostende et l'Écluse.

En général, les conditions accordées aux villes soumises alors furent très douces, même à Ypres, où les bourgeois s'étaient rendus à discrétion. Le duc de Parme trouvait que les rigueurs employées jadis avaient plutôt fait tort à la cause du roi et que le seul remède efficace était la clémence (1). Aux réformés on appliqua le même traitement à peu près partout : ils devaient abjurer ou quitter le pays; mais il leur était accordé un délai de plusieurs années pour vendre leurs biens, habituellement deux ans. A Anvers, on leur accorda quatre ans. Pendant ce délai, le séjour leur était permis, avec la garantie qu'ils ne seraient pas inquiétés. Afin de

(1) « Je sais par expérience que la clémence est l'unique remède à employer avec ces gens-ci, et que les châtiments passés les ont aigris et exaspérés. Il convient, à cette heure, de les rassurer et de les gagner peu à peu. » Farnèse à Granvelle, 14 avril 1584. *Ibid.*, XI, 19.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

tranquilliser le roi, qui pouvait éprouver du scrupule à sanctionner ces concessions, Farnèse disait les avoir faites dans l'espoir que les hérétiques finiraient par revenir de leurs erreurs : c'est, du reste, ce qui arrivait, ajoutait-il, tous les jours à Bruges et à Gand (1).

Malgré son habileté, sa volonté de ménager les populations, de se montrer plus libéral et tolérant que ses prédécesseurs, il ne parvint pas à gagner les sympathies dans les provinces réconciliées. De part et d'autre, la confiance faisait défaut. Les anciens griefs à l'adresse du gouvernement, les vieilles causes de mécontentement reparurent. On ne se plaignait plus seulement des Espagnols; on en voulait aux Italiens, familiers du duc, de ce qu'ils s'ingéraient dans l'administration. Le secrétaire de Farnèse, Cosimo Masi, se mêlait de tout, assistait aux séances du conseil d'état, où le duc d'Arschot, dégoûté, refusait de paraître, où le comte de Mansfeld venait rarement. Le désordre s'introduisait partout; les finances étaient mal gérées. Tout, disait-on, se faisait au profit des créatures du duc, de ses compatriotes, contre lesquels on lançait toutes sortes d'accusations : on allait jusqu'à les accuser d'avoir introduit dans le pays les vices les plus honteux (2).

C'est ainsi que naquit le désaccord entre le duc et les indigènes.

(1) « Les églises sont encombrées du matin au soir de protestants qui demandent à se confesser et à être absous. » Le même au secrétaire don Juan de Idiaquez, 10 mars 1585. *Ibid.*, XII, 249.

(2) Mémoire de Champagney, 21 décembre 1589. Bibliothèque royale de Belgique, manuscrit 12962-12970, folios 1-21.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Il se traduisit notamment dans la correspondance d'Alexandre Farnèse avec Mansfeld pendant la campagne de France de 1592. Celui-ci se plaignait d'être laissé sans ressources alors qu'on renforçait l'armée envoyée à l'étranger au détriment de la défense du pays. Bien qu'il eût raison, Alexandre Farnèse lui écrivit qu'étant seul gouverneur général et ayant seul la responsabilité, il avait seul à donner des ordres, qu'il entendait conserver l'autorité sans partage (1). La querelle s'envenima. L'un et l'autre en référèrent au roi, Mansfeld demandant ou à être déchargé du gouvernement ou à pouvoir en assurer la marche (2), Farnèse se plaignant d'être mal secondé, de ce qu'on fit courir toutes sortes de méchants bruits à son sujet, comme de rester contre le gré du roi, d'être revenu de France sans y avoir été autorisé (3).

Ces brouilles accusaient une situation troublée, incertaine, un manque de direction, auxquels la mort d'Alexandre Farnèse ne devait pas mettre fin.

Les Italiens qui composaient son entourage disparurent; mais l'influence qu'ils exerçaient revint à l'élément espagnol, qui allait de nouveau prédominer, toujours au préjudice des indigènes.

---

(1) A propos d'un ordre donné par Mansfeld, en langue espagnole, au pagador Gabriel de Santestevan, il lui écrit : « Vous n'ignorez ma qualité et que le roi veut que je demeure gouverneur des Pays-Bas, que quand Sa Majesté sera servie changer de volonté, je tiendrai à faveur de me départir de la charge, mais jusqu'alors mon intention est de commander et d'être obéi, m'assurant que je n'ordonnerai chose dont je ne puisse bien répondre et qui ne soit pour le grand service de Sa Majesté... Et vous requiers, mon cousin, vouloir changer de stil en cet endroit. » Farnèse à Mansfeld, 24 janvier 1592. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*.

(2) Mansfeld au roi, 8 août 1592. *Ibid.*

(3) Le même au roi, 24 août (septembre ?) 1592. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

En attendant l'arrivée du nouveau gouverneur général, Mansfeld fut chargé d'administrer, comme il l'avait été pendant l'absence d'Alexandre Farnèse. L'intervention militaire en France n'était pas abandonnée, mais la direction en était confiée au comte de Fuentes, envoyé dans les Pays-Bas, comme on l'a vu, pour procéder éventuellement à la destitution du neveu du roi.

Don Francisco Henriquez de Azevedo, comte de Fuentes, avait été châtelain de Milan. Il passait pour être dur, hautain, comme le duc d'Albe, dont il était parent et qui avait même quelque peu dirigé son éducation. Aussi, quand il partit pour les Pays-Bas, prédisait-on qu'il s'y rendrait odieux (1). La prédiction s'accomplit, non pas seulement à cause de son caractère, mais par la faute de Philippe II, qui en avait fait son confident (2), ce dont Fuentes se prévalut pour se donner des airs de supériorité. Après la mort d'Alexandre Farnèse, il refusa de communiquer au comte de Mansfeld et au conseil les dépêches qui contenaient les volontés du roi, dont il était porteur, se réservant de donner des explications en temps opportun. Aussi vit-on bientôt se renouveler entre lui et Mansfeld les mêmes querelles qui avaient éclaté entre celui-ci et Alexandre Farnèse. Le premier accusait l'autre de s'attribuer une trop grande importance, prétendait qu'il était son obligé, le menaçait de faire réduire ses attributions (3).

(1) Relation de Thomas Contarini, 1593. Gachard, *Relations des ambassadeurs vénitiens*, p. 212-213.
(2) Matteucci au cardinal Aldobrandino, Bruxelles, 12 décembre 1592. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4e série, I, 292.
(3) Le même au même, même date. *Ibid.*, p. 292. — La mésintelligence

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Fort de la confiance que le roi lui accordait, il ne négligeait aucune occasion de l'humilier (1), et ces occasions se présentaient fréquemment, par suite de la fausse situation faite à Mansfeld, de l'autorité accordée à Fuentes en sa qualité de capitaine général de l'armée chargée d'opérer en France. Le gouverneur général n'avait pas d'instructions à ce sujet; il ignorait l'étendue des pouvoirs de Fuentes tandis qu'il n'était pas en campagne. La mésintelligence, provoquée par cette dualité d'attributions insuffisamment définies donna lieu à un échange de propos très aigres (2), au cours desquels Mansfeld alla jusqu'à marquer sa désapprobation pour l'intervention en France, entreprise étrangère au pays et dont le résultat était incertain (3).

On pouvait espérer que l'arrivée du successeur d'Alexandre Farnèse, l'archiduc Ernest, mettrait fin à l'anarchie; il en fut tout autrement, par la faute encore de Philippe II.

En même temps que l'archiduc Rodolphe, son frère, ce prince avait passé plusieurs années à Madrid. Philippe II, assuré de ses sentiments catholiques et

---

entre les comtes de Mansfeld et Fuentes va en augmentant. Le même au même, 2 janvier 1593. *Ibid*, 296.

(1) La patente qui confirmait Mansfeld dans le gouvernement des Pays-Bas étant arrivée le 1er mars, celui-ci assembla le conseil et lut le document. Fuentes, à qui il le présentait pour en prendre connaissance, lui fit observer qu'il en avait reçu une copie du roi lui-même, ce dont Mansfeld exprima publiquement son étonnement. Le même au même, 7 mars 1593. *Ibid*, p. 297.

(2) Lettres d'Ibarra au roi, août-octobre 1593. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II.*

(3) Cabrera, *Filipe segundo*, IV, 89. Cette querelle occupe une grande place dans la correspondance de Philippe II. Nous citerons notamment les lettres et rapports suivants : Mansfeld au roi, 4 août 1593 ; Estevan d'Ibarra au grand commandeur d'Alcantara et à don Juan de Idiaquez, du conseil d'état, 21 août; Fuentes au roi, 2 septembre ; rapport d'Ibarra, 5 octobre ; Fuentes au roi, 16 octobre. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

comptant sur sa docilité, songeait depuis longtemps à lui créer une situation avantageuse, dans laquelle il aurait pu servir les intérêts de l'Espagne. C'est ainsi qu'il avait entretenu le projet de le marier à l'infante Isabelle quand il rêvait pour sa fille le trône de France (1). Dans les Pays-Bas, on s'était toujours montré favorable au choix d'un prince de la seconde branche de la maison d'Autriche pour le gouvernement général. Mathias, il est vrai, avait trompé les espérances des partis qui s'étaient mis d'accord pour l'accepter. Mais, cette fois, on avait confiance. On fit à l'archiduc une réception splendide, suivie de réjouissances, qui durèrent plusieurs jours. Il semblait que le pays entrevoyait enfin le jour où il serait délivré des maux qui pesaient depuis si longtemps sur lui (2).

Ce qu'on attendait surtout avec anxiété, c'était la fin de la guerre; ce qu'on désirait, c'était la reprise des négociations avec les provinces du nord. Le nouveau gouverneur répondit aux vœux qui lui étaient exprimés à cet égard en manifestant des dispositions pacifiques (3). Malheureusement il était lié par les instructions du roi qui lui enjoignaient de concentrer ses efforts du côté de la France et de

---

(1) En 1585, les Guises avaient suggéré le projet de lui faire épouser Marie Stuart, alors prisonnière d'Elisabeth. L'archiduc, pressenti, déclara s'en rapporter à l'avis de son frère l'empereur Rodolphe. Il eût fallu d'abord arracher la reine d'Ecosse de sa prison. Mais l'empereur ne pouvait intervenir dans une pareille entreprise : il eût soulevé contre lui les princes protestants. L'affaire en resta là. H. Schlitter, *Werbung der Guisen bei Erzherzog Ernst. Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung*, XXVI, 107-122.

(2) L'archiduc Ernest à Rodolphe II, 7 février 1594. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, XIII, 135-136. — Une lettre d'Ibarra au roi, du 4 février, reflète la même impression. « On est persuadé, écrit-il, que le prince apportera la paix. » Archives du royaume *Correspondance de Philippe II*.

(3) L'archiduc Ernest au roi, 30 mars 1594. *Ibid.*


Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

s'entendre, à cet effet, avec les ministres espagnols à Paris (1). Il était retenu également par la surveillance étroite exercée sur lui par Fuentes et Estevan d'Ibarra, un des secrétaires du roi.

Ibarra avait été envoyé en 1592 avec la mission ostensible de procéder à une enquête sur la situation financière et de chercher à y remédier (2). Mais il était chargé, en outre, de travailler, avec Fuentes, à assurer la prédominance de l'influence espagnole dans la direction des affaires. Pour cela, le roi lui commandait de chercher à inspirer confiance à l'archiduc, de lui désigner les gens les plus propres à le servir, d'introduire, partout où il le pourrait, des amis qui le tinssent, « avec le plus de dissimulation possible, » au courant de ce qui se passait, de suggérer les mesures à prendre, sans que le prince se doutât de la voie suivie pour parvenir à la connaissance de la situation (3). L'archiduc arrivé, le secrétaire et confident du roi se mit à l'œuvre ainsi qu'il lui était indiqué.

En choisissant son neveu pour le gouvernement des Pays-Bas, Philippe II espérait donc avoir en lui une créature docile. On s'aperçut bien vite pourtant qu'il ne répondait pas à ce qu'on en attendait : il était crédule, prompt à se laisser influencer par d'autres que ceux qui voulaient l'incliner à faire la volonté du roi. Avec cela, il était inexpérimenté

(1) Le roi à l'archiduc, 8 avril 1594. *Ibid.*

(2) Ce que vous Estevan d'Ibarra avez à faire en ceste journée que je vous envoye, 28 septembre 1592. Bibliothèque royale de Belgique, manuscrit 12354-12376, fos 24-27.

(3) Instruction secrète donnée par Sa Majesté à Estevan d'Ibarra, son secrétaire, 28 septembre 1592. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

dans l'administration des affaires de guerre, incapable de commander une armée (1). Ibarra suggéra, en conséquence, au roi l'idée de lui adjoindre un ministre de confiance et « un conseil de bons et fidèles personnages (2). »

Si les Espagnols n'étaient pas contents de lui, l'archiduc ne devait pas tarder non plus, de son côté, à constater qu'il avait trop présumé de ses forces en acceptant la mission de ramener l'ordre et la paix dans les Pays-Bas. Dès son arrivée, il offrit aux Provinces Unies son intervention pour les réconcilier avec le roi, si elles le désiraient (3). Cette offre était présentée dans des termes qui témoignaient une étonnante naïveté. A sa grande surprise, les états se montrèrent intraitables, et leur réponse lui parut si arrogante qu'il trouva bon de ne pas l'envoyer au roi (4). Déçu de ce côté, il le fut également dans ses démarches pour mettre un terme à l'indiscipline et aux excès des gens de guerre (5) : il lui eût fallu pour cela des ressources qui lui faisaient totalement défaut. Maintenant qu'il se voyait impuissant, il reprochait à son oncle de l'abandonner et de rendre impossible l'accomplissement de sa tâche (6).

Mais ce n'étaient pas seulement les moyens matériels qui lui faisaient défaut : c'étaient aussi les

(1) Estevan d'Ibarra au roi, Bruxelles, 30 janvier 1595. *Ibid.*
(2) Le même au même, 21 juin 1594. *Ibid.*
(3) L'archiduc Ernest à Philippe II, 21 juin 1594. *Ibid.*
(4) Il l'avait pourtant fait imprimer. L'archiduc au roi, 4 septembre 1594. *Ibid.*
(5) Le même au même. 22 août 1594. *Ibid.*
(6) Instruction à don Diego Pimentel allant de la part de l'archiduc vers le roi, 30 janvier 1595. *Ibid.*


Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

capacités et la force physique. Toujours souffrant, il était souvent dans l'impossibilité de s'occuper même des affaires courantes. Au mois de février 1595, un an après son arrivée, son état s'aggrava si rapidement que, dans la nuit du 19 au 20, il mourait du mal, la phtisie très probablement, qui le consumait (1). Il avait 43 ans.

A peine était-il décédé que Fuentes produisit une patente qui le désignait pour administrer en attendant l'arrivée du nouveau gouverneur général, au grand mécontentement des membres du conseil, mécontentement dont il s'inquiéta, du reste, très peu.

Ce nouveau gouverneur, l'archiduc Albert, le futur époux de l'infante Isabelle, fit son entrée à Bruxelles le 11 février 1596. Dès son arrivée, il constatait, comme son frère, l'archiduc Ernest, deux ans auparavant, que tout le monde, dans les provinces obéissantes, désirait la paix, « sans considérer autre chose que leur tranquillité et leur avantage. » A ce sujet, il avait notamment reçu du marquis d'Havré un mémoire, dont la lecture, disait-il, l'avait laissé froid (2). L'archiduc, en effet, s'il voulait la paix également, ne la voulait pas sans employer les armes. Il fit donc la guerre. Mais un an et demi après, de retour de l'expédition d'Amiens, au mois d'octobre 1597, il se trouvait en présence des mêmes embarras que ses prédécesseurs et reconnaissait la difficulté de tenir tête à trois adversaires

(1) Lettre adressée par Alexandre de Groote au duc Ranuce, fils d'Alexandre Farnèse, 23 février 1595 *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3e série, XI, 314-315

(2) L'Archiduc Albert au roi, 28 mars 1596. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II.*



Original from HARVARD UNIVERSITY

aussi puissants que la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies avec les resources insuffisantes dont il disposait. En Frise, les Espagnols, qui luttaient avec bravoure pour conserver cette province au roi, avaient subi de grandes pertes. Les provinces obéissantes se trouvaient dans une situation lamentable. On ne savait plus où loger les gens de guerre; on n'avait plus le moyen de les entretenir; faute de payement, ils allaient à la débandade pour chercher leur nourriture. La scandaleuse indiscipline qui régnait dans l'armée devenait un danger chaque jour plus menaçant. Enfin, l'archiduc signalait la nécessité d'abandonner la guerre défensive, adoptée par suite de la nécessité d'entretenir et de renforcer l'armée envoyée en France : elle était désastreuse pour les populations soumises (1).

Pas plus que Mansfeld, Alexandre Farnèse, Fuentes, Ibarra, il ne parvint à vaincre l'indifférence qu'on témoignait à l'égard des Pays-Bas à Madrid, où tout était lenteur, faiblesse, irrésolution (2). C'est ainsi que les provinces méridionales, sacrifiées à la politique espagnole, étaient livrées à tous les maux que la guerre entraîne avec elle. « La plupart des villes, écrit un contemporain, ont été prises et reprises, pillées et rançonnées, branscattées, le pays plat entièrement abandonné à la miséricorde des amis et ennemis, lesquels sans pitié l'ont réduit à tels termes que où lors y avoit quatre ou six cents mesnaiges, maintenant à grande peine sauroit-on

(1) Villalobos, *Comentarios*, p. LXXXIV-XCI.
(2) Lettre de Matteucci, Bruxelles, 31 décembre 1592. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4[e] série, I, 295.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

trouver vingt ou trente, lesquels, avec le peu de bétail que la tyrannie des soldats leur a laissé, s'entretiennent le mieux qu'ils peuvent dedans les églises ou vieux chasteaux..., n'osant personne se tenir en sa maison. Les ecclésiastiques en plusieurs lieux sont deschassés et griefvement oppressés, la noblesse, autrefois tant renommée, est presque estaincte, le trafic et commerce grandement empesché, et généralement tous estats extrêmement travaillés, appovrys et reduicts à très grande misère et calamité (1). » L'agriculture était négligée. Ce que le travail des champs donnait encore était en partie détruit ou consommé par les soldats mutinés, les vagabonds, les maraudeurs, les *vrijbueters,* qui ravageaient les campagnes isolément ou en bandes, de jour et de nuit, en toute liberté, car il n'y avait plus ni police, ni justice. En 1591, ces *vrijbueters* s'étaient tellement multipliés qu'on lança contre eux, en Brabant et en Flandre, des ordonnances sévères. Afin de garantir la libre circulation, le comte de Mansfeld leur fit faire la chasse par des soldats. Une partie de ces malfaiteurs se réfugièrent alors en Hollande et en Zélande, où on acheva de les exterminer (2).

Mais c'est dans le désordre de l'armée que s'apercevait surtout la désorganisation dont tout le monde se plaignait et à laquelle personne ne savait ou ne voulait porter remède. Alexandre Farnèse avait réussi, par son énergie, à empêcher une explosion

(1) J. Willot, *Discours, passim.*
(2) Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas,* 282-283. — Renon de France, *Histoire des troubles,* III, 224.


Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

générale parmi ces troupes mécontentes, non sans raison, indisciplinées. Lui mort, elles se soulevèrent de différents côtés. En 1593, l'armée que Charles de Mansfeld, le fils de Pierre-Ernest, avait commandée en France, venait de Picardie vers la frontière de l'Artois, quand un millier des hommes, mourant de faim, à moitié nus, se mutinèrent. Ils se choisirent un chef, un *eletto*, comme c'était l'habitude en pareil cas, et se fortifièrent dans la ville de Saint-Pol, où d'autres les vinrent rejoindre. Au nombre de 2.000 à 2.500, il se constituèrent en république. Ils avaient un conseil; des officiers levaient pour eux des contributions dans le pays. A son arrivée, l'archiduc Ernest leur donna trois payes pour les faire rentrer dans le devoir, ce qu'apprenant, les Italiens réclamèrent et se soulevèrent à leur tour. Comme les Espagnols, ils se choisirent un *eletto* et s'organisèrent en république, la « république de Sichem :·» c'est le lieu où ils s'étaient rassemblés. De là ils expédiaient des lettres patentes, signées et scellées, aux villages voisins, aux dépens desquels ils vivaient. Leurs messagers allèrent ainsi jusqu'aux portes de Bruxelles. Ils en envoyèrent même à Maurice de Nassau pour obtenir l'assistance des Provinces-Unies. L'archiduc chercha à composer également avec eux et, après des résistances, ils consentirent à entrer en arrangement. Mais il fallut leur donner une ville en garantie, la ville de Tirlemont, et un officier espagnol en otage jusqu'au payement intégral de ce qui leur était dû (1).

(1) Carnero, *Historia de las guerras civiles*, 301, 343-344. On trouve de

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Telles étaient les conséquences désastreuses de l'abandon dans lequel Philippe II avait laissé les Pays-Bas, malgré les représentations, les prières, les supplications qui lui étaient adressées. Alexandre Farnèse, revenant de sa première expédition en France, lui peignait déjà la situation sous les plus sombres couleurs : les soldats mal satisfaits, en révolte, le pays chargé, opprimé de toutes parts, des dépenses excessives faites sans profit, le gouvernement aux prises avec d'énormes difficultés, notamment avec des embarras pécuniaires insurmontables, partout le mécontentement et la crainte d'un désastre général (1). A peu près dans le même temps, le conseil privé adressait au roi une remontrance où il lui signalait le péril dans lequel se trouvait le pays par suite du désordre, de la confusion générale, des abus qui se commettaient dans l'administration. On lui montrait que les énormes dépenses qu'il faisait pour la défense de la religion et le maintien de son autorité avaient des résultats tout contraires à ceux qu'il en attendait. On le menaçait, s'il ne remédiait

---

nombreux détails sur le triste état de l'armée et le relâchement de la discipline à cette époque dans les correspondances, les mémoires et les histoires du temps. Nous nous bornerons à renvoyer encore aux *Comentarios* de Verdugo, publiés par H. Lonchay, notamment aux pages 175-191, 245-247. A Namur, en 1594, des soldats espagnols mécontents affichèrent une protestation qui mérite d'être reproduite : elle exprime fidèlement les sentiments entretenus alors dans les armées, réduites à la misère. Nous donnons ce curieux document dans sa forme originale : « Cien pagas nos deuen i me parece que no hacen caso de nosotros. No se espanten por cosas que uieren, pus (*sic*) ansi nos tratan, pues no nos pagan lo que tanto trabajamos. Aun de una miseria hambre que nos dan nos la uan alargando de mes a mes. Tanto cargan al asno que a coces echan la carga, que por uida de Dios que nos lo an de pagar los que mas cerca estuuieren, pues tan poco se aquerdan de nosotros. Juro † † †. » *Revista de Archivos*, I (1897), p. 118.

(1) Mansfeld au roi, 22, 28 août, 8, 10, 12, 14 octobre 1590. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*. — Alexandre Farnèse au même, 31 décembre 1590, 17 février, 16 octobre 1591. *Ibid*. Nous ne citons que quelques-unes des nombreuses dépêches alarmantes envoyées au roi.


Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

pas promptement aux maux qui lui étaient signalés, s'il ne prenait pas pitié des souffrances du pays, d'une explosion de la colère du peuple. « Votre Majesté, lui disait-on, doit la justice à ses sujets et se trouverait indubitablement chargée envers Dieu et le monde si dorénavant elle tardait de prendre la vengeance de telles oppressions et d'user en ce de sa justice et clémence accoutumée... Si le remède va à longue, vient à craindre qu'ils ne tombent en quelque désespoir, se trouvant mieux traités entre les mains des ennemis..., voyant aussi la grande prospérité et félicité des rebelles accroissant de jour à autre en toutes richesses, repos et tranquillité, et cestuy état... être tout prêt à la ruine et extermination. » Et la remontrance concluait, comme tant d'autres adressées à Philippe II depuis le commencement des troubles, en réclamant le rétablissement de l'ancien ordre de choses (1).

Représentations inutiles. Le roi n'avait d'autre préoccupation que de poursuivre ses intrigues en France. Tout était subordonné à ses visées de ce côté : c'était l'affaire principale; tout le reste en dépendait. Il prétendait même et ne cessait de soutenir que le règlement des affaires de France était le véritable remède à celles des Pays-Bas (2). Tel était son aveuglement qu'il s'étonnait quand on lui parlait d'un mécontentement général dans les provinces abandonnées : c'est pour leur bien, leur repos, leur sécurité qu'il dépensait des sommes

(1) Le conseil privé au roi, 16 juillet 1592. *Ibid.*

(2) Le roi à Alexandre Farnèse, 4 août, 15, 23 septembre, 6 novembre 1591. *Ibid.*

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

énormes à l'étranger (1). Les abus, les désordres qu'on lui signalait continuèrent donc comme par le passé.

L'obstination du roi à porter tous ses efforts du côté de la France avait eu pour conséquence de favoriser les progrès des Provinces-Unies dans la résistance. Ces progrès, elles les devaient aussi à la discipline entretenue dans leur armée, à l'esprit d'ordre qui animait les chefs et les soldats et qui faisait l'envie des provinces séparées d'elles (2). Tandis que celles-ci s'appauvrissaient, les autres parvenaient à attirer l'argent même de l'ennemi, chez qui elles envoyaient leurs marchandises. Leurs hommes etaient bien et régulièrement payés ; partout où ils passaient, ils étaient bien reçus, pourvus de tout ce dont ils avaient besoin : les habitants savaient qu'ils seraient remboursés de leurs frais. Le même ordre qui existait dans l'armée se remarquait dans l'administration en général. Aussi, malgré la longue guerre qu'elles avaient eu à soutenir, les Provinces-Unies, grâce à la liberté, étaient-elles parvenues à un degré de prospérité merveilleux, et cette prospérité, elles la devaient même en partie aux sujets des provinces obéissantes, qui étaient venus chercher chez elles les ressources et les moyens de travail qu'ils ne trouvaient plus au midi.

(1) Le même au même, 4 octobre 1591, en réponse à une lettre de Farnèse, du 31 août. *Ibid.*

(2) « Si on demande aux pauvres villageois s'ils ne sont pas secourus des soldats du roi, ils répondent qu'ils sont dix fois plus cruels et difficiles à contenter que les propres ennemis, qui, ayant le paiement de la contribution taxée, passent et repassent sans fouler personne ; s'ils mangent ou boivent, ils paient constamment, ou, pour le moins, se contentent de ce qu'ils trouvent. » Willot, *Discours*, p. 19-20.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

« Par ainsi, remarque à ce propos Van Meteren, les provinces et villes de Hollande, Zélande et Frise ont fort flori par la guerre, par laquelle elles ont été privées de la navigation sur Espagne, Portugal et ès isles, mais elles ont été aussi délivrées de la servitude espagnole par laquelle elle estoient frustrées de leur légitime liberté et franchise de pouvoir aller naviguer par le monde... C'est une bonne récompense des misères que la guerre des Espagnols leur apporte... La misère des provinces réconciliées avec le roi d'Espagne a aussi été cause de la prospérité des Provinces-Unies, à cause que ces provinces se ressentoient le plus de la charge de la guerre par le mauvais gouvernement, nonobstant les grandes richesses que le roi recevoit annuellement des Indes (1). »

Constituées en 1579, les Provinces-Unies sont assez fortes dix-sept ans plus tard pour entrer officiellement dans le concert des puissances européennes. Par le traité du 31 octobre 1596, elles s'allient avec la France et l'Angleterre. Deux ans après, leurs commissaires, envoyés en France pour négocier avec Henri IV, déclaraient qu'ils ne traiteraient pas avec le roi d'Espagne parce qu'ils étaient en mesure de lui tenir tête. Ils pouvaient même offrir au roi de France, pour l'aider à continuer la guerre contre Philippe II, 6.000 hommes de pied, 2.000 chevaux, de l'artillerie et des munitions, 80 navires montés et armés à leurs frais; ils ajoutaient avec fierté que

---

(1) Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, fos 322-324.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

c'était leur opposition qui avait empêché le roi catholique de faire la loi à l'Europe (1).

Tandis que les provinces du nord, affranchies du joug espagnol, prenaient cet essor qui leur permettait de jouer le rôle d'une grande nation, l'ère de l'humiliation et de la décadence commençait pour celles du sud. C'est l'impression qu'on éprouve en parcourant les lettres que les états de ces provinces les conseils collatéraux et les conseils de justice envoyèrent au roi en réponse à la notification qui leur était faite de la cession des Pays-Bas. Tous déplorent l'état misérable du pays; tous prient le roi de continuer à les soutenir d'hommes et d'argent. Le conseil de Flandre ne croit pas que, sans cela, il soit « conseillable de séparer et distraire ces pays de ses autres royaumes. » Le conseil des finances écrit : « Il nous est à pardonner si nous appréhendons ce changement (2). »

Leurs appréhensions n'étaient pas sans fondement : l'existence de ces provinces, livrées à elles seules, eût été impossible. On comprend que, dans leur détresse et leur état d'affaiblissement, elles aient redouté jusqu'à l'ombre de liberté qu'on leur faisait entrevoir et sollicité la protection de la nation même à qui elles devaient leur misère et leur ruine.

---

(1) Francesco Contarini, ambassadeur de Venise en France, Paris, 13 mai 1598. *Venetian Calendar*, IX, 322.

(2) Réponses des états des provinces obéissantes, des conseils collatéraux et des conseils de justice à la lettre du roi, du 10 septembre 1597, relative à la cession. Gachard, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, I, 393-418.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE X

Philippe II, souverain des Pays-Bas

Philippe II. successeur de Charles-Quint. — Son règne dans les Pays-Bas. — Son despotisme. — Ses moyens de gouvernement. — Les Flamands dans la maison du roi.

La seconde moitié du XVI[e] siècle est l'époque la plus tourmentée et la plus sombre de l'histoire des Pays-Bas. Pour les provinces qui constituent la Belgique actuelle, le résultat de la lutte engagée alors a été la perte des libertés, la décadence matérielle et morale. Tous les maux qu'elles ont soufferts, on les a généralement attribués à l'intolérance religieuse de Philippe II ; mais un jugement, aussi impartial que possible, ne peut être porté sur cette époque troublée, sur la révolution, les causes qui l'ont provoquée, les violences, les cruautés qui ont marqué la domination espagnole à ce moment, si l'on se borne à n'y voir que l'effet du fanatisme. Le règne de Philippe II, en général, ne peut être bien compris que si on le considère dans ses rapports avec celui de Charles-Quint, dont il est, à beaucoup d'égards, la continuation. C'est Charles-Quint qui a lancé l'Espagne dans la voie de cette politique d'aspirations ambitieuses dont lui-même avait hérité de son aïeul Maximilien ; c'est à


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

l'Espagne qu'il confia le soin de maintenir la prépondérance de la maison d'Autriche en Europe; c'est à l'Espagne qu'il légua les Pays-Bas pour être le point d'appui de son action.

En même temps qu'il avait à sauvegarder cette hégémonie attribuée à la nation espagnole, Philippe II avait à combattre la Réforme en sa qualité de défenseur attitré du catholicisme. Ce double rôle, il s'en acquitta pendant son long règne avec autant de persévérance que d'énergie. En France, en Angleterre, il intervint dans les luttes religieuses. En Allemagne, son action ne pouvait que difficilement s'exercer; il trouva pourtant le moyen de se faire écouter à la cour impériale, comme chef de la maison de Habsbourg. En Italie, son influence se fit sentir directement. Sa prétention à régenter l'Europe s'affirma partout, même dans ses relations avec les papes; car, s'il leur était soumis en tant que fils de l'Eglise, il se montrait intraitable lorsque le saint-siège procédait à l'encontre de son absolutisme royal.

La guerre à la Réforme et le maintien de la suprématie de l'Espagne en Europe sont ainsi les deux idées directrices de sa politique générale. Elles se pénètrent, se confondent, d'ailleurs, si intimement que, pour lui, l'une est la raison de l'autre, et cette unité de vues, soutenue constamment, donne un intérêt particulier à l'étude de son règne. On peut différer dans l'appréciation de sa conduite, des moyens employés dans l'application de son double programme : on ne peut s'empêcher d'être étonné


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

de la ténacité, de la constance, du labeur énorme qu'il y employa. Sa ligne de conduite est tracée dès le début; il la suit sans dévier, sans se laisser influencer par des raisons de sentiment ou d'intérêts étrangers à son but.

De là aussi, une supériorité marquée sur les monarques ses contemporains, sur Charles IX, ou plutôt Catherine de Médicis, sa mère, qui le guidait, dont les sentiments religieux s'effaçaient devant les besoins politiques du moment, sur Elisabeth, qui, tout en défendant la cause du protestantisme en Europe, n'hésitait pas à se séparer de ses coreligionnaires quand elle y trouvait un avantage, dont l'action extérieure porte souvent l'empreinte de son caractère ondoyant et fantasque. Nous ne parlons pas de sa duplicité : la mère de Charles IX et Philippe II usèrent de ce moyen autant et plus qu'elle.

L'accomplissement de son double programme fut encore facilité au roi d'Espagne par les embarras que causait à ses rivaux la lutte religieuse à l'intérieur de leurs états, en France, où le protestantisme devenait redoutable, en Angleterre, où les catholiques restaient une force menaçante.

Enfin ce qui contribua aussi à lui créer un avantage précieux, c'est que ses aspirations étaient celles de ses sujets. Il continua Charles-Quint, mais avec un tempérament et des moyens différents, appropriés au caractère espagnol. On lui a reproché d'avoir abandonné l'Afrique pour se lancer dans des aventures européennes : l'Espagne aurait dû se



Original from
HARVARD UNIVERSITY

contenter d'exercer son influence dans la Méditerranée et l'Atlantique (1). Mais ce champ d'action était trop étroit pour les Espagnols du XVIe siècle et surtout pour Philippe II, que le prosélytisme attirait invinciblement au nord dans les luttes religieuses. Une intervention de ce genre donnait, il est vrai, à la politique espagnole un caractère qui répugnait à l'ancien esprit castillan ; elle lui imprimait un cachet d'« absolutisme exotique (2). » Les Castillans, au moins jusqu'au règne de Charles-Quint, n'aimaient même pas à voir leurs souverains s'éloigner du royaume. Après Charles-Quint, il en fut autrement : l'Espagne avait un rôle, une mission à remplir en Europe, et la nouvelle politique répondait maintenant aux aspirations nationales (3). L'Espagnol était avide de gloire; son activité militaire, son besoin d'expansion allaient trouver un aliment dans la lutte pour la prépondérance et la guerre à l'hérésie.

Toutefois le théâtre sur lequel Philippe II opérait était si vaste qu'à la longue il devait y consumer ses forces et ses ressources. Il ne parvint pas à imposer sa volonté à l'Europe; il ne réussit même pas à enrayer les progrès de la Réforme. Les richesses que lui fournissait le nouveau monde devinrent

(1) Picatoste, *Estudios sobre la grandeza y decadencia de España*, III, 21.
(2) *Ibid.*, p. 18.
(3) Cette idée est ainsi exprimée par un historien espagnol : « La politique que le monarque espagnol trouva tracée et eut à continuer tournait sur deux axes distincts : la rivalité avec la France et la lutte avec l'islamisme et le protestantisme; elle trouvait son plus solide appui dans l'opinion publique de la nation espagnole, qui, après avoir lutté durant plusieurs siècles pour sa foi, ne se fût pas facilement arrangée d'un changement à ses convictions en face de la révolution que produisaient les nouvelles idées... Il a pratiqué une politique vraiment nationale. » Manuel Danvila, *Cortes de Castilla*. *Boletin de la Academia de la historia*, VII, 317.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

insuffisantes pour subvenir aux dépenses colossales qu'entrainaient des entreprises comme l'expédition navale contre l'Angleterre. Ses expéditions en France achevèrent de le ruiner. A la fin de son règne, il se débattait contre des difficultés pécuniaires insurmontables.

Ainsi s'évanouit le rêve de monarchie universelle qu'il avait caressé.

Plus encore que l'Espagne, les Pays-Bas furent victimes de son ambition : il les tenait, suivant la remarque d'un contemporain, comme une citadelle plantée dans les flancs de la chrétienté, base de sa grandeur, sans laquelle il ne lui eût été possible de faire la guerre ni à la France ni à l'Angleterre (1). La possession des Pays-Bas était la condition de son hégémonie en Europe. On a commis une grosse erreur quand on a dit qu'il avait donné, longtemps avant 1598, son approbation à un projet tendant à former des dix-sept provinces un royaume qui n'eût relevé de l'Espagne que par le seul lien de la suzeraineté (2). Un projet de constitution d'un royaume des Pays-Bas fut, en effet, élaboré à Madrid, en 1570, par un ministre de Philippe II, probablement le conseiller Hopperus, qui résidait alors en Espagne. Mais ce projet n'avait pas le caractère qu'on lui a attribué. La principale raison donnée par l'auteur en faveur de cette création, c'est, au contraire, qu'elle aurait eu pour résultat l'unification des

(1) Rapport de Daniel van der Meulen, envoyé à Vervins, à l'occasion des négociations pour la paix. Fruin, *Tien jaren uit den tachtigjarigen oorlog*, vijfde uitgaaf, p. 347-348, note.

(2) Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, II, 234-235.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

provinces et aurait permis d'affermir si bien l'autorité royale que le retour des troubles passés eût été rendu impossible. Les Pays-Bas ne formaient pas un tout homogène; on proposait de les fusionner en un seul état, et non, comme on l'a cru, de les soustraire à l'action de l'Espagne, encore moins de les doter d'un gouvernement national. Un autre motif invoqué par l'auteur, et ce motif avait déjà été donné quand il avait été question d'une création analogue du temps de Charles-Quint, c'est que les provinces réunies en un tout compact, possédant plus de cohésion, devaient offrir plus de résistance au cas où on aurait à les défendre contre l'attaque d'une puissance voisine.

On voit que le projet attribué à Hopperus n'avait pas pour objet la création d'une nationalité belge, ni même la restitution aux Pays-Bas de leurs anciennes libertés (1). Philippe II ne le rejeta pas; mais il posa comme condition de son acceptation que la demande d'érection des Pays-Bas en royaume lui viendrait des provinces et que le titre de roi lui serait attribué à lui-même. Il était donc bien loin de vouloir les doter d'une existence indépendante. Cette intention, il ne l'eut même pas en 1598, quand il signa l'acte de cession. Comment l'aurait-il eue? C'est grâce à la possession des Pays-Bas que l'Espagne maintenait sa suprématie en Europe.

C'est la nécessité de cette conservation qui explique son despotisme, son mépris des privilèges, sa

(1) Nous avons reproduit le texte de ce document dans notre notice : *Projets d'érection des Pays-Bas en royaume sous Philippe II. Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, Classe des lettres, 1900, p. 560-564.


Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

préoccupation constante de soustraire le gouvernement, autant qu'il lui était possible, à l'action des indigènes. Jusqu'en 1567, il respecta les anciennes institutions, au moins dans la forme, car déjà sous l'administration de Marguerite de Parme, le conseil d'état se plaignait du dédain avec lequel il était traité. Après l'arrivée du duc d'Albe, la direction des affaires et le commandement militaire appartiennent, en fait, aux étrangers. Ce sont les Vargas, les Albornoz, les del Rio, les Roda, les Escovedo, les Gonzaga, toute la séquelle d'Espagnols et d'Italiens qui entourent les gouverneurs généraux que l'on écoute. A Madrid, Philippe II eut près de sa personne pendant quelque temps des conseillers flamands qui étaient écoutés, comme Hopperus. Après la mort de celui-ci, les affaires des Pays-Bas furent le plus souvent réglées par l'avis des Espagnols et même avec leur seul concours (1).

La défiance que Philippe II éprouvait pour les indigènes, il la manifesta surtout à l'égard des états généraux, auxquels il se montra constamment hostile : après son départ des Pays-Bas, en 1559, ils ne furent convoqués que cinq fois, pour délibérer sur des questions de subsides ou d'impôts et pour rece-

(1) « Il n'y a plus auprès du roi personne de conseil de par delà, se résolvant les affaires desdits pays par Quiroja, los Veles, marquis d'Aguilar, qui ne savent non plus des pays d'Embas que moy du royaulme du Sophy.,.. Les Espagnols ne voudroient perdre la commodité qu'ils avoient prins de s'engresser du bien de ceux des pays d'Embas, les pensans réduyre au mesme que Naples et Milan. » Granvelle à Marguerite de Parme, 8 octobre 1577 *Correspondance du cardinal de Granvelle*, VI, 171. — Le cardinal signale au roi le danger d'une pareille situation : il est fâcheux que l'on n'ait pas remplacé Hopperus. On est mécontent de ce que les affaires de Flandre se traitent aux cortès et de ce que le roi prenne à ce sujet l'avis des Espagnols. Les affaires sont mal conduites. Le même au roi, Rome, 11 juin 1578. *Ibid.*, VIII, 102-103.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

voir, en 1598, notification de l'acte de cession des dix-sept provinces aux archiducs. En Espagne, Philippe II se fût bien gardé de témoigner un pareil mépris pour la représentation nationale : il assemblait les Cortès régulièrement, assistait à leurs séances, écoutait leurs vœux, leur promettait un examen bienveillant, qui souvent, il est vrai, aboutissait à un refus plus ou moins déguisé.

Sous Charles-Quint, l'administration des Pays-Bas avait été exclusivement confiée aux indigènes. L'empereur savait qu'y associer d'autres que ses compatriotes, c'eût été agir contrairement à la justice et à ses intérêts. Quand, en 1530, il appelait sa sœur, Marie de Hongrie, pour succéder à Marguerite d'Autriche, il lui écrivait : « Cette nation ne voit volontiers les étrangers auprès de celui qui a charge sur eux. » De même, il montra de la déférence pour les états généraux : leur rôle se bornait, en principe, au vote des impôts et des subsides; mais il leur fit plus d'une fois des communications touchant quelque point de sa politique. On comprend donc que, malgré le souvenir de plus d'un grief, son règne ait paru aux Flamands opprimés par les Espagnols, une ère de liberté et de prospérité. Aussi, à partir de l'année 1567, demandent-ils le rétablissement de l'ancien ordre de choses.

Leurs regrets et leurs revendications se produisirent surtout pendant la période qui suivit la mort de Requesens. On les trouve éloquemment exprimés dans une remontrance que les états généraux adressaient à Philippe II au mois d'octobre 1577. « Nous


Original from HARVARD UNIVERSITY

supplions très humblement Votre Majesté, lui écrivaient-ils, qu'elle nous consente que nous soyons gouvernés suivant nos privilèges, droits, franchises et anciennes coutumes, comme Votre Majesté l'a juré et nous avons été du temps de ses devanciers. Aussi l'empereur susdit aura à jamais gloire immortelle pour avoir pu régir paisiblement tant de diverses nations, avec amour réciproque..... Or, il n'y en saurait avoir nulles qui fussent plus différentes que celles des Espagnols et des naturels de ces pays. Même quand les Espagnols auraient domination aussi avant que cela soit, nous voulons bien dire à Votre Majesté que nous y mettrons les voies et moyens jusques au dernier, et nous aiderons de tous ceux que nous pourrons avoir, soit au dedans ou au dehors des pays, à notre très grand regret, si inconvénient en advient (1). » Comme beaucoup d'autres, ces représentations vinrent échouer contre le mauvais vouloir du roi.

A l'instigation de Granvelle, il ne cessa de prétendre qu'il n'innovait en rien, qu'il voulait tout conserver comme du temps de son père; mais ses affirmations étaient démenties par ses actes. Pendant tout son règne, il agit au mépris des institutions, des droits, des privilèges, des libertés, qu'il avait juré de respecter. Il l'a fait ouvertement, il l'a fait aussi par des moyens détournés et par les procédés les plus artificieux, car il pratiquait l'art de la dissimulation et la duplicité à un degré qui étonne, même à cette époque de ruse et de mauvaise foi.

(1) Gachard, *La Bibliothèque nationale*, I, 175-176.

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Au début de son règne, il chercha à semer la division parmi les seigneurs, espérant ainsi enrayer l'opposition naissante. Le comte d'Egmont, dont il a aperçu la faiblesse de caractère et la légèreté, paraît lui pouvoir servir d'instrument; mais son honnêteté le met en garde contre la flatterie du souverain, qui échoue. Le roi défend à sa sœur de convoquer les états généraux sans son consentement; mais il lui enjoint de tenir cachée sa résolution à cet égard. Il fait croire qu'il a l'intention d'accorder un pardon général aux confédérés, et, dans un acte passé devant notaire, il déclare qu'il n'a pas agi librement et, par conséquent, ne se tient pas lié par sa promesse. Il s'engage à supprimer l'inquisition, et il fait dire au pape que cet engagement ayant été pris sans l'assentiment du saint-siège, il le considère comme étant sans valeur. Les longues négociations qui devaient aboutir à la réconciliation des provinces méridionales révèlent chez lui toutes sortes d'arrière-pensées. Don Juan, son frère, a éprouvé les effets de son caractère soupçonneux et dissimulé. Farnèse en a été la victime.

Sa prétention à vouloir tout diriger par lui-même était cause d'une lenteur extrême dans l'expédition des affaires. Quand une dépêche arrivait de Madrid, souvent la situation, les faits auquels elle se rapportait s'étaient modifiés, et une nouvelle instruction devenait nécessaire. Le roi le savait si bien qu'afin de parer à cet inconvénient, il expédiait parfois en même temps deux dépêches conçues dans un sens différent, pour qu'on en fît usage suivant l'occa-

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sion. Son inertie, son indolence désespéraient Granvelle (1).

Quelquefois, il est vrai, cette lenteur était voulue. De même que son père, Philippe II comptait sur le temps comme sur un allié qui finirait par arranger les choses à son avantage. Son projet de voyage dans les Pays-Bas, toujours annoncé, toujours différé, abandonné au moment où, dans toute l'Europe, on croyait qu'il allait s'exécuter, où tous les préparatifs étaient terminés, est un des exemples les plus frappants de cette lenteur, employée ou non à dessein : aujourd'hui encore, il est impossible de dire d'une manière certaine si jamais Philippe II a eu l'intention de revenir dans les Pays-Bas après 1559 (2).

Dans plus d'une circonstance urgente, on le voit manifester une irrésolution qui déroute tout jugement. En 1576, l'anarchie qui suivit la mort du grand commandeur exigeait des mesures promptes et énergiques. Pendant que la situation s'assombrissait, que les soldats mutinés ravageaient le pays, on délibérait tranquillement à Madrid sur l'envoi du successeur de Requesens. Hopperus, garde des sceaux des Pays-Bas en Espagne, rendait compte fréquemment au roi de ce qui se passait et réclamait, sur un ton de plus en plus pressant, une décision.

(1) « Les remèdes d'Espagne n'achèvent jamais de venir, et avoit raison don Pedro de Toledo, qui fut si longuement vice-roi de Naples, qui disoit que s'il devoit attendre la mort, il voudroit qu'elle vînt d'Espagne, car elle n'arriveroit jamais. » Granvelle à Morillon, Naples, 11 mai 1573. *Correspondance du cardinal de Granvelle*, IV, 558. — Le 7 mai 1580, étant en Espagne, il écrit à Marguerite de Parme : « Aussi veult Sa Majesté entendre en tout et que tout passe par sa main, et se tue. Et peu se fait par ce moyen, et souvent tarde la signature ; et aussi fait dommage grand que l'on escripve souvent et que les provisions ne suivent. » *Ibid.*, VIII, 50.

(2) Voir notre ouvrage : *Espagnols et Flamands au XVIe siècle. L'établissement du régime espagnol*, p. 192-200.



Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Le roi, impassible, apostillait ses notes pour constater qu'il réfléchissait (1). Ces tergiversations donnent une idée de la façon dont les affaires des Pays-Bas étaient dirigées à Madrid et de la valeur de Philippe II comme homme d'état.

Dans la répression du mouvement insurrectionnel, il a laissé commettre en son nom des excès et des cruautés inexcusables. Lui-même s'est servi à l'égard de ceux dont il voulait se débarrasser de moyens que la conscience réprouve. Il suffit de rappeler le supplice de Montigny, dont il avait seul réglé tous les détails (2), celui de Genlis, étranglé secrètement par son ordre au château d'Anvers, le meurtre d'Escovedo, le soir, dans une rue de Madrid. Genlis commandait l'armée recrutée en France par Coligny, en 1572, pour joindre le prince d'Orange; fait prisonnier, il fut enfermé dans la citadelle d'Anvers. Le 17 novembre de l'année suivante, le duc d'Albe, conformément aux instructions du roi, le fit étrangler. On répandit le bruit

(1) Le 17 septembre, un gentilhomme du marquis d'Havré arrive, apportant les nouvelles les plus lamentables. Hopperus supplie le roi de prendre une décision et de croire ce qu'il lui affirme, « selon la vérité de Dieu, » que le mal ne procède pas « du bas peuple, » mais de mauvais ministres. Le roi annonce qu'il va examiner ce qu'il y a à faire. Quand on apprend l'arrestation des membres du conseil d'état, Hopperus exprime l'avis qu'il n'y a plus une minute à perdre. Le roi répond : « Je ne cesse de penser à cette affaire, qui nous cause tant de soucis. Plaise à Dieu de m'éclairer sur ce qui convient le mieux à son service. » Le garde des sceaux demande que l'on hâte le départ de don Juan. Le roi écrit en marge de sa lettre : « J'espère que ce sera bien vite, quoique pas aussi vite que vous le dites : cela ne m'a pas été possible. » Le 3 octobre, Philippe II écrit qu'il ne reste plus qu'à fixer les appointements de son frère. Le 31, nouvelles instances d'Hopperus. Le roi annonce enfin que don Juan part. Copie de rapports de Joachim Hopperus faits à Philippe II, avec les apostilles originales du roi. Bibliothèque royale de Belgique, manuscrit 16091, fos 115-163.

(2) Voir notre ouvrage : *Espagnols et Flamands au XVIe siècle. L'établissement du régime espagnol*, p. 92-96.


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

qu'il était mort subitement (1). Un autre gentilhomme, François de la Noue, faillit subir le même sort sept ans plus tard. Il combattait en Flandre contre les Malcontents, en 1580, quand le marquis de Roubaix, l'ayant fait prisonnier, le livra à Alexandre Farnèse. A la nouvelle que ce vaillant capitaine était tombé entre les mains des Espagnols, après avoir donné sa parole de ne plus servir contre eux, Philippe II exprima l'avis qu'il y avait lieu de l'exécuter, mais en secret (2). Des personnages influents s'employèrent en sa faveur, l'exécution n'eut pas lieu, et la Noue parvint même à obtenir sa mise en liberté (3).

L'assassinat du prince d'Orange par des moyens cachés ayant été reconnu difficile, on le prépara ouvertement. En lançant contre le Taciturne le décret de proscription, par lequel il promettait une récompense à quiconque le livrerait vif ou mort, Philippe II invoquait l'exemple de son père, qui avait mis au ban de l'Empire le duc de Saxe et le landgrave de Hesse révoltés contre lui. Mais en Allemagne le ban était appliqué en vertu des constitutions existantes, tandis qu'aux Pays-Bas le roi

---

(1) *Correspondance de Philippe II*. II, 416. — *Coleccion de documentos inéditos*. CII. p. 324 et suiv.

(2) « Entendida la prision de la Nua, y mirado lo que convendrá hacer del, attento que ha sido perjuro de todo lo que juró en Mons, cuando la otra vez fuere preso,... ha parescido ordenaros (como por la presente lo hago)... deis orden en acabarle luego, remitiendoos el modo de la exequcion para que se haga publica ó secretamente y con dissimulacion como vieredes mas convenir. » En marge, de la main du roi : « Creo que con secreto seria lo mejor, y assi sea esto para vos solo. » Le roi au prince de Parme, 17 juin 1580. Archives du royaume, *Correspondance de Philippe II*.

(3) H. Hauser. *François de la Noue*. Paris, 1892, p. 119-138. — Id. *François de la Noue nouveaux documents sur sa captivité et sur sa délivrance. Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. XLV (1896), p. 132-152, 251-256.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

l'ordonna de sa propre autorité; il ne voulut même pas le communiquer préalablement aux états des provinces réconciliées. Quand l'ordre de le publier fut envoyé à Alexandre Farnèse, le conseil d'état fit remarquer que ce mode de châtiment n'était pas pratiqué aux Pays-Bas (1).

Charles-Quint avait la persuasion qu'en proscrivant les deux électeurs, il agissait régulièrement, légalement, et tout autre moyen violent de se débarrasser de ses adversaires lui eût paru odieux (2). Sans être exempt des fautes communes à la diplomatie de son temps, il ne pratiqua pas le système des exécutions dans l'ombre, qu'on peut reprocher à son fils. A ce reproche les apologistes de Philippe II répondent que le roi catholique n'était pas tenu à l'observation de lois ou même de formes qui contrariaient l'exercice de son autorité, qu'il n'était pas astreint aux règles ordinaires de la justice (3). Tel était l'avis d'un de ses confesseurs, fray Diego de Chaves, qui, à propos du meurtre d'Escovedo, ordonné à Perez, écrivait : « D'après mon opinion sur les lois, le prince séculier qui a puissance sur la vie de ses sujets et vassaux, de même qu'il peut la leur ôter pour juste cause et par jugement en forme, peut aussi le faire sans cela, ayant des témoins,

(1) Alexandre Farnèse au roi, 28 janvier 1580. *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, II, 25.

(2) Un jour, un more lui ayant offert d'empoisonner Barberousse, il répondit que ce serait une honte pour un prince d'employer de tels moyens pour se défaire d'un ennemi, fût-il même un abominable corsaire comme Barberousse. Gachard, notice sur Charles-Quint dans la *Biographie nationale*, III, col. 596.

(3) Nous renverrons notamment aux deux volumes dans lesquels un écrivain espagnol, J. Fernandez Montaña justifie tous les actes de Philippe II, sans exception; ils constituent une apologie intéressante de l'absolutisme monarchique : *Nueva Luz y juicio verdadero sobre Felipe II*, Madrid, 1882; *Mas Luz de verdad histórica sobre Felipe II*, *ibid.*, 1892.

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

puisque le surplus des formes et toute la suite d'un procès ne sont rien pour lui, qui peut en dispenser. Et quand il commettrait quelque faute en procédant sans formes, il n'y en a pas de la part d'un sujet qui, par son ordre, en a tué un autre. On doit croire, en effet, que l'ordre a été donné pour une juste cause, car le droit présume toujours qu'il y en a une dans toutes les actions du prince souverain (1). » Ainsi le pensait également Philippe II. Il avait décidé qu'Escovedo mourrait sans l'observation des formalités judiciaires ordinaires; et il confia le soin de l'exécution à Antonio Perez, son secrétaire, qui, en cette qualité, connaissait les motifs (2).

On s'explique que Philippe II ait voulu maintenir son autorité absolue, sans partage et sans concessions; on ne peut excuser les moyens qu'il a employés. Il a été dur, tyrannique; il n'a pas même reculé devant l'assassinat. On l'a quelquefois représenté comme un souverain sanguinaire. L'expression est exagérée et même injuste : sa nature ne le portait pas à la cruauté. Mais il y avait chez lui deux hommes, le despote, poussé aux mesures les plus violentes par la conviction qu'il accomplissait une mission supérieure comme souverain, comme représentant de Dieu sur la terre (3); l'homme privé, qui

(1) Lettre à Antonio Perez. Perez, *Relaciones*, p. 76.

(2) *Ibid.*, p. 70. — Parmi les pièces du procès criminel instruit plus tard contre Perez, se trouvait un billet du roi, en date du 4 janvier 1590, adressé à Rodrigo Vazquez de Arce, juge de la cause, dans lequel Philippe II reconnaissait que l'assassinat d'Escovedo avait été commis avec son autorisation. Muro, *Vida de la princesa de Eboli*, Madrid, 1877, p. 75, note.

(3) « Le roi, prince principal de toute la chrétienté, tient entre toutes choses pour la plus honorable le soutien de la religion, que Dieu lui a confié avec la dignite royale. » Fray Francisco de Cordova, chapelain de Philippe II, au roi, Vienne, 4 décembre 1564. *Coleccion de documentos inéditos*, CI, 92.

Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

était plutôt bienveillant. Le second a été gâté par le premier.

Dans les rapports avec les siens, il était doux, affectueux. On le voit prodiguer à ses enfants de la tendresse, des soins paternels tout à fait touchants : nous ne parlons pas de don Carlos, qui était un monstre. Les lettres qu'il adressa à ses filles pendant la longue absence que nécessita l'annexion du Portugal révèlent en lui un père soucieux à l'excès de leur bien-être et de tout ce qui pouvait leur donner quelque satisfaction. Il veut être tenu au courant de tout ce qui les concerne, s'inquiète à la moindre alerte, leur témoigne les attentions les plus délicates. Lui qu'on a dit incapable même de sourire, il badine, il plaisante (1). A l'occasion de la signature du contrat de mariage d'Isabelle avec l'archiduc Albert, il y eut au palais une grande fête. Bien qu'il fût malade, le roi autorisa les dames de la cour à paraître dans sa chambre masquées. De son lit, il donna les ordres et dirigea le bal avec autant d'entrain, dit un ambassadeur présent aux réjouissances, que s'il avait été à la tête de son armée. Il insista pour voir le jeune prince Philippe, son fils, prendre part à la danse (2).

Il se fit aimer de ceux, petits et grands, qui le servaient. Comme son père, en effet, il était pour

(1) *Lettres de Philippe II à ses filles les infantes Isabelle et Catherine, écrites pendant son voyage en Portugal*, 1581-1583, publiées par M. Gachard. Paris, 1884.

(2) Avec l'infante, pas avec une des dames, comme il avait exprimé timidement le désir de le faire. Agostino Nani, ambassadeur de Venise, au doge, Madrid, 17 mai. *Venetian Calendar*, IX, 324.


Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

eux affable, leur marquait des égards, de l'attention. « Estoit le naturel de ce prince si doux et benin, écrit l'un d'eux, que de la moindre indisposition de ses serviteurs domestiques et principalement de ceux de sa chambre, ausquels cognoissoit et hantoit le plus, se condouloit comme de ses propres enfans, les faisant visiter de sa part avec secours d'argent et leur envoyant ses propres médecins de sa chambre pour les curer, qui pour nous tous n'estoit petite consolation, et descouvroit en cecy ce grand prince et monarque un autre thresoir ou minière de vertu non moins estimable que toutes les autres (1). »

Il conquit ainsi l'affection des Flamands qui vivaient dans son entourage, et ils étaient très nombreux. Beaucoup de fils de familles aisées des Pays-Bas allaient, à cette époque, en Espagne chercher une position, même solliciter un emploi dans la maison du souverain. En leur faisant accueil, Philippe II, non seulement trouvait un moyen de récompenser des sujets fidèles, mais il maintenait la tradition introduite à la cour par Charles-Quint : on sait, en effet, que l'empereur recrutait le plus souvent parmi ses compatriotes ses serviteurs domestiques.

C'est pourquoi le roi avait dans sa maison une quantité de Flamands qui, en vertu de leurs charges, l'approchaient de très près. Ils appartenaient les uns à sa chapelle flamande, chapelains, musiciens, chantres « à la voix mélodieuse (2), » les autres à la

(1) Jehan Lhermite, *Passetemps*, II, 139-140.
(2) Et Regis dulci cantores voce sacellum
Exornant Belgæ, nec habetur in orbe secundum ;
Nam gemit Italus et Germanus vociferatur.
Belga canit. . . . .
Cock, *Mantua Carpentana*, p. 21, 50-51.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

compagnie des archers de la garde bourguignonne ; d'autres étaient attachés à la chambre. Le corps des archers qui formaient la garde particulière du roi, au nombre de cent, ne comprenait et ne pouvait même comprendre, d'après l'ordonnance qui l'avait institué au siècle précédent et que Charles-Quint avait appliquée à la cour de son fils, que des sujets natifs de la Bourgogne ou des Pays-Bas ; les places vacantes ne pouvaient être conférées qu'à des gentilhommes de bonne maison ou à des personnes « de bonne fame et renommée, issues de fort ancienne bourgeoisie (1). » On devait pouvoir compter sur leur dévouement. « La garde des archers, dit Cock, qui fit partie du corps, est la fidèle compagne du roi dans ses voyages, la très diligente garde de son corps, la brave protectrice de tout ce qui le touche ainsi que sa famille ; c'est elle qui a les clefs du palais royal, qui en ouvre et en ferme les portes (2). »

Il n'est donc pas étonnant que, parmi les archers de la garde royale, il se soit rencontré des hommes de mérite, comme Henri Cock, de Gorcum, qui nous a laissé plusieurs ouvrages écrits en Espagne, et Jean Lhermite, né à Anvers, de parents wallons, qui fit comme archer ses débuts au service du roi, et dont nous possédons des mémoires intéressants.

Une quantité de Flamands figurent également dans le personnel de la chambre. En 1590 et dans les années suivantes, on en trouve parmi les gentilshommes de la bouche, les aides-gentilhommes de la

(1) Lhermite, *Passetemps*, I, 87.
(2) Cock. *Relacion del viaie á Zaragoza*, p. 91. La garde existait encore au XVIIe siècle.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

chambre, les barbiers, les concierges des maisons royales (1). C'est un aide-gentilhomme flamand, Pierre van Ranst, qui a la charge des horloges; Jean de La Huerta (Papenhoven), de Louvain, est premier barbier; Thomas de La Vallée, de Bruxelles, Bernard Cornelissen, de Nimègue, sont aides-barbiers (2).

Jean Lhermite, qui d'archer de la garde, devint, en 1590, gentilhomme de la chambre, mérite une mention spéciale. En 1592, il avait si bien gagné la confiance du roi qu'il fut chargé d'enseigner le français et les mathématiques au prince héritier, plus tard Philippe III. La façon dont le professeur faisait sa leçon de langue française est rapportée avec des détails d'une curieuse naïveté. L'étude avait lieu l'après-midi, de deux à quatre heures, presque toujours en présence du roi, « au bout de quelque buffet ou table, de celles de là tout près, luy assiz en un petit tabouret, et moy à son costé, en un genou; et le plus souvent, quand nous nous trouvions escartez de la royale présence, s'assied sur un de mes genoulx, estant moy agenouillé de l'autre..., que Dieu sçait comme je m'en lassoy (3). »

Pendant son séjour en Espagne, ce gentilhomme eut occasion d'entrer en rapports avec un de ses compatriotes dont la vie fut aussi tristement célèbre que la naissance illustre, Philippe-Guillaume de Nassau, comte de Buren, fils aîné de Guillaume d'Orange, enlevé, en 1568, de Louvain, où il

(1) Lhermite, *Passetemps*, *passim*.
(2) *Ibid.*, I, 9697.
(3) *Ibid.*, 241-242.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

étudiait, et transporté en Espagne. Après avoir achevé ses études à Alcala, il avait été interné au château d'Arevalo, sous la garde d'un capitaine et d'un certain nombre de soldats. En 1595, Philippe II, absolument assuré de ses sentiments catholiques et de sa fidélité, résolut de le mettre en liberté. A ce propos, Lhermite raconte un incident que nous rapporterons ici pour conclure : il est tout à fait caractéristique.

En même temps que lui était annoncée la nouvelle de la fin de sa captivité, le prince fut invité à se rendre à l'Escurial, afin d'y recevoir, avec le congé du roi, « sa bénédiction » pour le voyage qu'il allait entreprendre. Le comte de Buren était autorisé, en effet, à accompagner l'archiduc Albert, qui se préparait à partir pour Bruxelles. Le roi, assis dans son fauteuil, où il était retenu par la goutte, l'accueillit fort bénignement. Ils conversèrent quelque temps, et, « prenant son congé, luy jecta fort humainement le bras sur ses espaules en forme d'embrassement, dont s'en alloit très content et très satisfaict de Sa Majesté (1). »

Philippe II embrassant le fils de celui qu'il avait fait assassiner! On pense bien que ni l'un ni l'autre ne firent allusion à la mort du Taciturne.

(1) *Ibid.*, 260-265.


Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

APPENDICE


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

A

Intervention de Philippe II dans les affaires de France

I

Le roi au duc de Parme, 14 mai 1586 (1)

Il annonce l'intention d'entretenir le trouble en France. — Secours en argent aux catholiques de ce royaume.

Porque por la dibersion que en otra carta que aquí va se os apunta para en caso que franceses nos quisiesen inquietar, ningun medio puede haber tan bueno como hacerla anticipada sustándoles el ruido en su casa y no les dejando conseguir la paz general, que no ha de ser sino destruccion de los católicos, me ha parecido advertiros que no dejan de hacerse los officios que combiene para animar los católicos á que lleven adelante su buena determinacion; mas porque estan faltos de dinero y por falta deel no pueden lo que desean, podrá ser que sea necesario ayudarles con alguna cantidad como se hizo la otra vez, y tan pronta podrá ser la ocasion que no puedan tomarse de otra parte que de los 600.000 ducados que se os embian en las galeras hasta la suma de 200.000 ó poco mas, los cuales en este caso

(1) Les documents reproduits dans l'Appendice sont tous extraits de la *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas* qui se trouve aux Archives générales du royaume, Cartulaires et Manuscrits, nº 187B



Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

habeis de proveer y prestar de la dicha suma, tornandooslo yo á avisar que, en la primera provision que á esta se siguiere, mandaré que, demas de la ordinaria, vaya otro tanto dinero como en esto se consumiere; y pues, por la razon que queda apuntada, sera tambien en beneficio de esos Estados y de lo que traeis entre manos, sé el buen rostro que á ello hareis, y os lo he querido prebenir para que lo tengais entendido y podais ir trazando y previniendo con Juan Bautista de Tasis, que está al cabo de estos negocios y os habrá informado de ellos la forma que será mas á proposito para hacerse, siendo menester con la disimulacion y secreto que combiene; y de lo que se os ofreciere sobre ello me avisareis, que lo mismo se hará de acá.

II

Le roi au duc de Parme, 19 octobre 1586

Qu'il empêche la paix de s'établir en France. — Secours pécuniaire aux catholiques

(EXTRAIT)

De un mismo parecer estamos en las platicas de Francia que procure impedirse su paz, que seria tan dañosa al bien publico, y dar animo á los catholicos, y por lo bien que entendeis esto y la promptitud con que offreceys viniendo el caso de buscar forma para darles la suma conçertada, os doy las gracias que es razon, y aunque está ya la provision hecha de manera que no pueda faltar en siendo menester no os quiero descargar deste cuydado sino encomendaroslo de nuevo en la misma forma que lo hize en carta de 18. de Julio á que me remito.


Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

III

Le roi au duc de Parme, 7 septembre 1589

Mort de Henri III. — Secours en argent aux catholiques. — Candidature du cardinal de Bourbon au trône de France. — Éventualité d'une intervention armée. — Se borner à la défensive dans les Pays-Bas et y réduire les dépenses.

Por vuestras cartas de 3. de agosto en la materia de Francia entendi la junta que estava aplaçada en Arras sobre las platicas de Montelimar y la orden con que enviavades á los tres que elegistes para allá, y luego que ví por la de seys que llegó juntamente la mueite del Rey de Francia, imagine que avia de haver alguna novedad en aquello, como entiendo que fue cierto, pues Juan Bap[ta] de Tassis y Moreo en cartas de 13 avisan de Arras como no avian hallado allí á los que pensavan y que lo remitian a Paris, lo qual quisa no es peor, pues si la materia esta dispuesta con mas fundamento se podra tratar alla lo que convenga y usar Moreo de su instruccion.

Lo primero que sobre esto tengo que deciros es confiar que luego que os llego el despacho de 14 de Julio con el cumplimiento de las letras de Agustin Spinola dariades orden conforme á lo que entonces os embie para que se proveyessen a Jacobo los 300.000 escudos del plazo segundo deste año, pues con vuestra buena maña no habia de faltar forma para esto, con todo lo qual para mas asegurar el effecto le mande escribir á Genova que en todo caso anticipase estos 300.000 escudos, haziendolos entregar luego por quenta de los meses postreros de su asiento, y esto afin que esta partida se proveyesse en todo caso sin embarazar ni hazer falta á la provision ordinaria de los 150.000 ducados cada mes ni tocar en estos meses primeros como creo que el dicho Agustin se avra contentado de proveerlo, de manera que de una forma o de otra con razon me persuado que la hora de agora estara cumplida y pagada al dicho Jacobo esta partida, y si algo estuviere por hazer os encargo quanto puedo que lo hagays cumplir luego, incluyendo en ella todos los socorros y partidas menores que despues de la otra suma


Digitized by Google · Original from HARVARD UNIVERSITY

del primer plaço deste año se les tuvieren proveydo en qualesquier partes, pues se entiende que han de ser las tales por quenta del segundo; demas de lo qual se procura juntar con brevedad lo demas que apretando la necessidad se les ha de anticipar por quenta del año que viene, y creo que estará hecho presto para que no aya falta ninguna en cosa de lo capitulado, y esto es quanto al dinero.

En lo demas, como mi fin es procurar principalmente el bien de la religion y que permanezca en Francia la catholica y se excluyan las herejias, holgare mucho de que salgan los catolicos con hazer Rey al Cardenal de Borbon si le pueden sacar de prision, por lo que esto importara al servicio de Nuestro Señor por ser el tan buen catolico, y quiça por esta via no se dispornia menos bien lo de las plazas que aveys visto en los papeles que llevo Juan Iniguez, pues deviendoseme la paga de lo desembolsado por su causa, si llegare el cardenal a alcanzar la corona, que es el plazo que para ello se puso en la capitulacion, sino se halla con el de contado, estara muy en razon con causa justa y honesta darme prendas mientras no me pagan; y pues los que la han de tratar en Paris os yran dando cuenta de lo que se ofreciere y todo lo han de hazer con vuestro calor y aprobacion, advertid, si á esto se llegare, a procurar que las plazas sean utiles, y que como ya se os a apuntado otra vez, se procure que entren en ellas Cales y Bolonia por lo que importarian para lo de Inglaterra, y si aparte puriedes travar correspondencia con sus gobernadores, lo hareys, pues el primero se entiende que es muy buen catholico, y el otro de Bolonia tiene un hermano confidente del Duque de Saboya mi hijo, á quien escribo que le hable y os avise lo que podria encaminarse por su medio, a que, conforme á lo que fuere, acudireys vos con los que hallaredes convenir, y ya sabeys la obligacion precissa que sin estos rodeos tienen por lo capitulado de hazerme restituir a Cambray, que á su tiempo se les ha de hazer cumplir, lo qual pongo muy á vuestro cargo, y que todo lo destas plaças por via de resguardo de los gastos se trate sin prendarme adelante, si conviniese tratar de lo que la corona de Francia usurpó á mis passados, ni tampoco se haga mencion dello sino omitirse por agora.

El no averos arrojado antes ado era declarada fue prudente



Original from HARVARD UNIVERSITY

consideracion, pero ya aviendo faltado el Rey y siendo el de Bearne enemigo conocido de la Iglesia y de tanto daño della y de toda la Christiandad que saliesse con su intento, cessan los respectos passados, y asi, si para asegurar su exclusion y ayudar á los catolicos para que prevalezcan, vieredes que será menester entrar en Francia fuerzas mias abiertamente, y que por defecto desto podria suceder allá travajo á la causa catholica, tengo por bien que las embieys y aun para en este caso os lo encargo y mando assí, advirtiendo que sea tanto el nervio que no puedan recibir tiro y que vaya a cargo la gente de persona que, demas de lo que toca al pelear, la lleve tan disciplinada como en tales casos conviene, y convendrá que desde luego os vays apercibiendo para ello y majorando la gente que en esto huviere de servir azia las fronteras de Francia, que para que se pueda hazer con el recado necessario se queda haziendo el esfuerzo que se puede para proveeros un buen golpe de dinero para solo este effecto, que ira con toda la brevedad que se pudiere, y si antes os llamare la ocasion y apretare la necesidad y conveniencias del negocio á poner en execucion esta entrada, no la dilateys, procurando valeros por asiento de doszientos o treszientos mil ducados remitiendo la paga aca, que como sean para solo este effecto y no para otro ninguno holgare dello, y os doy facultad para que lo hagays, y lo mandare cumplir puntualmente.

Con estas obligaciones en que pone las cosas de Francia, a que no se puede faltar por ir tanto en ellas como va, parece que pues no se puede atender á muchas cosas juntas sin que lo padezcan todas, demas que la hazienda no lo sufre, conviene necessariamente tomar forma en la guerra en esos estados reduziendola a defenssiva con ahorrar de la gente que hubiere demasiada y repartir de presidio la que fuere menester en los puestos importantes, dexando alguna poca suelta para acudir donde convenga, y por esta via moderando la costa de lo dessos estados no solo á que no passe de la provision que hasta aquí hemos llamado ordinaria, sino que se reduzca á mucho menos entretanto que se atiende á las otras de fuera en que tanto va. Encargoos que mireys esto con el mucho amor y zelo que teneys á mi servicio, y que pues se haze para dar despues mayor salto en esso mismo con ayuda de Dios, me hagays


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

una traza de como se pueda poner en obra, avisando particularmente y luego sin perder hora de toda la gente que teneys y de la que para este intento convendrá acercar á las fronteras y tener amano para la entrada y socorro de Francia siempre que convenga darsele y la que huviere de quedar para guardar essos estados, como se havra de repartir y en que puestos y plaças, y apuntando la forma con que podrán conservarse con destreza y buen termino las partes que no bastare á encubrir y enfrenar por su poco numero la gente de guerra que assi se repartiere para la dicha guarda dessos estados, aunque el calor de la que estuviere apercebida para el otro effecto ó ocupada en él no le dexara de dar tambien á las cosas de ay, pues no podrá alexarse tanto que no se pudiesse dar la buelta en breve conviniendo; de todo lo qual esperare particular aviso vuestro...

La calidad destos negocios y su importancia nadie la ha entendido y puesto en su punto mas que vos desde el principio, como se ha visto en el cuydado que aveys puesto en acudir á ellos, agora que estan en estado de poderse coger el fruto del bien publico *de la christiandad* que se ha pretendido *y de algunas conveniencias particulares* (1) ó en ventura de perder todo el trabajo y costa passada, os encargo que dobleys el cuydado y acudays á ello con las veras que tanto es menester porque os quedaré dello muy particularmente agradecido, y siempre me avisad lo que se hiziere.

IV

Le roi au duc de Parme, 7 septembre 1589

Nécessité d'une intervention armée en France. — La guerre dans les Pays-Bas est subordonnée à l'action dans ce royaume.

A lo que me escribis en carta de 18. de agosto sobre las cosas de Francia satisfaze la otra que va con este mesmo despacho en respuesta de vuestras precedentes por ser una misma la

(1) Le roi a souligné les mots en italique et écrit en marge : « si seria mejor, no decir lo rayado. »


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

materia y no aver en ella mas novedad de la que acá se tenia entendido; solo quiero repetir que assi como en vida del Rey mi hermano fue cosa de vuestra prudencia no dexaros llevar de los que con buen zelo querian que os arrojassedes con declaracion abierta, assi agora que cessa el respecto que á su persona se tenia y ha crecido tanto el peligro de la religion con estar el Principe de Bearne tan puesto en ventura de poder conseguir su intento, la misma prudencia obliga á no dexarle afirmar el pie de manera que sea despues peor de remediar y á no diferir el socorro que se huviere de dar á los catholicos en viendo que le han menester de gente y fuerças(1) á la clara demas de las ayudas de dinero; y assi os encargo mucho de nuevo la buena execucion desto disponiendo lo demas de la seguridad destos estados de forma que no embaraçe a estotra entrada y effecto sino que dé lugar a él como mas particularmente en las otras cartas se os dize que aca se haran las diligencias possibles para embiaros alguna buena suma de dinero para ello, y entretanto buscareys por asiento la que se os permite que tomeys para solo este effecto, que entendido por los hombres de negocios que se busca con orden de aca y certificacion de que les ha de ser bien pagado lo que assi dieren, espero que no se dexará de hallar, como lo aveys de procurar y daros maña á todo de manera que no se dexe de hazer este socorro, en que tanto va á toda la Christiandad y á Nuestra Sancta Fee catholica, de que vos tan zelosso soys, demas de lo que importa á mi servicio.

V

Le roi au duc de Parme, 26 novembre 1589

Projet d'expédition en France. — Mesures à prendre. — Dépense. — Importance de l'entreprise.

Vuestras cartas de 13 y 17 de octubre se han recebido y entendido la mejoria con que os hallavades en vuestra salud, de que he holgado mucho por lo que os la desseo que os obliga a mirar particularmente por ella hasta cobrarla muy entera, assi

(1) Note de la main du roi : « antes previniendo que no le ayan menester. »


Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

os encargo de nuevo que lo hagays con mucho cuydado pues para todo importa tanto.

Tambien he visto lo que dezis a proposito de lo que hasta entonces passava que es todo de harta confussion, en espeçial en Francia donde estan tan cerrados los passos que no queda ninguna via para tener nuevas de Inglaterra, con que viene a ser fuerza que vos aviseys de lo que en aquel Reyno passa ; assi lo hazed informandoos muy particularmente de los fines que llevan assi en ayudar al Principe de Bearne como en las demas cosas, y juntamente escribireys lo que passare en Francia, pues tambien por la misma dificultad de los caminos tardan las cartas de allá, y á vos con la vezindad de ambas partes no se os puede encubrir nada.

En lo demas dos son puntos principales á que pedis respuesta. El uno es si entraran fuerças nuestras en Francia á socorrer á los catholicos como ellos lo desean ; el otro de la dificultad que teniades para proveerles del dinero que venia á pedir el comendador Moreo, sobre los quales se os ha escrito tan larga y distinctamente en los despachos que avisays aver recibido de 7, 8 y 20 de setiembre y en los demas que despues han ydo que queda poco que dezir agora, pero para mayor claridad se os bolverá á satisfacer aqui á la que preguntays, con esperança de que si llego el caso en que conviniesse entrar, lo avreys hecho conforme a las dichas ordenes.

Quanto al primer punto de entrar en Francia, vos veys bien quan en diferente estado estan las cosas de aquel Reyno, aviendo cessado con la muerte del Rey las causas que avia para yr mas retenidos, pues en los papeles que ha traydo el Presidente Richardot days al Principe de Bearne por enemigo declarado y dezis la desventaja con que se contrastara con el si una vez se apodera de Francia, que es razon bien eficaz para yrle alta mano antes y impedirselo, demas del servicio de Dios y de la causa catholica, que es lo principal, y assi, si para estos fines conviniere entrar, no lo aveys de escusar como se haga en la forma que se os escribio en el dicho despacho de 7 y 8 de setiembre, á que y á los demas que se os han embiado en esta materia me remito volviendoos á advertir que, para que esto pueda ser con mas fuerça y numero de gente, sera bien que alivieys la costa de las otras partes y la gente que está ocupada en ellas,


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

dexando en cada una la que para sola defensa fuere menester como otras vezes se ha dicho, y por lo que importa que esto se encamine bien, he holgado mucho de entender la orden que distes para que la gente de armas se apercibiesse para este fin y que junta con la demas que esta allá de Lucemburg llegaria á 2.500 o 3.000 cavallos, que fué muy buena diligencia, aunque tambien es de consideracion si tanta cavalleria era de meter en Reyno estraño quando la ocasion lo pidiesse sin golpe de infanteria segura, con que darse la mano la una á la otra, y sin dexar reforçada la frontera de mas gente para lo que adelante pudiesse ofrecerse; para todo lo qual es tan necessario lo que arriba se apunta de cargar allí la de otras partes como se os tiene encomendado, que os lo encargo de nuevo como cosa en que recibire servicio particular.

Si la dificultad de hallar para esta entrada el dinero que se os permitio que pussiessedes tomar hasta 200.000 ducados no consistia sino en no saber los mercaderes que en España se avia cumplido con ellos, cessaria el impedimento con el aviso que tenia de quan bien se cumplio, y es de creer que los avriades hallado si llego el caso, ó los hallareys siendo menester pues como se ampara solo este effecto que es para el que se os permitió se procurará cumplir tambien esta suma puntual y ciertamente y darles entera satisfacion, y assi allanad las dificultades, pues podreys cessando la mayor como creo que estará ya hecho aviendo sido necessario.

En lo que toca al segundo punto, por algunos despachos que allá teneys y en particular por el de 20. de agosto podreys ver como diversas vezes se os ha escrito que tenia orden el agente de Agustin Spinola para anticipar 300.000 ducados, y se tiene por çierto que si se los han pedido lo avra hecho, porque dize el agente suyo que reside acá que lo tiene por aviso del de Anveres que entrando el mes de octubre estara esta provision aparejada para si se la pidiessen, con que se cree que avreys remediado aquel aprieto y buelto Moreo con recado a donde le esperavan en la qual se dessea entender en particular lo que se ha hecho, y sino se ha proveydo lo destos 300.000 ducados, se provea, pues los ay (1)...

(1) Note de la main du Roi : « ver si seria bien añadir aqui que sino se ha proveydo lo destos 300.000 ducados se provea, pues los ay. »



Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Importando tanto hallarse en Francia Juan Baptista de Tassis y el comendador Moreo para la nueva comision que se os escribio a 6. deste, que va agora duplicado, se cree que los embiariades luego allá, pero si acaso no se hubieren partido al llegar desta, ordenareys que vayan con la brevedad que se pueda.

Enfin espero que assi en la cosas de Francia, que en este tiempo son las principales, como en todas las que se ofrecen dessos estados, procedereys de manera que con vuestra buena maña se guie todo como conviene, y para que mejor lo podays conseguir, se trata de ver con el Presidente Richardot menudamente las relaciones y tanteos que sobre esta materia aveys escrito que le distes cosejandolos con los que aca se han hecho y dar buena orden en todo; pero para tomar resolucion sobre ello importa que llegue la razon que en el despacho de 7 de setiembre se os pidio de toda la gente que ay teneys y como se podria repartir y en lo que quedaria ella y el gasto en la forma que allí se dijo. Sobre que es de creer que no puede tardar vuestra respuesta, pues por aviso vuestro se entiende que rrecibistes el despacho en que aquello se apuntaba ; a que por remate desto se añade que se procurará embiaros por quenta del año que viene para la provision ordinaria lo que se pudiere, en que avra el cuydado que es razon, como estoy çierto que vos le tendreys de quanto conviniere en lo que al presente se ofreçe.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

VI

Le duc de Parme au roi, 24 mars 1590

Intervention en France. — Difficultés. — Le duc est dans l'impossibilité de secourir les catholiques aussi vigoureusement qu'il le voudrait. — Mécontentement dans les Pays-Bas. — Prière instante au roi de tenir compte de cette situation.

Dios sabe lo que siento aver de continuar en dar á V. M. pesadumbres y malas nuevas, pues no es otro mi intento ni jamas he procurado otra cosa que darle todo el gusto y contento que puede desear, pues siendo Nuestro Señor servido que los sucesos salgan diferentes de lo que se desea y procura, es fuerza que V. M. sea avisado de todo para que con su gran prudencia y experiencia pueda mandar aplicar el conveniente remedio en conformidad de lo que el tiempo, la occasion y necesidad requieren, y assi aunque me asseguro que por via de Don Bernardino de Mendoza y Comendador Moreo y de otros sera V. M. avisado de lo que miercoles á 14 del presente passo entre los exercitos del Duque Dumena y Principe de Bearne, no dexare de dezir aqui brevemente como por via del Abad de St Bast me llego ayer de mañana aviso de como el dicho dia se havian dado la batalla y que por la desorden que huvo en los reytres del de Mena havian sido rotos los suyos y la parte de Bearne quedado victorioso, lo cual me fué confirmado en la tarde de un gentil hombre frances que ha embiado el propio Duque Dumena con las particularidades que V. M[d] podrá mandar ver por la relacion que el me ha dado del sucesso que será con esta. Helo sentido lo que aqui no sabria encareçer, assi por lo que toca á lo general de la christiandad y religion catholica como al servicio particular de V. M. y bien y sossiego de sus cosas, pero son casos de guerra y de los que Nuestro Señor guia por sus ocultos juicios como le paresce que mas convenga a Su Sancto Servicio y de lo que le devemos dar gracias como por los prosperos y esperar que tomandolos de Su Sancta mano como devemos nos consolará y recompensará quando y como mas convenga.


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Paresce que por lo que hasta agora se entiende la cavalleria ligera y hombres darmas que de aqui fueron con el conde de Heguemont, aunque fueron los que embistieron y pelearon, no han padecido el daño que pudiera, si bien no es pequeño haberse perdido 260 y el bagaje, y assi sino hubiera caydo el desastre sobre la propria persona del dicho Conde, que como cavallero honrado y valiente se mezclo una y mas vezes con los enemigos, no se pudiera tener por perdida de momento, mas con esto no se puede excusar ni dexar de sentir, tanto mas mayormente siendo la demostracion y el sentimiento que aquí hazen de su perdida porque le amaban y estimaban mucho generalmente todos los naturales del pays, y cierto que, si es muerto como se cree, V. M. ha perdido un honrado, valeroso y buen criado.

Este sucesso como el de un desastre de la persona de Umena, rebolucion de la villa de Paris, una paz y otros son los que yo siempre me he temido y que me han hecho representar y importunar á V. M. tantas veces que se prevenga y provea en todas partes y en estos Estados en particular donde es mas menester para la defensa y sustento dellos y hazer los progressos que se pretenden, y poder acudir á las cosas de Francia que tanto importan y á las de Alemania que tantas muestras dan de prepararse á nuestros daños, que ha sido una de las causas porque he acordado quiça mas de lo que yo deviera que se diesse prissa á las proviziones y prevenciones necessarias para todo, pareciendome que esto deviera estar hecho muchos dias ha, pretendiendose tomar las cosas de los catholicos de Francia por proprias como veo que V. M. por su gran piedad y christiandad lo haze, que si assi fuera no saliera de grande momento este sucesso, pues se pudiera acudir luego de aca con tales fuerzas y de manera que no avria de que dudar; pero, pues el tratar agora desto no lo remedia, no ay para que alagarse en ello mas de sentirlo lo que es razon.

De la poca y mala orden que deve haver havido y de lo demas que se podria discurrir en este negocio no pienso tratar, mas bien dire que quando se tomo resolucion de imbiar al de Umena este socorro de cavalleria fué con presupuesto que tenia falta della y que teniendola podria sustentarse con reputacion y reprimir los progresos del de Bearne sin abenturar la


Digitized by Google · Original from HARVARD UNIVERSITY

autoridad hasta que V. M. pudiese acudirle con fuerzas mas fundadas, pues tan poca confiança hacia el mismo de sus franceses; y estos son los discursos que sobre estas materias se han tenido y lo que la razon requeria y que Don Bernardino y Moreo deven de haver acordado, mas haviendola Nuestro Señor guiado de otra manera deve de ser lo que nos conviene...

Por lo que me escrive el Duque Dumena y me dize el gentil hombre que ha venido de su parte, se vee claramante el aprieto y necesidad en que se halla, que cierto es de tenerle lastima, pretende y pide con el encarecimiento possible assistencia de dinero y gente, protestando el daño que de no darsele luego puede redundar á la causa y parte catholica, que es bien facil de considerar, pues se vee claramente el riesgo en que estan las villas de tomar partido, y el que el corre de haverse forzosamente de acomodar con mas reputacion que antes, pues siempre podrá dezir de haver estado firme hasta abenturar la batalla y que essa perdida y vistose desamparado no ha podido hazer otra cosa, tanto mayormente que se puede muy bien presuponer que los que antes le amonestaban á ello haran todo su esfuerzo para que se resuelva y el de Bearne le hara mejores partidos que nunca, que son todas razones con las demas que se dexan entender tocante al servicio de la Religion y de V. Md, que me obligan á sentir en el alma la falta y imposibilidad con que me hallo de poder acurdirle con lo uno y con lo otro como desseo y veo conviene por tantos respectos, y esto por tener la poca gente que se sabe, y esta perdida y mal contenta y tan dividida y ocupada en puestos tales que sin grandissimo daño y ruyna no se puede desamparar y sin dinero ni credito para hallarle, por no querer estos hombres de negocios acomodar mas de lo hecho hasta aquí sino veen provisiones sobre que tener asignados sus pagamentos, de suerte que estoy con la pena y cuydado que V. Md puede creer conociendome por uno de los criados mas verdaderos y y obligados que tiene.

Todavia porque en lo de la gente veo no ay forma, procurare en lo del dinero hazer mis diligencias..., y assi estoy rogando á Nuestro Señor que trayga ya con bien y brevedad las provisiones que se aguardan de V. Md, pues no solo para este negocio, que es tan esencial, quanto para el sustento de lo de aca, que como



Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

cosa propria no importa menos, son mas que necessarias y forzosas, porque haviendose con los 110.000 escudos que gratis et amore me han acomodado los dias passados dado un solo socorro y una miseria de vituallas, artilleria, armada queda consumido todo de manera y yo tan alcançado y mendigo que para cosillas que se me offrescen voy prestillando la cadena del uno y del otro, que es harto trabajo y dispuesto, aunque no lo siento ni lo he de sentir jamas en servicio de V. Md.

De otra parte los amotinados de Curtray, por mas diligencias que haga el Principe Ascoli no se quieren allanar y estan cada dia mas emperrados y tan puestos en no querer oyr tratar de otra cosa que de que se les pague todo con refacion de las monedas y otras pretensiones bien perjudiciales que no se que me diga, y assi veo avrá de concederles por lo menos el todo, aunque en tal caso se verá que desistan de las demas pretensiones, y esto por que no se pierdan ellos y los naturales de aquella pobre villa por dilatar el concierto y ver que los del pays en general sienten en extremo que se dilate un punto, temiendo que desta desorden nazcan otras infinitas en su servicio amenaçandonos en todas partes donde hay gente de querer tomar el mismo camino, y los rebeldes y enemigos de V. Md de tener tramas y enrredos y esperanzas de salir con muchos effectos á su provecho, asomando un golpe de gente en Frisa, en Gueldres, en Flandes y en Bravante, haciendo grandes muestras y hostentaciones de las pocas fuerzas que tienen y de los aparatos de Inglaterra, inteligencias y levas de Alemania, todo lo qual atemoriza estrañamente el pays y no menos las cosas de Francia á las provincias de la frontera en particular; mas sobre todo espanta á los buenos y anima á los malos el parecerles que V. M. los va desamparando, pues sabiendo quan destruidos quedan y quan apretados estan y la aparencia que ay de dar fin á tan larga y trabajosa guerra tomando la occasion de estar los rebeldes descontentos de los Ingleses y bien debiles y alcançados, no solo procurara libertarlos una vez mas permite que por falta de medios sucedan las desordenes, motines y inconvenientes que se veen, dexandose claramente entender que bien veen que esto no procede de mi, pues sin medios no puedo hazer mas de lo que hago, y mil otros discursos que llevan la mira á una desesperacion, y Dios


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

sabe los officios que de mi salen en estos propositos para desengañarlos procurando echar la culpa á otros y aun á mi mismo para conservarlos en aquel amor y devocion que deven buenos y leales vassallos á su señor natural y esse tan bueno y benigno como lo es V. Md...

Considere V. Md con su gran prudencia en lestado en que me devo de hallar embuelto en tantas miserias y en tiempo y sazon que las cosas de aca estan tan enredadas, este pueblo destruydo y descontento, todo tan mal proveido como se sabe, la soldatesca desecha y mal satisfecha, y el sucesso de Francia tan mal aproposito y yo sin medio ni forma de poder acudir ni remediar á nada, y provea con la brevedad y sustancia que conviene y requiere su proprio y particular servicio, de manera que no se acabe de perder lo que tanto ha costado en ganar porque de otra manera no se me diga ni que nueva podre embiar á V. Md, pues aun temo que si el remedio no llega muy en breve podria ser tarde y de poco ó ningun provecho. A V. Md humildemente supplico lo mande considerar y proveer como mas convenga al servicio de Dios y suyo, que bien es menester.

Mos de St Pol, despues de haver buelto de Paris á su gobierno, donde fue á acompañar al legado, me ha despachado el hombre que otras veces ha venido para saber si avia resolucien de V. Md en sus particulares y medio con que yrle entreten endo, quejandoseme mucho que el Duque Dumena no le havia dado asistencia ninguna de dinero ni gente, mas antes quitandole la infanteria y cavalleria que alla llevo en acompañamiento del legado, dexandole volver con solos 25 ó 30 caballos, y que tambien habia procurado estorvar que no le declarassen gobernador de toda la provincia de Champaña, como lo han hecho, y que quedasse el gobierno repartido en dos, concluyendo y afirmando de nuevo que estava resuelto correr la fortuna de V. Md, y que si se concluyessen las paces entre Bearne y el de Umena, que no vernia en consentirlo y ternia las plaças y la provincia so el amparo de V. Md como de aca fuesse ayudado y asistido, que son puntos de consideracion. Le he respondido cortesemente agradeciendole la voluntad que tiene á la causa catholica y animandole á proseguir en ella como hasta aquí, y que [no] se maraville si no ha llegado



Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

respuesta de V. M^d, porque como los correos se pierden á menudo pensaba embiarla con la vuelta del Presidente Richardot, y que entretanto yo ayudaria y acudiria con lo que pudiere para que se fuesse sustentando y que por no tener medio agora de aqui á 15 ó 20 dias le proveeria de alguna suma de dinero y aun que he excusado al de Umena y dado á entender que no se debe creer lo de la paz; tambien le he asegurado que en tal caso resolviendose el á lo que dize aunque huviesse de yr yo en persona le ayudare y asistire como es razon y lo meresce el bien de la causa y lo requiere el ser V. M^d tan gran christiano y defensor della como lo es. Y despues deste suçesso de Umena me ha buelto á escrivir y mostrado mejor animo que nunca, dando prissa á la asistencia que pretende, y por parecerme negocio que lo meresce, con la primera comodidad vere de darle la mas satisfaccion que yo pudiere conforme á la respuesta que V. M^d ha sido servido mandarme dar á este proposito, que allende de que conviene en estos tiempos ni á Umena ni á nadie puede parrescer estraño que acudamos al remedio de los del partido que le pidieren, y mas á los que tan á la mano nos caen y tan mal á proposito vernian que cayessen en las de la parte contraria, que nos harian la mala vecindad que se dexa considerar.

VII

Le commandeur Moreo au roi, Anvers, 22 juin 1590

Il accuse le duc de Parme de compromettre par sa mauvaise volonté le succès de l'entreprise de France et de nuire ainsi aux intérêts du roi.

Con el correo del 26 del pasado que despaché de Bruselas, embié el triplicado del siete y duplicado del 11 del mismo, y agora va con este el triplicado de 11 y duplicado y triplicado de 26, y entonces escribí á V. M. y á don Juan de Idiaquez todo aquello que en cargo de mi conciencia entiendo sin moberme ningun genero de pasion, sino solo el verdadero servicio de Dios y de V. M. y teniendo esto delante de los ojos por ningun


Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

temor ni daño que me pueda venir, no dejaré de proseguir en lo que en mi corto juicio alcanza, juzgando lo que veo, pronosticandome grandes daños sino se mete el remedio con gran brevedad, y con esto descargarme he de la obligacion que tengo; y tomando la agua de atras traeré á la memoria á V. M. de cuando el de Umena lebantó el sitio de Depa donde tenia cercado al de Bearne y las ocasiones por que lo hizo y de como se vino á esta frontera á pedir el socorro de la Mota y dineros porque toda su gente sele amotinaba y con tener el Duque de Parma orden de V. M. para socorrer al de Umena y el dicho de Parma habermelo escripto asi y con venir yo mismo á Vinz y dadole por escripto la importancia del caso y en el mismo tiempo el de Bearne saquear los burgos de Paris, con todo eso el de Parma no quiso dar el socorro de la Mota que tenia á la frontera donde se estubo sin ninguno fruto mas de cuatro meses gastando dineros y comiendose el pueblo, y entonces no cumple decir que se tenia de enemigo contra estos paises que pudiese ofender y el dejar de dar este socorro fué causa de perder el animo los católicos de Francia como muchas veces nos lo ha dado en rostro el de Umena á Don Bernardino, Juan Bautista y á mi. En este tiempo ofrecio el de Parma los hombres de armas del pais y dejo de dar la gente que tenia presta. Echose de ver en esto que era dar tiempo al tiempo que ha causado todo el mal que tenemos. A esto se añade que cuando embio al conde de Agamon fué sin ninguna infanteria tras habersela pedido con toda la instancia del mundo el legado, don Bernardino y yo y Juan Baustita antes en persona propia y de parte del Duque de Umena y del pueblo de Paris, embiandole personages de cualidad á pedirselo, que si entonces diera lo que agora ha prometido, no hay ninguna duda sino que la religion en Francia fuera salva y V. M. tubiera en dicho Reyno la mano que quisiera, y esto diran amigos y enemigos. Y para que se vea mas claro el misterio que debe haber en esto cuando ultimamente me dió los mil valones y las tres compañias de lanzas y dos de arcabuceros de á caballo sin pagar á los amotinados los diera á Paris, fuera socorrido sin nunguna duda, tras esto y con esta ocasion tomó entonces los 400.000 escudos de Bautista Doria. Considere V. M. que á los veinte y dos de mayo fueron las vistas de los Duques, y desde entonces acá ha


Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

ofrescido de dar á los amotinados de Curtray y el tercio de Capizuca y otras dos compañias de caballos ligeros, y hoy somos á veinte y dos de junio, y no sabré decir mas que el primer dia, y viendome de esta suerte me resolví de hablar con libertad al de Parma diciendole que todo el mundo le echaria la culpa del daño que viniese á la cristiandad, pues V. M. se habia descargado con ordenarle que diese todo el calor posible á los catolicos de Francia hasta mandalle que entrase su propia persona siendo menester, respondiome que el se descargaria, y sobre lo dicho se disgustó conmigo de suerte que despues nunca me ha mostrado buen rostro. Y viendo que estaba para irse á Spa y que no me dejaba recaudo ninguno de gente y dineros, fui á él y me respondió mil sequedades, y viendo que no aprovechaba me despedi diciendole que Dios le diese tanta salud como se deseaba. Respondiome que tenia sobrada salud. Volvile á decir que Dios le diese mucha mas; replicome que ya me habia dicho que la tenia sobrada, y estas fueron las ultimas palabras, y asi se fué á Spa. Y quedando su secretario en Bruselas acudí á él, y dijome que el Duque le habia mandado diese prisa á que fuese el dinero para los de Curtray y que en acabandolos de contentar partirian para Francia, y esto va con tantas largas y guiado por tales arcaduces que entiendo no llegarán á tiempo de socorrer á Paris, y aunque pongo en duda si irán, pues cada dia veo mil mudanzas, y aunque el de Umena me embia cada dia correos con grandes protestos y palabras que romperian peñas y yo se las embio al de Parma, con todo eso no veo apresurar ninguna cosa el paso ni aun responderme.

Richardot dicen llegó á Spa y que se ha holgado mucho el de Parma. Quiera Dios que su vuelta traiga provecho y que sea parte para quitar los disgustos que este hombre muestra tener, que seran causa que toda la cristiandad lo padezca, y con la humildad que debo por lo que veo me atreveré á decir que se acuerde V. M. que no hay principe en Italia que deje de tener sus fines y que hay pocos en el mundo que no tengan puesta la mira á ser mas, y el de aqui podria si quiere dar mayor golpe que todos los demas y de que no hay hombre malo que no desee la muerte de V. M., crealo y mandeme cortar la cabeza si hallare que digo cosa por pasion ni otro que celo limpio del servicio de V. M., que Dios nos guarde como la cristiandad ha menester.


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

VIII

Le duc de Parme au roi, 22 Juillet 1590

(Représentations sur le danger que courent les Pays-Bas, de la conservation desquels dépend en grande partie celle des autres états du roi. — Il exécutera l'ordre qui lui est donné de secourir la Ligue; mais il regrette que le roi ne tienne pas compte des difficultés croissantes dans les Pays-Bas. — Mécontentement. — Le duc n'a pas confiance dans le succès de l'expédition.

EXTRAIT

Aunque he procurado de satifacer á deuda tan debida con aquel amor, celo y fe que me obliga el ser yo tan verdadero aficionado y humilde criado de V. M. con representarle muy vivamente y con mucha verdad el estado de las cosas de por aca y haber embiado al presidente Richardot porque allende de las instrucciones que llevaba con la viva voz como testigo de vista y el que ha tratado la mayor parte de los negocios de estos estados pudiesse sanear y satisfacer á V. M. de todo lo que fuese servido querer saber y lo que á mi poco juicio entendia combenir al servicio de V. M. asi en las cosas de por aca como en las de Francia, he ido despues continuando segun los negocios han requerido por cartas mias lo mismo y suplicando á V. M. con todo el encarecimiento y humildad posible que con su mucha y acostumbrada prudencia y grande esperiencia mandase dar en ello el remedio que tanto combenia al servicio de Dios, bien y conservacion de la cristiandad y de esos sus patrimonios tan antiguos que ultra á la reputacion son tales y de tal calidad que de la conservacion de ellos depende ni mas ni menos, sino en todo, en gran parte, la de los demas reynos y estados de V. M., y porque en este particular sé cierto de haber satisfecho juntamente con mi obligacion á mi mismo, y tanto que bien claro echo de ver que V. M. debe de haber quedado cansado pues no he podido merescer tanta merced de su bondad y real mano que haya podido tener respuesta á los puntos de tanto tomo y sustancia como los que contenian mis cartas, sé tambien que


Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

el veedor general Juan Bautista de Tasis como el que lo ha visto y palpado todo, asi lo de aca como lo de Fiancia, habrá dado á V. M. particular y distinta relacion de los negocios que ocurren y del pronto remedio que combiniera que hubiera para que de golpe no cayesen estas maquinas, no quiero molestar á V. M. con largos discursos repitiendo lo mismo, pues tantas y tantas veces lo he dicho y afirmado y con el presente despacho en otras caitas lo hago; y asi vista la resolucion de V. M. que tan espresamente me ha mandado por tantas cartas suyas de 4, 16, 29 de abril 2 y 24 de junio que vaya en Francia en su real nombre á socorrer estos señores y villas coligadas á la Santa Liga y á procurar de quitar el sitio de Paris, que cierto es resolucion digna de la grandeza de V. M., del Real nombre de católico correspondiendo con las obras, yo lo haré y porné en ejecucion lo que V. M. manda, pues la primer cosa que apiendi en este habito que profeso y estoy sirviendo fué el obedescer, y tanto mayormente cuando se trata de emplear mi persona y aventuralla, la cual desde que nasci fué dedicada á sacrificarse por servir y obedescer á V. M., como lo he hecho hasta aqui y lo iré haciendo hasta acabar en la demanda, y eso bien puede V. M. creer de mi, pues lo que he piocurado de hacer el servicio de V. M. en conspecto de todo el mundo da cierto testimonio dello como tambien el ser hijo de mis personas y la forma que profeso me obliga á hacerlo, y sino hubiese de por medio mas que este interes, suplico á V. M. de creerme que en cualquier manera que fuese, pues asi V. M. lo manda y es su gusto y voluntad, no hablaria palabra y iria muy contento. Mas confieso á V. M. que me duele entrañablemente y siento en el alma de ver que V. M. presupone manda y quiere que se hagan las cosas imposibles y que no pueden ser, pues solo Nuestro Señor puede hacer milagros.

V. M. presupone con los pocos dineros que ha mandado proveer que se haya de satisfacer á la gente de guerra que sirbe en estos estados, rematar con los españoles amotinados, concertarse con los alemanes asi del regimiento amotinado de don Juan Manrique como con los demas viejos, pues si han de serbir es fuerza dalles este contento, dar dinero al Duque de Umena para su sustento, el de Paris y de los demas negocios de Francia, tener en barguelt reyties por mayor conservacion

de estos paises y no ser prevenido de los príncipes de Alemania como lo van haciendo y combiene, asegurar las plazas marítimas que guardan los españoles, pues ni mas ni menos hablan el mismo lenguage que los de Curtray, que si no es rematando y pagándoles sin duda se amotinaran porque hasta agora las diligencias y castigo los han detenido. El tercio de Manuel de Vega que está en Frisa tambien ha dado muestras de ello, aunque con su diligencia y la de los capitanes y oficiales, que todos han andado muy como se podria dessear, y dar garrote y ahorcar á algunos delincuentes han sosegado ...

Crea V. M. que eso no es manera de encarecimiento sino la pura y real verdad, y de cuanto daño seria esto al Real servicio de V. M. y á estos sus estados, allende de la continuacion del mal ejemplo que ha comenzado á dar la nacion, lo remito á su mucha prudencia, si bien entiendo que seria irreparable el mal y incombeniente que causaria, pues el presuponer V. M. que las vanderas de este ejército esten tan llenas que se puede sacar gente del pais y que queden para la defensa del en contrario de lo que real y verdaderamente le tengo tan de ordinario representado, es grandísimo engaño...

Pues considere V. M. como he de poder con veinte mil hombres poco mas ó menos, segun V. M. manda y escribe, entrar en Francia en tan breve tiempo como paresce pone, quiere y manda...

La pobreza, desperacion y descontento de este pobre pais, asi en general como en particular, tantas veces lo he dicho y representado á V. M. que si agora no fuese por mi descargo y justificacion lo podria escusar, mas viendo claramente que se perderán sino hay otro remedio y que esta es una voz tan general que por las calles no se dice otra cosa, doliendose y afligiendose todos que no se tenga compasion, pues de tanta constancia y fidelidad que han tenido y tienen los buenos á la debida obediencia de V. M. y á su real servicio cuando esperaban algun refrigerio y consuelo les paresce los dexan desamparados y perdidos lo que sienten harto más de lo que yo sabria ni podria encarecer, que me obliga á no dejar de representarlo de nuevo, y cierto, Señor, que como cristiano caballero y hombre honrado aseguro á V. M. que quedando en la defensiba como V. M. pretende y manda espresamente, no hallo remedio



Original from HARVARD UNIVERSITY

como se puedan sustentar, porque es menester que V. M. tenga por maxima cierta é infalible que todo es frontera desde Lucemburg hasta Gravelingas y de Gravelingas á Groninghen, y para socorrer donde fuere menester es imposible sino hay campillos en las provincias con que poderse asistir y ayudar como tan de ordinario lo tengo representado á V. M., pudiendo los enemigos como señores de la mar y de las riberas meter gente en tierra en veinte y cuatro horas en cualquier parte que quisieren y con la misma facilidad volverse á retirar en caso de necesidad y acudir á inquietar y enssayir (ensayar) otra parte como tan de ordinario lo hacen...

Agora trataré de mi ida en Francia y de la forma y manera que iremos y con cuan poco fundamento y mal recaudo estas reales fuerzas de V. M. van á aventurar sus vidas y reputacion sin poder aparentemente tener satisfaccion de que de ellos se saque el provecho que combiene al servicio de Dios, de toda la cristiandad y de V. M. en particular... Por obedecer á V. M. me he resuelto de ir y poner por obra lo que me manda, aunque veo que lo de aca se podrá perder y lo de allá no ganar, porque como Rey tan cristiano, prudente y de tanto valor y que nascio caballero, en cualquier caso que suceda de mi persona, V. M. por hacerme la merced que esta voluntad le meresce justifique al mundo mis acciones y las abone, pues no seria justo que despues de haber el hombre en tan justa y santa causa y en servicio de su Rey perdido la vida se permitiese perjudicarme en tanto grado á la honrra y reputacion, y asi como yo con esta mia me descargo y protesto á V. M. de todos los incombenientes que pueden suceder no tenga culpa ni parte si por falta de remedio, provision y fundamento sucediere diferentemente de lo que se debe esperar, que Dios no quiera.

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

IX

Le roi au duc de Parme, 1er octobre 1590

Il attend avec impatience des nouvelles de l'entrée du duc en France. — Il lui envoie un mémoire dans lequel sont exposées ses vues, conformément auxquelles il agira. — Le duc ne partira pas du royaume avant d'avoir accompli la mission importante qui lui est confiée.

No ha venido carta vuestra despues de la de veinte y ocho del pasado á que se os respondió luego lo que va agora duplicado. Dejoos pensar el deseo y cuidado con que se aguardan mas con muy buenas esperanzas, y hasta que llegue aviso vuestro no se hace caso de algunos que han venido de Leon diciendo que ya Paris quedaba descercada, aunque esto lleva tanto camino que no se puede dudar ni yo tengo que advertiros en lo que toca á la guerra y deshacer al enemigo, pues lo tratan tan buenas manos como las vuestras.

Pero en lo que toca al fruto que se ha de sacar de esa entrada y el asiento que combiene dar en las cosas de ese Reyno por via negociacion, me ha parecido que es bien advertiros algunas cosas para que informado de ellas y enterado de mi intencion la podais mejor encaminar. Para esto he mandado hacer el apuntamiento que aqui va, conforme al cual habeis de procurar guiarlo todo tomando por instrumentos para ello como tan platicos del manejo de estos negocios á Don Bernardino de Mendoza y Juan Bautista de Tasis, á los cuales se escribe y embia copia del papel, y haciendo por su mano y medio en Paris y fuera los oficios que fueren necesarios y con el Duque de Umena, á veces tambien por vuestra persona, pues le traeis al lado, y lo mismo con el legado, acertándoos á ver con él, procurando disponer mediante la intervencion del uno y del otro las cosas al justo fin que se pretende con la mayor brevedad que se pueda encargaros cuanto mas puedo tomeis este negocio á pechos con las veras que pide su importancia y como la cosa en que mayor servicio puedo recibir al presente



Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

que abrazandolo vos asi como no dudo lo hareis y ayudando el calor de las armas á la maña de la negociacion, lo espero ver presto remediado, y ireisme avisando siempre de todo lo que se hiciese juntamente con vuestro parecer, que yo tanto estimo, dando órden como tambien vengan cartas de los dichos Don Bernardino y Juan Bautista con nuevas de lo que hacen en esta misma materia, que es sola por la que se despacha este correo para que sepais mi voluntad en todos los particulares contenidos en el apuntamiento, señaladamente en que no os habeis de apartar de ahi sin dejarlo todo assentado de la manera que tanto combiene á la cristiandad.

X

Lo que S. M. manda que se advierta y procure en el estado presente de las cosas de Francia para ponerlas en camino de algun asiento y remedio.

Exposé des vues de Philippe II, notamment en ce qui concerne l'élection du roi de France. Ce programme est connu par les instructions qu'il envoya alors à ses ambassadeurs Mendoza et Tassis.



Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

B

Disgrâce d'Alexandre Farnèse

I

Le roi au duc de Parme, 28 juin 1592. Autographe

Il l'assure de sa plus entière confiance. — Il l'appelle en Espagne pour régler avec son assistance plusieurs points intéressant le bien public.

Sobrino. Vos sabeys la confiança que siempre he hecho de vos y lo que os he puesto en las manos, y yo para lo mucho que soys y con las veras que tratays de mi servicio, y assí si os pudiera tener á un mismo tiempo en mas de una parte estuviera mas descansado; mas pues esto no puede ser, quiero ayudarme de vos segun los tiempos y ocasiones por la seguridad que tengo de como por este medio se ha de encaminar bien todo esto y ver lo que se tarda el asiento de las cosas de Francia y el estado en que esta la christiandad y un exercito que aca tengo levantado y algunas traças que se traen á proposito del remedio de todo me haze dessear os por acá por algun tiempo, aunque sea breve, para resolver y ordenar con vuestra comunicacion y parescer muchas cosas del bien publico y facilitar su execucion con vuestro calor y presencia y quedar con el descanso que espero de ponerlas en su punto por vuestra mano, y así os encargo y mando que si me desseays dar contento hagays la diligencia possible por veros brevemente con migo, y os partays luego para Genova, donde os hare tener á punto una


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

buena vanda de galeras, dexando en essos estados para durante vuestra absencia al Conde de Mansfelt como otras veces, que paresce el mas facil, y dandole las instrucciones y advertimientos necessarios de como se ha de gobernar para que mejor açierte, y, si por aliviarle el peso por su mucha edad, os pareciere que se ayude en algunas cosas del Conde de Fuentes, pues está allá y tiene las partes que habreys conozcido, se lo podreys ordenar á entrambos, que yo escribo al Conde de Fuentes que haga lo que le ordenaredes. Y quanto á la voz de vuestra venida, si se ha de dar á entender que ha sido resolucion vuestra fundada en algunas buenas causas ó que es llamamiento mio tan lleno de confianza y buena voluntad como veys, yo os remito que se publique lo que mas os paresciere convenir, que eso mismo se dirá acá en teniendo aviso dello. Y plazerá á Dios que presto se vea por todos el effecto que espero destos vuestros passos.

II

Le roi au duc de Parme, 11 septembre 1592

Il l'assure de ses excellentes dispositions à son égard. — Il ne tient aucun compte des insinuations malveillantes dont le duc pourrait être l'objet.

Todas las veces que trataredes llana y confidentemente conmigo, os lo terne en mucho servicio, como agora veo que lo haceis en algunas de vuestras cartas á proposito de las informaciones que decis que hay se toman y de la venida de Fr. Pedro Almeric y con que fin, y que si algo se digere contra vos se os de parte dello para que asi os podais descargar y justificar en absencia ó presencia como yo viere convenir. Y hablando con la misma llaneza, despues de agradesceros mucho este buen termino, digo lo primero que yo no me acuerdo haber ordenado que se tomen informaciones de cargos ni faltas de nadie sino que entendiendo que durante esta vuestra absencia ultima se padescia mucho y clamava en mis estados bajos, me paresció preguntar á los que lo podian saber lo que se les ofrescia para el remedio, á que aun no han respondido....



Digitized by Google	Original from HARVARD UNIVERSITY

Quanto al punto postrero que pedis se os comunique, no hara poco el que se atreviere á venirme á decir de vos cosa diferente de lo que yo creo y siempre me he prometido de vos, conforme á las muchas pruebas que tengo y espero tener cada dia mas de vuestra ayuda y buen servicio en las cosas de mas cuidado, y asi estad en esta parte descansado, pues yo he de tener con todo y con vuestra persona y cosas la consideracion que es razon...

Mucho huelgo con la mejoria de vuestra salud; procuralda con muchas veras y avisadme della y de todo lo demas que se ofreciere.

III

Le roi au duc de Parme, 3 novembre 1592

Le duc de Parme s'étant plaint des bruits malveillants répandus à son sujet, le roi lui adresse les mêmes protestations que dans la lettre précédente. — Il lui réserve un bon accueil.

Por algunas de vuestras cartas de 20 de setiembre he visto lo que habiades entendido que se dexava dezir fray Baltasar Delgado y los avisos que teniades de algunos malos intentos de otros que allí referis; y si huvierades menester justificaros conmigo en materias tan agenas de quien soys, de que en mi opinion estays bien lexos, fuera mucha parte para ello la quenta que de todo me habeys dado con tanta llaneza y claridad, y hablandoos con la misma, creed que me ha dado mucha pena la que mostrays haber sentido dessas cosas, la qual es bien que depongays sabiendo la opinion en que os tengo, que es la que me mereceys, y sobre este fundamento sera lo mejor curar essos tan grandes despropositos con mostrar no hacer caso dellos por agora, assi por vuestra autoridad como porque no resulte algun desservicio mio de tomar camino diferente, y lo mejor para todo sera dexaros correr por el que haveys entendido del conde de Fuentes que quanto mas veo essas passiones encendidas mas me quadra para que con vuestra venida y acogida que


Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

en mi hallareys y cosas que se ordenaran se desengañen los que piensan que en vos ni en mi hay novedad del animo con que siempre me habeys servido ni de la mucha voluntad que yo os he tenido y tengo, y estad cierto que nadie será parte para poneros conmigo en otra opinion, sino que verán por los effectos quan errados andan los que se persuaden lo contrario, y sobre esta seguridad muy bien podeys no daros por entendido de lo que allá sin fundamento se hubiere dicho entre rincones con remitiros á la satisfaccion que de vos tengo, dandoos prisa á hacer lo que por tener tanta se os ordena, pues es lo que como queda dicho al cabo desengañará mas á los que los hubieren menester, y lo mismo dará lugar á que se pueda mejor averiguar diestramente, aunque se puede mal creer tan mal caso, lo que os avisaron que se maquinaba contra vuestra persona, de que no faltara el cuydado que es razon.

IV

Le roi au duc de Sessa, son ambassadeur à Rome, 3 novembre 1592

Il le charge de communiquer très confidentiellement au pape un rapport concernant le rappel du duc de Parme (1).

Esta carta y el papel que va con ella (2) ha de ser para vos solo sin que persona ninguna pueda tener rastro ni olor de lo

---

(1) En tête de la lettre : *Sobre el secreto de Flandes.*

(2) Nous n'avons pas trouvé le texte de l'exposé qui était joint à cette dépêche. Peut-être la minute a-t-elle été détruite, comme l'ont été la plupart des documents relatifs à cette affaire. Le 14 mars de l'année 1593, en effet, Philippe II ordonnait au duc de Sessa de brûler les dépêches qu'il lui avait adressées au sujet d'Alexandre Farnèse. Le même jour, il envoyait le même ordre au comte de Fuentes. Le 11 mars 1592, il avait chargé le secrétaire de don Juan Pacheco, marquis de Cerralvo, d'apporter lui-même à Madrid le bureau où étaient enfermés les papiers du marquis. On a vu que celui-ci avait été choisi d'abord pour remplacer le duc de Parme. Défense était faite au secrétaire d'ouvrir le bureau et de le laisser ouvrir par personne. *Correspondance de Philippe II*, publiée par M. Gachard, tome II, page LXXXVIII.



Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

que por essa copia entendereys hasta que por otras vias sea publico lo que allí se contiene y entendays que se ha començado á poner en execucion. Entonces para que otros no ganen por la mano informar siniestramente á Su Santidad y le encaramen quexas y se duelan de poca gratitud, le informareys vos de la verdad, pero al hablarle advertid que podrá ser menester que sea en una de dos maneras diferentes, las quales se coligiran de la misma copia que se os embia, porque si vieredes que han divulgado haber pedido licençia, pues se le pone en eleçion el modo, seguireys este camino, dandolo assí á entender, y si entendieredes lo contrario y que no han querido este color sino echar en la plaça lo que es, hablareys a Su Santidad mostrandole como en aquello no hay de mi parte desgusto ni se quiere hazer disfavor ni desconfiança, sino que el llamamiento es para cosas que realmente convenia comunicarse en presencia, con la qual se desengañaran los que se persuadieren otra cosa, y veran quan errados habran andado en sus discursos, que, por lo que huelgo siempre de comunicar mi pecho á Su Santidad, he querido que le deys quenta dello de mi parte, para que sepa lo cierto y que de lo que adelante se hiziere, y fuere ofresciendo en el negocio hare lo mismo.

Con su hijo y deudos de la persona de quien se trata hareys el mismo oficio quando os hablaren en ello, y les quitareys toda sombra y pondreys mucha confianza que seguramente podeys.

En la parta de donde sale el llamado quedará por agora la persona que vereys por la copia, y a mandar las fuerzas que hay en Francia passará el conde de Fuentes.



Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

Ouvrages et Documents principaux consultés

Albèri. *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, Serie I, vol. V. Firenze, 1861, in-8°.

Archives générales du royaume, à Bruxelles. *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, copies faites à Simancas, tomes X-XXXI. Cartulaires et Manuscrits, 1878. Les tomes I-IX et le tome X, jusqu'au mois de juillet 1577, ont été analysés par Gachard dans le recueil que nous citons plus loin : *Correspondance de Philippe II*, etc. Les documents étant classés dans l'ordre des dates, nous avons pu nous dispenser, en les citant, d'indiquer la tomaison.

G. Baguenault de Puchesse. *La politique de Philippe II dans les affaires de France. Revue des questions historiques*, t. xxv (1879).

Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir, mit verwandten Schriftstücken gesammelt und bearbeitet von Friedrich von Bezold. München, 1882-1892. 3 vol. in-8°.

C. H. Th. Bussemaker. *De Afscheiding der Waalsche gewesten van de Generale Unie.* Haarlem, 1895-1896, 2 vol. in-8°.

Cabala, sive Scrinia sacra : Mysteries of State and Government, in Letters of illustrious persons. London, 1691, 1 vol. in-f°.

L. Cabrera de Cordoba. *Filipe segundo, rey de España.* Madrid, 1876-1877, 4 vol. in-f°.

Calendar of Letters and State Papers relating to English affairs, preserved principally in the Archives of Simancas, Elizabeth, vol. II-IV, edited by Martin A. S. Hume. London, 1894-1899, gr. in-8°.

Calendar of State Papers, Foreign Series of the reign of Elizabeth, 1572-1580, edited by A. James Croisy, and A. J. Butler. London, 1876-1904, 5 vol. gr. in-8°.

Calendar of State Papers and manuscripts relating to English affairs, existing in


Original from
HARVARD UNIVERSITY

the archives and collections of Venice and in other librairies of Northern Italy, vol. VII-IX, edited by the Right Hon. Cavendish Bentinck and Horatio Brown. London, 1890-1897, gr. in-8°.

ANTONIO CARNERO. *Historia de las guerres civiles que ha avido en los Estados de Flándes*, 1559-1609. En Bruselas, 1625, in-f°.

CHAMPAGNEY. Voy. PERRENOT.

ENRIQUE COCK. *Jornada de Tarazona hecha por Felipe II en* 1592, recopilada por Henrique Cock, archero de S. M.., publicada por A. Morel-Fatio y A. Rodriguez Villa. Madrid, 1879, in-8°.

ID. *Mantua Carpentana heroice descripta*. Descripción de Madrid, compuesta. á fines del siglo XVI, en exámetros latinos, y publicada por A. Morel-Fatio y A. Rodriguez Villa. Madrid, 1883, broch. in-12.

ID. *Relacion del viaje hecho por Felipe II en* 1585, *á Zaragoza, Barcelona y Valencia*, escrita por Enrique Cock, notario apostólico y archero de la guardia del cuerpo real, y publicada por A. Morel-Fatio y A. Rodriguez Villa. Madrid, 1876, in-8°.

Coleccion de documentos inéditos para la historia de España. Madrid 1842-1895, 112 vol. in-8°. Dans cette collection, les trois recueils et l'ouvrage suivants sont particulièrement importants : *Correspondencia de Felipe II con sus embajadores en la corte de Inglaterra*, tomes LXXXVII, LXXXIX-XCII ; *Correspondencia de los principes de Alemania con Felipe II y de los embajadores de este en la corte de Vienna*, tomes XCVIII, CI, CIII, CX, CXI ; *Correspondencia de Felipe II con los hermanos don Luis de Requesens y don Juan de Zuñiga*, t. CII ; ALONSO VAZQUEZ. *Los sucesos de Flándes y Francia del tiempo de Alejandro Farnese*, tomes LXXII-LXXIV.

Coleccion (Nueva) de documentos inéditos para la historia de España. Madrid, 1892-1896. Six volumes formant la continuation du tome CII de la collection précédente.

Correspondance d'Alexandre Farnèse, prince de Parme, 1578-1579, publiée par Gachard. *Bulletins de la commission royale d'histoire*, 2° série, t. IV.

Correspondance du cardinal de Granvelle, publiée par Ch. Piot, t. X-XII. Bruxelles, 1886-1896, in-4°.

Correspondance de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange, publiée par Gachard. Bruxelles, 1847-1866, 6 vol. in-8°.

Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac de La Mothe-Fénélon, ambassadeur de France en Angleterre de 1568 à 1575, tomes VI et VII. Paris, 1840, in-8°.

Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas, publiée par M. Gachard, Bruxelles, 1848-1879, 5 vol. in-4°. Ce recueil se compose d'analyses et de traductions partielles des documents se rapportant aux années 1558 à juillet 1577, qui se trouvent dans les 11 premiers volumes de la collection de copies faites à Simancas citée ci-dessus : *Archives générales du royaume*, etc. L'éditeur y a joint en appendice de nombreux documents extraits des Archives du royaume.

Correspondencia de Alejandro Farnesio, duque de Parma (publiée par Antonio Rodriguez Villa). Revista de archivos, bibliotecas y museos, año IX (1883).



Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY

PH. DE CAVEREL. Ambassade en Espagne et en Portugal de R. P. Dom Jean Sarrazin, abbé de St-Vaast. Arras, 1860, in-8°.

DE CROZE. *Les Guises, les Valois et Philippe II*. Paris, 1866, 2 vol. in-8°.

M. A. DEL RIO. *Mémoires sur les troubles des Pays-Bas*, 1576-1578, texte latin inédit, avec introduction, etc., par Ad. Delvigne. Bruxelles, 1869-1871, 3 vol. in-8°.

DIEGERICK. *Documents du XVIe siècle* faisant suite à l'inventaire des chartes. Documents concernant les troubles religieux. Bruges, 1874-1877, 4 vol. in-8°.

DIGGES (Sir DUDLEY). *The compleat Ambassador*, or two Treaties of the intended marriage of Qu: Elizabeth, comprised in letters of negotiation of Sir Francis Walsingham. London, 1655, in-1°.

Discours (Sommier) des justes causes et raisons qu'ont (sic) *constrainct les Estats generaulx des Païs bas de pourveoir à leur deffence contre le Seigneur don Jehan d'Austrice*. Avecq plusieurs lettres missives interceptées. Anvers, 1577, in-4°.

Discours veritable sur ce qui est advenu touchant l'alborote et esmotion de Espaignolz mutinez es Isles de Zelande incontinent apres la prinse de Ziericzee le second de juillet 1576. Bruxelles, 8 p. in-4°.

CESAREO FERNANDEZ DURO. *La Armada invencible*. Madrid, 1884-1885, 2 vol. in-8°.

ID. *Armada española*, t. III. Madrid 1897, in-8°.

P. FEA. *Alessandro Farnese, duca di Parma*. Torino, 1886, 1 vol. in-8°.

GACHARD. Actes des états généraux des Pays-Bas, 1576-1585. Bruxelles, 1861-1866, 2 vol. in-8°.

ID. *Analectes historiques*. Bruxelles, 1858-1871, 5 vol. in-8°.

ID. *La Bibliothèque nationale à Paris*. Notices et extraits de manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique. Bruxelles, 1875-1877, 2 vol. in-4°.

ID. *Collection de documents inédits concernant l'histoire de Belgique*. Bruxelles, 1833-1835, 3 vol. in-8°.

ID. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*. Bruxelles, 1855, 1 vol in-8°.

T. GONZALEZ. *Apuntamientos para la historia del Rey don Felipe segundo de España por lo tocante á sus relaciones con la Reina Isabel de Inglaterra desde el año de 1558 hasta el de 1576. Memorias de la real Academia de la historia*, t. VII. Madrid, 1832, in 4°.

GROEN VAN PRINSTERER. *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, 1re série, t. IV-VIII; 2e série, t. I. Leide-Utrecht, 1837-1857, in 8°.

HARDWICKE. Voy. *State Papers*.

A DE HERRERA. *Historia general del mundo*. Valladolid, 1606-1612, 3 vol in-f°.

EUG. HUBERT. *De Charles-Quint à Joseph II. Etude sur la condition des protestants en Belgique*. Bruxelles, 1882, in-8°.

KERVYN DE LETTENHOVE. *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*


Digitized by Google Original from HARVARD UNIVERSITY

sous le règne de Philippe II, tomes VII-X ; t. XI, publié par L. Gilliodts-van Severen. Bruxelles, 1888-1900, in-4°.

J. Kretschmar. *Die Invasionsprojekte der katholischen Mächte gegen England zur Zeit Elisabeths*. Leipzig, 1892, in-8°.

Lafuente. *Historia general de España*, t. XIII-XIV. Madrid, 1854, in-8°.

H. Languet. *Arcana seculi decimi sexti*. Edit J.-P. Ludovicus. Halae Hermunduror., 1709, in-4°.

Lettere di D. Giovanni d'Austria a D. Giovanni Andrea Doria I, pubblicate per cura del principe D. Alfonso Doria Pamphilj. Roma, 1896, in-4°.

Lettres de Catherine de Médicis, publiées par le comte H. de la Ferrière et le comte Baguenault de Puchesse, t. V-IX. Paris, 1895-1905.

Lettres inédites d'Emmanuel de Lalaing, marquis de Renty, baron de Montigny, 1577-1579, publiées par J. L. A. Diegerick. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, IX, 330-379.

Lettres et négociations de Walsingham. Paris, 1700, in-4°. Traduction du recueil de Dudley Digges, cité ci-dessus.

Jehan Lhermite. *Le Passetemps*, publié, d'après le manuscrit original, tome I par Ch. Ruelens, tome II par E. Ouverleaux et J. Petit. *Uitgaven der Antwerpsche Bibliophilen*, XVII, XX. Antwerpen, 1890, 1896, in-8°.

Bernardino de Mendoça. *Commentaires*, 1567-1577, traduction nouvelle par Loumier. Avec notice et annotations par le colonel Guillaume. Bruxelles, 1860-1863, 2 vol. in-8°.

Em. de Meteren. *Histoire des Pays-Bas*. La Haye, 1618, in-f°.

Mignet. *Antonio Perez et Philippe II*, 3e édition. Paris, 1854, in-8°.

Id. *Histoire de Marie Stuart*, 3e édition. Paris, 1854, 2 vol. in-12.

A. Morel-Fatio. *L'Espagne au XVI[e] et au XVII[e] siècle*. Heilbronn, 1878, in-8°.

P. L. Muller & Alph. Diegerick. *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas*, 1576-1586. 's Gravenhage-Amsterdam, 1889-1899, 5 vol. in-8°. Werken van het Historisch Genootschap, Utrecht, nieuwe serie, nos 51, 55, 57, 60, 61.

Nuntiaturberichte aus Deutschland, 1572-1585. Zweiter Band, bearbeitet von J. Hansen. Berlin, 1894, in-8°.

Antonio Perez. *Relaciones*. Paris, 1598, in-8°.

Frédéric Perrenot, sieur de Champagney. *Mémoires*, 1573-1590, avec notice et annotations par A. L. P. de Robaulx de Soumoy. Bruxelles, 1860, in 8°.

M. Philippson. *Ein Ministerium unter Philipp II*. Berlin, 1895, in-8°.

Picatoste. *Estudios sobre la grandeza y decadencia de España*. Madrid, 1887, 3 vol. in-8°.

B. Porreño. *Historia del Serenissimo Señor D. Juan de Austria* (publiée par A. Rodriguez Villa). Madrid, 1899, in-8°.


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Récit (Véritable) des choses passées ès Pays-Bas, depuis la venue du seigneur Don Jehan d'Austrice. Luxembourg, 1575, in-4°.

RENON DE FRANCE. *Histoire des causes de la désunion, révoltes et altération des Pays-Bas*, publiée par Ch. Piot. Bruxelles, 1886-1891, 3 vol. in-4°.

Responce veritable aux lettres patentes et persuasions abusives de Don Jan d'Austrice donnees à Hevre le XV. iour de Feburier M. D. LXXVIII. A quoy sont ioinctes pour esclaircissement plus euident copies des lettres desdits Estats escrites à sa Majesté ensemble de l'instruction et lettres enuoyées par sadite Majesté en lieu de responce par le Baron de Selles, et de tout ce que depuis a esté traicté entre ledit Baron de Selles au nom de sadicte Majesté et lesdits Estats generaux. Anvers, 1578, in-4°.

ANTONIO RODRIGUEZ VILLA. *D. Francisco de Mendoza, Almirante de Aragon.* Extracto del *Homenage á Menéndez y Pelayo*. Madrid, 1899, in-8°.

ID. *Ambrosio Spinola, primer marqués de los Balbasés.* Ensayo biográfico. Madrid, 1905, in-8°.

SAWYER. *Memorials of affairs of State*, collected chiefly from the original Papers of the Right Honor. sir Ralph Winwood, vol. I. London, 1725, in-4°.

State Papers (Miscellaneous) from 1501 to 1726 (Hardwicke), vol. I. London, 1778, in-4°.

F. STRADA. *De bello belgico.* Romæ, 1640-1647, 2 vol. in-f°.

BR. STÜBEL. *Aus dem letzten Lebensjahre Philipps II. Mittheilungen des Instituts fur österreichische Geschichtsforschung*, t. XXII, p. 443 et suiv.

THEINER. *Annales ecclesiastici.* Romæ, 1856, 3 vol. in-f°.

G. TURBA. *Beiträge zur Geschichte der Habsburger. Aus den letzten Jahren des spanischen Königs Philipp II.* Wien, 1899, in-8°. Extr. de l'*Archiv für österreichische Geschichte.*

ALONZO VAZQUEZ. *Los sucesos de Flándes* Voy. *Coleccion de documentos inéditos.*

FRANCISCO VERDUGO. *Commentario de la guerra de Frisa*, publié par Henri Lonchay. Bruxelles, 1899, in-8°.

DIEGO DE VILLALOBOS Y BENAVIDES. *Comentarios de las cosas sucedidas en los Paises Baxos de Flándes desde el año de 1594 hasta el de 1598*, con una introduccion, notas é ilustraciones por D. Alejandro Llorente. Madrid, 1876, in-f°.

WALSINGHAM. *Lettres.* Voy. DIGGES, *The compleat Ambassador* et *Lettres et négociations.*

JAN WILLOT. *Discours sur les excessives misères qu'endure le povre Pays-Bas*, publié par Ch. Ruelens. Bruxelles, 1874, in-8°. Remontrance adressée au roi, le 2 mars 1584. L'auteur résidait alors à Dinant.

WINWOOD. *Memorials.* Voy. SAWYER.


Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Additions et Corrections

A CE VOLUME ET AU PRÉCÉDENT

L'Etablissement du régime espagnol dans les Pays-Bas

Page 96, ligne 24 : « Hormis quelques acteurs désignés et dressés par lui, le drame resta ignoré de ses contemporains. » Cette réflexion a un caractère trop absolu. On voit, page 306, note 2, que Requesens a eu connaissance de l'exécution de Montigny.

Page 100, ligne 8, au lieu de : *où se trouvait sa principauté d'Orange*, lire : *où il avait des possessions*.

Pages 128-129, au lieu de : *l'ancien électeur de Saxe*, lire : *le fils de l'ancien électeur de Saxe*. Supprimer le reste de la phrase.

Page 75, ligne 1, supprimer : *de la prison de Lochleven*.

Page 259, ligne 1 : « Mais, sauf en Espagne, » ajouter : *et à Rome*.

Page 301, ligne 2, au lieu de : *contribué*, lire : *contribuèrent*.

Page 313, note, lire : *Rachfahl*.

La domination espagnole dans les Pays-Bas à la fin du règne de Philippe II

Page 47, avant-dernière ligne, au lieu de : *exigencées* lire : *exigences de*.

Page 88, ligne 8, au lieu de : *fils de l'électeur palatin*, lire : *frère de l'électeur palatin*.

Page 117, note 3, au lieu de : *l'ambassadeur d'Allemagne*, lire : *l'ambassadeur d'Espagne* ; au lieu de : *l'employât*, lire : *s'employât*.

Page 154, fin, au lieu de : *Yorcke* (Yorke dans les documents de l'époque), lire : *York*.

Page 216, note, au lieu de *Sesa*, lire : *Sessa*.

L'étude suivante de M. Barado y Font a paru quand le premier chapitre de ce volume, relatif à l'administration de Requesens, était imprimé. Bien que nous ne l'ayons pas utilisée, nous la citons ici à cause de son importance : *D. Luis de Requesens y la politica española en los Paises Bajos*. Discursos leidos ante la Real Academia de la historia en la recepción pública del Señor D. Francisco Barado y Font, el dia 27 de mayo de 1906, Madrid, 1906, pet. in-4°, pages 1-117. L'auteur estime que la possession des Pays-Bas a été fatale à l'Espagne, que le problème en face duquel Philippe II se trouva dès le début de son règne ne pouvait être résolu par les armes.

Digitized by  Original from HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

TABLE DES MATIÈRES



Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE IV

Séparation des provinces du Nord

CHAPITRE V

Assassinat du prince d'Orange

CHAPITRE VI

L'Invincible Armada

CHAPITRE VII

Expéditions en France



Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

CHAPITRE VIII

Cession des Pays-Bas aux Archiducs

CHAPITRE IX

Les provinces obéissantes à la fin du XVIe siècle

CHAPITRE X

Philippe II souverain des Pays-Bas



Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

GAND, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE « VOLKSDRUKKERIJ », RUE HAUT-PORT, 29

31

13

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

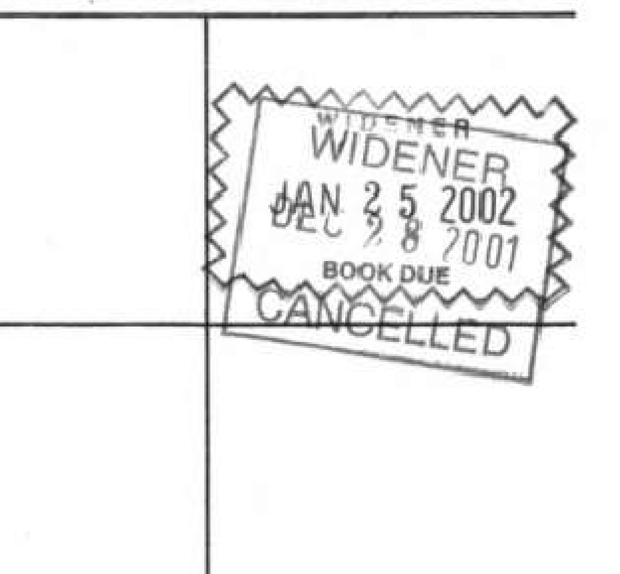


Original from
HARVARD UNIVERSITY

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

*Non-receipt of overdue notices does **not** exempt the borrower from overdue fines.*

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413

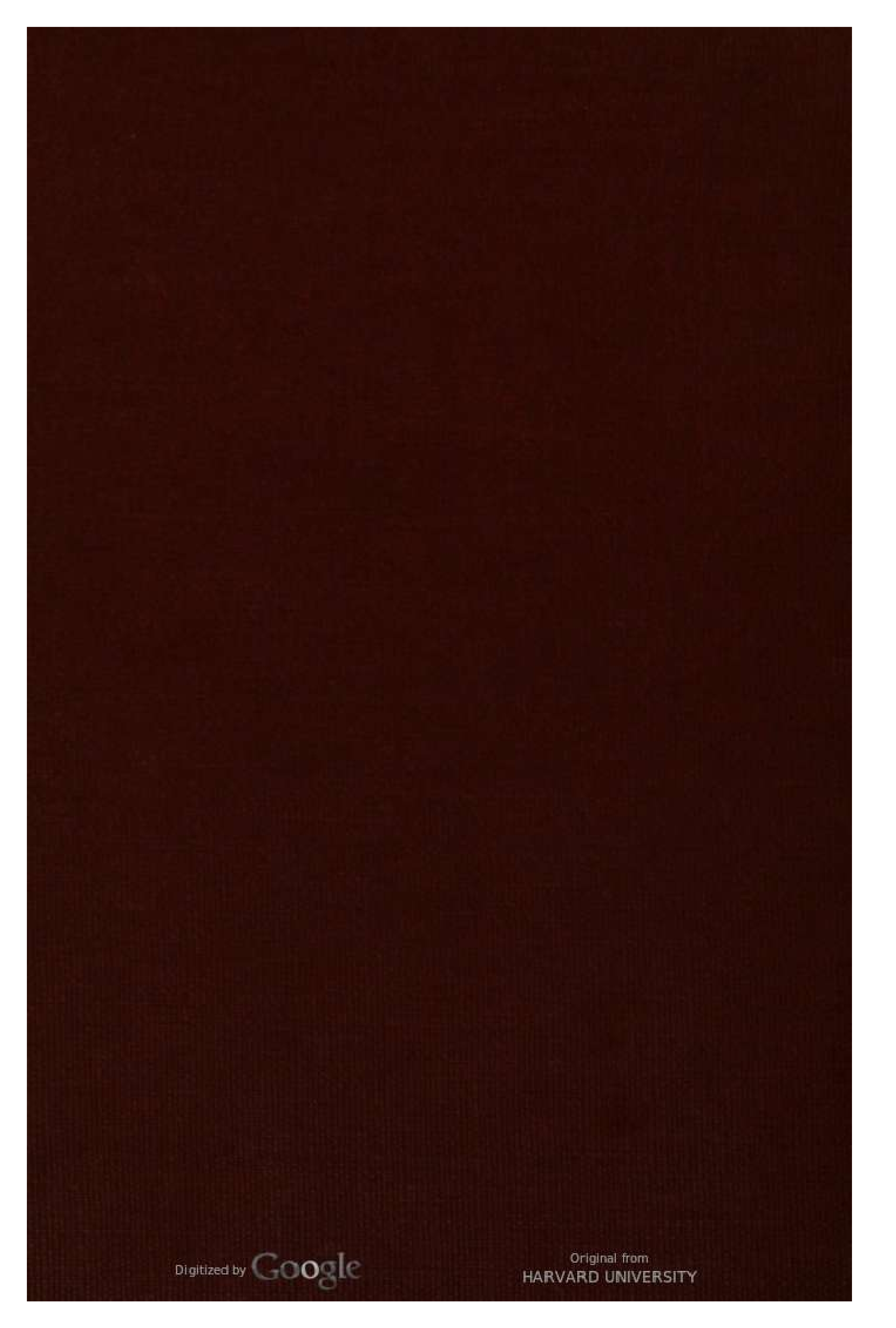


Please handle with care.
Thank you for helping to preserve library collections at Harvard.



Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY



Digitized by Google
Original from
HARVARD UNIVERSITY